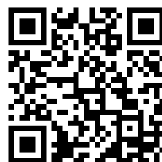






REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Ce

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Deuxième Série

TOME SECOND

(T. X DE LA COLLECTION)



MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie
Libraires-Éditeurs
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXVI

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES MODERNES

POÉSIES DE L'ABBÉ FAVRE

La *Société des langues romanes* se propose de donner prochainement au public une édition nouvelle, correcte et complète, des œuvres de l'abbé Favre, en son temps prieur de Celleneuve. Il nous a paru convenable de mettre à sa disposition l'imitation du fâcheux d'Horace : *Ibam forte via sacra*, etc., pièce qu'une bonne fortune nous a permis de trouver dans un manuscrit de la bibliothèque de Nimes (n° 13878). Celui-ci provient, ainsi que l'indique le catalogue, de l'ancienne et riche bibliothèque du marquis d'Aubais, dont on sait que l'abbé Favre avait été, pendant un certain temps, le bibliothécaire. En outre de cette pièce, qui est inédite, puisqu'on ne la trouve pas dans l'édition des *Obras patouèzas de M. Favre* (Mounpéyè, Virenque, 1839, 4 vol. in-12), la plus complète qui existe, le manuscrit 13878 donne encore la traduction de la huitième satire d'Horace et de quelques épigrammes de Martial.

Une de celles-ci, la 72e du livre VIIe: *Eutrapelus, tonsor*[1], a été reproduite de trois manières différentes.

Une partie de ces dernières pièces a déjà paru dans les éditions précédentes du prieur de Celleneuve; mais, comme notre manuscrit donne, avec des variantes nouvelles, l'orthographe même de l'auteur, nous avons cru bien faire de les reproduire ici dans leur rigoureuse intégrité.

Nous aurions bien voulu ne pas borner là nos découvertes et mettre la main sur quelques lettres, notes ou écrits du même auteur, se rapportant au temps et aux circonstances particulières au milieu desquels il a vécu parmi nous. Nos recherches à ce sujet, quoique activement poursuivies, n'ont pas eu de résultat. Il nous revient cependant qu'on pourrait être plus heureux en dirigeant de nouvelles investigations vers le registre des insinuations ecclésiastiques[2], dont la volumineuse collection se trouve aux archives, soit de l'évêché, soit de la préfecture du Gard. Nous signalons cette source d'information aux éditeurs des *OEuvres complètes et inédites de l'abbé Favre*.

Dr Mazel.

IMITATION DE LA VIIIe SATIRE D'HORACE

Olim truncus eram, etc.

Yeou soui istat un souc de figuiera cabiaou.
Lou menusié diguet : es una paoura esclapa,
N'en pouras pa jamai faire un banc, coma caou.
Es prou bon per un Dieou, n'en fau faire un Priapa.
De fait, seguere mes au mitan d'un jardin
Per chassar lous aussels que fasien de ravage
Et per empâchar lou larcin
Das voulurs, que souven lou mettien au pillage.
Aquel endrech era autras fes
Un cementeri sans murâilla
Onté enterravou lous varlets
Et touta sorta de canailla

[1] Art. Sommières et Aubais, de 1770 à 1785?

[2] L'écriture du cahier du ms. 13878 ne répugne pas à l'attribution de ces pièces à l'abbé Favre. Elle présente toutefois de singulières distractions : *cantou* pour *cantou, compensar* pour *compausar*, *sere* pour *serp*. etc.

Couma Garguilla et Nomentan,
Que soun toutés dous morts de fan.
Dessus una peire plantada,
N'avien escrit la longou, la largeou,
Per que chaqua vesin, en sa man ben lavâda,
N'en prenguessa pas un canlou[1],
Et qu'antaou saoutessa pa tout.
D'avant pudissié qu'empestâva ;
Mais, despioi que me l'y en plantat,
Persouna non ly on enterrat,
Pa soulamen un paure esclava ;
L'on ly vei pa puz, per bonheur,
Aussel, cadavre ni voulur.
L'ya pourtant dos vieillas sourcieras,
Que se me[2] poudiei me boulegar
Per l'y baillar las estrivieras,
Vous las fariei ben descampar.
Un soir, embe milla grimâças,
Vou las vejere touta dos,
Que cercavoun d'herbas et d'os,
Per ne compensar sas [3] fougassas :
Canidio[4], embe sous pes nus,
La testa touta esfoulissâda,
Lourda, palla, desfigurâda,
Heurlava embé sa camarâda
Couma une vacca de palus ;
Pioi toutas dos en las onglas gratterroun,
Tan qu'anfin fagueroun un traou
Ounte bougueroun [5] lou sang caou
D'una fedâssa que sanneroun.
Es couma acos que fan montar
Lous esprits infernaux, que vouloun consultar.
L'y aviés dous hommes vers Sagana,
Un de cira, l'autre de lâna,
Que lou darnier, pus grand et dedin lou transport,
Menaçava l'autre de mort,

[1] Sans doute : *un cantou*. — [2] Supprimez et lisez : *que se poudiei*. — [3] Lisez : *compausar*. — [4] *Sic*. — [5] Pour *bougeroun*, versèrent.

Dins lou tems qu'aquelas sourcieras
Sounavoun en cridan las negras fiélandieras,
Que de chis, de serpans, fasiens per tout lou guet,
La luna vuenguet rougea et se rescondeguet.
Se caucun prouva qu'yeou mentissé,
Vole que lou darnier das gus,
Regardas se m'assujetisse,
Couma Pedaca et Voranus,
Me mettou jou sous pés et me cagoun dessus.
Lou resta seguet tant terrible
Que n'aouse pas ou racontar,
Crenta de vous epouvantar
Per un recit que serié trop horrible.
Vous dirai soulamen qu'anneroun de concert,
Derabar toutas una moula [1]
Et que l'y figueroun[2] dessoûta
La barba d'ou viel loup et las dens d'une sere[3],
Et qu'adoun la troupa damnâda
Venguet donnâr la sérénâda
A l'homme de cira enflammât.
Avien trop lassa ma patiença
Per poudé pus longtems retenir ma vengença :
Vous l'y faguere un pet que las espaurûguet,
De tant ben que garroutigûet.
Aurias ris de las veire courré;
Et Sagana surtout, qu'en tombant sus son mourre,
Se coupet la darniera den,
Per fet d'aco, petêrre bên.

HORACE : IMITATION DE LA III[e] SATYRE, L. II

Ibam fortè via sacra, etc.

Un jour que passave aou carraou,
Un paou lagnat de certainas pensadas,
Seguere acoustat per un baou
Que me faguet dès ou douge coutadas ;

[1] *Una mouta*, motte de terre. — [2] Pour *fiqueroun*. — [3] Lisez : *serp*.

Pioi m'arrape la man en me disen : « L'amy !
Ebe, cousy vous vay ? » — « Vesez, ben, Dieu mercy »,
Ye dise, tout surprés d'une tella avantura,
Car à pèna sabiei soun noun,
« Adoussias ! » —Aquella figura,
En vesen que m'en vau, me seguis sans façoun.
Yeou me vire vers el et ye cride : « Coumpayre !
Avez besoun de yeou ? De que foou fayre » ?
Mon homme me respond : « Vesez, yeou soui sçavant.»
— «Tant miel, n'en soui charmat, ye dise en requioulant,
Vous n'estime lou double », — et pourtant, per ma fista,
De vous lou quitta en blanc era touta ma vista.
Fasiei ben, peraco, tout ce que se poudié ;
Anave vite, plan, mais el m'acoutissié.
Déja jusqu'as talouns sentissiéi que suzave !
«Ah ! que sez huroux, me songeave,
Incomparable Mestre Brun,
De poudé, sans vira cervella,
Soustené d'un tel importun
La counversation éternella ! »
El cependant restava pas
De boulegar sa lenga à bargear toujours presta :
Parlet de Mounpeyé, de toutas sas beutats
De sas carrieras, das Estats,
De tout ce que yè vegné en testa.
Couma veguet que ye disiei pa ren:
«Coumprené, me diguet, l'ya deja caouque tems
Que vous cercas sans yeou de seguir vosta routa;
Mais desabusaz-vous, per me fa banquerouta
Foou poudè m'escapar, et vous tene trop ben ;
Vous seguirai per tout, la pena es inutila. »
— « M'èn anaray ben soul; m'en voou, d'aqueste pa,
Veyre un de mous amis que vous counouissez pa.
Et d'ailleurs, couma resta à l'autre bout de villa,
Sans prepaous vous fatigarias. »
— « Aboutas, marché coume un diable.
Dieou merci ! soui pa pigre, et pioi,
Ce que l'ya de ben favourable,
N'ai pa ren per bonheur à faïre de tout yoi. »

Quand ausiguère aquelle antienna,
Que me paresquet fort vilena,
Vous baisere l'aureilla, autant mortifiat
Coume un ase qu'an trop cargat.
Mais el recoumencet encara.
« Disoun qu'avez per bons amis
Cavalier et Moussou[1] Claris.
Dous bons sujets, mais sans l'yeus dire gâra !
Mé flatte que dins vostre esprit
Esffaçaray leu soun credit ;
Car per lous vers, d'abord que volé oubrir ma vêna.
N'en fau mai que degu s en beoucop mens de pena ;
Per dansar n'ai pas mon egaou,
Et de segur cante pas mau. »
Era deja tems qu'yeou parlesse :
« Mais, Moussu, l'y diguère, aves-ti de parens,
Pèra, mèra, caucun enfin que s'intéresse
A vostra vida ?» — « Oh ! nou[2], soun morts despioi longtems:
Lous ai messés d'avant. . .» — « Ah ! bourel. me soungère.
M'enterraras ben yeou ! » N'ère pa qu'un enfan
Quand anère moustra ma man
Emb'una Bemia que troublère[3]:
« Risquas pas de mourir, sou me diguet, mon fil.
Ni dau pouisou, ni d'un cop de fusil.
Ni de toux, ni de plurésia,
De goûta ni d'hydropisia ;
Mais tel barjaïre un jour vous troubara
Que soun caquet vous tuara.
Lorsque serez d'un certain âge,
Cresez-me, tenez-vous-en lion ;
Car de pareillas gens lou mortel vesinage
Vous proudirié pas ren de bon. »
Cependant une houra sounava,
Quand tout d'un cop moun homme, en fasen un grand : Aï !
Me diguet que se recordâva,
Que falliè qu'anesse au Palaï,
Ounte soun proucès l'appelâva :

[1] On pourrait peut-être lire : *mousson*. — [2] Mot raturé dans le ms. On lit : *nouon*. — [3] Lisez: *que troubère*.

« Sans aco, soudis, lou perdrai;
Mais, per sourtir d'aquel affaire,
Espère que vous ye vendrez,
Et se m'aimas m'ajudarez. »
— « Yeou ? L'avez ben troubat, pecayre !
En proucès entende pas res. »
— « E ben ! caou foudra donc que quitte,
Vous ou moun proucès ? » — « Quittas-me ! » —
— » Oh ! noun farai pa, per ma fés. »
Et tout disen aco se mes à marchar vite.
Couma n'ere pas lou pus fort,
Yé cède et tourna lou seguisse.
Mais, per faïre aquel sacrifice,
Souffrissiei lou même supplice
Qu'un criminel que menoun à la mort.
El recoumencet de pus bella ;
« Coussi, Menard, aquel que dedins Montpeyé
Es appelat Moussu lou grand fermiè,
Disou qu'es un homme de testà
Que caousis fort ben sous amis
Et que surtout, embe resoun, fugis
Lous importans couma la pesta ;
Que jusqu'à la Fourtuna a sçoouput se traçar
Un comi difficile et rempli de prudence;
Se me l'y voulez présentar,
Veirez, per vous servir, se manque d'eloquença.
Vole pas ye venir que per vous segondar,
Et vous promette ben que, sans guaïre tardar,
Offeblirai la councurrença
D'aquelles que pourrien un jour vous suplantar. »
— « Douçament, ye respondéguère,
Dedins aquel oustaou tout vaï ben autrament.
Sans briga me y introuduiguère,
Et chacun fort tranquillament,
Selon ce qu'es ye ten soun ren.
— « Acos trop fort, soudis, et pares pas crésable. »
— « Es pourtant vray. » — « Me donne au diable
Se noun desire encara maï
De lou counoisse que jamaï. »

— « Bon ! n'avez qu'a voulé, vous coustara pas gaire ;
Un homme coume vous pourra pas que ye plaire.
Es difficile un paou, mais se ren as vertus
Et vous maï que dégus[1]
— « Oh ! per me faufilar sabé proun de rubriquas.
Las négligeren pas ; à force de présens,
Ye gagnarai sous doumestiquas,
Et, se soui rebutat, prendraï millou mon tems.
Quand sourtira, sus soun passage
Coume à vous me presentaraï.
Vogué ou noun, per tout lou seguirai,
Que que n'en coste. Un homme sage
Deou se mettre au dessus de tout
Et poussar la fourtuna à bout......»
Era encara à son verbiage
Et m'ensourdava embe son évis[2],
Quand vejere un de mous amis
Que counouissié lou persounage ;
M'arreste tout de suite et ye demande exprès :
— « Ount' anas et d'ounte venez ? »
Tout d'un temps per un bras vers yeou lou poutirave
Et de l'aoutre vous lou quichave ;
Mais el era men ébranlat
Que se l'agesse pas toucat.
Ye fasiei signe de la testa
Que me tiressa d'aquel pas :
Vesiei ben à soun air que m'entendié de resta,
Mais n'en fasié pas ges de cas.
Prenié plaisir, lou traïte, à moun inquiétuda.
Sa frejou me paresquet ruda.
Per lou toucar, faguère un aoutre esfor
En arragean[3] de tout mon cor :
— « Me semblava qu'avias, compaïre,
A me parla de quauque affaire ;
Cependant m'en disez pas ren ».
— « Yoi, soudis, serié pas longtemps[4]:

[1] Il faut probablement corriger ainsi ce vers : *Vous aimara mai que degus*. — [2]Lisez : *Emb son dévis*.— [3] Lisez : *En enragean*. — [4] Lisez : *lou temps*.

Vouyie que venguessias per me causi una vesta
Aco d'un Jasiou riche et qu'a de poulits draps;
Mais es dissate, et vole pas,
Per tant paou de sujet, l'y anar troubla sa festa. »
— « Ai ! mardi, que s'es scrupulous !
Quinta fiblessa ! Acos n'es pas la miounne ».
— « Que voulez, chacun à la siouna,
Et yeou soui pus discret que vous.
A dilus !... » Embe aco me quitta.
Jamai jour n'es estat per yeou tant malhurous;
Per bonhur, de mon drollé eroun à la poursuita :
De cinq ou sieix huchers seguet environnat;
Venguet tout pallé en vesen sa partida.
Mais, dins lou tems qu'es emménat,
Que lou mounde s'amassa, crida
Et que toutes lou van seguir,
Yeous, de caou soun dèsastre aviei saouva la vida,
Benissiei lous huchers et me mette à fugir.

TRADUCTION EN VERS PATOIS DE QUELQUES ÉPIGRAMMES DE MARTIAL

—

5e ÉPIGRAMME DU 9e LIVRE

Contre une prostituée nommée Paule.

Nubere vis Prisco, non miror, Paula, sapisti;
Ducere te non vult Priscus, et ille sapit.

Traduction

Tu fas ben de voulé Priscus,
El faï millou de te voulé pa tus[1].

ÉPIGRAMME 72e DU LIVRE VII

Eutrapelus tonsor, dum circuit ora Luperci
Expingitque genas, altera barba subit.

[1] L'édition de Martin. Montpellier, Virenque, 1839. 4 v. in-16, contient cette traduction, l. I, 250.

1re Imitation

Yeou n'aimé pas de bailar mon visagé
Au barbier de noste villagé.
Quand lou segond coustat en prou pena es toundut,
Lou peou de l'autre es revengut.

2e Imitation

Lou barbier de nostre village
Vous escorgea pa lou visage;
Mais, avan que segon tondus,
Lous peus soun tourna revengus [1].

3e Imitation

Blaise es tant long qu'avan que vous aje tondut,
Lou peou de vostra barba es tourna revengut.

[1] Même observation que pour la première épigramme. Il y aurait pourtant quelques variantes à signaler.

L'ÉPITRE DU LANGUEDOC

—

Il y a quelques années seulement, est mort à Millau (Aveyron) un brave homme nommé Delfau (*du hêtre*); originaire de Soubès, près Lodève, et jardinier de son état. Moyennant un verre de vin, il chantait, ou plutôt psalmodiait sur le ton de l'épître dans le rit romain, une espèce de litanie satirique, qu'il appelait l'*Epitro del Lengodoc*. Cette pièce était composée exclusivement de sobriquets appartenant à des villages du Languedoc[1], il est vrai, mais plus particulièrement de l'arrondissement de Lodève et du canton du Caylar. Je n'en conclurai point cependant que Delfau soit l'auteur de cette compilation, quoiqu'il ne faille pas un grand talent pour composer un pareil morceau. Tout l'artifice, en effet, consiste à choisir un nom de village avec une terminaison féminine, à la fin de chaque tercet ou quatrain, de façon à ce que la voix, appuyant sur la pénultième et s'y arrêtant longuement, marque ainsi la fin de phrase, comme cela se fait en récitant l'épître. Il faudrait marquer cette syllabe par le signe de la voyelle longue (-). A la fin de la sixième phrase, l'appui de la voix se porte sur l'antépénultième ; j'ai noté (- ᴗ) : *e lous ases sons ēscoŭrgă* Je n'oserai pas affirmer cependant que tous les sobriquets cités ici, et auxquels il faut en joindre une dizaine d'autres qui sont sortis de ma mémoire, soient réellement en usage ; il est possible que l'imagination satirique, et parfois gauloise, de l'auteur, se soit exercée sur ce sujet, et qu'à côté de qualifications parfaitement usitées, il en ait placé d'autres qui, toute justifiées qu'elles paraissent, ne seraient pas cependant de vieille date. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir noter

[1] On relèvera nombre de ces sobriquets dans le *Dictionnaire* de l'abbé de Sauvages, I, 280 ; dans les *Proverbes patois* de Duval, in *Mém. de la Soc. des let. de l'Aveyr.*, V, 474 ; dans le *Dictionnaire* d'Honnorat, II, 1196 ; les *Contes et prov. de l'Armagnac*, de Bladé, 74 ; les *Dictons et sobriquets patois de Vaucluse*, de Barjavel, etc.

ici ce que ma mémoire me fournissait de cette épître. Si elle n'est pas l'œuvre particulière de Delfau, quelqu'un de nos collègues l'aura sans doute entendue d'une autre bouche et pourra la compléter. Il est vrai que, le cadre une fois adopté, les additions pourraient être presque indéfinies, et qu'il faudrait, je crois, se défendre de la tentation de prolonger outre mesure une énumération semblable. En effet, outre que la longueur d'une épître récitée à l'église n'est pas excessive, une énumération qui menacerait de ne pas finir enlèverait à l'œuvre le peu de sel qu'elle peut avoir.

J'ai cru devoir donner une traduction pour ceux des lecteurs de la *Revue* qui sont peu familiarisés avec l'idiome languedocien, quoiqu'il n'y ait pas de difficultés d'interprétation. J'y ai joint un commentaire géographique pour ceux qui ne connaissent pas en détail l'arrondissement de Lodève, et j'ai tâché d'expliquer les appellations données aux habitants de chaque village. Malheureusement j'ai été plusieurs fois réduit à l'hypothèse, par suite de mon éloignement des lieux et aussi de l'impossibilité de consulter le chanteur de cette *Epître,* qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur les motifs réels ou supposés de tel ou tel sobriquet.

J'ai adopté l'*o,* au lieu de l'*a* féminin, quoique l'*a* soit plus usité dans le département de l'Hérault, parce que celui de la bouche duquel j'ai entendu cette épître avait une prononciation qui, sans aller jusqu'à l'*o,* comme en Rouergue, s'en rapprochait beaucoup ; ce qui s'explique par le voisinage des Cévennes. Delfau était né à Soubès, à une lieue de Lodève, vers le nord.

EPITRO DEL LENGODOC	ÉPITRE DU LANGUEDOC
Lectio epistolæ : nostro cabro n'o qu'un pè, omai l'o dorrè.	*Lectio epistolæ* : notre chèvre n'a qu'un pied, et même elle l'a derrière.
— Lous pindoulins de Poujols. —	1. Les suspendus (lat. *penduli*) de Poujols.
Lous sauto-rocs de Peguei-rolos.	2. Les saute-rochers de Pégairolles.
Lous negats de Sent-Felis.	3. Les noyés de Saint-Félix.
Lous fats de l[illegible]s Ribos.	4. Les toqués des Rives.

— Lous tusto-baissels del Cailà.	— 5. Les frappe-cuves du Caylar.
Lous pesco-luno de Lunel.	6. Les pêche-lune de Lunel.
Lous couiouns de lo Baraco.	7. Les imbéciles de la Baraque.
— Lous boulurs del Cros.	— 8. Les voleurs du Cros.
Lous bancoroutiès de Mountpeirous.	9. Les banqueroutiers de Montpeyroux.
Lous inoucents d'Aniano.	10. Les fous d'Aniane.
— Lous enfumats de Sent-Michel.	— 11. Les enfumés de Saint-Michel.
Lous ladres de lo Bernedo.	12. Les ladres de la Vernède.
Lous manjo-trouchos de Nabacelo.	13. Les mange-truites de Navacelle.
— Lous pesoulhouses de Sent-Peire.	— 14. Les pouilleux de Saint-Pierre.
Lous negoucìants de lo Baquariè.	15. Les négociants de la Vacquerie.
Lous fiolaires de Sent-Maurice.	16. Les fileurs de Saint-Maurice.
— Lous boto-cabros de Soubès.	— 17. Les pousse-chèvres de Soubès.
— Lous mango-tripos de Loudebo, Que los manjou sons lobà E lous ases sons escourgà.	—18. Les mange-tripes de Lodève, qui les mangent sans laver, et les ânes sans [les] écorcher.
— Lous manjo-costognos de Soumoun.	— 19. Les mange-châtaignes de Soumont ou Salmont.
Lous croco-prunos de Teroundels.	20. Les croque-prunes de Thérondels.
Lous pialo-gachs de Fozieiros.	21. Les pèle-geais de Fozières.
— Lous bentres-negres de Paulhan.	— 22. Les ventres-noirs de Paulhan.
Lous manjo-cebos de Lezignan.	23. Les mange-ognons de Lézignan.
Lous debotats de lo Pesado.	24. Les va-nu-pieds de la Pesade.
— Lous comels de Beziès.	— 25. Les chameaux de Béziers.

Lous cauquilhats del Mas.	26. Les huppés du Mas.
Lous igounaus de Mountagnac Qu'òu lou diable dins lou cap.	27. Les huguenots de Montagnac, qui ont le diable dans la tête.
Per omnia sæcula sæculorum.	*Per omnia sæcula sæculorum*

NOTES

Le préambule me semble amené, autant par le besoin de faire rimer avec *epistolæ* que par le désir de se montrer facétieux à peu de frais.

1. — *Lous pindoulins de Poujols*. Poujols, petit village du canton de Lodève (304 habitants), suspendu sur le flanc d'une colline escarpée, qui domine la rivière qui passe à Lodève (l'Ergue ou la Lergue); de là le sobriquet,

2. — *Lous sauto-rocs de Pegueirolos*. Pégairolles-de-l'Escalette, canton du Caylar (430 habitants), près du passage étroit de l'Escalette (petite échelle), par où l'on descend du plateau de Larzac dans la plaine de Lodève.

3. — *Lous negats de Sent-Felis*. Saint-Félix-de-Lodève, canton de Clermont-de-Lodève (516 habitants), sur le chemin de fer de Lodève à Agde. Je ne m'explique pas pourquoi ses habitants seraient plutôt noyés que ceux de tout autre village placé sur une rivière. St-Félix est à 2 kilomètres environ de l'Ergue. A moins qu'il ne s'agisse ici de St-Félix-de-l'Héras, très-petite commune du canton du Caylar et qui n'a pas d'eau. Il y aurait alors antiphrase.

4. — *Lous fats de los Ribos*. Les Rives, canton du Caylar (270 habitants).

Ceci doit être une vengeance de l'auteur, comme plus loin l'injurieuse appellation des habitants de la Baraque.

5. — *Lous tusto-baissels del Cailà*. Le Caylar, chef-lieu de canton, sur le plateau élevé du Larzac, peu favorisé de la nature, surtout au point de vue du vin. L'antiphrase est jolie ; il semble qu'on veuille faire entendre que ses habitants frappent sur les tonneaux pour voir s'ils sont pleins; et ceux-ci sonnent creux.

6. — *Lous pesco-luno de Lunel*. Lunel, chef-lieu de canton, entre Montpellier et Nimes (7,000 habitants). L'histoire de ce sobriquet est assez connue.

7. — *Lous couiouns de lo Bàraco.* La Baraque, comme son nom l'indique, n'est qu'un hameau isolé sur le Larzac, canton du Caylar, ou peut-être de Nant (Aveyron). Il est traversé par la route nationale de Rodez à Montpellier.

8. — *Lous boulurs del Cros.* Le Cros, canton du Caylar, (306 habitants.)

J'ignore complétement d'où a pu venir ce surnom peu flatteu. Serait-ce encore un trait de vengeance de l'auteur ?

9. — *Lous bancoroutiès de Mountpeirous* (1,350 habitants). Montpeyroux canton de Gignac.

On n'y est pas de nos jours moins honnête qu'ailleurs, mais il est probable qu'on a eu à se plaindre jadis de quelque immense déconfiture.

10. — *Lous inoucents d'Aniano.* Aniane, chef-lieu de canton (3,300 habitants), à 30 kilomètres N.-O. de Montpellier, non loin du fleuve qui donne son nom au département de l'Hérault, renferme un vieux couvent du IXe siècle transformé en une maison de fous.

11. — *Lous enfumats de Sent-Michel.* St-Michel, canton du Caylar, commune assez pauvre, dont les chaumières basses justifient parfaitement le surnom d'enfumés.

12. — *Lous ladres de lo Bernedo.* — 13. *Lous manjo-trouchos de Nabacèlo.* Ce sont deux petits villages des cantons du Caylar et de Lodève.

14. — *Lous pesoulhouses de Sent-Peire.* Saint-Pierre-de la Fage, à l'extrémité sud du plateau du Larzac, pauvre village dans une situation pittoresque, canton du Caylar .

15. — *Lous negouciants de lo Baquariè.* La Vacquerie, petite commune du Larzac, près de St-Pierre, canton de Lodève, où certes les négociants n'ont que faire.

16. — *Lous fiolaires de Sent-Maurice.* St-Maurice, canton du Caylar, village assez important (900 habitants).

17. — *Lous boto-cabros de Soubès.* Soubès, à 5 kilomètres nord de Lodève. Ses habitants sont accusés ici de donner de la tête contre les chèvres. Voudrait-on les accuser d'entêtement ? C'est probable, car il n'y a pas de troupeaux de chèvres à Soubès, en particulier.

18. — *Lous manjo-tripos de Loudebo, que los manjou sons labà e lous ases sons escourga.* La facétie est un peu lourde.

Notons cependant qu'il y a dans nos pays un proverbe qui dit : *Oquel qu'o pas d'orgent manjo pas de tripos* (Celui qui n'a pas d'argent ne mange pas de tripes). Or, Lodève étant la ville la plus riche de la contrée décrite par l'auteur, il n'est pas étonnant qu'il ait choisi pour les Lodévois l'épithète de mange-tripes. Le reste est sans doute une compensation que se donnent ceux qui ne peuvent manger, faute d'argent, ce mets délicat : ils accusent ceux qui en mangent de ne pas les laver.

L'auteur enchérit encore par une gauloiserie un peu lourde (*e lous ases sons escourgà*).

19. — *Lous manjo-castagnos de Solmoun.* Salmon, canton de la Canourgue (Lozère), dans une contrée peuplée de châtaigniers ; ou peut-être plus simplement petit village à une lieue de Lodève, vers l'est, dans la montagne.

20. — *Lous croco-prunos de Teroundels.* Thérondels, canton de Lodève.

21. — *Lous pialo-gachs de Fozieiros.* Fozières, hameau qui se trouve près de Thérondels et de Soubès. Je n'ai pu savoir l'origine de cette bizarre appellation.

22. — *Lous bentres-negres de Paulhan.* Paulhan, station du chemin de fer d'Agde à Lodève, d'où part un embranchement sur Montpellier. Pourquoi les accuse-t-on d'avoir le ventre noir ? Les assimilerait-on aux grives gorgées de raisin ? Il est vrai que les vignes n'y manquent pas.

23. — *Lous manjo-cebos de Lezignan.* Lézignan, chef-lieu de canton, à 30 kilomètres ouest de Narbonne, sur la frontière du département de l'Hérault.

24. — *Lous debotats de lo Pesado.* La Pesade est un très-petit village sur la route nationale de Rodez à Montpellier, canton du Caylar. Le relais de poste qui y est installé fait à peu près toute sa richesse. De là, sans doute, le sobriquet pittoresque de *debotats* (qui n'ont pas de semelles aux pieds).

25. — *Lous comels de Beziès.* L'explication de ce sobriquet a été donnée par M. A. Roque-Ferrier, dans le n° de juillet 1875 de la *Revue des langues romanes* (article sur les proverbes). Il vient du chameau que l'on promenait dans cette ville le jour de la fête de *Caritach.*

26. — *Lous cauquilhats del Mas ?* Le Mas, comme son nom l'indique, n'est qu'une grosse ferme. On rencontre ce nom un

peu partout; il s'en trouve un près de St-Martin-de-Londres, appelé le Mas-de-Londres. Je ne vois pas trop pourquoi l'on a appelé les habitants de ce petit groupe de maisons des *huppés*, du nom d'une espèce d'alouette huppée, appelée en langue d'oc *cauquilhada*. C'est comme si l'on disait *cossus*, ou *fiers*.

27. — *Lous igounaus de Mountagnac, qu'òu lou diable dins lou cap.* — Ce sobriquet est un écho lointain de la haine fanatique que l'on portait, au XVIIe siècle, aux Camisards. Pour le comprendre, il n'y a qu'à relire l'*Épître à Clarisse*, publiée par le docteur Noulet dans la *Revue des langues romanes* (octobre 1874, p. 557). Tout cela est bien changé ; il n'en est pas moins curieux de constater des restes de ces sentiments peu chrétiens dans une pareille œuvre.

L. Constans.

ÉNIGMES POPULAIRES CATALANES

Les énigmes (*endevinallas*) qui suivent peuvent être considérées comme une suite à la publication de M. Alph. Roque-Ferrier, *Revue*, etc., VII, 313-350.

Elles ont été recueillies au mois d'octobre 1874, à Barcelone. C'est dire, par là, que leur langage relève de la variété orientale de l'idiome catalan.

M. MILA Y FONTANALS.

I. Qu'es aixó[1]:
Una cosa
Qu'a tot arreu se posa
Y a la mar no gosa?
— La neu.

II. Qu'es aixó :
Una vella arrugadeta
Que porta una estaqueta?
— Una pansa.

III. Qu'es aixó :
Una vella reguinyosa
Que com Deu vol es amorosa
Y 'l fruyt que fa
Es bo per menjá?
— La mar.

I. — Qu'est-ce que cela : une chose qui sur tout se pose et n'ose pas se poser sur la mer ? — La neige.

II. — Qu'est-ce que cela : une vieille ridée qui porte un petit pieu ? — Le raisin sec.

III. — Qu'est-ce que cela : une vieille grondeuse qui, lorsque Dieu le veut, est aimable ; le fruit qu'elle porte est bon à manger ? — La mer.

[1] Toutes les énigmes commencent par cette interrogation

IV. Qu'es aixó :
Un abre que no té fulla ni fló,
Y 'l seu fruyt es molt bo ?
— La mar.

V. Qu'es aixó :
Una cosa que tot ho fa,
Mel y mil y cordová ?
— La figa.

VI. Qu'es aixó :
Molt blanqueta sou, Senyora,
Sempre blanqueta serèu.
No hi ha festa ni festeta
Que vos no hi estiguèu[1] ?
— La sal.

VII. Qu'es aixó :
Com la fico y com la trech,
Ella'n fa catrich-catrech ?
— La clau.

VIII. Qu'es aixó :
Una vella amb una dent
Que fa corre tota la gent ?
— La campana.

IV. — Qu'est-ce que cela : un arbre qui n'a ni feuille ni fleur, et dont le fruit est très-bon ? — La mer.

V. — Qu'est-ce que cela : une chose qui fait tout, miel, millet et cordouan ? — La figue.

VI. — Qu'est-ce que cela : très-blanche êtes-vous, Madame, et très-blanche serez. Il n'est ni grande ni petite fête où vous ne soyez ? — Le sel.

VII. — Qu'est-ce que cela : quand je la mets et quand je la tire, elle fait *catrich-catrech* ? — La clef.

VIII. — Qu'est-ce que cela : une vieille avec une [seule] dent, qui fait courir tout le monde ? — La cloche.

[1] « Assistiguèu » serait mieux.

IX. Qu'es aixó :
Unas donas desinvoltas
Que fan las carnestoltas?
— Las que fan el llit.

X. Qu'es aixó :
El pare encara no es nat
Qu'el fill ya corre pel terrat?
— El fum.

XI. Qu'es aixó :
Quant baixa riu y quant puja plora?
— Là galleda.

XII. Qu'es aixó :
Don Galindoy s'está en un camp
Am deu mil homes al voltant;
Tots portan barret vermell,
Menos don Galindoy qu'es lo mes vell?
— El cireré[1].

XIII. Qu'es aixó :
Tres qu'en van, tres qu'en venen,

IX. — Qu'est-ce que cela : des femmes sans retenue qui font le carnaval? — Celles qui font le lit.

X. — Qu'est-ce que cela : le père n'est pas né encore, et le fils court déjà sur la terrasse? — La fumée.

XI.— Qu'est-ce que cela : lorsqu'il descend il rit, et lorsqu'il remonte il pleure? — Le seau.

XII. — Qu'est-ce que cela : don Galindoy est dans son champ, avec dix mille hommes autour de lui. Tous portent chapeau vermeil, moins don Galindoy, qui est [cependant] le plus âgé? — Le cerisier.

XIII. — Qu'est-ce que cela : trois qui s'en vont, trois qui vien-

[1] Il y a des variantes. Le *héros* se nomme aussi don Tarundan ou don Durrandel.

Tres que'n portan la berena,
Tres que pescan l'aigua fresca?
— La sinia

XIV. Qu'es aixó :
El pare es gran, la mare xica,
Els fills son negres y els nets son blanchs ?
— El pi, la piña, la closca del pinyó y el pinyó.

XV. Qu'es aixó :
De dia fa escaleta
Y de nit fa bandereta?
— La cutilla.

XVI. Qu'es aixó :
Pica y no té bec, vola y no té alas?
— La espurna.

XVII. Qu'es aixó :
Com mes n'hi ha menos pesan?
— Els forats.

XVIII. Qu'es aixó :
Els pobres ho llansan, y els richs ho arrepleyan?
— Els mochs.

nent, trois qui portent le goûter, trois qui puisent de l'eau fraîche ? — Une *noria* de puits.

XIV. — Qu'est-ce que cela : le père est grand, la mère est petite, les fils sont noirs et les petits-fils blancs ? — Le pin, la pomme de pin, la coque du pignon et le pignon.

XV. — Qu'est-ce que cela : pendant le jour il fait petite échelle, et la nuit banderolle ? — Le corset (le lacet du corset).

XVI. — Qu'est-ce que cela : elle frappe sans [avoir] un bec, et vole sans [avoir] des ailes ? — L'étincelle.

XVII. — Qu'est-ce que cela : plus il y en a et moins ils pèsent ? — Les trous.

XVIII.— Qu'est-ce que cela : les pauvres le jettent, et les riches le recueillent ? — La morve.

XIX. Qu'es aixó :
Es vert y no es julibert,
Es groch y no es safrá ?
Bestia será qui nou endevinará.
— La taronja.

XX. Qu'es aixó :
Es vert y no es julibert,
Es groch y no es safrá,
Te espinas y no es bacallá,
Porta corona y no es capellá ?
Bestia será qui nou endevinará.
— La figa de moro.

XXI. Qu'es aixó :
El camp es blanch, la llavó' es negra.
Cinq son els bous que tiran la rella ?
— L'escriure.

XXII. Qu'es aixó :
Dos miras miras, dos varas varas.
Un ventamoscas y quatre mengalas ?
— El bou.

XXIII. Qu'es aixó :
Quatre estudiants van per un camí

XIX. — Qu'est-ce que cela : elle est verte et n'est pas persil, elle est jaune et n'est pas safran ? Bête sera qui ne le devinera point. — L'orange.

XX. — Qu'est-ce que cela : elle est verte et n'est pas persil, elle est jaune et n'est pas safran, elle a des arêtes et n'est pas morue, elle porte couronne (tonsure) et n'est pas prêtre ? Bête sera qui ne le devinera point. — La figue d'Inde.

XXI. — Qu'est-ce que cela : le champ est blanc, la semence est noire. Cinq bœufs tirent la charrue ? — L'écriture.

XXII. — Qu'est-ce que cela : deux *regarde*, *regarde*, deux *verges*, *verges*, un chasse-mouches et quatre bâtons de Bengale ? — Le bœuf.

XXIII. — Qu'est-ce que cela : quatre étudiants vont dans un

Que l'un al altre nos poden consegui?
— Las devanadoras.

XXIV. Qu'es aixó :
Quatre estudiants venen de Gascunya.
Quant un se vesteix, l'altre se despulla?
— Las agullas de fé' mitja.

XXV. Qu'es aixó :
Una cosa que tot hom ho té, fins las pedras?
— Un nom.

XXVI. Qu'es aixó :
Una senyora s'está al terrat
Am la cua verda y el vestit morat?
— L'esbarginia.

Qu'es aixó :
XXVII. Un convent de monjas blancas? — Las dents.
Al mitx hi ha un frare vermell? — La llenga.
Mes amunt hi ha dos fossas?— Els forats del nas.
Mes amunt dos mirallets? — Els ulls.
Mes amunt hi ha una plassa
Que si pasejan els senyors cavallés? — Els polls [1].

chemin [tel] qu'ils ne peuvent les uns les autres s'attraper? — Les baguettes du dévidoir.

XXIV. — Qu'est-ce que cela: quatre étudiants reviennent de Gascogne. Lorsque l'un d'eux s'habille, un autre se déshabille? — Les aiguilles à tricoter.

XXV — Qu'est-ce que cela : une chose que tout homme possède, et même les pierres? — Un nom.

XXVI. — Qu'est-ce que cela : une dame qui est sur la terrasse, avec la queue verte et le vêtement violet foncé? — L'aubergine.

XXVII. — Qu'est-ce que cela: un couvent de nonnes blanches? — Les dents. — Au milieu, il y a un frère vermeil? — La langue. — Plus haut, il y a deux fosses? — Les trous du nez. — Plus haut, deux petits miroirs? — Les yeux. — Plus haut, il y a une place où se promènent les seigneurs chevaliers? — Les poux.

[1] Nous croyons qu'on a ajouté après coup les deux derniers vers, d'une vérité heureusement exceptionnelle.

LETTRES A GRÉGOIRE
SUR LES PATOIS DE FRANCE

(*Suite*)

QUESTIONS. — *Avez-vous beaucoup de proverbes particuliers à votre contrée ? Quelle est l'influence du patois sur les mœurs, et de celles-ci sur le patois ? Se rapproche-t-il de l'idiome français ? Depuis quand ? Quelle serait l'importance politique de détruire ce patois ? Quels en seraient les moyens ?*

SOLUTION. — Notre patois a une infinité de proverbes qui lui sont particuliers ; ils varient même de village à village, comme le langage. La plupart ont rapport au temps où il faut ensemencer, tailler la vigne, et le répertoire de ces sentences ne se trouve que dans la mémoire de nos aïeux agriculteurs, qui les transmettent à leurs enfants, et ceux-ci aux petits-fils, etc. Tous ont beaucoup de confiance à ces proverbes, et l'expérience prouve fort souvent qu'ils sont le fruit de l'observation et de la prudence. Au reste, on en trouve le plus grand nombre dans les auteurs latins qui ont écrit anciennement sur l'agriculture, tels que Varron, Columelle, Pline, etc.

Quoique le langage influe quelquefois sur les mœurs, l'influence des mœurs sur le langage a été, dans ce pays-ci. beaucoup plus caractérisée. Nous croyons donc qu'il faut en chercher plutôt la pureté et la corruption dans l'influence du climat, du commerce, du luxe, des richesses. Elles n'ont perdu ici de leur ancienne simplicité que depuis le temps que nos besoins factices ont appelé tant d'habitants dans les villes, d'où ils sont revenus, de temps en temps, changer le langage et les mœurs en augmentant l'industrie. Tant il est vrai que la fatale expérience prouve tous les jours que l'homme ne polit son langage et sa manière de vivre qu'aux dépens de sa simplicité et de son innocence ! Les mœurs de nos bons aïeux étaient simples comme leurs patois, et celui-ci parais-

sait fait pour peindre la simplicité et la bonhomie. D'après cela, l'importance religieuse et politique aurait peut-être désiré qu'on leur laissât les vertus simples et naturelles avant que ce funeste changement ne se fût opéré ; mais maintenant l'ignorance, jointe à la corruption, serait le père de tous les maux. Il serait donc utile, sans doute, de leur procurer tous les moyens de s'instruire ; il faut un frein au cœur, ignorant et perverti, et ce frein ne se trouve que dans la connaissance de la religion et des lois. Il serait donc nécessaire de multiplier dans nos campagnes les écoles publiques, d'y mettre à la tête des maîtres éclairés et sans préjugés, de leur donner des ouvrages simples et à la portée de leurs élèves. Il faudrait que ces ouvrages élémentaires renfermassent des notions claires et faciles sur l'histoire naturelle, sur la législation, les devoirs de l'homme et du citoyen. On n'y devrait pas négliger surtout la morale et la religion, qui seule peut servir de frein à un cœur corrompu et faire le bonheur de tous. Nous devons observer, en passant, que nous nous trouvons, dans ce pays-ci, dans une situation très-peu propre à favoriser ces sortes d'établissements, parce que nos maisons, dispersées dans nos campagnes, ne forment que des villages fort peu nombreux ; les autres pays, au contraire, semblent s'y prêter davantage, parce que les chefs-lieux des paroisses forment, d'ordinaire, des hameaux assez considérables.

QUESTIONS. — *Dans les écoles de campagne, l'enseignement se fait-il en français? Les livres sont-ils uniformes? Chaque village est-il pourvu de maîtres d'école? Qu'enseigne-t-on dans les écoles? Sont-elles surveillées par les curés et vicaires? Ceux-ci ont-ils un assortiment de livres pour leur prêter? Ont-ils le goût de la lecture.*

SOLUTION. — Il n'existe point d'uniformité dans la manière d'enseigner. Les maîtres d'école, dans les villages où il y en a (car il s'en trouve dans peu), apprennent à lire en français et en latin; mais, en général, ils ont tous la manie de commencer par cette dernière langue ; de sorte que l'éducation se réduit presque, dans nos campagnes, à rendre les élèves capables de pouvoir, les jours de fête et dimanches, aider leurs pasteurs à chanter les louanges de Dieu dans une langue qu'ils n'entendent pas. La plupart de nos villages, trop peu nom-

breux, comme nous l'avons observé, pour faire un sort à un maître d'école, sont absolument sans instruction ou n'ont que celle de leurs curés, qui se distinguent, il est vrai, par le zèle et l'assiduité pour leur apprendre les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu et le prochain ; mais, comme ils ne peuvent guère s'assembler que les jours de fête et dimanches, pendant fort peu de temps, ils sont encore, pour la plupart, livrés à la plus crasse ignorance : ne sachant pas lire, ils ne sauraient avoir le goût de la lecture ; et, s'ils savent épeler quelques mots, ils n'ont entre les mains que les *Heures* du diocèse. On trouve cependant chez quelques-uns l'abrégé de l'Ancien Testament de Royaumont, l'Évangile et l'Imitation de J.-C.; mais cela est très-rare. Nos curés n'ont pas non plus un assortiment de livres à leur prêter; mais ils leur deviendraient inutiles, vu le petit nombre de ceux qui, dans nos campagnes, pourraient en profiter, car ceux-là ne forment pas la douzième partie de nos laboureurs [1].

QUESTIONS. — *Ont-ils beaucoup de préjugés? Dans quel genre? Depuis une vingtaine d'années sont-ils plus éclairés? Leurs mœurs sont-elles plus dépravées? Leurs principes religieux ne sont-ils pas affaiblis? Quelles sont les causes et quels seraient les remèdes de ces maux?*

SOLUTION. — Tristes fruits de l'ignorance et de la superstition, les préjugés exercent encore un empire absolu dans nos campagnes. Nos agriculteurs croient généralement à la magie, aux revenants, aux noueurs d'aiguillette, aux sorciers, loups-garous, devins, diseurs de bonne aventure, etc., etc. Nous en avons eu, il y a quinze à seize ans, un exemple bien frappant sous nos yeux ; il s'est passé dans la ville de Condom et dans les environs, lorsque M. Vic d'Azir, célèbre académicien, fut envoyé par le gouvernement pour remédier, s'il était possible, aux ravages terribles que faisait dans nos campagnes l'épizootie. On vit nos laboureurs, et même plusieurs de ceux qui se piquaient d'être instruits, abandonner ce savant pour suivre de soi-disant devins qui, moyennant quelques prières,

[1] Aujourd'hui, c'est la moitié seulement des habitants du Lot-et-Garonne (167,000) qui ne sait pas lire. En 1866, plus de 33,000 enfants recevaient l'instruction primaire dans 613 écoles.

quelques simples et quelques drogues, prétendaient maîtriser cette funeste maladie. Il faut convenir aussi que l'usage ridicule qui s'observait jadis dans la plupart des diocèses, et depuis moins de trente ans dans celui d'Auch, n'a pas peu contribué à perpétuer cette sotte crédulité. Je me souviens d'avoir entendu dire moi-même, il n'y a pas vingt ans, à un bon curé crédule de ce dernier diocèse, avant la messe de paroisse, une formule qu'on trouve dans quelques anciens rituels ; la voici : *Sorciers, sorcières, devins et devineresses, sortez de l'église avant qu'on commence le saint sacrifice !* Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on a vu souvent des personnes sortir, se croyant sorciers, ou plutôt pour en imposer plus facilement à ces bonnes gens. Il est vrai cependant que, depuis quelque temps, on s'aperçoit qu'on devient moins crédule ; il est à désirer cependant qu'on ne pousse pas cette incrédulité trop loin. L'homme porte toujours les choses à l'extrême. Il semble aussi que, depuis cette époque, les mœurs soient plus dépravées et que les principes religieux se soient affaiblis. Comme nous avons déjà indiqué les moyens qui s'offrent naturellement pour remédier à ces maux, nous nous contenterons d'ajouter qu'il ne sera pas aisé de déraciner totalement les préjugés, qui ont poussé de profondes racines. C'est de l'instruction et du temps que nous devons en attendre le succès. Ce ne sera qu'après quelques générations qu'on en pourra venir à bout. Nos bons vieillards les perpétueront encore longtemps dans nos villages, au coin du feu, pendant les longues soirées d'hiver ; et leurs enfants seront d'autant plus portés à ajouter foi à leurs contes ridicules, qu'ils assurent presque toujours avoir touché, vu et entendu. Je puis assurer en avoir vu un grand nombre qui me soutenaient gravement s'être battus contre des sorciers et des loups-garous, qui leur échappaient en leur glissant d'entre les mains ; d'autres prétendaient les avoir vus passer par le trou d'une serrure, etc. Il est bien à craindre que la bonhomie et la gravité de ces narrateurs n'en imposent encore longtemps à la crédulité et à la naïve simplicité de leurs auditeurs.

QUESTIONS.— *Quels effets moraux produit en eux la Révolution ? Trouve-t-on chez eux du patriotisme, ou seulement les affections qu'inspire l'intérêt personnel ? Les ecclésiastiques, les ci-devant nobles, ne sont-ils*

pas en butte aux injures grossières et aux outrages des gens de la campagne, au despotisme des municipaux, etc ?

Solution. — La Révolution ne paraît pas encore avoir produit de grands changements dans la manière d'agir ni dans les opinions de nos agriculteurs ; mais l'abolition de la dîme et de quelques droits féodaux paraît avoir fortement réveillé en eux les affections qu'inspire naturellement l'intérêt personnel. Quelques-uns même, égarés d'abord par des gens mal intentionnés, s'étaient portés à des excès que la cupidité et le besoin, dans ces années malheureuses, leur suggéraient. Mais ces erreurs n'ont été que passagères ; dès que ces bonnes gens ont reconnu leurs fautes, ils se sont hâtés de les désavouer et de rentrer dans leur devoir, et ceux qui avaient tâché de les égarer n'ont eu que la honte et le remords d'avoir formé un projet aussi criminel. Je ne voudrais pas assurer cependant que leur patriotisme soit bien épuré. S'ils en ont, il est chez eux, comme chez les gens ignorants et grossiers, uniquement fondé sur la cupidité et l'intérêt personnel. On dit même qu'ils se refusent assez généralement à payer les droits féodaux qui n'ont pas été supprimés et que l'Assemblée nationale a seulement déclarés rachetables. Cependant, malgré les derniers troubles survenus dans le département du Lot, nos campagnes ont été fort tranquilles, et l'on n'entend pas dire dans nos cantons que les ecclésiastiques et les ci-devant nobles soient exposés aux injures ni aux outrages de nos laboureurs, encore moins au despotisme des maires et des municipaux. Dieu veuille que la prestation du serment exigé des fonctionnaires publics ecclésiastiques ne vienne point troubler l'ordre et l'harmonie qui régnaient dans notre département ! Nous devions cette tranquillité, et au caractère doux et paisible de nos concitoyens, et aux soins vigilants de nos sages administrateurs, qui, guidés par un patriotisme pur et éclairé, ne souffriraient pas qu'on portât la moindre atteinte à la Constitution, ni qu'on fît la moindre infraction à des lois qui assureront à jamais la liberté, la gloire et le bonheur du peuple français.

4

Valence-d'Agen, le 27 février 1791.

MONSIEUR,

Je n'ai pu avoir l'honneur de répondre plus tôt à votre lettre, dans l'espérance où j'étais de pouvoir vous donner par moi-même, ou par d'autres personnes plus éclairées que moi, les renseignements que vous me demandez sur le patois. Manquant des connaissances nécessaires pour cet objet, je me suis adressé à plusieurs personnes de ce pays-ci pour répondre à vos vues. Toutes m'ont répondu que, quoique le patois soit notre premier et le plus familier langage, nous n'en connaissons ni l'origine, ni les règles, ni la méthode, ni aucune espèce de règle. Il nous paraît pourtant que c'est un langage corrompu qui dérive de l'italien, de l'espagnol et du français, pour la plupart des termes. Vous pourriez, Monsieur, vous en convaincre, si je pouvais vous procurer les vers champêtres de M. l'abbé Dastros, ancien vicaire de Saint-Clair du ci-devant diocèse de Lectoure, les vers du fameux Goudouli, le Sermon patriotique du père Sermet, carme déchaussé de Toulouse, trois excellents ouvrages. Des cantiques en patois sont aussi très-communs dans la Gascogne; il me serait très-aisé de vous en procurer, et j'aurais aussi l'honneur de vous faire passer d'autres ouvrages si je pouvais être assuré de satisfaire votre curiosité. Plusieurs de MM. les Députés à l'Assemblée nationale, comme ceux d'Auch, de Condom, Lectoure, etc., pourraient vous les faire connaître, et, sur l'avis que vous voudriez bien me donner, je ferais tous mes efforts pour vous les procurer. Quant au patois, je me bornerai ici à une seule réflexion: je crois qu'il serait impossible de le détruire et de lui substituer la langue française. La religion et les mœurs y perdraient si dans ces pays-ci, comme dans ceux où c'est l'usage, les curés, catéchistes et confesseurs, cessaient de parler au peuple le langage qu'il entend le mieux, le patois.......

GRÉGOIRE, curé des Palais.

— Le reste de cette lettre est tout personnel et absolument étranger à l'objet qui nous occupe; l'auteur espère que son

illustre homonyme ne tardera pas à devenir évêque, et il souhaite de le voir sur le siége épiscopal d'Agen. A la suite de sa lettre, s'en trouve une autre des Amis de la Constitution de Tonneins, qui félicitent les deux Grégoires d'avoir été les premiers à prêter le serment exigé des ecclésiastiques.

Grégoire a jeté en marge de la lettre du curé des Palais les quelques notes que voici, à l'usage de son secrétaire : « Impossibilité de lui écrire; amitiés; un exemplaire ; fraternité constante et union. — Aux Amis de la Constitutions de Tonneins : sensible aux choses honnêtes qu'ils ont dites de moi; un exemplaire; leur demander des renseignements sur le patois. »

5

La lettre que voici, datée de 1794, ne saurait être considérée comme une réponse aux quarante-trois questions de Grégoire ; mais elle touche de trop près à l'histoire de la langue d'oc et de sa littérature pour que nous l'omettions. Son auteur est peut-être le savant bénédictin Chaudon (1737-1817), ou son frère Esprit Chaudon (1738-1800). A coup sûr, c'était un homme de goût, comme on en jugera par la sévérité même de son jugement sur Goudouli :

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Votre intéressant discours sur l'unité de langage dans la République produit l'effet des bons ouvrages ; il met sur la voie de penser. Aux observations que je vous ai déjà soumises, je vais en joindre quelques autres qui ne seront peut-être pas neuves pour vous, mais qui seront toujours assez bonnes si elles font naître quelque idée utile.

Si l'usage de la langue latine a été général depuis Cadix jusqu'à l'Euphrate, pourquoi désespérerait-on qu'un peuple réuni par les mêmes mœurs et les mêmes lois parlât universellement le français, depuis Nice jusqu'à Dunkerque ?

Mais le latin, en s'universalisant, se corrompit presque partout, et du mélange de cette langue avec les idiomes des barbares qui conquirent l'Italie se formèrent vaisemblablement l'italien et les autres jargons dérivés du latin, enfants ou bâtards bien peu dignes de leur père. Ainsi les Provençaux de

manus firent d'abord *manou,* puis *mano* en adoucissant le mot, ensuite *man* en le tronquant.

Il est difficile d'empêcher cette altération du langage national, dans ce qu'on appelait ci-devant le bas peuple. Dans tous les pays du monde, le vulgaire allonge ou abrége certains mots, donne de nouvelles applications à quelques expressions, change les désinences des autres et adapte la nouvelle langue qui lui est proposée à celle qu'il tenait de ses pères.

L'Aquitaine ayant été la proie des Romains, des Français, des Arabes, des Anglais, il est resté dans son patois des traces des idiomes propres à ces divers conquérants. De là, dans la même langue, des sons doux à l'oreille, et des expressions aigres et dures qui la déchirent.

On n'a pas à craindre des conquêtes, sous un gouvernement vigoureux et avec un peuple brave et uni ; mais on doit craindre l'empire de l'habitude, et, pour affaiblir cet empire, il y aurait peut-être quelques moyens à proposer :

1° Des prix pour les enfants des habitants de la campagne qui répondraient le mieux, en français, à des questions proposées, soit dans les fêtes patriotiques, soit dans les fêtes décadaires. On pourrait même obliger ces enfants à faire des lectures publiques dans ces différentes assemblées, et récompenser leurs progrès dans l'étude de la langue ;

2° Des instructions en patois sur les lois principales, avec la version française à côté. Le patois étant plus difficile à lire que le français, même par ceux qui le parlent, ils recourraient à l'original, et ils apprendraient insensiblement leur véritable langue ;

3° Des ouvrages élémentaires où l'on n'emploierait d'abord que les expressions françaises qui se rapprochent le plus des mots patois, et l'on pourrait exécuter la même idée en composant des chansons patriotiques destinées au peuple ;

4° Un choix plus sévère des instituteurs, qui, dans les départements du Midi, ne parlent ordinairement que patois, ou parlent très-mal le français.

Je conviens que ces moyens, qui seraient suffisants en Gascogne, en Auvergne, en Limousin, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné (je me sers, pour abréger, du nom de ces ci-devant provinces), ne suffiraient pas dans la basse Bretagne

et chez les Basques. Mais leur langue est resserrée dans un plus petit espace que le jargon des autres départements, et l'Assemblée nationale a pris des mesures pour leur faire adopter le langage national. Notre langue, malgré ses imperfections, mérite la préférence sur tous les autres jargons, qui, avec quelques avantages particuliers, n'auront jamais la clarté et la justesse du français.

En vous parlant de Goudouli, je n'ai pas été saisi de l'enthousiasme que ce poëte inspire en général aux Gascons ; j'ai osé même le censurer. Toute critique doit être motivée, et je puis justifier la mienne. J'ai reproché au versificateur toulousain beaucoup d'expressions basses ; dans le poëme qu'on cite comme son chef-d'œuvre, *la Mort d'Henri IV,* il dit que ce monarque, transporté au ciel, *trepejo las estellos* (*trépigne, danse sur les étoiles*)[1]. Dans une autre pièce, il appelle le soleil *lou calel dau ceou. Calel* est une lampe de cuisine, une lampe à queue. Il serait facile de paraître énergique en français, en employant beaucoup d'expressions vives des poissardes ou des harengères, ou des vieux mots. Mais ce mélange du langage de la populace ou des poëtes marotiques avec les termes simples, purs et nobles, des bons poëtes français, ne produirait qu'un jargon pénible et bizarre.

Ce Goudouli avait de l'imagination, mais peu de goût ; il dut en partie sa réputation à ses bons mots et à son enjouement. C'était un gros épicurien, ami de Bacchus et de Comus, plus rempli de Rabelais que de Virgile, et dont la gaieté franche et soutenue plaisait beaucoup à un peuple naturellement porté à la joie.

Si ses contemporains et ses compatriotes l'ont trop vanté, ils n'ont pas moins exagéré le mérite des autres poëtes provençaux et gascons. L'*Histoire littéraire des troubadours,* par Millot, offre peu de morceaux poétiques dignes d'admiration. La collection de tous ces antiques rimailleurs ne serait qu'un

[1] Erreur du correspondant de Grégoire. *Trepejà* signifie ici *fouler*. Goudelin veut dire qu'après sa mort, Henri IV foule aux pieds les étoiles, chemine parmi les étoiles. (A. R.-F.)

monceau de sable qui fournirait à peine quelques paillettes d'or.

Dans le *Recueil des poëtes gascons* (Amsterdam, 1700, 2 vol.), que de pièces plates, surtout dans le 2e volume [1] ! que de vers bas et rampants ! quelle disette d'idées et d'images nobles ! L'éditeur exalte beaucoup la dernière pièce de ce recueil, et la trouve excellente. Voici un échantillon de ce beau poëme ; c'est un amoureux transi qui se plaint à sa maîtresse, unique cause de son extrême maigreur :

Et me cal un bastou, per tan que lous aussels,
En me besen tant sec, nou me curou lous els.
Comme d'une carrogno.

Il me faut un bâton, afin que les oiseaux, en me voyant si sec, ne me curent les yeux comme à une charogne.

Cette censure des auteurs qui ont écrit en langue vulgaire n'est point inutile, puisqu'elle sert à prouver aux Gascons et aux Provençaux que, quoiqu'ils se croient riches, ils n'ont que de la monnaie de bas aloi, et que les véritables richesses sont dans les bons écrivains français. En les lisant avec soin, ils enrichiraient tout à la fois leur esprit, leur mémoire et leur imagination, et ils auraient plus de moyens de servir la patrie, par la faculté qu'ils acquerraient de parler son véritable langage.

Salut, respect et fraternité.

CHAUDON.

A Mezin, par Nérac, 30 Messidor, l'an II de la République une et indivisible. Permettez que le citoyen Claverie trouve ici les assurances de mon attachement.

[1] Ce deuxième volume contient *l'Embarras de la fieiro de Beaucaire*, par J. Michel, de Nîmes, et les *Folies* du sieur le Sage, de Montpellier. L'*Amoureus transit*, dont Chaudon cite trois vers que nous avons corrigés sur le texte, se trouve p. 189, à la suite de l'*Embarras*. (A. R.-F.)

BIBLIOGRAPHIE

—

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par A. Dorange. — Tours, Bouserez, 1875; grand in-4° de viii-582 pages.

Quoique la rédaction de le *Revue des langues romanes* n'ait pas reçu d'exemplaire de l'ouvrage dont le titre précède et qu'elle ne puisse en rendre compte par elle-même, elle croit devoir à ses lecteurs de leur en signaler l'importance et l'utilité. Pour cela, elle ne peut mieux faire que d'emprunter à la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XXXVI, 6e livraison de 1875, pag. 622) le compte rendu qu'en a donné M. L. Delisle. Nul plus que le savant académicien n'était en état d'apprécier la valeur de cette publication.

« La ville de Tours a hérité de la meilleure partie des anciennes bibliothèques de la Touraine; de nos jours, elle s'est accrue du cabinet à la formation duquel notre confrère, André Salmon, avait consacré tant de veilles et d'argent. Il n'est donc pas étonnant qu'elle possède une collection de manuscrits de premier ordre. Le catalogue que M. Dorange vient d'en publier permet de s'en faire une juste idée et d'apprécier les ressources que cette riche collection peut fournir aux études de paléographie, d'histoire et de littérature. Il donne aussi le moyen de constater exactement ce qui subsiste des célèbres bibliothèques de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutier.

« En prenant pour base de mes recherches le travail de M. Dorange et en le comparant avec d'anciens inventaires, je me proposais de signaler les pertes subies par la ville de Tours depuis la Révolution, puis d'indiquer les dépôts français ou étrangers dans lesquels ont été recueillis quelques-uns des manuscrits dont la ville de Tours doit regretter la perte, et enfin de montrer, par plusieurs exemples, quels services est appelé à rendre le Catalogue qui vient de paraître. Jusqu'à présent, le temps m'a manqué pour remplir cette tâche; mais, sans y renoncer pour l'avenir, je tiens à ne pas différer plus longtemps l'annonce d'un livre qui intéressera vivement beaucoup de nos lecteurs et qui mérite de grands éloges.

» Plus d'une découverte importante a déjà été faite dans les manuscrits de Tours. Le Catalogue de M. Dorange, qui comprend environ 1,500 notices, ménage cependant encore bien d'agréables surprises aux savants qui le dépouilleront avec attention. Assuré-

ment. l'auteur, qui ne s'est jamais posé en érudit de profession et qui a souvent manqué des plus indispensables instruments de vérification, l'auteur n'a pas pu dire le dernier mot sur tous les problèmes d'histoire et de bibliographie que soulevait l'examen d'une collection de manuscrits encore plus remarquable par la variété que par le nombre ; mais il a toujours exactement et consciencieusement relevé les détails d'après lesquels un lecteur compétant reconnaît s'il a intérêt à consulter un manuscrit. J'en ai déjà fait, soit pour des amis, soit pour moi-même, plusieurs fois l'expérience ; et, s'il fallait citer un fait, je rappellerais que ce fut à la lecture d'une des notices de M. Dorange que j'entrevis la valeur du ms. des Lettres de Cicéron, dont M. Thurot a tiré un si excellent parti. Je n'hésite donc pas à recommander le Catalogue des mss. de Tours comme un livre très-utile. Ce Catalogue, malgré les défauts inhérents à une œuvre entreprise dans les conditions où se trouvait l'auteur, tiendra une place fort honorable parmi les travaux du même genre qui ont paru de nos jours, sous les auspices des administrations municipales.

« La ville de Tours n'aura pas à regretter les sacrifices qu'elle s'est imposés pour l'impression de ce beau volume : le monde savant lui saura gré d'une publication qui met en lumière tant de trésors, encore imparfaitement connus, et qui assure de la façon la plus certaine l'intégrité d'une bibliothèque victime depuis trop longtemps de coupables dilapidations. Puisse cet exemple être suivi par les villes qui ont le bonheur de posséder à la fois une riche collection de manuscrits et un bibliothécaire dévoué et consciencieux comme M. Dorange ! »

La Délivrance d'Ogier le Danois

Le *Journal des Savants* (n° d'avril 1876) contient un fragment de chanson de geste (214 vers décasyllabiques) important, malgré son peu d'étendue, pour notre histoire littéraire. L'éditeur, M. A. de Longpérier, l'a extrait d'un manuscrit qui date du XIVe siècle. Il a utilisé, pour la constitution de son texte, la version remaniée du ms. 1583 (fonds français) de la Bibliothèque nationale. Des notes nombreuses et une traduction sommaire, mais suffisante, complètent cette utile et intéressante publication. — Voici quelques observations que je soumets au jugement du savant académicien :— V. 47. « Gautier monte qui le va *essanant* »; je lirais *essaiiant*. V. 77. « Se *sui* je voir »; je lirais *sai*. Le v. 141, « Ne voulez pas rendre mon *destrier* », est faux, *destrier*, ici comme au v. 155, ne comptant que pour deux syllabes. Il faut donc lire : « Ne voulez pas [me] rendre

mon destrier. » Au v. 158, je lirais : « Soudan l'oy, *n 'i* ot qu'e[s]-leessier », et au v. 176, « *l'aduré* talent », au lieu de « *la dure* talent. » Au v. 187, il vaut mieux écrire *devalant* sans accent; c'est du moins ainsi que prononcent les gens du peuple dans les provinces où ce mot s'est conservé. Au v. 189, il faut lire : « *em plorant.* » V. 199 : « de Naymes le *fervant.* » Que signifie *fervant?* Il est probable qu'il faut lire *ferrant,* qui grisonne, ou qui a le poil blanc.

A. B.

Notice historique sur la commune de Gemozac, par *un indigène*. d'après les Mémoires du curé Pouzeaux et d'autres manuscrits. — Chez Lemarié, éditeur, à St-Jean-d'Angély, 1876.

Étude intéressante, sous une forme humoristique. L'auteur, M. P. Jônain, après avoir fait la description topographique de sa commune natale, en fait la description ethnographique et philologique. — P. 24. Notons au passage des observations très-justes et finement présentées sur le caractère du paysan gemozacais, « qui parle volontiers, — mais sans rien dire », et sur la prononciation du « patient » Saintongeais, qui « laisse dans son gosier une bonne partie des consonnes », et, quant aux voyelles, « les laisse s'exhaler si elles peuvent. » On remarque (p. 25) un échantillon du patois local, et à la fin une pièce de circonstance, *In brin de petuchanghe,* écrite également en patois et parsemée de quelques malices villageoises au fin sel saintongeais : — on sait qu'il est de bonne qualité. La plus grande partie de cette publication, de la p. 28 à la p. 132, est occupée par les *Mémoires sur la paroisse et bénéfice de Gemozac en Saintonge, dressés en* 1765, *par Messire Jacques Pouzeaux.* Remercions M. Jônain de consacrer les loisirs de sa verte vieillesse, et *les restes d'une ardeur qui* ne *s'éteint* pas, à des monographies de ce genre, où l'histoire et la philologie trouvent également leur profit.

Cours d'histoire de la langue française. — Leçon d'ouverture, par Eugène Ritter, professeur à l'université de Genève. 1876.

Dans cette leçon, judicieusement écrite et pensée, M. Ritter explique pourquoi ce n'est que de nos jours que l'étude des langues romanes, et en particulier de la langue française, a pu faire tant de progrès, parce qu'on ne se borne plus à constater l'usage présent d'une seule des langues romanes, considérée isolément, et qu'on les étudie simultanément, comme dans une espèce de tableau

synoptique, tout en les ramenant constamment à l'unité, c'est-à-dire à la langue latine.

Après avoir exposé l'état de la science, il jette un coup d'œil d'ensemble sur ce qui doit faire l'objet de son cours, et entre dans quelques détails relatifs aux transformations de la phonétique et de la grammaire. — Quand aurons-nous la bonne fortune d'annoncer à nos lecteurs la leçon d'ouverture d'un professeur de Faculté de la province? Tout en constatant l'avance prise sur nous, par les savants allemands, dans les études romanes, M. E. R. se demande si les savants français ne parviendront pas à la ressaisir. Nous n'en savons rien, et, si nous le savions, ce ne serait pas à nous de le dire. Mais tant que le gouvernement français ne cherchera pas à réorganiser cette partie de l'enseignement supérieur, il est à craindre que les progrès réalisés dans ces derniers temps, grâce à l'initiative privée, ne se ralentissent, et que les travailleurs non soutenus ne fassent pas de disciples.

PÉRIODIQUES

Romania, 17. — P. Meyer. *Un récit en vers français de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgueil.* M. P. M. ne croit pas que Baudri soit l'auteur des poëmes dont il donne des fragments, malgré le témoignage, en apparence contraire, du texte même : Un clers provencels l'ad premiers latinée, — Et en fist un grant livre où Baudris l'a trovée. — L'arcevesque de Dol qui mult mielz l'ad ditée, — Et solunc le language en romans trestornée. En quoi M. P. M. nous semble avoir raison. Cependant, aux trois hypothèses qu'il présente pour justifier et compléter son assertion, mais en observant «qu'aucune ne suffit à tout expliquer», nous en ajouterions une quatrième, qui nous paraît mieux s'accorder avec les différentes indications relevées ou fournies par le savant éditeur Elle consisterait en ceci, que Baudri a pu remanier en latin, et ensuite traduire en *prose* romane, le texte primitif du clerc provençal. Plus tard le jongleur aura exécuté sur la version en prose une seconde traduction en vers. Ainsi s'explique que son récit s'étende au delà du cadre adopté par Baudri pour son *Historia hierosolymitana,* et qu'il ait cru pouvoir s'aider du témoignage d'autres auteurs contemporains de la première croisade et témoins des faits qu'ils ont chantés ; voir p. 10, v. 41-44. Peut-être objectera-t-on qu'il n'est guère probable que Baudri ait fait de son *Historia hierosolymitana* une rédaction française en même temps qu'une rédaction latine. Mais l'exemple de Guillaume de Nangis, qui a traduit lui-même en français une partie de ses ouvrages après les avoir d'abord écrits en latin, ajoute au contraire à la probabilité de cette hypothèse, qui présente encore cet avantage qu'on peut attribuer la rédaction des deux poëmes au même auteur, à celui dont parle le ms. Spalding, et qui déclare n'avoir pas voulu se nommer. M. P. M. s'est servi du ms. d'Oxford et de celui de Spalding, les seuls qui, à sa connaissance, contiennent les poëmes dont il publie des fragments. Il a suivi la leçon du premier, «la corrigeant, soit à l'aide du second, soit, à son défaut, par conjecture.» Les nombreuses incorrections du texte, en appelant souvent l'intervention de l'éditeur, constituaient une besogne plus fastidieuse que difficile, devant laquelle s'est lassée plus d'une fois son attention. Il a laissé ainsi quelques corrections à faire, non-seulement dans le texte, mais encore dans les modifications qu'il propose, et qui toutes ne sont

pas également acceptables. V. 6, lisez, en utilisant le ms. Spald.: *A l'avoir se sunt pris trestuz*. Le v. 28 aurait dû être corrigé d'après la leçon du même ms. V. 29, lisez *Tel* et non *Tels*. V. 30, lisez *Et lor almes auront*, pour ne pas répéter *en*. A ce propos, je remarque que M. P. M. n'a pas adopté un système uniforme pour le remplacement des corrections : tantôt il les introduit dans le texte entre crochets, v. 20; tantôt il les rejette en note, v. 30 et *passim*. V. 41, la leçon de Spald. me parait irréprochable, *blasmée* étant ici substantif, comme plus bas *alée*, v. 45, et *retornée*, v. 416. V. 60, lisez *Deus*. V. 86, rien à changer, lisez *ou Adam* en deux syllabes. Cf. pour cette particularité v. 186, *ou ele*. V. 94 trop court: [*lor*] *voleit*... V. 101 trop court. V. 102, lisez *home*. V. 111, lisez *Tant come*, sans élision. V. 136 je préférerais *Et assoillent toz cels*, pour éviter de répéter *trestoz* dans deux vers consécutifs. V. 172, il faut supprimer *se*, *ore* comptant pour deux syllabes. V. 216, trop long de deux syllabes : pas d'observation. V. 260, lisez *li Franceis*, de même *li* pour *les* au v. 268. V. 374. 375, *que* pour *quant*, bonne correction, qu'il aurait fallu compléter en substituant *lor* à *sa*. V. 452. 453, l'ordre adopté par Spald. est le meilleur ; le v. 453 est trop court. V. 461, lisez *Le reçut l'emperere*. V. 492, *le jor* (?). V. 540, lisez *neïs* (dissyllabique comme au v. 520 et ailleurs), et supprimez *que*. V. 619, lisez *verté*. Dans les notes qui font suite à chaque morceau, M. P. M. rapproche le texte de Baudri de celui du poëme et indique avec soin les ressemblances et les différences. P. 27, v. 2, lisez [*ne*] *chasement*, *fié* étant monosyllabique. V. 12, lisez *quel*. V. 44, lisez *ja hon*. V. 107, lisez *madles sunt et femeles*. V. 154, la bonne leçon est indiquée par Spald. ; il faut lire *al pudneis* = le punais, le puant. V. 185, lisez *enrievre* en un seul mot. V. 192, *voier*, faute d'impression pour *veoir*. P. 35, v. 95, lisez *plus ne vous esmaiez*. V. 97, supprimez *et* devant *issi*. V. 111, *li plus Thancrez*, faute d'impression pour *li prus* ou *li pruz*. V. 112, 113, lisez *auroit*, *s'en tourneroit*. Pourquoi *avroit*, v. 108, et *auroient*, v. 112 ? V. 146, vers faux non corrigé. En s'inspirant de Spald., on pourrait lire : « Qu'ostai de cele vile jadis la loi Mahom — Et chascai Simon mage... » Je ne comprends pas la note qui se rapporte au v. 148. Je lirais ainsi ce même vers « Crestienté i mis par predication. » V. 168, lisez *que pur voir*. P. 40, sixième morceau, v. 12, 14 faux, non corrigés. P. 42, v. 26, lisez *C'est del baron*. V. 53, lisez *vint et cinc mile*. V. 62, lisez *a tot le*. V. 64, je préférerais *De tot soffrir* ou *Del soffrir tot*. V. 190, lisez *si que devers*. P. 45-49, M. P. M. montre, par des citations bien choisies, que l'auteur anonyme de la continuation de l'Histoire de la croisade a suivi la rédaction du chroniqueur Bartholf. P. 50, v. 23, lisez *d'une dorée* (= dorade ?).

V. 24, lisez *onques*. V. 34, je lirais : Et *l'ont en Jhersalem ot le corps aportée*. V. 44, lisez *mais quant*. P. 52, v. 13 et 15, faux et non corrigés. V. 16, supprimez *et*. V. 39, lisez *Tant est forz ceste ville*. V. 50, lisez *des q'à*, comme au v. 54. V. 63, lisez *com Balet*. V. 65, faux, non corrigé. V. 73, je ne crois pas qu'il y ait doute. La leçon du ms. est bonne, *Ermines* = Arméniens. V. 93, lisez *Dex por qei nos morron repos nos face aver*. V. 99, ponctuez : «*Por sen covient errer :* V. 113. lisez *branc*. V. 120, *ne remyst pece a pier*. J'expliquerais ainsi cette locution : « ne restât pièce ajustée à sa pareille », tellement il avait été haché par les ennemis. V. 130, lisez *les ont issi seü*. — P. 64. V. Thomsen, E + I *en français*. Cette étude a pour objet les diphthongues linguales, ou plutôt les combinaisons d'une voyelle linguale (*e, i*) avec un *i* parasite. — P. 76. R. Kœhler, *la Nouvelle italienne du prêtre Jean et de l'empereur Frédéric, et un récit islandais*. — P. 82. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois, à Montiers-sur-Saulx (Meuse)*. Toutes accompagnées de rapprochements avec les recueils analogues. En voici les titres : 1° Jean de l'Ours ; 2° le Militaire avisé ; 3° le Roi d'Angleterre et son filleul. A propos du préjugé relatif aux hommes sans barbe, « dans les contes grecs et dans les contes serbes, les hommes sans barbe sont représentés comme étant artificieux et méchants » (p. 104), on peut citer ce dicton populaire, que je tiens de M. Chabaneau : « D'homme sans barbe,— Donne-toi garde ;— De femme barbue, — Encore plus. » P. 108. *Mélanges* : 1° *la Sicile dans la littérature française du moyen âge*. Résumé d'une communication orale faite par M. G. Paris, au mois d'août 1875, au Congrès scientifique de Palerme. Intéressante page d'histoire littéraire. 2° DIA *dans Girart de Rossillon*. Rectification par M. P. Meyer d'une erreur commise par Diez. — P. 114. *Comptes rendus* : 1° Léon Gautier, *la Chanson de Roland* (G. P.). Favorable, quoique mélangé de critiques ; 2° Aug. Scheler, *les Enfances Ogier, li Romans de Berte aus grans piés, Bueves de Commarchis* (G. P.). Article détaillé, favorable malgré quelques divergences ; 3° E. Picot, *les Roumains de la Macédoine* ; 4° Antoine Edelspacher, *Rumun elemek a magyar nyelvnen* (Edouard Sayous). — P. 122. *Périodiques*. — P. 126. *Chronique*.

A. B.

Romania, 18. — P. 129. Ad. Neubauer, *les Traductions hébraïques de l'Image du monde*. M. A. N. complète l'article, cependant très-détaillé, consacré par M. V. Le Clerc dans l'*Histoire littéraire* (XXIII), aux mss. et aux éditions du « *Livre de Clergie ou l'Image*

du monde », en indiquant des traductions hébraïques, dont une en judéo-allemand, de cet ancien ouvrage. Il conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que l'un des traducteurs était Hagin, en hébreu Hayyim, grand rabbin de Londres, à la fin du XIII[e] siècle. — P. 140. A. Darmesteter. *la Protonique non initiale non en position.* Travail très-important malgré son peu d'étendue, qui rectifie, complète et renouvelle celui que M. A. Brachet avait publié dans le *Jahrbuch*, VII, p. 301, sur le *Rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes.* A la suite de constatations exactes et d'observations minutieuses, M. A. D. a formulé cette loi, inconnue jusqu'à lui, que, dans les mots où la tonique est précédée de plus d'une syllabe, celle qui précède immédiatement cette tonique, c'est-à-dire celle qu'il appelle la protonique, est traitée par l'usage roman comme la post-tonique. Il en excepte, comme le titre l'indique, la protonique en position. C'est une découverte, et vraiment remarquable. M. A. D. a su aussi rendre compte des exceptions diverses et nombreuses qui semblaient faire échec à la loi dont il a constaté l'existence et trouvé la formule. V. notamment les p. 148, 156, 158, 159, etc. P. 146, note 3, à l'appui de cette explication, on peut citer *marbrier*, devenu trisyllabique pour la même raison que *marberin*, *ouvrier*, *sanglier*, et *perdera* pour *perdra*, prononciation vicieuse de beaucoup de personnes, même lettrées, car c'est à « l'action des groupes », bien plus qu'à l'analogie, qu'il faut attribuer cette dernière forme (p. 148, note 6). P. 152, M. A. D. rattache, après M. Meyer, *enquitume* à *inquietudinem.* Je crois cette dérivation exacte, mais à condition de ne pas la regarder comme directe, et de la compléter en rétablissant la forme **inquietitudinem*, qui seule peut rendre compte du *t* médial roman, dont la présence, à l'époque où a été écrit le texte auquel appartient ce mot, constituerait une véritable anomalie. P. 152, M. A. D. dérive *quitter* de *quietare*. Je crois, en vertu de l'observation qui précède, qu'il faut chercher ailleurs et supposer un fréquentatif **quietitare*, qui serait à *quietare* ce que *factitare*, *dictitare*, sont à *factare*, *dictare*. P. 153, *grandiorare* aurait formé *graindrer*. *Graigner* vient de **grandiare*, verbe à thème de comparatif neutre, considéré par l'usage populaire comme un adjectif en *us*, *a*, *um*, comme *proche* de *propius* devenu *propius*, *a*, *um*.)V., pour l'explication de *engreigner*, *Rev. des lang. rom.*, 2[e] série, t. I, p. 218, et, pour la constatation de cette nouveauté étymologique, même *Revue*, V, p. 354. P. 155, note 1. « Disons, en passant, que ce verbe (*aider*) présente des formes secondaires assez difficiles à expliquer: *aïe*, *aïent*, etc., qui correspondent à celles de *aiue*, *aiuent*. » Je profite de cette occasion pour signaler un phénomène analogue que je rencontre dans l'*Antipho-*

naire de Limoges[1]*: çaïs* et *çajus* = ici-bas. On doit en conclure que l'ancienne langue semble avoir admis l'oscillation de *iu* ou *ju* à *i*. La forme *çaïs* est garantie par la rime. — P. 165, J. Storm, ***Mélanges étymologiques***. P. 176, bonne explication de la forme *perculant* du St Léger, à propos de l'étymologie de l'espagnol *cutir;* mais il est inutile de modifier le vers cité, *gladies*, mot savant et demi-latin comptant ici pour trois syllabes. P. 180 : les chansons relatives à la coccinelle ne manquent pas en roman, comme semble le croire M. J. S. Cf. dans la *Revue des lang. rom.*, I, p. 138, note 1. *Galinela, monta au cél — Acampà lou pan d'agnel.* P. 182, *redor* = pourtour. J'accepterais, en la simplifiant, l'explication proposée par M. J. S., et je dériverais directement *redor* de *rotorem*, qui serait à *rotare* ce que *sudorem* était à *sudare*. Cf. *Revue des lang. rom.* (nouv. série), I, p. 23. P. 183, l'étymologie de *sortir* = **surrectire*, qu'il adopte en la perfectionnant, me paraît pécher par la base, attendu que le participe passé, ou, pour parler plus exactement, le supin, forme des verbes de la première conjugaison et non de la deuxième. *Sortus*, substitué par M. J. S. à *surrectus*, aurait produit *sorter* en franç. et *sortare* en ital., plutôt que *sortir* et *sortire*. Quant à *surgere*, M. J. S. le rejette, et avec raison. Le plus simple, selon moi, est de voir dans *sortir* un analogue de *partir*, ayant passé par les mêmes évolutions de sens et de forme. De même que *partem* a produit *partio* et *partisco*, doubles formes qu'a utilisées le génie populaire en leur attribuant à chacune une signification différente, à la première celle de *proficiscor*, à la seconde celle de *divido, partem facio:* de même, on a enté sur *sortem* les deux formes parallèles *sortio* et *sortisco*, correspondant, la première, à *partio* = *proficiscor*; la seconde, à *partisco* = *divido*. Cette étymologie a l'avantage, on le voit, de résoudre d'un seul coup toutes les difficultés relatives à *sortir* (forme faible) et à *sortir* (forme forte.) P. 187, à l'appui de l'affinité qu'il remarque entre *vibrare* et *virer*, il aurait pu citer le v. français *vireton*, trait d'arbalète. P. 188, après « en esp. *cerner*, cribler », ajouter « et en roumain *a cerne*, même sens. » — P. 189, E. Rolland, ***Vocabulaire du patois du pays messin***. Complément d'un premier travail publié dans le tome II de la *Romania*, auquel l'auteur a joint quelques renseignements sur le patois de Woippy (près de Metz), et sur celui de Landroff (près de Faulquemont.) M. E. R. est très-soigneux, et il est visible qu'il s'attache à rendre les moindres nuan-

(1) Ce ms., qui appartient à la Bibl. municipale de cette ville et qui date de la fin du XIVe siècle, contient des pièces liturgiques farcies, que je me propose de publier dans la *Revue des langues romanes*.

ces de prononciation ; cependant, sur un point au moins, il n'est pas suffisamment explicite. Ainsi, il semble attribuer à *ő* le son *eu* bref, analogue à celui de *e* dans *me, te, se,* en disant qu'il se prononce comme *eu* français dans *peu,* ce qui le confondrait avec *ĕ*. Mais en même temps il lui reconnaît la même valeur qu'à l'*eu* français dans *ceux, queue, morveux,* c'est-à-dire qu'il l'identifie avec *eu* long. Il est probable que M. E. R. aura été, en cette circonstance, trompé par quelque prononciation provinciale pour laquelle *peu* = *peux* (de *pouvoir.*) Il différencie pour le son la voyelle *e* de *lié, cédé, blé,* de la même voyelle dans *cerf, tel, sujet, sujette.* Pour *cerf* il a raison ; mais quant aux autres, et spécialement pour l'*e* de *sujet,* que j'ai toujours entendu prononcer *sujé,* je ne puis accepter la distinction qu'il fait. P. 192, *ătĕr, ătèr* = entre : où est la tonique, sur la derniere syllabe ou sur la première ? Si c'est sur la première, comment distinguer à l'oreille l'une de l'autre deux atones également en *er ?* P. 198, *bezou :* la valeur de la notation *e* n'est pas indiquée dans les prolégomènes ; c'est probablement une faute d'impression pour *é*. P. 20, *dèpĕtĕ*. enlaidir, suppose le simple *pĕ,* laid, du lat. *putidus :* comment se fait-il que ce mot ne figure à sa place comme adjectif, et avec ce sens, ni sur ce glossaire, ni sur celui du n° 8 de la *Romania ?* On ne le rencontre qu'incidemment, p. 212, *i pĕ lès,* et le féminin n'est pas indiqué. P. 206, quel est le son du second *e* dans *ĕhietu?* P. 216, *prèmu cé* (prononcez *pr amou que*), vu que, attendu que, s'écrirait peut-être mieux en marquant l'étymologie *pr èmu cé* = par amour que. Cette locution, tombée du français, est, comme on le voit, restée dans un de nos patois du Nord. On sait qu'elle persiste également dans ceux du Midi. On pourra voir à ce sujet la notice de M. le Dr Espagne qui va paraître dans la *Revue des lang. rom.* P. 224, spécimen de la conjugaison de Rémilly. Pourquoi ne pas donner d'exemples du parfait défini (j'eus, je mangeai) ni des participes passés ? Comment fait *ét* (être) au parfait indéfini (j'ai été) ? emploie-t-il en pareil cas, pour l'auxiliaire, *je suis* ou *j'ai?* L'impératif négatif (p. 225) est très-curieux. P. 223, à propos de *uènăr,* rappelons qu'à Challignac (Charente), les enfants disent de celui qui a un bouton à l'œil, qu'il a ...déposé une incongruité dans le chemin du curé. P. 223, *uihh,* gui. Dans le premier glossaire (*Romania,* n° 8. p. 453), on lit *uohh,* gui. Ces deux formes coexistent-elles à Rémilly, comme par exemple *je peux* et *je puis* en français, ou la première *uihh,* seule, est-elle bonne ? Dans ce cas, une note explicative n'aurait pas été superflue. De même il aurait été bien de mettre ensemble *vol'tó* et *voltra,* hanneton, comme *valèri* et *valri.* —P. 230. *Mélanges*; 1° *Joca clericorum* (G. P.) ; 2° *Sur quelques pronoms*

provençaux. (Notes supplémentaires, C. C.). — P. 236. *Comptes rendus*: 1° F. Diez. *Romanische Wortschœpfung* (G. P.), très-favorable; 2° A. L. Sardou, la *Vida de sant Honorat*. M. P. Meyer fait suivre ce compte rendu d'une savante étude comparative entre le poëme de R. Féraut et la Vie latine de saint Honorat, dont il cite plusieurs extraits d'après un exemplaire peut-être unique; 3° Henri Moisy, *Noms de famille normands* (A. Darmesteter), assez favorable malgré quelques réserves; 4° Alph. Roque-Ferrier. *Enigmes populaires en langue d'oc*, très-favorable. — P. 254, *Périodiques*. — P. 255. *Chronique*. A. B.

CHRONIQUE

Le sixième centenaire de Jacme d'Aragon, que nous signalâmes dans notre Chronique de mai, revêt aujourd'hui, en Espagne, tous les caractères d'une grande manifestation nationale. L'*ayuntamiento* de Valence avait fondé lui-même les premiers prix. Les députations provinciales de Valence, de Barcelone, d'Alicante, de Castellon, des îles Baléares; les municipalités de Saragosse et de Tarragone, ont voulu, à leur tour, contribuer par des médailles, des fleurs d'argent et d'autres récompenses, au succès du concours littéraire et historique qui aura lieu le 27 juillet prochain.

A la demande de la *Société des langues romanes* et de son président, M. Cantagrel, la ville de Montpellier a voté dans le même but une médaille d'or au meilleur travail en vers ou en prose sur l'*union des races latines*. La Société avait déjà décidé, en séance du 11 juin, qu'une médaille de vermeil, trois d'argent et trois de bronze, seraient mises à la disposition de la ville de Valence.

Les derniers délais ayant été fixés au 15 juillet, il serait inutile de signaler ici tous les sujets indiqués sur le second programme du centenaire. Nous mentionnerons néanmoins ceux qui intéressent le catalan, afin de marquer les progrès que la langue d'oc fait de l'autre côté des Pyrénées.

Ainsi seront attribués, au nom de l'*ayuntamiento* de Valence :

Une somme de cinq cents *pesetas*, à la meilleure narration en prose d'un épisode de la vie de Jacme;

Une fleur en argent, à la meilleure poésie historique (*romance*) sur « les faits et gloires » de l'histoire de Valence ;

Une seconde fleur en argent, à la meilleure pièce en vers sur la conquête de cette ville.

Une troisième fleur en argent, donnée par la députation provinciale de Castellon, sera la récompense d'une poésie religieuse sur la Vierge.

Une médaille d'or, donnée par les catalanistes de Mayorque, doit être affectée à la meilleure poésie sur un fait quelconque de la conquête de cette île par Jacme.

Les prix de la députation provinciale des îles Baléares, de l'*ayuntamiento* de Saragosse et de celui de Tarragone, peuvent, croyons-nous, être appliqués, soit au catalan, soit à l'espagnol. Ceux de la Société seront, de préférence, réservés à la langue d'oc.

Nous souhaitons que les Catalans voient dans le prix fondé par la ville de Montpellier une preuve non équivoque de l'intérêt avec lequel on suit ici tout ce qui se rattache à la renaissance de leur littérature, aux souvenirs qu'elle rapelle et au culte d'un passé si longtemps commun au midi de la France et à l'Aragon, à la cité qui vit naître Jacme, le 2 février 1208, et à celle dont la conquête fut le fait le plus marquant de son long règne. Déjà, au Concours philologique de l'année d'ernière, M. Frédéric de la Combe, alors maire de Montpellier, disait à M. Milà y Fontanals, le savant professeur à l'Université de Barcelone, « qu'il ferait tous ses efforts pour continuer ces traditions et pour les accroître encore. » Nous remercions et le maire actuel, et le Conseil municipal de notre ville, d'avoir si bien compris la nécessité d'entretenir des sentiments que les idées de fédération latine sont appelées à rendre féconds, dans un avenir peut-être moins éloigné qu'on ne croit.



A la suite de la réunion du 21 mai, à Avignon, M. de Berluc-Pérussis, et ensuite lord Bonaparte-Wyse, l'harmonieux félibre des *Parpaioun blu*, le poëte que peuvent réclamer à la fois le provençal, le catalan et l'anglais, sont venus passer quelques jours à Montpellier. Lord Bonaparte-Wyse a communiqué à la *Société des langues romanes* (séance du 7 juin) une pièce de vers que nos lecteurs trouveront dans le prochain numéro de la *Revue*. Elle a pour titre : *la Cabeladuro d'or*.

Son Exc. M. Albert de Quintana, rentrant à Madrid, où le rappelaient en toute hâte les travaux des Cortès, s'est également arrêté un moment dans notre ville, le 23 mai. Il a pu y entretenir plusieurs membres de la Société, et particulièrement MM. de Tourtoulon, Boucherie, le docteur Espagne, Deandreis, Marius Durrand, etc., des espérances que lui inspirait le Concours de 1878, auquel il s'est associé par le don de deux prix magnifiques. Le *Chant du Latin* et surtout l'idée dont il restera la complète et idéale expression, recueille en Espagne, en Roumanie et en Portugal, des adhésions nombreuses et choisies.

Notre ami représente aux Cortes espagnoles le district de Toroella de Montgri.



Nous disions, dans le dernier numéro de la *Revue*, que les jeux floraux du félibrige n'auraient lieu que tous les sept ans. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les premiers de ces jeux se tiendront à Montpellier, en 1878, et que leur célébration coïncidera avec les fêtes du Concours du *Chant du Latin*.

*
* *

M. le docteur Obédénare, professeur à l'université de Bucharest, membre de la *Société académique roumaine* et de la *Société pour l'étude des langues romanes*, a publié dernièrement, sous le titre de *la Roumanie d'après les données les plus récentes. Géographie. état économique, anthropologie, avec une carte de la Roumanie* (Paris, Ernest Leroux, in-8o, 436 pages), un travail très-intéressant et que nous tenons à signaler aux lecteurs de la *Revue*.

M. le docteur Obédénare a fait à la *Société des langues romanes* (séances des 2 et 16 février, 12 avril, 17 et 31 mai) des communications sur la langue roumaine et ses sous-dialectes de la Moldavie, de la Valachie, de l'Autriche et de la Macédoine, qui ont été écoutées avec le plus sérieux intérêt.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au numéro d'août le mémoire de M. Adelphe Espagne sur les *Provençalismes dans Molière* et une poésie de M. Chastanet: *Un tour de Moussu Roumieu*.

*
* *

La *Société des langues romanes* vient de perdre deux de ses membres : MM. Drouillon, conseiller général du Gard, à Nimes, et Felip Pirozzini y Marti, de Barcelone. Les premières poésies de M. Pirozzini firent concevoir les meilleures espérances ; le *Pero Ahones*, couronné au concours de l'année 1875, montra qu'elles n'étaient nullement exagérées. Écrit dans une langue d'une pureté presque archaïque, ce petit poëme obtint le succes le plus flatteur. L'auteur avait eu la délicate attention d'en envoyer à Montpellier cinquante exemplaires, afin qu'ils fussent distribués, en son nom, aux membres de la *Société des Langues romanes*, devenus ses collègues peu de temps après.

Il serait à désirer que l'on recueillît en un volume les vers de ce jeune poëte, sur lequel nous aurons à revenir prochainement.

*
* *

Le *Musée*, d'Arles, vient de commencer la publication des *Mémoires* de Bertran Boysset. Elle est faite par M. É. Fassin, d'après une copie du XVIIIe siècle due à l'abbé Bonnemant. Ces Mémoires, écrits tour à tour en provençal et en latin, contiennent l'historique de ce qui arriva de plus remarquable à Arles et en Provence depuis 1372 jusqu'en 1414. On ne peut que féliciter le *Musée*, qui a déjà donné des notes et des documents si curieux sur la Provence, de la nouvelle et utile publication qu'il entreprend aujourd'hui.

*
* *

Presque au même moment où le félibrige posait les assises de sa nouvelle association, paraissait, sous le titre *lou Trelus de l'Aubo*, le

premier numéro d'un journal destiné à être l'organe de l'*Aubo prouvençalo*, société fondée à Marseille, l'an dernier, par MM. Lieutaud, Monné, Tavan, Marius Bourrelly, Verdot, etc.

Outre le journal que nous venons de nommer, l'*Aube* se propose de publier, d'abord, une suite de petits livres provençaux à l'usage du peuple, et, plus tard, si ses ressources le lui permettent, des chartes, documents, études historiques, etc.

Elle s'impose de placer tous les ans une inscription provençale, et oblige chacun de ses membres à garder avec soin leur idiome et à maintenir, de parole et d'exemple, les usages et les coutumes anciennes, civiles et religieuses, de leur localité.

L'*Aube* a fait poser, en 1875, à Crillon (Vaucluse), une inscription en l'honneur du brave capitaine qui portait le nom de ce petit village et en était le seigneur.

***

Tandis que notre enseignement officiel continue à faire la part que l'on sait à la philologie des langues romanes, nous tenons à constater et à signaler celle qui lui a été réservée spontanément dans la sphère de l'initiative privée.

La ville de Marseille possède, depuis le mois de novembre dernier, une chaire de langue, et de littérature provençales, laquelle relève d'un essai d'université libre entrepris par M. Barnave, directeur de l'École Salvien. Le titulaire de cette chaire est notre collègue et ami, M. V. Lieutaud. Ses leçons, presque entièrement improvisées, ont néanmoins réuni, dès le premier jour, un auditoire qui n'était pas exclusivement composé de curieux.

A Marseille, M. l'abbé Bayle a fait aussi cet hiver, dans les locaux de la Faculté des sciences, un cours de littérature provençale qui a été très-suivi. Le *Trelus de l'Aubo* en annonce la prochaine impression.

Nous n'apprendrons à personne que M. l'abbé Bayle écrit avec une égale facilité la langue des troubadours et celle des félibres. Ses vers en provençal moderne ont paru dans l'*Armana*, ceux en provençal ancien ont été disséminés çà et là; quelques-uns d'entre eux figurent, croyons-nous, dans un opuscule édité il y a un an par M. de Berluc-Pérussis : *A Petrarco, rimo inedicho mandado au centenari cinquen*, etc. Aix, Remondet-Aubin, 1875; in-8°, 14 pages.

***

Le *Congrès archéologique de France* tiendra, cette année, sa quarante-troisième session à Arles. Elle s'ouvrira le lundi 25 septembre, à trois heures précises, dans la grande salle de l'hôtel de ville, et sera close le dimanche 1er octobre, à cinq heures du soir.

Le programme de cette réunion, presque entièrement spécial à la Provence, intéresse la philologie par plus d'un point. Nous croyons devoir signaler ceux-ci :

45. Donner le recueil des inscriptions du moyen âge, soit en langue latine, soit en langue provençale.

46. Existe-t-il des documents d'une langue parlée, ou dialecte au-dessous de la langue romane officielle?

47. Etudier les sources auxquelles on peut rattacher les diverses dénominations du territoire d'Arles.

48. Rétablir l'orthographe des noms terminés en *argue*. Etudier les opinions émises par M. Germer-Durand et Quicherat.

49. Etude du dialecte provençal du Rhône, au point de vue philologique et géographique; son histoire littéraire.

50. Proverbes et chants populaires. Donner les versions provençales des contes et des légendes répandus dans la contrée.

51. Pourrait-on citer quelques documents qui corroborent la tradition relative à l'existence des cours d'amour en Provence, et particulièrement à celle de Romanil ?

52. Faire une étude, soit d'ensemble, soit de détail, sur les troubadours de la contrée. Donner l'œuvre de l'un d'eux.

Le montant des adhésions (10 fr.) doit être adressé à M. Huart, conservateur du Musée, trésorier du Congrès, à Arles.

Des excursions seront faites : le 27 septembre, à la grotte de Cordes; le 28, à Saint-Remi et aux Baux; le 30, à Montmajour.

***

Nous avons à mentionner, parmi les ouvrages de philologie proprement dite, les rééditions et les travaux sur la poésie populaire, les traditions et les légendes rustiques : Scheler, *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. Bruxelles, in-16 ; VIII-259 pages. — Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*. in-8°. — Hovelacque, *la Linguistique. Linguistique. Philologie. Étymologie*, etc. Paris, Reinwald ; in-12, XII-365 pages. — Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, publié par L. Favre. Paris, Champion ; in-4° (tom. Ier). XV-382 pages. — Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* Paris, Belin ; in-8° (tome Ier). — Monastier, *Gallicismes, idiotismes et isophones*. Turin, in-12, VIII-235 pages. — Moisy, *Études philologiques d'onomatologie normande : noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue, et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne*. Paris, in-8°, XXIV-449 pages. — *Il Canzoniere portoghese della Biblioteca vaticana, messo a stampa da* Ernesto Monaci. Halle ; gr. in-4°, XXX-450 pages. — *Le Livre des métiers, dialogues français-flamands composés au XIV siècle, par un maître d'école de la ville de Bruges*, publié par M. Michelant. Paris, in-4° — *Cent quarante-cinq rondeaux d'amour, publiés d'après un manuscrit autographe de la fin du XVe siècle*, par E.-M. B. Paris, Lemerre ; in 8°, XVI-154 pages (tiré à 20 exemplaires). — Méray, *la Vie au temps des cours d'amour ; croyances, usages et mœurs intimes des XIe, XIIe et XIIIe siècles*. Paris, Claudin ; in-8°, 383 pages. — Thuriet, *Traditions populaires de l'arrondissement de Poligny*. Poligny, Mareschal ; in-8°, 32 pages. — Lecocq, *Annales, souvenirs et traditions historiques du pays chartrain*. Chartres, Petrot-Garnier ; in-8°, IV-386 pages — Virenque, *des Monuments dits celtiques et des légendes populaires du canton de Cornus et de ses environs*. Rodez, Rathery ; in-8°, 18 pages. — Babu, *Églogues poitevines sur différentes matières de controverse*. Nouvelle édition. Niort, in-12 (forme le tome Ier de la *Bibliothèque du patois poitevin*), XX-103 pages. — Saint-René Taillandier, *les Destinées de la nouvelle poésie*

provençale. Avignon, Seguin; in-12. 54 pages (extrait de la *Revue des Deux Mondes*). — Paul Terris, *le Centenaire de Pétrarque. Rapport présenté à la Société littéraire d'Apt.* Apt, Saint-Jean : in-8°, 32 pages. — Jules Terris, *Centenaire de Saboly, Discours prononcé à la séance solennelle de la Société littéraire d'Apt, tenue à Monteux le 31 août* 1875. Carpentras, Prière; in-8°, 12 pages.

* * *

Parmi les publications en langue d'oc: F. Gras, *li Carbounié, epoupèio en XII cant* (*avec traduction française en regard*); Avignon, Roumanille : in-8°.— *Un Bouquet de Campaneto, pèr* T. Aubanel, G. Azaïs. W. Bonaparte-Wyse, A. Bonfilon, M. et V. Bourrelly, P. dis Ebrido, la felibresso dou Cauloun, A. Fourès, M. Frizet, A. de Gagnaud, dom Garnier, J.-B. Gaut, F. Gras, F. Mistral, J. Monné, R.-A. Roumanille, L. Roumieux, J. Roux, A. Tavan, A. Verdot, M. Vesy e F. Vidal. Aix, Remondet-Aubin, in-8°, 20 pages (tiré à 100 exempl.) (extrait de l'*Almanach du Sonnet*). — J. Brunet, *Bachiquello e prouvèrbi sus la luno.* Avignon, Aubanel: in-8°, 14 pages.— Roumanille, *Paraulo de J. Roumanille, prounounciado à la festo de Jan Reboul, à Nimes,* 17 de mai 1876. Avignon. Séguin; in-8°, 16 pages. — L. Roumieux, *la Rampelado, segoundo edicioun, revisto e aumentado*, Avignon, J. Roumanille, in-12, XXXVII-430 pages. — Paul Félix, *las Mouninetos, èmbé la révirado en francés vis-à-vis.* Alais, Brugueirolle, 100 pages. — Emile Négrin, *les Amours du foyer* (*tiré des Œuvres complètes*) (contenant neuf pièces en provençal). Nice, Verani; in-8°, 176 pages. — Emile Négrin, *les* 36 *Sonnets du poëte aveugle.* Nice, Verani, 1876; in-18, 48 pages (poésies françaises et provençales). — Benjamin Fabre. *lou Païs del Vi, poemo.* Beziers, Malinas; in-8°, 16 pages. —Ch. de Tourtoulon, *Brinde pourtat dins la granda assemblada dau felibrige, lou* 21 *de mai* 1876. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi; in-8°, 7 pages. — A. de Gagnaud (L. de Berluc-Pérussis), *Cant di Fourcauqueiren à N.-D. de Prouvènço,* musico de Desirat G...... Aix, Remondet-Aubin; in-4°. — Bonaparte-Wyse, *lou Cantico de santo Estello,* musico de Do. Avignon, Prevot; in-4°, 4 pages.— *Llibre del amor. à las noyas catalanas.* Barcelone, estampa de la Renaxensa; in-12, 64 pages. — Bénédit, *Chichois, la Police correctionnelle, contes, épitres, pièces inédites* (t. I). Marseille, Barlatier-Feissat, gr. in-8°, VII-297 pages.— C. Girbal, *Discurso que en la solemne distribucion de premios del certámen de* 1875 *celebrado por la Asociacion literaria de Gerona leyó su presidente D.* Enrique Girbal. Girone, 11 pages.

* * *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Aymard, *Antiquités préhistoriques, gauloises et gallo-romaines, du Cheylonnet* (Haute-Loire). Le Puy, Marchessou : in-8°, 98 pages.

Redon (l'abbé), *Saint Papoul, évêque et martyr.* Castelnaudary, Labadie: in-8°, 52 pages.

Douais (l'abbé), *l'Eglise des Gaules et le Conciliabule de Béziers.* Montpellier, Séguin ; in-8°, VIII-107 pages.

Terrebasse (de), *Œuvres posthumes. Notice sur les Dauphins de Viennois. Histoire de Boson et de ses successeurs.* Vienne, Savigné; in-8°. XII-312 pages.

Saint-Ardon. *Vie de saint Benoît d'Aniane, traduite, avec des notes,* par l'abbé Cassan. Montpellier, Seguin; in-12, 148 pages.

De Lasteyrie, *Etudes sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an* 1000. Paris, Vieweg, in-8°.

Bène (l'abbé), *Recherches historiques sur Frotard, dixième abbé de Saint Pons, légat de saint Grégoire VII,* etc. Montpellier, Martel; in-8o, XV-246 pages.

Paul Meyer, *Un récit en vers français de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgueil* (extrait de la *Romania*). Nogent-le-Rotrou, Daupeley; in-8°, 65 pages.

Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné, au XIIIe siècle, publié par M. Guigue. Lyon, Brun; in-4o, XXVI-287 pages.

Bonnassieux, *de la Réunion de Lyon à la France, étude historique, d'après les documents originaux.* Lyon, Brun; gr. in-8°, 229 pages.

Chavanne (l'abbé), *Saint Roch. Histoire complète.* 2e édition, Lyon, Vingtrinier; in-8°, 413 pages.

Lieutaud, *Prise de Tarascon par Bertrand Duguesclin, 8 avril* 1368, Marseille, Boy; in-8o, 7 pages.

Gordon, *Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier. Autographes, documents et fac-simile.* Montpellier, Coulet; in-4°, IV-64 pages.

Grousson (de), *la Chambre de justice de Guyenne et sa session d'Agen* (1582-1583). Agen, Noubel; in-8°, 54 pages.

Loutchitzky, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligne.* Kiew, in-8o; III-354 pages.

La Cléosandre de Baro, ou Description des fêtes données à Toulouse pendant le carnaval de l'année 1624, par T. D. B. D. T. Toulouse, Pradel; in-8o, 65 pages.

Lalore (l'abbé), *Opinion de M. de Boulogne, évêque de Troyes, touchant la captivité volontaire de saint Vincent-de Paul sur les galères de Marseille.* Troyes, Dufour-Bouquot; in-8°, 24 pages.

Drouyn (Léo), *Tizac de Galgon, Episodes du temps de la Fronde dans une paroisse du Bordelais.* Bordeaux, Gounouilhou; in-8°, 101 pages.

Terris (Jules), *Une querelle de moines, épisode de l'histoire d'Apt au XVIIe siècle.* Marseille, Olive; in-8o, 20 pages.

Delort, *Mémoires sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle* (1621-1693), *précédés d'une notice, accompagnés de notes et suivis d'une chronique sommaire des principaux événements arrivés dans la même ville jusqu'en* 1789. Montpellier, Martel; in-8o, IX-308 (le tome Ier).

Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle.* Paris, 2 in-8°.

Loménie (de), *Mirabeau et son père à la veille de la Révolution.* Paris, Didot; in-4o, 24 pages.

Broutin, *Histoire des couvents de Montbrison avant* 1793 (1er vol.). Saint-Etienne, Montagny, in-8c, XIV-376 pages.

Duval, *Archives révolutionnaires du département de la Creuse.* Gueret (chez l'auteur); in-8°, III-392 pages.

Anacharsis Combes, *Histoire de la ville de Castres et ses environs, pendant la Révolution française*. Castres, in-8o.

Le Cœur, *Histoire du Béarn en cent pages*. Pau, Ribaut; in-8o, 103 pages.

Lacoste (l'abbé), *Petite Histoire du Béarn*. Pau, Ribaut; in-8o, 173 pages.

Rossignol, *Petits Etats d'Albigeois, ou Assemblées du diocèse d'Alby*. Paris, Dumoulin; in-8o, 264 pages.

Jaloustre, *Lettres archéologiques sur le Forez. Le Prieuré de Saint-Sauveur*. Lyon, Vingtrinier; in-8o, 26 pages.

Tamizey de la Roque, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*. Paris, Aubry; in-8o, 315 pages.

Burel, *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, publiés par A. Chassaing. Le Puy, Marchessou; in-4o, xxxvi-588 pages.

Baurein (l'abbé), *Variétés bordelaises, ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Nouvelle édition, par MM. G. Méran et de Castelnau d'Essenault. Bordeaux, Feret; in-8o, 459 pages (tome II.)

Tardieu, *Histoire de la ville de Montferrand et du bourg de Chamalières en Auvergne*. Moulins, Desroziers; gr. in-4o, 136 pages.

Vincent (l'abbé), *Notice historique sur Montvendre* (Drôme). Valence, Céas; in-8o, 50 pages.

D'Aspres (l'abbé), *Notice historique, topographique et hagiologique sur saint Giniez*. Marseille, Chauffard; in-8o, 155 pages.

Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez, avec des pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue*. Rodez; in-8o, 424 pages.

Laugier (l'abbé), *le Monastère de la Visitation de Draguignan. Etude d'histoire locale*. Draguignan, Latil; in-8o, viii-73 pages.

Vaschalde, *Curiosités de l'histoire du Vivarais*. (*Documents inédits*). Montpellier, Coulet; in-8o, 103 pages.

Welter, *Chabrol et la coutume d'Auvergne. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Riom*. Riom, Jouvet; in-8o, 71 pages.

Montégut, *Tableaux de la France. En Bourbonnais et en Forez*. Paris, Hachette; in-12, 336 pages.

Timbal-Lagrave, *Deuxième Excursion dans les Corbières orientales. Saint-Victor, le col d'Estrem, Ruchan,* etc. Toulouse, Douladoure; in-8o, 46 pages.

Les Baux en Provence. Descriptions et souvenirs. Avignon, Seguin; in-18, 39 pages.

Mège (F.), *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme* (1789-1801), Paris, Aubry; in-8o, 346 pages.

Guiot, *les Forêts et les Pâturages du comté de Nice*. Paris, Bouchard-Huzard; in-8o, 267 pages.

Perducet (l'abbé), *Notre-Dame-de-Lorm, paroisse de Castelferrus, diocèse de Montauban*. Toulouse, Hébrail; in-18, xii-183 pages.

Leclerc de Bussy, *Notes et documents inédits concernant l'ancienne noblesse du pays et vicomté de Soule*. Paris, Dumoulin; in-8o, 19 pag.

Terris (l'abbé), *le Saint Mors de Carpentras et son reliquaire*. Carpentras, Prière; in-8o, 47 pages.

Goiffon (l'abbé), *les Ordres religieux mendiants à Nimes, d'après Ménard et les documents originaux*. Nimes, Grimaud, in-8o, 82 pag.

Lapierre, *le Parlement de Toulouse*. Paris, Thorin, in-8o, 79 pag.

Lespy, *les Sorcières dans le Béarn* (1393-1672). Pau, Ribaut in-8o, 72 pages.

Aurès, *Marques de fabrique du musée de Nimes.* Nimes, Catelan: in-8°, 92 pages, avec planches (le 1er fascicule).

Paul Raymond, *les Artistes en Béarn avant le XVIIIe siècle. Notes et documents recueillis*. Pau, Ribaut; in-8°, 193 pages.

Du Peyrac, *Rapport sur les associations pastorales des Pyrénées*. Paris. Masson; in-8°, 63 pages.

Reboul, *les Cartons d'un ancien bibliothécaire de Marseille.* Draguignan, Latil; in-8°, VI-145 pages.

Jauffret, *Correspondance inédite,* publiée par Robert Reboul. Draguignan, Latil; in-8°, 204 pages.

Lapierre, *Tables générales des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* (1831-1871). Toulouse, Chauvin: in-4°. 69 pag.

(*Polybiblion.*)

A. R.-F.

Errata du numéro de juin 1876

Uno bouno lessou. — P. 344, lig. 21, aviò, *lisez*: abiò.
P. 348. les deux vers :

E fa 'n rouncant peta la narro.
Mais lèu coumenço lou sabat ;

doivent être reportés au haut de la page et en former les lignes 1 et 2.

Le Gérant : Ernest Hamelin.

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(Suite)

XXXI

Pridie idus junii anno dni m.ccc.x.

Ffo cridat de part del veg[u]er e del batlle de Perpenya, que tot hom qui compre peix per revendre, en les mars o estayns qui son de la Vayl de Bay[n]uls entro a Canet, no gaus trer aquel peix fora la terra del senyor Rey, si doncs no passava per la vila de Perpenya. E qui contre fara perdra lo peix, e pach x. s.

Item fo cridat que nuyl hom de la vila de Perpenya habitant no gaus vendre peix ni tener en la plassa de la paixoneria (*sic*) novelament feita prop lo Rech. E qui contre fara pagara de pena per cascuna vegada v. s. (*Ordinac.* I, f° 44, v°.)

Ordonament d'aquels qui entren en vi(n)ya o en camp que hom deffensa, o en ort, o en altra devesa, e de agras, e de logaders qui prenen fruyta.

Statutum est quod nullus homo hujus ville, etc. (cinq articles en latin). *Et si solvere non poterit, quod stet et ponatur* al costeyl[1] *aut donentur ei viginti* assots. *Item porchus et* truga *solvant pro banno* IIII. *d*[illegible]*rs.*

Item, que negu hom ni fembra no gaus vendre agras ni tener per vendre, si no era seu o del seu ort o de la seua

[1] Carcan.

vi[n]ya, ho de volentat d'aquell de qui fos l'ort o la vi[n]ya. E qui contre fara, pac per ban v. s.

Item que negu logader ho logadera, logats en orts, no toch en los fruyts dels aybres ni meny [1]. E qui contre fara, que pac per ban III. s.

E d'aquests bans n'a lo senyor rey les II. parts e'l denunciador la terssa part. Exceptam dels dits bans homes estrayns qui no fassen mal. (*Ordinac.* I, f° 3, v°.)

Ordonament de aunes e de canes, e que aunes no ajen agulo.

Ffo ad ordonat per manament del batlle que nul hom no aus vendre ni comprar negun drap de lana sino a cana, sots pena de v. s.

Item que tot drap de lin e tot altre drap que no sia de lana sia venut e comprat ab auna, e drap de cadirs [2] e tot altre drap estret qui's vol: empero, que neguna auna no aga agulo. E qui contre ayso fara, pagara de ban per cascuna vegada v. s.

Item que tot hom deja mesurar totes les canes e les alnes ab la mesura de la cort; e tot hom en qui d'aqui anant seran trobades les canes ni les alnes menors ni majors, pagara de ban v. s.

De les quals penes aura lo denunciador la terssa part.

(*Ordinac.* I, f° 18, r°.)

Fo ordenat per lo senyor En Pons de Caramayn loc tenent del senyor rey, e per En P. de Fonelet e per Arn. de Codalet, de conceyl del senyor Enfant [3], que totz los pastors qui estien ab homes de Pug Cerda, qui vulen usar de la franchesa d'omes de Pug Cerda, que agen a jurar estage en poder del veguer

[1] « Et n'en mange ». Il faudrait *meng ;* mais on trouve à chaque ligne, dans les textes catalans de cette époque, *y* pour *i*, *j* ou *g*, comme dans *aia*, *aga*, *aya*, etc.

[2] Ce mot est ordinairement écrit et devrait s'écrire *cadiss* en catalan; c'est un exemple du passage de l'*s* en *r* signalé par M. Paul Meyer. On en trouve déjà des traces en Roussillon au XII[e] siècle ; au XIII[e], le nom de *Requesen* est souvent écrit *Requeren*, et au XV[e] on trouve à tout instant *cars* pour *cas*, *pars* (« qu'il passe ») pour *pass*, etc.

[3] L'infant Sanche, successeur désigné du roi Jacques I[er] de Majorque.

del senyor rey; e que aga a fermar que el meta e pac en totes cominaltatz que'ls homes de Pug Cerda pagaran, del die que jurara tro a v. ayns venentz apres, e que el no dega fer habitacio en altre loc dins los v. ayns, sotz pena de x. lbrs.

Feyta fo aquesta ordenacio. III. dies del mes de setembre l'ayn de M. CCC. X. (*Procuracio real,* reg. XVII, f° I, v°).

Ordonament del cami de Milars.

Vii. idus septembris anno dni m. ccc.x.

Ffo adordonat per lo veger e'l batlle del senyor rey e feit manament als dins e als de fora que tot hom qui vasa en Conflent ni en Serdañya[1] ni a Hila ni a Bula, que haja passar, anant e venent, per Milars, per lo cami que'l senyor rey hi a establit.

E qui contre fara pagara per pena v. s.

(*Ordinac.* I, f° 32, r°.)

En quin temps los ordes dels frares mendicants de Rossello deuen cantar misses par les animes dels reys passats[2].

Fo adordonat per lo senyor rey que per totes les sues terres los balles dels logars[3] o los procuradors seus degen provehir e fer lurs ops als couens dels ordes de pobretat, so es assaber : lo die de la festa de Nadal, e'l die de la festa de Pascha, e'l dia de la festa de Penta costa, e'l die de la festa de Nostra

[1] L'ancien chemin royal de Perpignan au Conflent passait par Saint-Feliu-d'Avall, Corbera et Bula; il passa par Ille quelques années avant la Révolution, et ce n'est que vers 1842 qu'on a dirigé cette ligne sur Millas.

[2] Ce titre a été ajouté à la fin du XIVe siècle.

[3] M. de Tourtoulon a pensé que le mot *logar* est d'origine castillane (*Revue des langues romanes*, t. III, p. 176) et qu'il est étranger au catalan, quoique Raynouard en ait cité des exemples pour le midi de la France, auxquels on peut ajouter le *logal* de Matfre Ermengaut (*Recueil* de P. Meyer, page 124). Pour le catalan, on en trouve une infinité d'exemples dans Bernard Dez Clot (cap. 130, 131, 134, 139, 145, 147, 149, 151, 153, 157, etc.) et dans d'autres textes du XIVe siècle. Le catalan actuel l'a perdu, mais il conserve encore *llogaret* (petit hameau), qui en dérive.

Dona d'ahost e de setembre, e'l die de la festa de Totz Santz, e'l en dema de la festa dels Mortz, lo qual die degen cantar per los seus trespassatz de aquesta vida;— et axi son, per tot, VII. dies.

Item vol que los balles e thezaurers seus provesesquen o fassen lurs obs als couentz dels Prehicadors lo die de la festa de Sent Domenge, e als Frares Menors lo die de Sent Franses, e a les dones de Sca Clara lo die de la festa de Sca Clara, e a les dones de Sent Salvador lo die de Sent Salvador[1], e lo die de la festa de Sca Helizabet. E totz los dies d'aquestes festes contengudes en aquestz II. capitols, vol lo senyor rey que'ls couens sien provesitz, ay tambe eyl absent com si el hi era present.

Item vol lo senyor rey qu'en cal que loch el sia, dins Rosselo o dins Conflent o dins Cerdanya, que totz los couentz dels ordes de pobretat, qui son de dins les dites terres, sien provesitz lo die de la festa dé Nostra Dona de febrer, e lo die de la festa de Nostra Dona de martz, e'l die de la festa de Censio, e'l die de la festa de Ninou, e'l die de la festa de Aparissi.

Item vol e adordona[2] lo senyor rey que, si el ausia missa en nuyl convent dels ordes de pobretat lo die de la festa de Rams, que son thesaurer provesescha[3] o fassa lurs ops ad aquel.

Item que si lo dit senyor rey ohia[4] missa en degun cohent dels Prehicadors lo die de Sent P. martir, que son thesaurer provesescha aquel.

Item que si lo dit senyor rey ohia missa en negun couent dels Frares Menors lo die de la festa de Sent Antoni del orde de Sent Franses, que son thezaurer provesescha aquel.

E en totz los dies de les dites provesions, pac hom per cas-

[1] Tous ces couvents étaient à Perpignan.

[2] Mns. *adordonat.*

[3] Mns. *puscha.*

[4] On peut remarquer dans ce texte un mélange singulier de formes archaïques au milieu d'autres du XVI[e] siècle, ou même tout à fait modernes. Le mot *couent* est aussi écrit *cohent* et ailleurs *convent*, qui est la forme actuelle. Le *d* se changea souvent en *s*, comme dans *provesitz*, *ausia*, ou disparut dès le XIII[e] siècle, comme on le voit ici dans *Prehicadors* et *ohia*, presque à la même ligne que *ausia*. Ce dernier mot n'existe qu'avec la forme *ohia* dans le catalan actuel, tandis que *preicador* n'existe qu'avec la forme primitive *predicador*.

cun dels frares qui aqui seran del orde, ay tambe ad aquels qui per accident hi vendran com ad aquels que-y seran assignitz, si empero son dins lo monestir lo die que seran provesitz, — X en dñr a cascun: e en semblant manera, per cascuna de es dones, VIII en dñr.

Item mana e vol lo senyor rey que'ls d'amont ditz dies en que son feytes les dites provesios als ordes, que d'aqui avant En Johan de Garrius, o altre qui son loc tenra, vasa personalment al hospital dels pobres de Perpenya e don a cascun pobre qui jaura malaut al dit hospital, sia femna o hom, e ad aquels qui'ls serviran, v. d ; e en semblant[1] manera sien provesitz los malautes de Sent Lazer e lurs servidors.

Item adordona lo senyor rey que a totz los ordes de pobretat e a totz los hospitals qui son en ses terres e s[enyories] sien provesitz lo die de la festa de Sent March evangeliste, ay tambe la on el es absent com [la on] el es present, e que don hom a cascun axi com d'amont es adordonat e acostumat es de donar.

Item ha adordonat lo senyor rey que'ls ditz ordes e'ls pobres dels hospitals ab lurs servidors, e'ls malautes de Sent Lazer, sien provesitz los dimenges d'Aventz e de Caresma, e'l digous de la Cena, tota hora empero que'l senyor rey sia dins lo comtat de Rosselo e de Cerdanya.

Item ha adordonat lo senyor rey que en semblant manera e en aqueles festes que es provesit als malautes del hospital, sia provesit a les Femnes Repenedides estantz sotz garda de Na Barrera.

Item vol e mana lo seňyor rey que als ditz ordes e malautes sia provesit lo die de la festa de Santa Crou de setembre, aixi be en absencia del senyor rey com si 'era present, e que comensen en la festa de Sca Crou de setembre en l'ayn de M. CCC. X.

(*Procuracio real,* reg. XVII, f° 91, v°.)

---

[1] Le scribe avait écrit *en semblantz maneres,* mais il a corrigé *maneres,* qu'il a mis au singulier (*manera*), sans s'occuper de *semblantz*, qu'il a laissé au pluriel.

Pridie idus novemb. anno dni m. ccc. x.

Ffo[1] adordonat pêr En Brg de Sent Paul, batle de Perpenya, ab voluntat dels consols e dels prohomes de Perpenya, que negun ni neguna no do ni aus dar a negun moner ni forner, ni els no prenen ni ausen pendre negun servesi. E qui contre fara pagara de pena v. s. de la qual lo denunciador aura la terssa part. Empero si aquel o aquela qui daria lo servesi, o auria donat, o avia denonciat dins VIII. dies que li-u auria dat, no pagaria ren de pena, ans auria lo tercz de la pena.

Item ordona sots la dita pena que els senyors qui affermaran moners o forners, prenen cascun ayn, ho quant los affermaran, d'els, sagrament que no prenen servesi de degu ni de deguna dins lo temps que estaran ab aqueyls senyors, lo qual sagrament haian (*sic*) a fer los dits moners e forners sots la dita pena.

Item que'ls moners, pus que auran pres per molre froment ordi ho altre blat, lo tornen e aien ha tornar molt a la casa d'aquel ho d'aquela de qui sera, dins x. dies faseners, si doncs per defaliment d'ayga ho de resclausa no's perdia, sots pena de v. s.

Item que tot moner ho son traginer, sots la dita pena, haja a trer de casa a requisicio de aquel en cuy ha acostumat de molre froment e ordi e tot altre blat, e tornar molt dins x. dies faseners[2] al alberch d'on l'aura treyt, si doncs per enbarch d'ayga ho de resclausa no's perdia. (*Ordinac.* I, f° 45, r°.)

Xiiii. kls decembr. anno dni m. ccc. decimo.

En Brg de Sant Paul, batlle de la cort de Perpenya, ad ordona que negu saig no prena en neguna manera ren que sia contre la costuma; e qui contre fara, que ho reta a IIII. dobles. (*Ordinac.* I, f° 32, r°.)

[1] Ce premier article est répété au verso de la même feuille, avec la date *x. de novembre anno dni m. ccc. x..* et les variantes orthographiques *do* pour *don*, *donar* p. *dar*, *el servei* p. *lo servesi*, *dara* p. *daria*, *ho avie* p. *o avia*.

[2] Mns. *fasaners*.

SUPER TRACTATU RECHI DE THOYRIO

Remembranssa[1] sia als senyors En P. de Bardoyl e' N. P. Matffre, procuradors del noble e molt alt senyor Rey de Malorques, de les condicions que'ls cossols de la vila de Thoyr e la universitat, entenen e volen a l'aygua que'l dit noble senyor Rey enten a menar a Thoyr.

Primerament, entenen que'l dit S. Rey a sa messio meta e men l'aygua a Thoyr, en axi que un rech de la dita aygua pas per lo pla[2] de Rela axi co mils sera fasedor, ran lo terme de Thoyr, e vasa ferir a l'Eula[3], e la major part pas sobre la vila de Thoyr, en la qual se fassen los molis, e l'autra part de la dita aygua pas en axi com a la primeria era livelada tro a Vilarmila[4].

Item entenen e volen que'l S. Rey meta tanta d'aygua continuadament que seys molis ne poguessen molre, de froment.

Item entenen que de la dita aygua pusca regar tot hom de Thoyr, present e endevenidor, totz sos camps e sos lochs e sos ortz de jos lo dit rech en qual que loc [sien], aytantes vegades que's vuyla, ses tota altra messio e servitut, ceptat lo cens de jos dit.

Item entenen que la dita vila, ni'ls homes d'aquela en ge-

[1] Cette pièce, est transcrite dans une sentence du règne de Jacques II de Majorque (septemb. 1337), où il est dit qu'elle se rapporte au règne de Jacques Ier, qui mourut à *la fin de juillet* 1311. Le procureur royal P. Matfre remplaça, en effet, frère Jacques d'Ollers en septembre 1307, lors de l'arrestation des templiers, et l'on peut rapporter ce document à l'an 1310 environ. Le ruisseau royal dit de Thuir, à la création duquel il se rapporte, est le canal d'arrosage le plus important du Roussillon ; il prend les eaux de la rivière de la Tet à Vinça, et arrose les territoires de Rodès, Boule-Ternère, Saint-Michel de Llotes, Corbère, Camèles, Thuir, Canohes et Perpignan, après un parcours de 30 kilomètres. Il fut créé pour l'arrosage des terres, pour les moulins de Thuir et d'autres lieux, et pour amener l'eau aux jardins du château royal de Majorque, aujourd'hui la citadelle de Perpignan.

[2] La plaine de Rellà est située entre Thuir et Saint-Feliu

[3] Monastère de Sainte-Marie-de-l'Eula, de l'ordre de Citeaux, au territoire du Soler.

[4] Vilarmilà (*Villare Emiliani* au Xe siècle), quartier au-dessous de Thuir.

neral ni en singular, no sia tenguda, nula hora ni per nula rahon, de scurar lo rech ni de fer ni d'aydar[1] a resclausa a fer; ni encara, si's trencava el rech e la resclausa ni les dos branques, per aygues ni en qual que autra manera, o per lavassis acostumatz o no acostumatz, que'l S. Rey sia tengut del dit rech e de la resclausa a reffer e tener condreta a son cost e a sa messio.

Item entenen qne tot hom e tota femna de Thoyr, present e esdevenidor, qui haja o haura d'aqui avant camp o autra possessio, ceptat vinyes, o ort de jos lo rech, en qual que loch que reguar se pusca, que pach per cascuna ayminada, fassa blat o no, mig carto d'ordi ras per ayminada, ab planta o ses planta, al dit S. Rey, e no re als.

Item entenen que tota hora e tota vegada que qual que sia de la vila de Thoyr, present o endevenidor, vula reguar de la dita aygua, que no li sia contrastat per moner ni per nuyl altre hom, tro que aquels hajen regat.

Item entenen que nuyl hom de Thoyr no sia tengut de pagar cens de vinya que haia, si doncs no la regava : e, aquel ayn que l'auria reguada, que pach lo cens, so es assaber, per eyminada estimada, mig carto d'ordi ras.

Item entenen que si negun camp se plantava a vinya, ab que sia acostumat de pagar cens, que no sia tengut de pagar cens si no o regava axi co d'amont [es dit]; pero entenen, que si vinya tornava negun a camp, que sia [tengut] a la condicio dels camps de pagar cascun ayn lo dit cens.

Item entenen que si s'endevenia qu'els ditz homes de Thoyr no poguessen regar lurs camps, totz o en partida, per guerra o per merma de l'aygua o per altra raso, que, aquel ayn o aquels ayns, no sien tengutz de pagar cens de so que regar no's poyria.

Item entenen que'ls ditz homes de Thoyr qui auran pus prop possessio al dit rech, que aje[n] a fer regadura, que prenga al dit rech, que aquel qui sera dejos se pusca regar, e axxi (*sic*) descenden[t] la I. al autre.

[1] Ce mot, d'origine française en apparence, est assez fréquent dans les anciens textes : il a aujourd'hui disparu du catalan, qui n'a plus qu'*ajudar*.

Item entenen que si hom estrayn havia possessio sobre possessio de Thoyr qui no's reguas, que aquel de Thoyr pusca passar la regadura sobre'l dit camp estrayn, satisfeyt ad el lo dampnatge a estimacio de prohomes.

Item entenen que tot hom, present e endevenidor, pusca ademprar de la dita aygua a sa volentat dins vila o fora vila en qual que manera vula, ceptades[1] les dites condicios, ses tot cens e servesi que no sien tengutz de pagar.

Item entenen que'ls homes de Thoyr presentz e endevenidors ajen a molre lurs blatz als molis qui seran al dit rech, en qual que loch sien al dit rech.

Item entenen e volen que'ls S. Rey aja per la moltura dels ditz blatz la XVIIIe mesura, e aquels moners ajen a portar lo blat al moli e la farina tornar a la casa d'aquel que sera, a tota messio del S. Rey e dels ditz moners, e ses tot loguer que no sien tengutz de donar.

Item entenen que'ls ditz moners o aquels qui tenran los ditz molis agen a molre e molguen los ditz espletz be e lialment; e si, per mal molre o per altra raso, donaven dampnatge a la dita farina o al blat, que sien tengutz de satisfer a coneguda de prohomes del dit loch.

Item entenen que si'ls ditz moners, requeregutz per alcun que li'n port lo dit blat e que'l li molga, e'l dit moner no o volia o no podia fer, que aquel qui requeregut li-u aura pusca ses tota pena anar molre en quals que molis se vula.

Item entenen que si nul hom de Thoyr havia tengut son blat al moli tres dies e no'l podia molre, que'l dit blat pusca trer d'aqui e anar molre si's vol a qual que moli se vula, ses tota moltura e pena.

Item entenen que si nuyl hom de Thoyr ha son blat als ditz molis, que, per nuyl hom estrayn qui molre vula, no sia cessat ni embargat que no molgua son blat.

Item entenen que'l cens que'ls ditz homes de Thoyr fan o faran per les dites possessions a reguar, pusquen levar dels monts dels blatz e de les olives e dels rasims, abans que no paguen deume e primicia e totz altres exigris, e que no sia comtat als ditz exigris.

Item entenen que'l dit S. Rey e'ls seus totz temps tenguen

[1] Pour *exceptades*. Il faudrait peut-être *servades*.

condretz los ditz molis e'l dit rech e amdos les branques, ab compliment d'aygua als ditz molis e als ditz camps a regar, e ayso a tota lur messio ; e que nuyl hom estrayn de la dita aygua no's pusca provesir ni acorrer en neguna guisa, ni nula hora, tro que'ls ditz homes de Thoyr hagen compliment de les dites aygues.

Item entenen e volen que si'l dit S. Rey no havia tant de profit dels molis e de regatiu co seria la messio de metre la dita aygua axi co d'amont se conten, que aja de la vila de Thoyr I. reredeume en axi co es acostumat, al XVIIe, de blatz, de rasims, d'olives, de lana, e d'aynels, e de gasaynatges : e asso meten ad esgart del dit senyor Rey.

Item entenen e requeren al dit S. Rey que li placia, que si nul hom ven alcuna possessio o possessions qui's tenguen per eyl o per altres senyors, que en aquela possessio o possessions pusca carregar e aturar cens a si, axi com se'n avendra ab lo comprador; e que'l senyor per qui's tenra aya dels ditz cens forescapi, cant se vendra, en axi com a Perpenya es acostumat.

Item entenen que pusquen vendre cens a qui's vulen sobre possessio o possessions qui's tenguen per alcun senyor, del qual lo dit senyor aya son forescapi.

(*Procuracio real,* registre Ier, f° 24-25.)

Digous XXVI. dies del mes de nohembre en l'ayn de M.CCC.X.

En P. de Bardoyl e'N P. Matfre, procuradors del molt alt senyor rey de Malorches, feren manament a'N Arn. Ysern e a'N Nicholau Camot escrivans, maestres e regidors de les escrivanies de Perpenya, que els ni'ls escrivans qui prenen notes sotz lurs senyals, no guausen metre testimonis en alcuna carta o cartes o en alcun contracte que noten, entro que sien paguatz del preu pertanyent de la carta que notaran.

Item feren manament los ditz procuradors de part del dit S. Rey als ditz mahestres, que els e tot escriva qui not alcuna carta, aga ad escriure e a posar en la nota tot lo preu e la quantitat que rehebran per raho de la carta que notaran. E aquel qui contre les coses desus dites fará [1], pagará del seu

[1] Le scribe a marqué sur quelques voyelles (*à* et *ì*) de ce document des accents que nous reproduisons.

propri so que tanyería de preu per les cartes que notaria. Empero si's trobava que negun fes frau en les causes de sus dites, aquel qui ho faría estaría a causiment del senyor rey. Et ayso volen que comensen dimartz primer vinent, que sera[1] lo primer die del mes de dehembre, en lo dit ayn de M.CCC.X.

Lo qual manament feren los ditz procuradors en presentia d'En Huguet Sabors burges de Perpenya, e d'En Jacme Bes parayre, e d'En P. Capel, e d'En Bñ de Cocliure, sags, e d'En P. Cugunya de Estagel, e d'En Jacme Bocanova.

Item adordonaren, lo dít díe, qu'En P. Brg escriva, e'N Bñ de Maurelans escriva, estien en les dites escrivanies, so es assaber, En P. Brg en la escrivania que te Ar. Ysern, e'N Bñ de Maurelans en la escrivania que reges[2] En Nicholau Camot en aquest uffici; que els, del primer die del mes de dehembre qui es primer a venir ad avant, agen a cercar totes les notes o cartes que seran notades en les[3] dites escrivanies a totz aquels qui les requerran, e encontenent aqueles [agen] a fer fer per aquels qui notades les auran, si feytes no son. E si aquels qui notades les aurien no eren en les dites escrivanies, que els les agen a fer o a fer fer, e aqueles retre sens diner o altre servèhi que d'aquí no gausen penre.

Item adordonaren que si alcun o alcuna requeria alcuna nota o carta notada en les dites escrivanies, la qual sia estada notada per lo tems passat, que'ls ditz P. Brg e'N Bñ de Maurelans, cascun en sa escrivania, aga a cercar les dites notes e a fer o fer fer les cartes en la conditio que desus es escrit; exceptat que, si [en] la carta o en la nota no era escrita la pagua o'l preu de la carta, que'ls ditz P. Brgr e'N Bñ de Maurelans sien satisfeytz d'aqueles que paguades no seran, cant les retran, a coneguda dels mahestres. E deu-lor dar, als ditz P. Brgr e a'N Bñ de Maurelans, lo senyor Rey, a cascun per son selari, v. lbrs.

Item lo die e'l ayn sobre ditz en l'altra pagina[4], los ditz

[1] Ce passage prouve que les documents et notes de ce registre ont été écrits à la date qu'ils portent.

[2] Il faudrait *regeix*, de même qu'on lit plus bas *segueix*.

[3] Mns. *la*.

[4] C'est-à-dire « au recto » du feuillet dont ce qui suit occupe le verso. Cette partie du document est de la même main, mais sans accents.

P. de Bardoyl e P. Matfre, de manament que'n havien haut del dit señyor Rey, ordonaren, ad utilitat e per be comu de la vila de Perpenya e de la terra de Rosselon, e per so que'ls escrivans hagen milor occasio de reddre e de fer en pergami les cartes que's faran en les escrivanies de la vila de Perpenya, que'ls ditz escrivans hagen d'escriptura, de quasquna carta de que lo dit señyor rey haga XII. drs e de XII. drs ad aval, — lo quart. Item de tota carta de que lo dit S. Rey haga de II.s amont, — per quasqun sol, II[en] dr.

Item ordonaren que'ls ditz escrivans, enfre II. meses seguentz apres lo die que hauran notades les cartes, hagen a reddre feytes en pergami les cartes que hauran notades dins l'escrivania, e apperalades de senyalar, en poder del mahestre. E les cartes que notaran fora les escrivanies hagen a reddre dins VIII. dies apres que l'aura[n] notada, o abans, si aquel de qui sera la requer, e si no la requer, dins I. mes, — la carta o cartes que hauran notades fora l'escrivania, — apparelades de senyalar. E qui contre alquna de les dites causes fara, encorrera la pena que's segueix, so es saber, que aquel qui haura notada la carta dins les escrivanies, e no les haura feytes apparelades de senyalar dins los ditz temps, pagara de pena la maytat d'aytant quant n'aura aquel qui la fara en pergami: la qual maytat lo mahestre haga a dampnar del memorial d'aquel qui l'aura notada. Empero aquells qui les hauran notades fora les escrivanies e no les hauran reddudes dins lo dit temps, pac[1] per pena aytant quant n'aura de fer l'escriva qui la fara en pergami: la qual pena lo mahestre haga a dampnar en lo memorial d'aquel qui l'aura notada.

Item tot escriva qui prena cartes, haga totes les cartes, que penra en notes esparsses, metre en nota publica dins VIII. dies apres que les haura notades.

E encara, que negun escriva qui estia en les dites escrivanies, no gaus demanar alquna causa per cercar notes ni cartes ni per fer aqueles en forma publica; mes quasqun escriva haga a mostrar e ensenyar, als demanadors de les notes o cartes, aquells qui hi seran elegutz per cercar les dites no-

[1] Il faudrait *paguen*, au pluriel.

tes e cartes. E qui contre ayso fara pagara de pena per quasquna veguada v. s. Barc. de la qual pena haura lo denunciador la maytat e'l S. Rey l'altra maytat.

Item ordonaren que negun mahestre no gaus notar fora les escrivanies, sino tansolament testamentz he codicills.

Item que tot escolan qui intre per estar en les dites escrivanies, no gaus comensar de notar ni de penre notes publiques, tro que per los mahestres, ensems ab III. o ab IIII. escolans, hagen conegut si sera sufficient a notar.

Item ordonaren que'l escriva qui ira penre cartes fora la vila de Perpenya, que haga, dels II. s, que'l senyor rey ha de pesatge per legua, la maytat.

(*Procuracio real,* registre XVII, f° 8).

ALART.

(*A continuer.*)



DIALECTES MODERNES

DES FORMES PROVENÇALES

DANS MOLIÈRE

(Mémoire lu le 21 avril 1876, à la section d'histoire et de philologie de la quatorzième réunion des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne.)

Les œuvres de Molière renferment de nombreuses expressions et tournures provençales dont la plupart sont restées usuelles dans le langage populaire du midi de la France, après être à peu près tombées en désuétude dans le français littéraire proprement dit. Il est bien peu de ces formes dont on ne puisse à la rigueur trouver les équivalents dans le vieux français. S'il est démontré qu'elles se raréfient de plus en plus chez les contemporains de Molière et s'éteignent après lui; si, en outre, leur analogie avec les patois de langue d'oil est moins réelle qu'avec les sous-dialectes provençaux, l'influence méridionale ne saurait être mise en doute.

On doit s'attendre à constater beaucoup de formes et de radicaux communs dans les quatre principales langues romanes de l'Europe occidentale, admises par M. Littré : l'italien, l'espagnol, le français et le provençal[1]. On comprend

[1] Préface du *Dictionnaire de la langue française* (1873). Si l'on voulait rappeler ici toutes les langues romanes qui se parlent en Europe, on n'aurait garde d'oublier le roumain et le rumonsche.

MM. Boucherie, Révillout et Roque-Ferrier, mes collègues du comité de rédaction de la *Revue des langues romanes*, et M. Lacour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, m'ont fourni des renseignements bibliographiques, pour lesquels je les prie d'agréer mes remerciements.

dans ce dernier les dialectes de langue d'oc, de même que le portugais est compris dans l'espagnol. C'est une chose digne de remarque qu'elles soient toutes les quatre représentées dans les œuvres de Molière, et que, à côté de la grande langue nationale, dont il reste un des maîtres, il ait coupé ses pièces de divertissements nombreux empruntés aux trois autres, comme s'il avait voulu marquer leur consanguinité originelle. La suite, à peine interrompue pendant un siècle, de princesses italiennes et espagnoles assises sur le trône de France, et qui semblait, à un point de vue spécial, préparer l'union qui tend à se faire aujourd'hui, au point de vue philologique, entre les races latines, cette suite rend compte de l'influence que les littératures des pays d'outre-monts exercèrent alors sur notre propre littérature, et explique le tribut que Molière voulut payer à son tour à une vogue aussi puissante [1].

Ces provençalismes se rattachent évidemment au séjour que fit le grand écrivain dans le midi de la France, et spécialement dans la partie du Languedoc qui correspond aujourd'hui au

[1] Les scènes XIII et XVI du premier acte de *Monsieur de Pourceaugnac*, la quatrième entrée de ballet du cinquième acte du *Bourgeois gentilhomme*, le premier intermède de *Psyché* *, et une partie du premier intermède du *Malade imaginaire*, sont en italien. Dans le dernier, on lit l'expression *ma se voi dite di no*, qui serait vicieuse en français, mais qui est courante en languedocien : *dise pas de nou*, *se disès de nou.*

Dans le troisième acte du ballet du *Mariage forcé* et la troisième entrée de ballet du cinquième acte du *Bourgeois gentilhomme*, on trouve des vers espagnols. Les derniers sont justement qualifiés, dans les notes des éditions de Molière, de vers espagnols en style précieux. Les premiers contiennent l'expression *si calla el uno dormido*, dont le deuxième mot existe en languedocien. Pour faire taire un enfant qui pleure, les bonnes et les nourrices lui disent communément : *Cala-te*, *acala-te*, Calme-toi.

Enfin la cérémonie turque du *Bourgeois gentilhomme* est écrite en langue franque, c'est-à-dire dans le patois méditerranéen des ports de mer de l'Italie et du midi de la France, mêlé de mots turcs et arabes. Tous les matelots de la Méditerranée, de Marseille à la mer Noire, parlent encore aujourd'hui un jargon analogue, lequel est complété par quelques mots de grec moderne. J'ai vérifié moi-même cette observation dans un voyage en Orient que j'ai fait en 1864.

* Les paroles de cet intermède ont été attribuées à Lulli, qui ne se serait pas borné à en composer la musique.

département de l'Hérault, de 1654 à 1657. Son génie observateur devait être frappé par le langage des populations dont il voyait se dérouler devant lui les mœurs et le caractère, à Montpellier, à Gignac, à Pézenas, à Agde, à Montagnac et à Marseillan[1]. Il s'arrêta aussi à Avignon, en rentrant à Paris.

On ne doit pas oublier qu'il s'y était déjà arrêté en arrivant dans le Midi, en 1653 ou 1654, ainsi que cela résulte des Mémoires de d'Assoucy, qui se glissa dans la troupe de Molière, un peu en parasite, mais qui, du moins, n'a pas marchandé sa reconnaissance aux comédiens dont il partageait la vie.

Savait-il le languedocien, ou a-t-il fait traduire son français en languedocien? Question insoluble, mais que l'on peut se poser.

Ce génie observateur, du reste, s'étendait aussi aux patois de langue d'oil, dont plusieurs de ses pièces, notamment *Don Juan*, le *Médecin malgré lui* et les *Femmes savantes*, contiennent de nombreux échantillons. Ce n'est pas un jargon de fantaisie qu'il prête aux personnages qui s'expriment dans cet idiome : c'est le dialecte populaire des environs de Paris. dont un savant et consciencieux auteur, M. Charles Nisard, a récemment essayé de tracer les errements et les incorrections traditionnels dans un livre d'une attachante lecture[2]. Molière y change, conformément à l'usage, le *d* en *g*, l'*a* en *e*, l'*e* en

[1] « M. Magen a découvert dans un *Journal pour l'année* 1649, *finisent* » *en* 1652 (Archiv. d'Agen, BB, 59), la mention de l'arrivée en cette ville » (13 février 1650) de Dufresne et sa troupe. Quoique Molière ne soit pas » nommé, il est probable, ainsi que le dit M. M.. qu'il était à Agen en » même temps que ses camarades. » (Compte rendu de la *Revue de l'Agenais*, par M. Alph. Roque-Ferrier, in *Revue des langues romanes*, t. VI, pag. 324, 1874.) Les petits rôles des deux Gascons du divertissement final du *Bourgeois gentilhomme* seraient-ils un souvenir de ce passage à Agen? Le fait est que Molière s'y amuse à parodier, en l'exagérant, la prononciation gasconne, et spécialement les changements réciproques du *v* en *b* qui lui sont particuliers, et qui ont pu autoriser F. Mistral à répéter plaisamment, dans l'*Armana prouvençau* de 1856 : *Es per acò que Scaliger a di, en parlant di Gascoun : Eorum vivere, bibere est.* On trouve aussi dans ces bouts de rôle les jurons : *Cadedis, Dieu me damne*, dont le deuxième appartient autant au Rouergue qu'à la Gascogne.

[2] *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, par Ch. Nisard. Paris, Franck, in-8°, 1872.

a, etc.: *mon guieu, guièble, étugué, Piarrot,* pour *mon Dieu, diable, étudié, Pierrot.* M. Charles Nisard, qui a enrichi son ouvrage de curieuses citations empruntées aux *mazarinades* et autres pamphlets parisiens de même famille, aurait pu trouver, dans la comparaison du langage de ces compositions populaires avec celui des personnages de Molière qui se servent d'un idiome semblable, d'intéressants sujets d'étude pour ses lecteurs.

Mais ce n'est pas des patois du nord et du centre de la France qu'on veut s'occuper ici : c'est de la langue populaire grammaticale et correcte de ses régions méridionales. Revenons-y au plus tôt.

Parmi les villes de Languedoc dont Molière a, pour ainsi dire, immortalisé le dialecte en essayant de le reproduire dans ses comédies, Pézenas mérite le premier rang. Tout un rôle de *Monsieur de Pourceaugnac,* celui de Lucette, est écrit dans un dialecte très-voisin de celui qui se parle encore dans cette localité et dans une partie de ses environs, et qui pouvait être la reproduction plus ou moins exacte de celui qui y était usité il y a deux cents ans. Je fais abstraction, bien entendu, de trois mots fautifs au début, qui ne doivent pas être de la main de Molière, et qui se perpétuent, malgré leur imperfection orthographique, dans toutes les éditions, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes. Il en est de même de quelques erreurs de copiste, toujours aussi obstinément reproduites, et dont l'incorrection notoire jure avec la pureté du reste du rôle. On tentera, à la fin de ce mémoire, de rédiger le rôle en entier, conformément aux règles de la langue dans laquelle il est écrit.

Ce rappel du sous-dialecte de Pézenas, dans une comédie représentée douze ans au moins après le séjour que Molière avait fait dans cette ville, constitue une preuve manifeste de la vivacité des souvenirs qu'elle avait laissés dans son esprit. C'est à Pézenas que sa troupe stationna le plus longtemps, à la suite du prince de Conti, dont le château en ruines attire encore aujourd'hui l'attention du visiteur. C'est dans cette ville qu'il passait, tous les samedis, de longues heures dans la boutique du barbier Gelly, assis, paraît-il, dans ce fameux fauteuil dont on a contesté l'authenticité et dont il est inutile de raconter ici

l'histoire [1], mais que j'ai vu, il y a à peine quelques années, chez le sieur Astruc, confiseur, rue Saint-Jean, tout près de l'église de ce nom, avant qu'il eût été récemment transporté à Paris par le fils de son dernier possesseur [2]. Le samedi était et serait encore aujourd'hui un jour propice aux observations de Molière. Le marché hebdomadaire, qui a été longtemps célèbre en Europe pour la fixation du cours des eaux-de-vie, se tient ce jour-là à Pézenas. La boutique du barbier était située sur la place même où il se tenait, et qui porte aujourd'hui le nom d'*Ancien Marché des eaux-de-vie,* le siége de cette bourse en plein air ayant été transporté dans une partie de la ville plus en rapport avec les nouvelles voies de communication. Il s'y rend de plusieurs lieues à la ronde un grand nombre de courtiers, de propriétaires et d'acheteurs, qui viennent s'y informer bruyamment du prix des vins et des esprits, et que l'on entend encore discuter leurs intérêts dans la langue que Molière a entendue, en accompagnant leurs débats d'une exhibition de gestes, d'intonations et d'expressions physionomiques qui auraient pu fournir à l'auteur de l'*Avare* des types comiques précieux. Tout ce monde s'arrêtait, il y a deux cents ans, chez Gelly, plus peut-être pour deviner, en saisissant au passage des lambeaux significatifs des conversations tenues dans sa boutique, l'état probable de la situation commerciale que pour recourir à son office de barbier.

La réunion préparatoire, ce qu'on appellerait aujourd'hui la *petite bourse,* où les courtiers se concertent à l'avance pour établir une mercuriale par laquelle l'acheteur doit presque toujours passer, se tenait probablement dans le même local, la place du vieux marché n'étant pas alors, comme est celle du marché nouveau, entourée de nombreux cafés, devenus le siége habituel des réunions de ce genre. Tout concourait donc

[1] Voir la *Notice sur le fauteuil de Molière,* par M........, avec une lithographie. Pézenas, Gabriel Bonnet, 1836, in-8°. — Cette notice contient de nombreux et intéressants documents sur la tradition qui se rattache à ce meuble.

[2] D'après les renseignements qui m'ont été fournis à Pézenas, dans la maison où j'avais vu le fauteuil, en 1868, ce meuble se trouverait aujourd'hui à Paris, chez M. Astruc fils, rue Le Regratier, 24, dans l'île Saint-Louis.

pour offrir à Molière de nombreux échantillons de l'idiome languedocien. On comprend qu'il ne les ait pas oubliés.

On ne peut s'empêcher de remarquer que deux des premières farces de Molière, le *Médecin volant* et la *Jalousie du barbouillé,* ébauches très-grossières du *Médecin malgré lui* et de *Georges Dandin,* ne contiennent pas de provençalismes. Le premier se montre dans l'*Étourdi*. Or cette comédie a été représentée en 1653, et le séjour de Molière dans le Midi remonte à 1651, peut-être à 1650. L'influence de milieu ne serait donc pas douteuse[1].

On pourrait objecter que Molière fit en 1642 un premier voyage dans le Midi, lorsqu'il dut, en sa qualité de valet de chambre du roi, accompagner la Cour, que les événements politiques, rattachés à la conjuration de Cinq-Mars, appelèrent au sud de la France pour y conquérir le Roussillon ; mais, à cette époque, il n'avait pas encore commencé sa carrière de comédien et n'avait peut-être pas le pressentiment de sa célébrité future.

FORMES TRÈS-RARES DANS LE FRANÇAIS ACTUEL, MAIS AYANT CONSERVÉ LEURS IDENTIQUES OU LEURS ANALOGUES EN PROVENÇAL

I. — Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutait.*
(*Etourdi,* act. II, sc. VII).

Le verbe douter ayant le sens de craindre, soupçonner, est resté actif en provençal. On dit : *Doute aquel ome d'estre pas franc,* Je soupçonne cet homme de manquer de franchise.

On lit dans la correspondance de Malherbe (lettre à Peiresc, 1609) : « *Je doute* ce voyage de mer. » (Œuvres de Malherbe,

[1] L'érudit et modeste éditeur des *Mémoires inédits d'André Delort,* modeste au point d'avoir voulu garder un anonyme que je lui demande la permission de trahir, M. Léon Gaudin, docteur en droit et conservateur adjoint à la bibliothèque du musée Fabre, apprend à ses lecteurs que, à l'occasion de la tenue des Etats de la province à Montpellier, du 7 décembre 1654 au 12 mai 1655, Molière fit représenter dans cette ville le *ballet des Incompatibles,* dont il regrette l'omission dans les dernières éditions des œuvres du grand poëte (*Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle* (1621-1693). Montpellier, Jean Martel aîné ; in-8°, M DCCC LXXVI).

recueillies et annotées par L. Lalanne, *in* Collection des grands écrivains de la France, publiée par Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier; Paris, 1862, tom. III, pag. 117) mais Malherbe avait été en Provence.

Dans *Héraclius*, de Corneille (1647), Pulchérie dit à Martian :

> Outre que le succès est encore à *douter*,
> Que l'on peut vous trahir....[1]
>
> (Act. III, sc. I).

Et dans l'un des plus beaux et plus anciens monuments de la langue française :

> Li amiralz il ne l'crient ne ne *dutet*.
>
> (*Chanson de Roland*, vers. 3580.)

II. — Ont à les *décharpir* eu de la peine assez. (*Et.*, act. V, sc. XIV.)

« Décharpir, v. act. Séparer deux personnes qui se bat-» tent, qui se tiennent saisies au corps et aux cheveux.... » Ce mot est bas. » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732.)

On appelle *escarpì* (litt. dépeigner, désembrouiller), dans les pays vinicoles, l'opération qui consiste à désagréger profondément le marc des raisins après une première pressée. afin d'augmenter son rendement en présentant de nouvelles surfaces à une deuxième action du pressoir. Cette opération se fait successivement à l'aide d'une fourche à trois dents, qui soulève le marc en gâteaux déjà comprimés, et à l'aide des mains, qui séparent ces gâteaux grappe par grappe. Le verbe *escarpì* s'applique plutôt à ce deuxième temps.

Les mots français *charpie, écharper,* ont évidemment la même origine.

III.—La *masque* encore, après lui fait civilité (*Sganarelle*, sc. XIV.)

Ce mot ne s'emploie plus en français que dans le sens de personne masquée. Dans le vieux français et en provençal, il signifie toute individualité effrayante, méchante, désagréable, ou simplement fastidieuse. Il y est des deux genres. On dit d'un

[1] Dans ses *Commentaires* sur Corneille, Voltaire remarque que « *le succès est à douter* » est un solécisme On ne doute pas une chose. dit-il, elle n'est pas doutée. Le verbe *douter* exige toujours le génitif, c'est-à-dire la préposition *de*. »

homme ennuyeux : *Quanta masca!* comme on dirait dans un parler voisin de l'argot : *Quelle scie!*

D'une personne fâcheuse et importune, on dit encore en languedocien : *Quanta mascarilha!*

IV.— *Aga* quien, Charlotte.... (*Don Juan*, act. II, sc. I).

L'impératif *aga*, pour dire : regarde, vois-çà, existait dans l'ancien français. On en trouve des exemples dans les *troisiesmes et quatriesmes parties de l'agréable conférence de deux paisans de Saint-Ouen et de Montmorency* (1648, 1649[1]). Il est encore usité dans les patois saintongeais et berrichon.

Il l'est toujours en langue d'oc, spécialement dans les dialectes occidentaux. Il est formé irrégulièrement, par apocope, de l'infinitif *agachà*, par un procédé semblable à celui que M. Egger a relevé pour un grand nombre de substantifs verbaux[2]. La forme régulière serait la reproduction littérale de cet infinitif, avec recul de l'accent sur la pénultième, *agacha* pour *agachà*. C'est ainsi que se forme la deuxième personne singulier de l'impératif de la première conjugaison, *aima* pour *aimà*, *espia* pour *espià* (épier). Dans *agàcha*, la dernière syllabe, étant devenue presque muette, a été peu à peu retranchée par l'usage.

V. — Je me sens tout *tribouiller* le cœur (*Georges Dandin*, act. II, sc. I.)

Treboulà, triboulhà, sont restés usités en langue d'oc.

VI.—Cela est-il beau d'aller *ivrogner* toute la nuit (*Ibid.*, act. III, sc. IX.)

On dit toujours, en langue d'oc, *ivrougnà*, et surtout *s'ivrougnà*.

VII. .... J'aurai soin
De vous encourager, s'*il en est de besoin*.
(*Femmes savantes*, act. V, sc. II.)

Pléonasme resté provençal : *N'ai pas de besoun, n'es pas de besoun*.

[1] Charles Nisard, ouvrage cité, p. 330, 333, 334.

[2] E. Egger, *les Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif*, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1864 — Deuxième édition, revue, corrigée, augmentée, in *Revue des langues romanes*, 1874.

Cette liste, qui contient des mots presque tous usuels dans les patois de langue d'oil, aurait pu être étendue. On en a exclu à dessein les mots et les tournures qui, sans être restés courants dans le français, n'en ont pas pourtant entièrement disparu, tels que : *quérir,* bien moins usité que le provençal *querre,* qui a la même signification; — *prou* (assez) :

J'ai *prou* de ma frayeur en cette conjoncture,
(*Étourdi*, acte II, sc. v)

que les dialectes méridionaux ont conservé et qui n'est usité en français que dans la locution *peu ou prou; fillole* pour *filleule* :

Il n'a pas aperçu Jeannette, ma *fillole*,
(*Ibid.*, act. IV, sc. VII)

qui existait dans l'ancien français (Ch. Nisard); — *bailler,* bien moins usité que *bailà* ; — la suppression des pronoms personnels dans la conjugaison :

La maison, à présent, comme *savez* de reste.
(*Tartufe*, act. V, sc. IV)
Non *ferai*, de par tous les diables,
(*Avare*, act. V, sc. III)

qui est un reste du langage du palais, mais qui est la règle dans la langue romane du midi de la France, et en fait ressembler la conjugaison aux conjugaisons grecque et latine; — *méchant,* qui se prend plutôt aujourd'hui dans le sens moral, mais qui a conservé les deux sens en provençal, comme dans Molière :

— Mais peut-être, Madame, que leur danse sera *méchante*.
— *Méchante* ou non, il faut la voir.
(*Amants magnifiques,* act. I, sc. VI)

Je n'ai pas si *méchant* goût.
(*Ibid.*, act. II, sc. I)

J'ai de *méchants* yeux pour le choix d'un époux.
(*Femmes savantes,* act. V, sc. I)

Et, enfin, le vers si connu de la scène du sonnet :

J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi *méchants*.
(*Misanthrope,* act. I, sc. II)

On pourrait peut-être dire que les années du séjour de Molière en Languedoc lui remirent en mémoire tous ces termes. en voie de disparition dans le français littéraire.

TOURNURE EUPHONIQUE RESTÉE PROVENÇALE ET QUE LE FRANÇAIS DEVRAIT CONSERVER

1. Il va vous emmener votre fils *en* Alger.
(*Fourberies de Scapin*, act. II, sc. IX.)

On dit aujourd'hui : à Alger. Les Provençaux évitent, avec raison, cet hiatus de deux *a* terminal et initial de mots consécutifs. Ils disent : *en Avignoun*, *en Alès, en Ate ;* pour : à Avignon, à Alais, à Agde.

MOTS DONT LE PROVENÇAL CONFIRME L'ÉTYMOLOGIE

Harpagon, Harpin, receveur des tailles (*Comtesse d'Escarbagnas*), viennent du grec ἁρπάζω. En provençal, on appelle *arpas* les serres d'un oiseau de proie; *arpa,* une sorte de pioche à trois dents. Tous ces mots ont la même origine, de même que harpe (instrument de musique), harpes (terme de maçonnerie), harpie, harpon, etc.

MOT IDENTIQUEMENT ÉCRIT, MAIS EXPRIMANT UN SENS DIFFÉRENT DANS LES DEUX LANGUES

Baste ! Laissons là ce chapitre. (*le Médecin malgré lui,* act. I, sc. I).
Baste! Ne laissez pas de me conter votre aventure.
(*les Fourberies de Scapin*, act. I, sc. II).

L'interjection *baste,* dans le sens de *qu'importe ?* est bien rare aujourd'hui. On se servirait du mot invariable *bah !* pour exprimer le même sentiment d'indifférence ou de mépris. En provençal, *baste* exprime le désir et correspond exactement à la locution adverbiale latine *utinam*.

FORMES AYANT DISPARU DU FRANÇAIS LITTÉRAIRE ACTUEL MAIS RESTÉES COURANTES EN PROVENÇAL

1. Quand nous *faisons besoin,* nous autres misérables.
(*Etourdi*, act. I, sc. II.)
S'il vous *faisait besoin,* mon bras est tout à vous.
(*Dépit amoureux*, act. V, sc. III.)

On doit voir là l'équivalent français, non accepté par l'usage, du provençalisme régulier et courant *faire besoun, acò me fai besoun*. Dans le français familier du XVIIe siècle, cette locution existe encore :

Çà ! descendez, fit-il, mon gentihomme,
Votre oraison vous *fera* bon *besoin*.
(CONTES DE LAFONTAINE, *l'Oraison de St-Julien*.)

II. Je me suis dérobée au bal *pour l'amour* d'eux.
(*École des Maris*, act. III, sc. IX.)

Pour l'amour de est la traduction littérale de la locution provençale *per amor*, et, par contraction, *pramor*, *pramo*, qui signifie *à cause de* (*propter*), quelle que soit la nature de la relation établie entre les objets mis en rapport. Cette locution méridionale est très-ancienne. On la trouve avec des formes diverses dans tous les idiomes ; ainsi, dans le béarnais, on dit : *Pramò que m'aperi lioun*, Parce que je m'appelle lion.

En français, *pour l'amour de* se rapporte toujours à une relation agréable. On dit dans la quatrième scène du troisième acte de *Don Juan* : « *Pour l'amour de vous*, monsieur, je n'en dirai rien du tout.» La locution, si commune, *pour l'amour de Dieu*, enlève tous les doutes à ce sujet : *pour vous faire plaisir*, *pour faire plaisir à Dieu*, en donne la vraie signification. Mais, dans le sens d'une relation désagréable, la locution n'existe plus. Lorsque, pour exprimer qu'elle a quitté le bal à cause de l'ennui qu'elle ressentait des assiduités des jeunes gens à la mode, Léonor dit :

Je me suis dérobée au bal *pour l'amour d'*eux,

elle fait un véritable provençalisme, et le vers précédent ne laisse pas de doute sur ses intentions :

Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux !

C'est donc par une erreur, plus ingénieuse que la vérité, que dans la belle édition nouvelle de Molière, en cours de publication à la librairie Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier, M. E. Despois dit en note que cette locution est employée par Léonor dans un sens ironique [1].

Toutefois, à l'époque de Molière, et surtout aux commencements du XVII[e] siècle, cette tournure, comprise dans le sens étendu que lui donne la langue d'oc de nos jours, n'était pas exclusivement provençale. On trouve dans Malherbe, mort

[1] Molière, *Collection*, etc. Ad. Regnier; Hachette, 1875, T. II, p. 431.

en 1628, la phrase suivante, vraiment remarquable à ce point de vue :

Un homme m'ayant fait un plaisir, et depuis une injure..... je dois être quitte du bienfait *pour l'amour de* l'injure, et lui, de l'injure, *pour l'amour du* bienfait [1]. »

(*Œuvres de Malherbe*, éd. déjà citée, tom. II, p. 173, *in* traduction du *Traité des Bienfaits*, de Senèque.)

M. C. Chabaneau, *Revue des lanques romanes*, 1874, t. V, p. 228, après avoir signalé cette locution dans le patois vaudois, fait remarquer qu'elle existe aussi dans l'ancien français, et il cite comme exemple : *Berthe aux grands pieds*, laisses 81 et 82; *Parise la duchesse*, vers 992, où les nouveaux éditeurs proposent à tort de corriger, *por la mort*.

M. Littré, dans son Dictionnaire, cite l'exemple de Molière.

On trouve, enfin, dans le n° 18 de la *Romania, Patois messin, Pr'amou que* = vu que, attendu que, parce que; et il ne serait pas impossible de mentionner d'autres exemples.

III. Sans nous il en avait pour sa *maine* de fèves.
(*Don Juan*, act. II, sc. I.)

Si un mot est peu français, c'est assurément le mot *maine*. Ce mot a deux significations en languedocien. La première, la moins usitée, exprime l'idée de quantité; exemple: *Quanta mena!* Quelle troupe ! Mais ce sens, qui pourrait se rapporter à la phrase de Pierrot, n'est pas le plus commun. L'autre exprime l'idée de race, espèce, famille, qualité; exemple : *Soun pas de la mema mena,* Ils ne sont pas de la même race, c'est-à-dire ce sont des figues d'un autre panier. Ce dernier sens est le bon. Ainsi le provençalisme *maine* dérive du provençal *mina,* celui-ci dérivant du grec-latin ἡμίνα, *hemina,* devenu le français *hémine* [2]. La *mina* ou l'*emina* provençale s'applique à une mesure de surface et de volume. A Aspiran et à Paulhan (Hérault), non loin de Pézenas, où l'auteur de ce travail passe la saison des vendanges, une hémine correspond à la moitié d'un setier

[1] Une remarque qui a son importance, c'est que cette locution n'est pas mentionnée dans le *Dictionnaire de la langue de Molière*, par V. Genin, pag. 184.

[2] Cette étymologie est donnée par Diez dans sa *Grammaire des langues romanes*, t. I (trad. G. Paris).

pour les grains, mesure locale, c'est-à-dire à 31 litres et 25, ce qui serait, en effet, une bonne mesure.

Dans son *Dictionnaire de la langue française*, M. Littré ne cite d'autre exemple de *maine* que la phrase de Molière; mais il fait à tort dériver ce mot du bas-latin *manata,* une poignée, suivant l'étymologie vicieuse admise par du Cange.

Si l'on trouve dans de vieux textes romans ou dans l'ancien français les mots *maine* et *mine,* employés dans le sens que je signale, cette étymologie recevra une confirmation équivalente à l'évidence. C'est ce qui résulte des deux exemples suivants :

La vostr' amor graciosa
M'empenh lo cor a servir
Etz a lausar e bendir
E grasir
Vos, flos ses par, amorosa;
E quar etz de bos fruytz *mena*,
Pel vostre prets enhausar
Me volh chantan deportar [1].....

Le *Dictionnaire* de Trévoux donne la locution populaire : *Il en a pour sa mine de fèves*, lorsqu'on parle de quelqu'un qui a souffert quelque dommage.»Ce Dictionnaire, qui contient des renseignements philologiques précieux pour l'histoire de la langue française, ne cite nulle part le mot *maine.* N'est-on pas autorisé à soutenir que Molière a tout simplement francisé le vieux mot roman *mena,* resté courant en languedocien?

IV. — Dans le *Bourgeois gentilhomme*, on trouve les mots et formes provençaux suivants :

Madame est une *granda dama.* (Act. V, sc. IV.)

Dieu mé damne, je perds la *tramontane,* c'est-à-dire je perds le nord, je perds la tête. On appelle *tramontane,* dans le Midi, le vent du nord ou du nord-ouest (ballet du cinquième acte).

[1] Strophe finale d'une pièce d'*Huc del Valat,* in *Joyas del gay saber*, (p. 16-19), publiées par le docteur Noulet, 1849. Cette pièce est ainsi intitulée : *Am aquesta canso e dansa mesclada, Huc del Valat, mestre en medecina de Monpeslier, gasanhec la violetta. l'an M. CCC. LXII.* Voy. aussi *Chrestomathie provençale*, de K. Bartsch.

Et dans les *Fourberies de Scapin* (act. III, sc. II): *cadédis* tête de Dieu, et *adieusias* (adieu).

V. Vous faites des *escampativos* pendant que je dors.

(*Georges Dandin,* act. III, sc. VIII), c'est-à-dire Vous allez courir les champs...C'est la conversion en substantif, avec le changement du *te* en *ti,* de la locution verbale *escampate vos,* vous décampez, vous allez par champs. On dit à un enfant importun: *Escampa-te,* Échappe-toi, va courir les champs, pour dire: Laisse-moi tranquille. *Escampà* signifie aussi jeter, qui s'entend fort bien dans le même sens.

RÔLE DE LUCETTE

Le lecteur tant soit peu provençalisant, qui étudiera ce rôle, ne pourra s'empêcher d'être frappé de la facilité avec laquelle Molière s'est assimilé une langue presque étrangère pour lui. Il en a saisi jusqu'aux idiotismes particuliers, et surtout le caractère général, qui consiste à se différencier du languedocien proprement dit par une influence gasconne manifeste. Cette influence, dans l'idée de Molière, en arrive presque à la confusion, puisque dans la distribution des rôles, Lucette est désignée sous la qualification de *feinte Gasconne,* et que, lorsqu'elle paraît en scène, elle est annoncée comme un personnage *contrefaisant une Languedocienne.*

Le séjour à Pézenas suffit pour expliquer ce défaut apparent de précision. Cette ville est, en effet, la ville nettement frontière qui sépare le languedocien proprement dit du languedocien gasconisé. Les deux idiomes semblent s'y enchevêtrer. La finale féminine *o* des substantifs, adjectifs et pronoms féminins, s'y substitue brusquement à la finale *a,* usitée à l'est et au nord-est. Une remarque analogue peut s'étendre à la conjugaison des verbes réguliers au singulier: les désinences de la troisième personne des temps de l'indicatif, celles de la deuxième personne de l'impératif, sont *o, io,* au lieu de *a, ie.* Les prothèses *d, g,* devant *dambe* (avec) pour *ambe, gausà* (oser) pour *ausà,* propres aux dialectes gascons, commencent à y paraître pour se continuer jusqu'aux extrêmes limites occidentales de ces dialectes, c'est-à-dire jusque dans le béarnais.

[1] On trouve dans Lespy, *Proverbes du pays de Béarn, énigmes et contes populaires,* (Paris, Maisonneuve, 1876) la forme *gausi pas* (p. 98).

Le *v*, malgré l'étymologie latine, s'y change en *b*. Les synthèses en un seul mot, *tapla* (aussi bien), *praque* (par ce que), des locutions *tant pla, per aquel*, y existent assez fréquemment.

On y remarque aussi une tendance tellement marquée à fermer les *e*, qu'ils se convertissent presque en *i*; ainsi *impudint* (sc. VIII du 2e acte) est écrit avec deux *i*: c'est assez de celui de la première syllabe. Voilà pour les caractères généraux de la langue.

Quant aux particularismes, ils n'ont pas été moins fidèlement observés. Un des plus curieux est la double forme de l'article pluriel, la forme *loui, lai, dai* (les, des), pour *lous, las, das*, sur laquelle l'attention des philologues a été récemment appelée[1]. Ce changement euphonique, propre du reste à une grande partie des dialectes de la langue d'oc, de l'*s* finale de l'article *i*, ne s'opère que devant les mots commençant par une consonne, par exemple: *dai reproches* pour *das reproches* (sc. VIII). Par exception, devant quelques mots commençant par une voyelle, la forme mouillée existe ; mais, pour éviter l'hiatus, elle se combine avec la forme ordinaire. Ainsi l'on dit indifféremment *das enfants* et *dais enfants, das omes* et *dais omes*.

La constatation d'une connaissance si complète de la langue m'autorise à ne pas tolérer l'étonnant gallicisme qui commence le rôle, *Ah! tu es assi*. Il faut *Ah! sios aici*, ou, si l'on veut, *Ah! tu sios aici*, le provençal, synthétique comme le latin, supprimant habituellement les pronoms personnels dans les conjugaisons, mais pouvant les conserver, comme lui, dans les propositions très affirmatives ou énergiques.

Au lieu de *honte*, qui est français (*n'as pas honte de m'injuria*), nous mettrons *ounto*, qui est le même mot provençalisé et qui, tout en étant un véritable gallicisme, est au moins formé d'une manière régulière. Le véritable nom serait *vergougno*, reproduction littérale du *vercundia* latin.

Le mot *valisquos*, tel qu'il est écrit, n'a pas de sens. Au lieu d'en faire une injure que Lucette adresse à son prétendu mari, il vaut mieux y voir une reproduction vicieuse, par suite de l'aphérèse de la première syllabe, de la malédiction ou du ju-

[1] *Revue des langues romanes*, 1876, 1er fascicule, p. 125

ron, si commun en languedocien et en provençal, *cavalisco !* (qu'il soit anéanti), dont l'orthographe régulière, altérée et contractée par l'usage, devrait être *qu'avalisco*, troisième personne du subjonctif présent du verbe *avalì, avaliscà* (disparaître, être détruit, être anéanti). Entendue dans le sens actif, cette imprécation très-ancienne a pu être appliquée au diable. Ainsi s'expliquent la forme *valiscos*, que nous écririons *qu'avalisco se* (qu'il disparaisse, qu'il s'enfonce), et finalement *qu'avalisco, cavalisco*, l'accentuation très-nette de la syllabe pénultième du verbe ayant fait peu à peu disparaître le pronom personnel *se*[1].

En présentant aux érudits une version du rôle de Lucette plus correcte que celle qui est courante dans les éditions de Molière, je dois dire que je l'ai soumise à plusieurs personnes amies des lettres provençales, et spécialement à M. G. Azaïs, secrétaire de la *Société archéologique de Béziers*, l'un des maîtres de la philologie et de la poésie néo-romanes contemporaines. Bien que les avis de ces personnes n'ait pas été suivis par moi d'une manière absolue, je me fais un devoir de consigner ici le témoignage de mes remerciements.

[1] Cf. dans la magnifique pièce de Goudelin, *A l'hurouso memorio d'Henric le Gran*, les vers sur Ravaillac :

Abalisco le gus de qui la ma prouphano
Ben de rounça pel sol l'auta de la bertut.
(*Las Obros de Pierre Goudelin*, édit. de 1700, p. 4.)

Dans Fabre d'Olivet : *la Poudestad de Diù* :

Avalisco ! lou baû qu'aûrié bè lou nescige
De si targar d'un tal paûre pensat.
(*Le Troubadour*, I, p. 156.)

Dans leurs *Contes et petites compositions populaires* (*Revue*, IV, 563 et suiv.), MM. Montel et Lambert ont donné d'assez nombreux exemples de cette expression, telle qu'on l'emploie surtout dans les campagnes :

Se sès de l'autra, avalisca Satanas !
Se sès bona causa, parlàs !
Avalisca, torà !
Defora ! defora !

Voyez aussi le *Dictionnaire languedocien* de l'abbé de Sauvages, au mot : *Abali*.

Monsieur de Pourceaugnac (Acte II. — Scène VIII)[1]

Ah! tu sios aicì[2], e à la fi ieu te trovi après avé fait[3] tant de passes Podes-ti[4], scelerat, podes-ti soustenì ma visto?

Que te voli, infame! Tu fas semblant de nou me pas counouisse: e nou rougissos pas, impudent que tu sios, nou rougissos pas de me veire? Nou sabi pas, Moussu, s'acò 's vous dount m'òu dich que vouliò espousa la filho. Mais ieu vous declari que ieu sioi sa femno, e qu'i'o set ans, Moussu, qu'en passant à Pezenas, el aget l'adresso dambe sas mignardisos, coumo sap tapla faire, de me gagna[4] lou cor, e m'oubliget praquel mouien[5] à li douna la man per l'espousa.

Lou traite me quitet tres ans après, sul preteste de quauques afaires que l'apelavou dins soun païs, e despei noun n'ai reçajut cap de nouvelo. Mais, dins lou tems qu'i sounjavi lou mens, m'òu dounat avìs que veniò dins aquesto vilo per se remarida d'amb' uno autro jouino[6] filho que sous parents i òu proucurado, senso saupre res de soun proumiè mariage. Ieu ai tout quitat en diligenço e me sioi rendudo dins aqueste loc lou pus lèu qu'ai pouscut, per m'oupausa end' aquel criminel mariage e counfoundre as els de tout lou mounde lou pus mechant dais omes.

Impudent! n'as pas ounto de m'injurià, al loc[7] d'estre counfus dai reproches secrets que ta counscienco te deu faire?

Infame! gausos-ti dire lou countrari? Hé! tu sabes be, per ma peno, que n'es que trop vertat; e plaguesso al cel qu'aco noun fouguesso pas, e que m'agessos laissado dins l'estat d'innouceņço e dins la tranquillitat ount moun amo viviò davant que tous charmes e tas troumpariès m'en venguessou malurousoment faire sourti! Ieu noun seriò pas reduito[8] à faire lou triste persounage que ieu fau presentoment, à veire un marit cruel mespresa touto l'ardou que ieu ai per el, e me laissa senso cap de pietat abandounado à las mourtelos doulous que ieu[9] resssenti de sas perfidos accieus.

[1] Dans *Molière musicien*, de Castil-Blaze (Paris, 1852, t. I, p. 368 et suiv.), un essai de version en langue d'oc, du rôle de Lucette, a déjà été proposé. On ne doit pas hésiter à dire que cette version est un mélange irrégulier de languedocien et de provençal.

[2] Ou bien *Ah! sios aici*. — [3] A Pézenas, aujourd'hui on dirait *fach*.

[4] On pourrait laisser *gaigna*, qui conserverait la même prononciation. *Montaigne* = *Montagne*. — [5] Gallicisme manifeste. — [6] *Jouve* (G. Azaïs). — [7] *A logo* (id.). — [8] Gallicisme manifeste. — [9] Le *ieu* peut être supprimé.

Scène IX

E que voulès dire, vous[1], ambé vostre empachoment e vostro penjariè? qu'aquel ome es vostre marit?

Aco's faus, aco's ieu que sioi sa femno; e, se deu estre penjat, acò serò ieu que lou farai penja.

Ieu, vous disi que ieu sioi sa femno,

Oi.

E ieu vous sousteni, ieu, qu'aco's ieu.

E ieu set ans i'o que m'o preso per femno;

Tout moun païs lou sap.

Tout Pezenas o vist nostre mariage.

N'i o res de tant veritable.

Gausos-ti dire lou countrari, cavalisco!

Quagno impudenço! E coussì, miserable, te souvenes pas pus de la pauro Françoun e del paure Janet, que soun lous fruits de nostre mariage?

Veni, Francoun; veni Janet; veni, toutou, veni toutouno, veni faire veire à un paire denaturat la duretat qu'el o per nautres.

Scène X

Coussi, traite, tu noun sios pas dins la darnièro counfusieu de ressaupre tous enfans antal[2] e de ferma l'aurelho à la tendresso paternello[3]. Tu m'escaparas pas, infame; ieu te voli seguì per tout e te reproucha toun crime jusquos à tant que me siague venjado e que t'age fach penja; couquì, te voli faire penja[4]!

Quelques explications complémentaires sont nécessaires touchant diverses formes de Molière élaguées de la version que

[1] *Que voulès dire, vous*, est plus languedocien (que *que voulez-vous dire*, qui est français).

[2] On dit aussi *atal*. — [3] *Paternalo* serait plus régulier. — [4] Nous aurions voulu assurer cette restitution du rôle de Lucette par des textes piscénois imprimés. Malheureusement il n'en existe pas, à notre connaissance, du moins. Une *Histoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, en vers, par Borrier, composée à Pézenas au XVIIe siècle, semble avoir été imprimée, mais les exemplaires en sont aujourd'hui absolument introuvables. M. Alart, dans son étude sur *la Langue du roman de Blandin de Cornouailles* (*Revue*, V, 301), en a cité un fragment qui lui fut signalé en 1874 par M. Saturnin Léotard. On possède bien un volume de *Fablos et Sournettos* (Béziers, Fuzier, 1855, in-8o, 72 pages), versifié par J. A. Recluz, qui habita assez longtemps Pézenas, il y a une vingtaine d'années; toutefois, comme les textes qu'il contient ne semblent pas à l'abri d'influences étrangères, nous n'avons pas cru devoir les utiliser.

l'on vient de lire : *rougisses, te soubennes* (tu rougis, tu te souviens), se disent à Montpellier, Avignon, etc.; — *an* (ils ont) se dit également à Montpellier et en Provence ; par une sorte de convention à peu près générale au XVII[e] siècle, cette forme représentait *où*, là même où régnait cette dernière prononciation; — *soun* (je suis) se dit en beaucoup de parties du Midi; — *auguet* (il eut), *qualques* (quelques), même observation; — *reçauput* (reçu) est provençal; — *quita* pour *quitat*, également; *venguesson* est provençal et toulousain; — *pendarié, pendut*, se dit en beaucoup de parties du Midi : — *me sio beniado, t'ayo fayt* (même observation), etc.

On me reprochera peut-être de n'avoir pas complété cette étude par la comparaison du provençalisme de Molière avec celui d'autres auteurs qui ont pu lui servir de modèle. Cette remarque amène de suite la pensée de Rabelais, qui a souvent provençalisé dans ses œuvres, et qui présente avec Molière la particularité commune d'un séjour certain et historique dans la partie du midi de la France qui correspond aujourd'hui au département de l'Hérault. L'objection n'est pas gratuite. Elle est même si sérieuse qu'elle suggère l'idée d'un travail analogue à celui-ci, qui aurait peut-être dû le suivre au lieu de le précéder [1].

ADELPHE ESPAGNE

[1] On a déjà essayé, du reste, des travaux de cette nature.

A MADOUMAISELO JANO W.

—

Lou soulèu me fai canta.
(MISTRAL.)

Quand davalo l'oumbrun, lou roussignòu póurous,
As vespres clas d'estieu, divin aucelou, canto,
Tre que vei, dins lou cel, rousen ansin que vous,
Lusi, coumo un sourel, l'estelo esbarluganto.

Dau cantaire dau bos la melicouso vous
Agrado; mais, pamens, sa musico qu'encanto
N'es pas soun obro à-n-el, car sariè silentous
Se vesiè pas amount la clarta'sbrilhaudanto.

Lou cant flori das bèus troubaires d'ancian tems
Sariè'sta sens calou, se dins lous iuels ardents
Das donos aviè pas rauba la flamo enclauso.

Ansin, iéu que n'ai pas lou poulit chamatan
Das roussignòus, ni l'art d'un troubaire d'antan,
Se moun sounet es gent, sabe quau n'es l'encauso.

Maurice FAURE.

Paris, febriè 1876.

(Languedocien, Alais et ses environs.)

A MADEMOISELLE JEANNE W.

—

Le soleil me fait chanter.
(MISTRAL.)

Quand descend l'ombre, le rossignol timide, — pendant les claires soirées d'été, chante, divin petit oiseau, — dès qu'il aperçoit dans le ciel, rose ainsi que vous, — luire comme un soleil l'étoile éblouissante.

Du chanteur du bois la voix mélodieuse — plaît ; mais, cependant sa musique enchanteresse — n'est pas son œuvre à lui, car il serait silencieux — s'il ne voyait, là-haut, l'étincelante clarté.

Le chant des fiers troubadours du vieux temps — eût été sans chaleur, si dans les yeux ardents — des dames il n'eût pas dérobé la flamme cachée.

Ainsi, moi qui n'ai pas le joli ramage — des rossignols ni l'art d'un troubadour d'autrefois, — si mon sonnet est gracieux, je sais qui en est la cause.

Maurice FAURE.

Paris, février 1876.

LA CABELADURO D'OR[1]

Agantant, de plen cor,
Lou bourdoun benesi d'un nouvèu roumavage,
Voulastrejas à moun entour, mi pantaiage !....
Vole te vesita, *Cabeladuro d'or!*
Lou soulèu's sèns mourbin, la draio noun es duro,
Moun amo canto en cor,
Tant m'enchau toun idèio, o *Grand Cabeladuro!*

Lusènto, apeiralin,
Dins la vilo di Baus (escoutas, o felibre !)
Coume un pouëmo d'or dedins un paure libre,
Coume dins un flasquet eslabra 'n vin divin,
S'espoumpis en secrèt uno estranjo *trenello,*
Un fin relicle aurin,
Un gau sempiternau, di causo la mai bello !

LA CHEVELURE D'OR

Saisissant, de plein cœur,— le bourdon béni d'un nouveau pèlerinage, — voltigez autour de moi, mes rêves !....— Je veux te faire visite, *Chevelure d'or!* — Le soleil est sans influence funeste, le sentier n'est point dur, — mon âme chante en chœur, — tant ton idée me séduit, ô *Grande Chevelure!*

Resplendissante, là-haut, au loin, — dans la ville des Baux (écoutez, ô félibres !) — comme un poëme d'or dans un pauvre livre,— comme un vin de Dieu dans un flacon ébréché,— se pavane en secret une *tresse* étrange, — une fine relique dorée, — une joie perpétuelle, des choses la plus adorable.

[1] A la fin de l'année 1874, une magnifique chevelure de femme était découverte dans un tombeau antique de la ville des Baux. Elle est exposée chez M. Moulin, à l'hôtel de *Monte-Carlo*, aujourd'hui de la *Chevelure d'or*, où l'on peut toujours la voir.

Oh! que *Péu*! mis ami!
Oundejant, resplendènt, riéu linde! rousso flamo!
Sa bèuta d'autri-fes, coume uno nuso lamo,
Fai boundela lou cor, fai l'amo trefouli.
Dous, sedous à la man coume de roso misto,
Es un flo de plesi;
Es de rai de soulèu uno garbo requisto.

D'aut, d'aut, mi pantai bèu!
Au tèms di Troubadour, quand aquèsti *trenello*
Toumbavon aboundouso en lusèntis anello
Autour d'un còu nivous, d'uno gorgo de nèu;
E, cascaiant toujour subre de nòblis anco,
Chanjavon en agnèu
Li fièr lioun di baus au grat d'uno man blanco.

Car ères tu, segur,
O *Pèu,* qu'an arrapa de la toumbo negrasso,
Lou *Pèu* d'uno grand rèino, o princesso bellasso
Qu'enfadè soun païs ...Quau lou saup? Aviès l'ur
Bessai d'aureoula la caro trelusènto
(Dardaiant dins l'escur)
De *Dìo* l'abrasado, o de *Douço* la gènto.

Oh! quels *Cheveux*, mes amis! — ondoyants, pleins d'éclat, ruisseau limpide! rutilante flamme! — Leur beauté d'antan, comme une lame nue, — fait bondir le cœur, fait l'âme tressaillir. — Drus, soyeux à la main comme des roses suaves, — c'est un flot de plaisir; — c'est de rayons de soleil une gerbe d'élite.

En avant, en avant, mes rêves délicieux! — Au temps des Troubadours, quand cette tresse — tombait en abondance — autour d'un cou de neige, de deux seins de neige; — et, retombant toujours en cascade sur des hanches superbes, — transformait en agneaux — les fiers lions des rochers, au gré d'une main blanche.

Car vous étiez, certes, — ô *Cheveux*, qu'on a arrachés d'un tombeau lugubre! — les *Cheveux* de quelque grande reine, ou belle princesse majestueuse, — qui fascina son pays. Qui le sait? Vous aviez eu peut-être l'heur — d'entourer d'un nimbe la figure radieuse — (dardant dans l'obscurité) — de [*la comtesse*] *de Die* au cœur brûlant, ou de l'aimable *Douce*.

Quau pòu dire ? pas iéu,
S'ères la fino flour d'un pur sang de princesso,
O de santo de Diéu, de rèino, o de divesso.
Vuei, sabe soulamen qu'à mis iue pensatiéu,
Sies un rajeiròu dous de revacioun bello,
E que merites, *Péu!*
D'enmantella lou cors de nosto Santo Estello !

O tresor benastra!
O relicle d'or rous ! *Cabeladuro* santo!
Serpentino *trenello!* Oundeto caressanto !
Prefumado de joio e d'estranjo bèuta !....
Que la vilo di Baus, sus si peno quihado,
Te moustre 'mé fierta,
Coume un lum de fanau, pèr de lònguis annado!

Ansindo, de plen cor,
Agantant lou bourdoun d'un nouvèu roumavage,
Voulastrejas à moun entour, mi pantaiage!....
Vole te vesita, *Cabeladuro d'or!*
Lou soulèu 's sens mourbin, la draio noun es duro, —
Moun amo canto en cor,
Tant m'enchau toun idèio, o *grand Cabeladuro!*

Qui peut le dire? pas moi, — si vous étiez la fine fleur d'un pur sang de princesse, — ou de sainte de Dieu, de reine, ou de déesse. — Je sais seulement aujourd'hui qu'à mes yeux pensifs — vous êtes un doux ruisseau de belles rêveries, — et que vous méritez, ô *Cheveux!* — d'envelopper le corps de notre Sainte Estelle.

O trésor de bon augure! — O relique d'or roux! Chevelure sainte! — Tresse serpentine! petites ondes caressantes, — parfumées de joie et d'étrange beauté!... — Que la ville des Baux, perchée sur ses roches, — te montre fièrement, — comme une lumière de phare, pour de longues années!

Ainsi, de plein cœur, — saisissant le bourdon d'un nouveau pèlerinage, — voltigez autour de moi, mes rêves!.... — Je veux te visiter, *Chevelure d'or!* — Le soleil est sans influence funeste, le sentier n'est point dur, — mon âme chante en chœur, — tant ton idée me séduit, ô *grande Chevelure!*

E tu, bon oustalié!
Gardo-la jour e niue, dins uno arco courouso ;
Plan-planet pauso-la sus sa coucho sedouso,
Coume uno enfant bloundino en soun brès d'amourié ;
E digo francamen, en fasènt bono mino
I pelègre estrangié:
S'es lou grand Soulèu bèu, la grand Bèuta 's divino!

MANDADIS

A M. lou Baroun Ch. de Tourtoulon

Voulas, vers prouvençau!
Au tant gènt gentilome, au felibre tant libre,
Que trouvarés, segur, au mitan de si libre,
E digas de ma part: — « *Moudeste Majourau!*
» *Sian tòuti li pichot d'un ardènt adouraire,*
» *D'aquéu Sage reiau*
» *De quau sies, mai-que-mai, lou savènt courtejaire.* »

GUIHÈN-C. BONAPARTE-WYSE.

Avignoun, au mes de mai 1876.

Et toi, bon hôtelier, — garde-la jour et nuit, dans une châsse étincelante; — repose-la doucement sur sa couche de soie, — comme une petite enfant blonde en son berceau de mûrier; — et, faisant mine aimable, dis avec franchise — aux pèlerins étrangers : — *Si le grand Soleil est beau, la grande Beauté est divine!*

ENVOI

A M. le Baron Ch. de Tourtoulon

Volez, vers provençaux! — au gentilhomme si gentil, au si libéral félibre, — que vous trouverez, bien sûr, entouré de ses livres, — et dites de ma part: *O Maître modeste! — nous sommes tous les fils d'un ardent adorateur, — de ce Sage couronné — de qui tu es, de plus en plus, le courtisan érudit.*

GUILLAUME-C. BONAPARTE-WYSE.

Avignon, au mois de mai 1876.

UN TOUR DE MOUSSU ROUMIEU

A moun ami J. Derbix

Notre ancien prefet Roumieu, qu'enventet
L'oli de badots per qu'aimava à rire,
Un jour qu'à Paris flanava, sentet
Sa barba un pau lounja. Ei boun de vous dire
Qu'entret, per pas mai la veire poussà,
Chas un parruquiè per se fa rasà.

Sur lou grand fauteur notre ome se sieta,
En pausant sous peds sur lou barrancou;
Autour de soun còu sarra la servieta
E para sa jauta e soun babignou,
E jous lou pincèu que court e baveia,
Moussu Roumieu vet blanc couma neveia.

Pus segur qu'un dai que tound lou boueirieu,
Entre barba e pèu lou rasour glissava.
Nostre parruquiè d'un cop sec e vieu,
Quante de sablou lou tai s'engourjava,
Secoudiò leidounc la lama dins l'er
Per deibarrassà lou trop-ple dan fer.

UN TOUR DE M. ROMIEUX

A mon ami J. Derbix

Notre ancien préfet Romieux, qui inventa — l'huile de hannetons parce qu'il aimait à rire, — un jour qu'il flânait dans Paris, se sentit — la barbe un peu longue. Il est bon de vous dire — que, ne voulant pas la voir pousser davantage, il entra — chez un perruquier pour se faire raser.

Sur le grand fauteuil notre homme s'assied — en posant ses pieds sur le barreau. — Il assujétit la serviette autour de son cou — et présente sa joue et son menton. — Et, sous le pinceau qui court en moussant, — M. Romieux devient blanc comme neige.

Plus sûr qu'une faux qui tond le regain, — entre la barbe et la peau le rasoir glissait. — Notre perruquier, d'un geste vif et rapide, — quand le tranchant de la lame s'engorgeait de savon, — la secouait alors en l'air — pour la débarrasser de son trop-plein.

Sans platusseià notre ome rasava
Couma un boun frater que sap soun meitiè,
E l'eicuma, à drecha, à gaucha, toumbava
Couma un eicrupit coulour de papiè.
E Moussu Roumieu disset: « Co s'abena :
Deuriàs z'abenà, co n'en vau la pena. »

— Z'abenà! Per que? disset lou patrou.
Que n'en fariò-iou, de quela misera,
De quis bris de barba e de queu sablou?
Quau partit pot-un n'en tirà sur terra?
— Quau partit? Barbiè, siriò-t-èu dounc vrai?
Coument, sabeis pas ça que l'un n'en fai?

Una coumpagnia s'ei fourmada en França
Per utilisà quel article en grand.
Damàs e pelucha, e velours, e gansa,
De quela misera un jour surtiran.
Qui z-ou pourtarò? La bela joinessa,
Lous grands de l'armada e de la noublessa.

E precisament qu'ei iou qu'ai eitat,
Per balhà l'eilan à la deicuberta,
Noumat president de la Societat.

Sans ennuyer par son bavadarge, notre homme rasait — comme un bon frater qui connaît son métier, — et tantôt à droite, tantôt à gauche, tombait l'écume — comme un crachat couleur de papier. — Et M. Romieux dit : « Ça ne ne se jette pas; — tu devrais mettre cela de côté, cela en vaut la peine. »

« Mettre cela de côté! pourquoi? dit le patron — Qu'en ferais-je, de cette bagatelle, — de ces brins de barbe et de ce savon? — Quel parti est-il possible d'en tirer sur terre? « —« Quel parti? Barbier, serait-il donc vrai? — Eh quoi! tu ne sais pas ce qu'on en fait?

» Il s'est formé en France une compagnie — pour utiliser cet article en grand : — damas, peluche, velours, ganse, — sortiront un jour de cette bagatelle. — Et qui portera cela? La belle jeunesse, — les grands de l'armée et de la noblesse.

» Et précisément, c'est moi qui vient d'être — nommé président de cette Société, — car il s'agit de donner l'essor à la découverte,

A tous lous barbiès ma porta ei druberta,
E paie l'article, en gros, en deitai,
Nau cent francs la lieura e daus us cops mai.

Quand n'auràs massat douas ou treis, bien netas,
Va lèu me troubà dins l'après-miejour.
E, couma sei pas de quelas lauvetas
Qu'aimen à jugà quauque meichant tour,
Veiqui moun adressa. Adieu, racla e bota
De coutà tous bris, paiarai ta nota.—

Passet belèu-be treis ans, lou barbiè,
A raclà la gent per fa sa pelota.
Anfin un bèu jour n'emplit un paniè
Ante auriò de fe chabit una bota.
Chas Moussu Roumieu s'en vai tout-a-dret,
Couma un matador pourtant soun paquet.

Mas moussu Roumieu se souveniò gaire
De ça qu'aviò dit à notre frater.
Se gratet lou frount couma un devinaire
E, couma un eiclar que lusit dins l'er,

— Ma porte est ouverte à tous les barbiers — et je paie l'article, en gros comme en détail, — neuf cents francs la livre et quelquefois davantage.

» Quand tu en auras assemblé deux ou trois et que tu les auras bien nettoyées, — viens me trouver dans l'après-midi;— et, comme je ne suis pas de ces étourdis — qui n'aiment qu'à jouer des mauvais tours, – voici mon adresse. Adieu, râcle et mets — de côté tes débris; je payerai la note. «

Il passa peut-être bien trois ans, le barbier, — à râcler les gens pour faire sa pelote. — Enfin un beau jour il en remplit un panier — assez grand pour contenir une botte de foin. — Il va directement chez M. Romieux,—portant son paquet et fier comme un matador.

Mais M. Romieux ne se souvenait guère — de ce qu'il avait dit à notre frater. — Il se gratta le front comme un chercheur d'énigmes — et, comme un éclair qui brille dans l'espace,—tout son sou-

Tout soun souvenì tournet. — Qu'ei bien; bota
Aquì toun paquet e dreuba ta bota.

Cant pesa ? barbiè. — Treis lieuras. — N'ia dounc
Per treis mila francs, si re ne li manqua.
— I'a boun peis, Moussu, disset l'ome. — Boun!
Te vau dounc coumtà daus bilheits de banca.—
E Moussu Roumieu coumtet sous bilheits
Davant lou frater, que drubiò lous eis.

Tout d'un cop disset : Malurous ! dau diable
Si t'auriò cregut entau maladret!
Qu'as fai, moun amì ? Qu'ei pas pardounable :
As meis, as boueirat dins mema paquet,
La barba daus blounds, la negra e la blancha;
Aura, co vau pas lou bren d'una plàncha.

Aug. CHASTANET.

La Bachelariò, novembre 1875.

Périgourdin. Mussidan et ses environs.

venir lui revint. —« C'est bien, dit-il, dépose — ici ton paquet et ouvre la botte.

» Combien pèse-t-elle, barbier ?» —«Trois livres.» «Il y en a donc — pour trois mille francs, si rien n'y manque.»—«Il y a bon poids. Monsieur», dit l'homme. « Bon ! — je vais donc te compter des billets de banque ».— Et M. Romieux compta ses billets — devant le frater, qui ouvrait les yeux.

Tout à coup il dit : «Malheureux ! du diable — si je t'eusse cru aussi maladroit ! Qu'as-tu fait ? mon ami. Ce n'est pas pardonnable: — tu as mis, tu as mêlé dans le même paquet, — la barbe des blonds, la noire et la blanche. —A présent, cela ne vaut pas de la sciure de bois.»

Aug. CHASTANET.

La Bachellerie, novembre 1875.



BIBLIOGRAPHIE

Poésies de Junior Sans: —SATIRO III. E TOURNAMAI LAS FENNOS; Béziers, Delpech [1862], in-8°. 15 pages. —TRIOUNFLE DE L'OURFÉOUN BÉZIEIRENC; Béziers, Delpech, 1862, in-4°, 1 page. —SOUNET à FREDERI MISTRAL, etc.; Béziers, 1863, in-8°, 1 page.—LOUS TUQUIÈS d'ERBPIO ; Béziers, Delpech, 1864, in-8°, 16 pag.— EPITRO III; Béziers, Delpech, 1866, in-8°, 7 pag. — A LA FRANÇO, MA MAIRE, A MA NOBLO PATRIO; Béziers, Granier, 1872, in-8°, 7 pages.— EPITRO IV; Béziers, Granier, 1873, in-8°, 16 pag.—PREGARIO PER MOUN PICHOT EFANT RAMOUND; Béziers, 1873, in-4°, 1 page. — BÈIT TELADOS DEL FELIBRE DE LA NAVETO ; Paris, Jouaust, 1875, in-12, 46 pages [1].

Moun bouyache à la mar de Sérigna, la plus ancienne pièce que nous connaissions du *félibre de la Naveto*, obtint en 1855 une mention honorable de la *Société archéologique* de Béziers. L'auteur a depuis multiplié ses productions ; il en a graduellement amélioré la langue et l'orthographe; il s'est corrigé de la facilité trop relâchée de ses premíers vers; il a conquis, en somme, une place réelle dans cette pléiade languedocienne qui, sans atteindre la hauteur des œuvres de Mistral, d'Aubanel et de Tavan, n'a pas été jusqu'ici entièrement indigne de sa sœur d'outre-Rhône.

La part importante des pièces de Junior Sans ne révèle pas, nous devons l'avouer, une personnalité poétique tranchée : on la définirait volontiers par l'absence de tout défaut et aussi de toute qualité distinctive. Non pas que les beaux vers y soient rares, — l'auteur les trouve, au contraire, fort souvent, — mais parce qu'on ne rencontre point en lui ce sentiment intime et particulier. cette façon de saisir un sujet, de se l'approprier, qui donne tant d'attrait à la lecture de quelques-uns des poëtes de la Provence actuelle. Tel est le principal côté du talent de M. J. S. dans l'ode *A la Franco*, *l'Epitro IV*, et les *Bèit telados*, pour ne citer que ses œuvres dernières. Celui que nous nous proposons d'étudier ici est d'autant plus digne d'attention qu'il est moins généralement ap-

[1] Cette liste est loin d'être complète. Elle ne contient que les titres, à nous connus, des pièces qui ont été imprimées isolément. Il faudrait y ajouter, avec le *Bouyache à la mar de Serigna*, celles qui ont paru dans les *Armanas prouvençau*, *cevendu* et *de Lengadò*, *la Flou maienco*, insérée dans la *Revue*, VII, 345, etc., etc.

précié. Son expression la meilleure est celle qu'il a revêtue dans deux pièces écrites il y a déjà bien près de quinze ans, la *Satiro III* et le conte des *Tuquiès d'Erepio*.

L'auteur, alors moins préoccupé qu'aujourd'hui de la pureté de sa langue, a pourtant trouvé dans ces deux poésies de très-heureux effets d'archaïsme ; il y a suivi presque toujours le courant naturel de son dialecte, et il lui a conservé, avec son expressive abondance, quelques-unes de ces libertés du mot propre dont Bonnet et les auteurs du théâtre bittérois n'avaient été que trop ordinairement coutumiers. Les morceaux écrits de verve y sont réquents, et la facilité avec laquelle le lecteur les retient peut faire présumer celle qu'eut l'auteur à les composer.

La *Satiro III* a un titre complémentaire : *E tourna-mai las femnos*, qui dit suffisamment les ordinaires malices d'un pareil sujet. Le félibre est chagrin du temps présent, qui lui semble devenir pire tous les jours, mais il n'accorde que sept ou huit vers aux généralités accumulées sur ce point, et il aborde aussitôt l'essentiel de sa satire :

> Mès so que s'es gastat, e so que trop se gasto,
> E qu' à mous èls bezéns cado jour malabasto !
> Debignas ! Es quicon qu'es fàus coumo'n jitou,
> Nascut pèr damna l'ome e per lou métré à jou ; ......
> Quicon de pla pimpat pas que pèr bous fa légo,
> Que pas cap d'ome biou n'a pouscut métré à régo ;
> Quicon qu'es bèlcop mai, bèlcop mai messourguiè
> Que de bièls charlatans qu'ôu trent'ans de mestiè ;
> Quicon qu'a de babil coum'uno bièlho agasso,
> Que charario cent ans sans se sanja de plaço;
> Quicon qu'es pla mourrut e qu'an soun lengarèl
> Bous lèbo la premieiro e la segoundo pèl.

Voilà le lecteur instruit du thème de la *Satiro III*. L'auteur compare les femmes d'autrefois et celles d'aujourdhui ; il tance avec âpreté leur gourmandise, leurs frivolités, le luxe de leurs vêtements :

> *Sous* déts sauclach d'anèls coumo' no tessairolo ;

> I'a deque, noum d'un goi ! ne suza de roumanos.

s'écrie-t-il un peu plus loin. Il conclut, enfin, par cette question ironique :

> Aco n'est pas bertat ? digas, brabos fennotos !

La contradiction ne se fait pas attendre. Les femmes, qui ont entendu cette philippique outrageuse, répliquent :

> — Assa mès, talounan ou manjan d'agreotos !
> Nautros nous mainan pas de tout aquel trabal ;
> Nou'n anan pas en loc : nautros gardan l'oustal.
> E sos be pla curious ? per que nous escaussèlos ?

— E pas pèr res de tout.—Aladoun que rampèlos !
Filo, que sos de lènt ! qu'es aquel fennassiè ?
Tout l'an benés qu'aissi pèr fa lou roumaniè !

Elles s'asseyent à l'abri d'une muraille exposée au soleil. Le poëte s'assied aussi, et il continue sa narration et ses critiques :

Me digas s'abias bist aquelos fennos mudos,
Coussi dedins un : *ai !* bous tournèrou lengudos !...
Demandabou pas cap pèr desclaba las dèns ;
I'anio preisso aladoun pèr fa sous parlaméns.
Pardiou ! Françoun disio, nautres, touto l'annado,
Nostr' ome ba pa 'n loc, pérd pas cap de journado.
Abèn un pauc quicon : d'oli, de bi, de blat ;
Iéu recati l'oustal, tèni de petassat ;
Iéu sabouni, fòu tout, tout l'an fòu de debasses :
Sabi pas qu'es aco prene sous quinze passes.
Sirgan pla toutes dous, n'abèn qu'un floc d'efan,
E nousan tout escas lous bouts al cap de l'an.
— Encaro pla grand gauch, dis aquesto Janoto.
— Amai cal coupa tèu, coumo dis la Ninoto.
Iéu bési que triman coumo dous desratach,
E pamens à Sant Just sèn toujours aboudach.......
— Pèraco, cal manja, pauros santos coutralos,
Degus biou pas de l'èr, coumo fòu las cigalos,
Disio Margaridou. Mès n'i 'a fossos pamens,
Que tout l'an aississèn fòu penchena las dens ;
Que fòu noubèl de tout aban toutos las autros,
E, sans ne parla mal, souben n'òu mens que nautros.

Des réponses qui lui ont été adressées, le poëte prend alors occasion de fronder le bavardage des femmes; il voudrait connaître aussi comment certaines sont arrivées à la fortune :

Ounte diausses òu fach tant bite sa fourtuno ?
Que dessalou l'endrech, lou noum de la coumuno ?
Cap anaquel païs bite vòu m'adralha.....

Enfin, après avoir rappelé le vieux proverbe,

« Que lou floc, e la mar, e fennos amourousos,
Sou tres causos pertout que sou pla dangeirousos »,

il fait en excellents vers la peinture des mœurs villageoises :

Car dins aqueles bourgs, efans, paires e maires,
Tout boulègo la terro e sou pas d'acabaires.
Aqui l'ome es lou mèstre, e jamai dins l'oustal
L'un tiro pas la singlo e l'autro lou peitral ;
Aqui tout fa minet tout lou loun de l'annado,
E dins la memo ma boujou la semanado :
N'emessou pas sieis francs quand n'òu gagnat que dous.
Tabe, dins sa paurieiro un cadun es herous.

Telle est, en ses parties essentielles, la *Satiro III*, à laquelle on ne peut reprocher qu'une allure un peu décousue, des vers trop souvent coupés d'interjections et de phrases étrangères, et enfin la répétition rarement justifiée des mêmes mots, quelquefois aussi des mêmes vers[1] :

Nous voici aux *Tuquiès d'Erepio*.

On sait qu'il n'est pas de village du midi de la France qui ne possède son conte particulier, plus ou moins connu, plus ou moins railleur, mais presque toujours fort ancien : les habitants[2] de Fleurance sèment des aiguilles et s'imaginent les voir lever au retour du printemps ; ceux de Lunel cherchent à pêcher la lune pendant qu'elle reflète ses rayons sur les eaux. Selon le dire des gens d'Alais, ceux de St-Ambroix essayèrent jadis de donner des ailes à un bœuf et de le faire voler ; ceux de Bouzigues ont la jolie tradition du puits et des douze chasseurs. A cette branche si curieuse et si riche des narrations populaires, à ces récits dont le vulgaire rapporte l'origine *au temps des seigneurs et des fées*, appartient le conte de M. J. S.: les habitants d'Hérépian, bourg des environs de Béziers, répandent un jour des clous dans leurs champs, et, moins malheureux que leurs imitateurs de Fleurance, ils retrouvent, au dernier moment, l'espoir, un instant ébranlé, que cette semence d'une espèce nouvelle donnera une abondante moisson.

Ce conte n'est pas entièrement irréprochable quant à la forme, — car il a, lui aussi, ses répétitions et ses négligences ; — mais, ces légers défauts écartés, il peut être considéré et cité comme un

[1] Es qu'aco, noum d'un goi ! que me curo lou cap.
Mès aro, noum d'un goi ! se sou fachos mourrudos

En pintan fosso assinto ; aubé, n'ajes pas pòu.
Abias bel tira l'enche, aubé, ges de poumado.

Boulès pas que lou sang bous monte des artels !
E boulès pas apèi que lou sang bous gourgoute !

Aqui tout fai minet tout lou loung de l'annado.
Faire las groumandouns sans jamai fa minet.

Nous voudrions nous dispenser de signaler un verbe qui reparaît jusqu'à soixante fois. C'est beaucoup trop dans une pièce d'environ trois cents vers. N'oublions pas que la satire de Junior Sans est très-curieuse à étudier, au point de vue de la langue, et qu'elle contient bon nombre de mots et de formes d'un archaïsme d'autant plus remarquable, qu'il n'a pas été péniblement cherché, comme cela n'arrive que trop souvont.

[2] *Les enfants de Fleurance*, pour employer le terme usité en langue d'oc.

modèle. M. J. S. a conservé à la narration quelque chose de sa couleur traditionnelle et locale; il la détaille et la précise avec soin ; il la rend presque sensible par une foule de vers nettement frappés, par certains morceaux écrits de premier jet et de verve : enfin il n'est pas jusqu'à ses rimes trois et quatre fois redoublées qui n'ajoutent un charme de plus à la vieille légende des villageois d'Hérépian :

Al grand jour desinnat, touto la populasso
S'acampo lou tantos joust l'oumat de la plasso,
E, quand toutes òu fach grand round
Et que cadun a pres sa plasso,
Un sus tantes, sul cop, qu'aviò bouno tucasso,
Un aufevro sul quier, que sauprés lèu soun noum,

propose d'envoyer à la ville voisine

Un Tuquiè [1] pla valhent e de bouno fisenso
Per croumpa quauque sac
De tachos de semenso.

Puis on les sèmera, et, la moisson faite, les gens d'Hérépian seront dispensés d'aller se munir au loin de clous pour leurs souliers. La proposition est accueillie avec faveur :

Bravo lou vielh pegot ! Vivo mestre Touniasso !

s'écrie-t-on ;

E dos raissos darrèu de picamens de mas
En l'ounoù de Tounias,
Faguerou ressoundì lous oustals de la plasso.

Le messager part :

.... Dins beit jours francs, ambé soun equipage,
El e soun toumbarel, sa saumeto e l'asot,
D'Erepio à Graissessac, toujour à soun aisot,
l'arriberou tout just e toutes quatre al cop.
Tant lèu qu'es arribat al pays de las tachos,
Dins un viral de ma sas causidos sou fachos :
El causis boutounets, cabossos, cap-martels,
Tachos, tachous, broucots, ribles, malhaus, clavels,
E ne crompo, entre tout, trente-cinq amarels
E de la bouno cagno !
Quand saique aurias gueitat à vous curà lous els,
N'aurias pas troubat cap amb'un pel de magagno

[1] Surnom des habitants d'Hérépian. Je dois, à ce propos, signaler la préface des *Tuquiès* comme un excellent morceau de prose languedocienne.

Acos ero causit det à det, un per un,
Pounchuts, sences e dus, sans ges de rafatun,
E sans messourgo, ou poudès creire.

Pendant que le messager des gens d'Hérépian s'acquitte de sa mission, le conseil, réuni à nouveau, décide d'acheter le meilleur coin de terre du pays et de le défoncer aux frais du village. Le messager arrive ensuite, et la joie est alors générale. On s'exclame sur la qualité des clous; on en fait deux parts, l'une à semer immédiatement, l'autre à garder comme réserve, et l'on porte la première dans les eaux d'une *tana*, ou vivier, afin qu'elle trempe suffisamment. Le jour convenu, tout le village s'en va, fifres et tambours en tête, semer le champ que les ancien sont défriché.

E lous paures Tuquiès regagnavou'n pan d'els,
Toutes estabourdits en gueitant la semenso;
E, dins lou grand espet de sa rejouissenso,
Teniòu que de bramat: Qu'es belo ! Que sou bels !
De la vido vidanto aven vist sous parels!....
E se per l'an que ven ne gardaven per grano ?
E so que sieguet dich, sieguet fach cop sus cop.
D'unes sarrou la grano, e d'autres, al galop,
Carrejou la semenso al mitan d'uno tano
Per la faire trempà set ou beit jours al mens ;
E, quand a prou trempat e que fa pla bel tems,
Aladoun lous Tuquiès, lous vielhs e lous jouvens,
Lou pifre e lou tambour en testo,
Coumo s'ero'n grand jour de festo,
Enliassats de dous en dous,
Redes coumo de patacous,
Toutes guetats de fresc ambé sas garamachos,
S'en vòu tout drech al camp per semenà las tachos.
E tant trefoulissiòu d'aveire semenat,
Qu'amai cado Tuquiè pourtesso sus l'esquino
Soun sacat de clavels, per lou mens d'uno emino,
Sans pausà ni musà teniòu de caminat......
Aurias vist mous Tuquiés, las manchos regussados,
Am soun semenadoù penjat al tour de bras,
Afougats à jità de tachos à manados,
E toujour aissisen jito que jitaras.

Cependant des craintes de plus en plus grandes assaillent, quelque temps après, les gens d'Hérépian. La sécheresse est continuelle; *il souffle des treize vents*, mais sans nulle pluie. Un vœu à saint Luc fait obtenir l'averse si ardemment désirée :

« Mais aro es pas lou tout, las semenalhos fachos,
Es de plejo que cal per fa grelhà las tachos,

En s'entournant del camp disiòu nostres Tuquiès :
Et d'ount n'auren, grand Diéu ! touto aquesto semano
Bufo de treche-vents e de la tremountano;
Fa 'n tems que brausis mai que lous fours des fourniès !
Sant Luc, nostre patrou, aquel tems nous engruno !
Dounas-nous un plejas al finimen de luno !
Sans aigo sen perduts, e la semenso amai !
Dounas un pauc de plejo, un pauquet, se vous plai ! »
Lou reire l'endemà d'aquelo suplicado,
A la pouncho del jour mountet la marinado
E lou tems s'ennibouliguet,
Tout en faguen quauco gisclado;
Mais apei sus la tantossado
Talamen pla s'adouzilhet
Qu'à cougo d'ase ne boujet,
E toutes lous Tuquiès de la joio sautavou.

Ce ne fut pas encore là la fin de leurs tribulations, car, malgré pluie et averses, les clous étaient loin de sortir de terre. Le conseil se réunit encore.

Lous Tuquiès tornou mai tene uno autro assemblado
Per saupre que dirà lou vielh mestre Tounias.
E Tounias, ome franc e sans ges de defausses,
Un ome d'ancian tems, de fe, de devouciéu,
Li dis tout unimen : Cal fa 'no proucessiéu,
Mais la cal fa toutes descausses.

On devine la conclusion. Les gens d'Hérépian font leur procession pieds nus, et ils ne cessent de chanter tout le long du chemin. « Ils chantent et les vêpres et les complies, et tant et plus de litanies »: mais, lorsque le porte-croix est arrivé au bord du champ et qu'il foule avec ses compagnons les clous dont les pointes étaient en l'air, il ne songe plus à rien et s'écrie tout joyeux : « Les clous germent ! La récolte est assurée ! »

E lous Tuquiès, vielhs et jouvens,
Partiguerou d'ausido an aquelo nouvelo,
Coumo de tucos sans cervelo,
Toutes countens, mai que countens

Il serait inutile d'ajouter à de semblables citations. Nous ne les aurions pas ainsi prolongées, si nous n'avions tenu à montrer que M. J. S. est un poëte de sérieuse valeur, et qu'il convient de lui tenir compte de l'effort personnel qu'attestent ses œuvres, depuis le *Bouyache à la mar de Sérigna* jusqu'aux *Bèit telados*. Souhaitons qu'il puisse consacrer ses loisirs à recueillir et à versifier quelques-uns des récits populaires signalés plus haut. Il en résulterait

un livre aussi intéressant pour l'historien des légendes que pour les simples curieux de poésie. Alph. ROQUE-FERRIER.

Un bouquet de campaneto, pèr T. Aubanel, G. Azaïs, W. Bonaparte-Wyse, A. Bonfillon, M. e V. Bourrelly, P. dis Ebrido, la Felibresso dóu Cauloun, A. Fourés, M. Frizet, A. de Gagnaud, dom Garnier, J.-B. Gaut, F. Gras, F. Mistral, J. Monné, R.-A. Roumanille, L. Roumieux, J. Roux, A. Tavan, A. Verdot, M. Vesy e F. Vidal. Ais, Remondet-Aubin, 1876, in-8° (Extrait de l'*Almanach du Sonnet,* 1876).

Le sonnet, entendu à la manière de beaucoup de parnassiens, n'est le plus souvent qu'un cliquetis d'hémistiches, une œuvre de pure forme et de décadence, s'il faut dire le mot. La gradation logique de l'idée, et la conclusion finale qui la résume et la complète, y ont été presque toujours sacrifiées à l'agencement mécanique du vers, au besoin de former les deux quatrains et les deux tercets de rigueur. Malgré ces difficultés, ce genre de poésie possède aujourd'hui toutes les préférences des lecteurs français, et il est à reconnaître qu'elles ont été justifiées par des œuvres d'un rare mérite. Voici qu'à son tour la poésie provençale le prend en faveur, et qu'une élégante plaquette nous apporte vingt-trois sonnets tirés de l'*Almanach* de ce nom (1876), et signés de MM. Mistral, Bonaparte-Wyse, Azaïs, Gaut, etc. En citer quelques-uns est nécessaire, afin de bien apprécier le succès de cette restauration du rhythme de Pétrarque, de la Belaudière et de Ronsard.

Commençons par M. Fourès, un des poëtes de la pléiade qui s'est formée à Castelnaudary autour d'Auguste Galtier, l'auteur trop peu connu du poëme biblique de *Noémi.* Il a pris le sujet d'un des plus agréables sonnets des *Campaneto* à ce dicton:

Baga de pauc dura,
Avès pas dich: *ai*, qu'es roumpuda.

par lequel on exprime en langue d'oc la fragilité des bagues de verre ou bagues d'*ai :*

Dounèri un anelou de vèire
Fréule, lusènt, blu coumo 'l cèl,
A la pichouno qu'almi rèire,
Que d'ardelous m'a fait magnel.

« Ah ! d'un furlup le bouldrio bèire,
Diguèt en remirant l'anèl,
Moun amour pèr tu, ba pos crèire,
Viéura dins moun cor autant qu'el. »

A soun ditou fusat — qu'envesco
Coumo sa gauto liso e fresco —
Fasquet rouda ma bago d'ai

Que criquèt, — e, cabifouleto,
Dins un rè filèt la drouleto;
E ma cor-foundut pèr jamai !

Un sonnet de maître, et c'est tout dire, est celui que M. Aubanel a composé sur une pensée desséchée, reçue le Vendredi Saint. jour où Laure apparut à Pétrarque, et l'éleva, dit le poëte, à-un amour qui restera son auréole :

Quand tourno lou printèms, coumo un superbe amant,
La terro ris e lèu, novio, de flour se paro ;
La girouflado fèro et la tulipo raro,
Tout boutoun espelis au souleias cremant.

Roso d'adematin ni roso de deman,
M'es pas la plus poulido e m'es pas la plus caro;
Mai uno pauro flour dessecado tout-aro,
Pensado bluio e palo e qu'a touca sa man.

Es un Divèndre Sant que la divino Lauro
Au lindau de la glèiso, em' un regard, enauro
Petrarco d'un amour que sara soun trelus ;

Es un Divèndre Sant que ma galanto amigo,
Sus l'autar m'a culi la floureto que ligo
A-n-elo moun cor tèndre et fòu coume n'i 'a plus !

D'un tout autre genre est le *Pan miraclous*, calme et sereine composition d'une femme qui, sous le pseudonyme de la *felibresso dóu Cauloun*, publia en 1863 un des meilleurs recueils de la moderne poésie provençale. Mme d'Arbaud a emprunté au torrent du Cauloun, ou Calavon, le nom sous lequel elle a signé ses *Amouro de ribas*, et le sujet d'un poëme resté inédit jusqu'ici. Selon l'usage catalan, suivi dans l'impression des *Campanelo*, le *Pan miraclous* eût dû être cité le premier, et c'eût été justice, à n'en considérer que la valeur poétique. L'expression qu'y revêt la résignation de la veuve et de son fils, privés de tout secours humain dans une maison isolée vingt jours au milieu des neiges, et surtout la mystique conclusion du tercet de la fin, placent très-haut, en effet, le talent de la *poétesse du Calavon :*

O maire, nèvo ! e i'a qu'un pan sus la paniero !
Moun Diéu, siéu avani, maire, e i'a plus qu'un pan !
Deja la nèu dóu jas a barra lis arquiero,
Buto lou pourtissòu.... Que devendren deman ?

— Janet, deman, coume uei, emé la fe qu'espero,
Diren lou Pater ; vai, noun mouriren de fam.
Sabes bèn ! toun patroun, sèns levam, sèns pastiero,
Avié de pan. Eh bèn ! faren coume sant Jan....

Vint long jour a-de-rèng, quand venié l'aubo primo,
Li man jouncho e lis iue sus li nivóusi cimo,
Pregavon fisançous, la véuso e l'ourfanèu,
Trouvant chasque matin soun pan de la journado.
E visquèron ansin jusqu'à la desjalado,
Lausant Diéu e trasènt si brigueto is aucèu.

En négligeant plusieurs pièces fort remarquables : — la traduction de l'*Aura gentil*, de Pétrarque, par Mme Rose-Anaïs Roumanille, que nos lecteurs ont déjà pu lire dans la *Revue; Un Felibre à soun taiur*, par M. Azaïs ; *lou Pont d'Avignoun*, par lord Bonaparte-Wyse, etc., — le sonnet de Mme d'Arbaud nous servira de transition pour passer à la *Doublo Niue*, empruntée et dédiée par M. de Gagnaud[1] à M. de Gères. S'il est une doctrine qui ait eu le don de passionner de nobles esprits, c'est assurément celle qu'enseignèrent Pythagore et les druides gaulois, que plus tard Origène introduisit dans la philosophie chrétienne, mais compliqua en même temps d'étranges erreurs. L'odyssée des âmes « tendant vers des ports divers par la grande mer de l'être[2] », et abordant à la fin celui en lequel « toute science et tout bonheur se résume », explique la profonde séduction que cette ancienne croyance exerce encore de nos jours. C'est là l'idée première, moins philosophique cependant que poétique, du sonnet, où M. de G. a rappelé cette odyssée céleste, dont on trouvait autrefois la symbolique figure dans les stations énumérées au livre des *Nombres :*

Estello que floutas apereilamoundaut,
E que l'iue, tout-bèu-just, uno brie, vous destrio,
Isclo de fio que Diéu, dins lou vaste, coungrio,
Quau me dira s'un jour veiren vòsti lindau ?

L'esperit vanegant vous seguis, d'eiçavau,
Nega dins la luenchour qu'eterno e muto briho,
E vòu saupre s'es vous la sereno patrio
Que nous servo lout port segur e lou repau.

S'alin nous recampas, o sauro sounjarello,
Digas-me quinti raive e que clarour nouvello
I cor sènso terrun vujaran vòsti rai.

Saren-ti plus urous ? sout sa 'splendento caro,
Li que s'amon eici s'amaran-ti encaro ?
Pourran-ti, li doulènt, óublida soun pantai ?

Alp. Roque-Ferrier.

[1] Pseudonyme de M. de Berluc-Perussis.
[2] Dante, *Paradis*, si l'on peut le citer à propos d'une doctrine à laquelle il demeura étranger.

Bachiquello e Prouvèrbi sus la luno, par J. Brunet. — Avignon, Aubanel, in-8°, 14 pages.

Es sanjanta couma la luna, Fai tant de cami couma la luna, Es poulida couma una luna, Es naut couma la luna, constituent autant de comparaisons très-couramment usitées dans le midi de la France, et qui toutes attestent le rôle important de la lune dans les formules usuelles de la langue populaire. Il faut donc remercier M. Brunet de la pensée qui lui a fait recueillir, en une brochure fort intéressante, quelques-unes de ces tournures et de ces expressions proverbiales.

Voici un certain nombre de remarques que nous suggère la lecture de son travail:

P. 3. M. B. dit un mot de la croyance qui considère la lune comme un soleil éteint. Il eût fallu la rapprocher du proverbe languedocien inséré par M. le docteur Espagne dans ses *Proverbes recueillis à Aspiran* (*Revue*, IV, 620).

La luna era un vielh sourel autres cops;
Quand valé pas res per lou jour,
La metterou per la nioch.

P. 7. Le proverbe:

Au cinq veiras
Que mes auras,

a sa version presque semblable dans le Castrais:

Al cinq dé luno jujaras
Qu'un téns dins lou més tu beïras. (Combes, *Prov.*, 13[illegible])

P. 10. L'influence funeste de la fête de Noël sur les troupeaux, lorsqu'elle est sans lune, se prolongerait jusqu'au carnaval, s'il fallait en croire un adage d'An. Combes, p. 138:

Quand lou carnabal es sans luno,
Dé cént fédos n'én resto pas uno.

P. 12. *Blad de luno*, cité par les *Bachiquello* comme synonyme de vol de blé ou de grains pendant la nuit, désigne aussi, en Provence, les courses nocturnes de deux amoureux, ainsi que l'a fait observer M. Boucherie dans le rapport qu'il lut au Concours du 31 mars. On peut voir à ce sujet une très-jolie pièce de M. Mistral, *lou Blad de luno* (*Isclo d'Or*, p. 174).

Il ne sera pas inutile de classer ici quelques proverbes rimés relevés dans le recueil d'An. Combes, et dont la curieuse brochure de M. B. n'a gardé nulle trace:

Lou joun que tourno la luno
Per tout trabal es fourtuno.

Bélo luno noubèlo
Dins trés jouns sara félo (*laide*).

Quand la luno bén én bel
D'abord cargo lou capel (*cercle de vapeurs, présage de pluie*).

Que la luno én pléjo rébèngo
Trés jouns après lou téms s'arrengo.

Luno péndénto
Terro féndénto.

La lunó es fort missanto al cinq,
Al quatré, sieïs, beït ét bint.

Luno quand beïras
Nouvelo lou dimas gras
Fossés trouns énténdras.

En fait de proverbes inédits, je signalerai à M. B. celui-ci, très-connu à Clermont-l'Hérault :

Luna levada
Filha retirada,
Estela au cel
Capelan dins soun castel;

et une sorte de prière assez semblable à celle que les enfants adressent au soleil[1] :

Luna, bela luna, filhola de Dieu,
Tres douns vous demande, ieu,
L'amour, la sagessa e la crenta de Dieu.

Hâtons-nous de dire que ces remarques ne doivent rien enlever à l'utilité du travail de M. B. et à la justesse des observations qu'il contient. Lorsqu'il s'agit de recueils de poésies populaires, le champ des rapprochements est pour ainsi dire sans limites précises. Aussi a-t-on pu dire d'eux, comme des vignerons de l'Évangile, que les derniers étaient les premiers. La parabole chrétienne n'est toutefois applicable à M. B. que dans une mesure très-restreinte, car on ajoutera peu de chose aux proverbes qu'il a eu le mérite de réunir et de comparer ensemble pour la première fois.

Alph. Roque-Ferrier.

[1] Je veux parler de l'incantation :

Sourelhet,
Leva-te
Que tous enfants soun morts de frech.

MM. Montel et Lambert en ont donné de nombreuses versions, *Revue*, t. IV, p. 587 et suivantes.

Llibre del Amor. A las Noyas catalanas. Barcelone, estampa de la Renaixensa, 1876. in-12, 64 pages. (Poésies par MM. Bertrand y Bros. J.-B. Ferrer, F. de Febrer, Joseph Franquesa y Gomis, Marti Genis Aguilar, Angel Guimerá, Franc, Matèu y Fornells, J. Montserrat, Isid. Reventos, Ubach y Vinyeta, Alvar Verdaguer, etc.)[1]

La publication du *Llibre del amor* nous sera une occasion toute naturelle de citer en entier une pièce de F. Pirozzini y Marti et de justifier ainsi les regrets que nous exprimions sur la perte de ce jeune poëte, mort il y a deux mois à peine, dans la pleine floraison de son talent:

Te'n recordas ? Era'l dia
Que al pèu del sagrat altar
A Dèu del cel que'ns oia
Esser sempre, vida mia,
L'un del altre vam jurar.

Quan en la cambra'ns deixaren
Sols ab nostres pensaments,
Los nostres ulls se cercaren
Y mos llabis s'ajuntaren
Ab los tèus llabis ardents,

No pensant qu'eras ja esposa,
Al sentir sonar lo bés
Te girares temerosa
Tot exclamant vergonyosa :
— Oh ! ... Si la mare ho vejés...

Mes, refente : vas mirarme
Y ab ta maneta bufona
En lloch del petó tornarme,
En la boca vas posarme
Una flor de ta corona [2].

ALPH. ROQUE-FERRIER.

[1] Parmi les morceaux de ce recueil, nous devons particulièrement signaler une pièce de M. Mathèu y Fornells (*d'un llibre titolat Primavera*), qui nous a paru pleine de grâce et de poésie.

[2] T'en souviens-t-il ? C'était le jour — où au pied de l'autel sacré — au Dieu du ciel qui nous écoutait, — d'être toujours, ô ma vie ! — l'un à l'autre, nous avions juré.

— Lorsqu'on nous laissa dans la salle, — seuls avec nos pensées, — nos yeux se cherchèrent, — et mes lèvres se posèrent — sur tes lèvres ardentes.

Ne pensant plus que tu étais épouse, — à sentir sonner le baiser, — tu te tournas, craintive — et criant tout honteuse : — Oh ! si ma mère le voyait !...

Mais, te remettant de ce trouble, tu me regardas — et de ta jolie main — au lieu de me rendre le baiser, — tu posas sur ma bouche — une fleur de ta couronne.

CHRONIQUE

Nous nous étions promis de donner aux lecteurs de la *Revue* une relation des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Valence (Espagne). L'abondance des matières ne nous le permet pas dans ce fascicule. La *Société des langues romanes* aurait cependant mauvaise grâce à ne pas remercier d'ores et déjà tous ceux qui, à Valence et à Barcelone, ont si cordialement et si courtoisement accueilli ses deux délégués : MM. de Tourtoulon et Mie-Keittinger. Elle espère bien acquitter à Montpellier, en 1878, sa dette de reconnaissance de 1876. Ainsi deviendra, de jour en jour, plus sensible et plus marquée cette ancienne union des deux principaux « rameaux de la langue d'oc », que rappelait, il y a tout à l'heure quinze ans, l'admirable sirvente de Mistral aux poëtes de la Catalogne.

M. de Villeneuve-Esclapon assistait aux fêtes du centenaire de Jacme, en qualité de délégué du felibrige provençal.

*
* *

Parmi les lauréats des Jeux floraux de Barcelone, cette année nous remarquons les noms de deux membres de la *Société des langues romanes :* MM. Joseph Marti y Folguera, de Reus (Catalogne), et Jean Monné, de Marseille.

Les pièces de M. Marti y Folguera ont pour titre : *lo Camp de Tarragona, A una dona* et *Cerès;* celle de M. Monné, *Clemenço Isauro à Mount-pelié*.

Dans notre prochain fascicule, nous donnerons la liste complète des prix.

*
* *

« Deux publications de la *Société des anciens textes*, les *Chansons du XVe siècle* et l'*Album*, contenant la photogravure des plus anciens monuments de la langue française. ont été livrés aux souscripteurs. Les deux volumes qui complètent l'exercice 1875, *Brun de la Montagne* et le *Débat des hérauts de France et d'Angleterre*, seront prochainement livrés à leur tour.» (*Romania*, n° de juillet, pag. 413.)

*
* *

Nous relevons dans le programme du cinquième Concours de l'*Association littéraire de Girone* (Espagne) les prix suivants, qui concernent la langue d'oc :

Un rameau de chêne en or, donné par la députation provinciale de Girone, sera décerné à l'auteur de la meilleure poésie historique sur un fait important ou bien sur un personnage illustre de cette province;

Un rameau de laurier en argent, donné par l'*ayuntamiento* de Girone, à la meilleure poésie en l'honneur d'un habitant de Girone pendant le siége de cette ville, en 1809;

Un exemplaire des œuvres de sainte Thérèse, donné par l'évêque de Girone, à la meilleure poésie, en catalan ou en valencien, sur le trentième anniversaire de l'exaltation du pape Pie IX;

Une médaille en argent, à un mémoire en prose catalane sur l'ir-

ruption des Arabes en Cerdagne et la délivrance de ce petit pays par les chrétiens ;

Une coupe en argent à la meilleure poésie lyrique.

Les dialectes des pays de l'ancienne couronne d'Aragon et l'espagnol sont admis à concourir pour les prix dont l'idiome n'est pas indiqué.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 7 octobre prochain, à M. le Secrétaire de l'*Association littéraire*, à Girone. La séance solennelle du Concours aura lieu le 5 novembre suivant.

A. R.-F.

RECTIFICATION

L'ÉPITRE DU LANGUEDOC

(*Revue*, 2e série, II, p. 20)

C'est par erreur que l'*escai* ou surnom de *manjo-cebos de Lezignan* a été appliqué aux habitants de la petite ville de Lézignan (Aude). Il s'agit ici de ceux du village de Lézignan, canton de Montagnac, arrondissement de Béziers (Hérault), dit la Cèbo (*oignon*), à cause des grandes cultures d'oignons qu'ils font depuis un temps immémorial.

L. Constans.

Errata du numéro de juillet 1876

Poésies de l'abbé Favre. P. 8, lig. 20, après le vers :

A l'homme de cira enflammât

ajoutez celui-ci, qui a été omis :

Que seguet d'abord counsumat

L'Épître du Languedoc. P. 19, lig. 18, maison de fous, *lisez* : maison centrale de détention.

Le gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

DIALECTES MODERNES

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DES PATOIS DU MIDI DE LA FRANCE
AU XVIIIe SIÈCLE

(Suite)

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Comprenant le Catalogue des ouvrages écrits dans les patois du Midi de la France, au XVIIIe siècle[1].

1. ACHARD. Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaissin, dédié à Monseigneur le Maréchal Prince de Beauveau. Par une Société de Gens de lettres.

Tome premier, contenant le Vocabulaire François-Provençal.
Tome second, contenant le Vocabulaire Provençal-François.
Marseille, Jean Mossy père et fils, 1785, 2 vol. in-4°.

2. ANDICHON (Henri d'). Noëls choisis, corrigés, augmentés et nouvellement composés sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province de Béarn.

Par noble Henri d'Andichon, ci-devant curé d'Aucanville, diocèse de Toulouse, archiprêtre de Lembèye, diocèse de Lescar, prieur de Saint-Martin-de-Mancour, diocèse d'Agen.

Pau, G. Dugué et J. Desbarats, sans date, in-12.

Il a été fait plusieurs réimpressions, certaines récentes, de ce recueil, avec le titre précédent et le même format :

1° Toulouse, Hénault, sans date ;
2° Toulouse, Aug. Hénault, sans date ;
3° Toulouse, J.-M. Corne, sans date.

[1] Les pièces de l'époque révolutionnaire formeront un appendice bibliographique spécial.

3. Andichon (Henri d'). Recueil de Noëls choisis sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province du Béarn, par feu M. Henri d'Andichon, etc., et autres ecclésiastiques.

Bagnères-de-Bigorre, J.-M. Dossun, 1857, in-12.

Dans ce recueil, l'éditeur a changé l'ordre des Noëls adopté dans les précédentes éditions.

4. A son Excellence Mgr Reynier, des comtes d'Elcy, vice-legat d'Avignon.

Avignon, Ch. Giroud, 1722, in-8°, «15 pages. Poésies patoises.»

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets. Paris, 1873, n° 1226.

4 *bis*. Assemblée des bordiers, jardiniers et autres de Croix-Daurade, pour se rendre à Bethléem la présente année et pour y adorer Dieu naissant.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

5. Audibert. Le Fortuné Marseillois, comédie en un acte.

Mise au Théâtre par M. Audibert, Ordinaire, de l'Académie de Musique, à Marseille.

Marseille, Jean Mossy, 1775, in-8°.

On lit à la fin de la pièce et avant les *Vaudevilles* : « Il y a un divertissement de tambourins et de symphonie, fait par l'auteur, M. Audibert. »

6. Aventure d'un Lebrau. Pouèmo.

Dans le *Bouquet prouvencaou*. V. ce titre.

Les auteurs de ce Recueil ont dit de ce poëme qu'il avait été composé par un abbé qui ne s'était pas fait connaître. Il avait été déjà imprimé en 1758, *Avertissement*, p. iv.

7. Azaïs. Recueil de Nouels et Moutets del mêmo Autou, noutats en Plen-Cant figurat, imprimat en 1784.

Toulouse, Ve Douladoure.

Ce Recueil, que je ne connais pas, est cité à la suite du *Cantico sur la Naissenço de Nostre-Seigne Jesus-Christ*, musico de M. Azaïs. V. ce titre.

8. Baour (Jean-Florent). Epitro de Janot à Madamo Baptisto.

Toulouso, Jan-Flourént Baour, 1769, in-12, sans nom d'auteur.

C'est une épître galante que l'auteur, sous le nom de Janot, jardinier de Colomiers, adressa à Mme Baptiste, qui tenait l'emploi de première chanteuse au Théâtre Lyrique de Toulouse.

Jean-Florent Baour se fait connaître comme auteur de ces fades compliments, dans le *Remerciement* qu'il adressa aux Toulousains, et dont le titre suit :

9. Baour (Jean-Florent). Rémércimén de Janot, ou le Trinflé dé Toulouso.

In-12, 12 pp., sans nom d'auteur ni date, ni nom d'imprimeur.

On trouve à la fin de cet opuscule un intéressant tableau rimé de la ville de Toulouse. Un acrostiche fournit le nom de l'auteur : Jan-Flourent Baour. Au-dessous, on lit : *De moun imprimario*.

10. Baour (Jean-Florent). Bouquét d'un Toulouzain (*sic*) à Messius del Parlomen.

Toulouso, Jean-Florent Baour, sans date ni nom d'auteur, in-12, 8 pp.

11. Baour (Jean-Florent). Epitro dedicatoiro (*sic*) a mon (*sic*) fil.

Cette pièce de vers sert d'introduction au volume des *Affiches et Annonces*, etc., *de Toulouse et du haut Languedoc,* de l'année 1776; elle porte la date du 3 janvier.

Le fils de J.-F. Baour, imprimeur-libraire à Toulouse, écuyer, scelleur de la Chancellerie de France, était le jeune Baour-Lormian, le futur traducteur du *Tasse*, mort membre de l'Académie française.

12. Baour (Jean-Florent). Rabissomen des Paysans qu'éron à la Coumedio.

Par le Rédacteur des Affiches.

Dans les *Affiches, Annonces*, etc., *de Toulouse et du haut Languedoc,* du 14 novembre 1871.

A l'occasion d'une représentation théâtrale donnée gratuitement au peuple, le 5 novembre 1781, pour fêter la naissance du Dauphin.

13. Baour (Jean-Florent). La Laytayro de Naubernad[1], coumedio lyriquo, de la traduction de M. B****.

Se ben à Toulouso, chez l'Autou, al bureu d'Abis. 1783, in-8°, sans nom d'imprimeur.

C'est la reproduction, en patois, de la pièce française : *les Deux Chasseurs et la Laitière,* comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par Anseaume, musique de Duni. Elle fut donnée aux Italiens en 1763.

L'imitation de Jean-Florent Baour fut représentée pour la seconde fois, à Toulouse, le 21 décembre 1783.

14. Baour (Jean-Florent). A la mémorio dé Pierré Goudouli Stansos.

Par un maître de Jeux-Floraux (à la fin).

Dans les *Affiches, Annonces*, etc.. *de Toulouse et du haut Lan-*

[1] Arnaud-Bernard, quartier de Toulouse.

guedoc, du 7 juillet 1784. Je crois pouvoir attribuer cette pièce de vers à J.-Florent Baour. Elle est pourtant d'un meilleur style que les précédentes.

15. Baour (Louis-François-Florent). Sixain inscrit au bas du portrait de Pierre Goudelin, gravé par François Baour, frère de Jean-Florent, d'après le beau buste d'Arcis, placé dans la Galerie des Hommes illustres de Toulouse, à l'Hôtel-de-Ville.

Voici ces vers :

Beyriots aquel Pourtrait dan may de coumplasenço,
Se de l'ouriginal un Pincel amierbit
Abio pouscut coupia las bertuts é la scienço,
Dount Toulouso à soun grat le begéc tout claufit;
Mes plus al naturel, Pouetos, en recoumpenço,
Abéts dedins soun Libre aquel de soun esprit.

16. Bello Porpoliolo (La). Chanson dans l'idiome sarladois, imprimé à la suite de *Bouno-Gorjo et Gulo-Fresco*, édition de M. Gustave Brunet, p. 33. V. ce titre.

M. G. Brunet a traduit le titre de cette chanson par *la Belle Huguenote*, sans doute du nom de *parpaillots* que l'on avait donné à ceux de la religion réformée. Comme, dans cette pièce, il n'y a rien qui se rapporte aux affaires religieuses du temps, je pense qu'il faut traduire par *la Belle Papillonne*, signifiant la fille belle, légère, envolée de chez ses parents.

17. Bernady (Cadet). Vers patois de B. y, Cadet

Manuscrit qui m'a été communiqué par M. Forestié neveu, imprimeur à Montauban. Il contient la traduction de sept odes d'Horace, dénotant un véritable talent littéraire.

18. Bignayrou countent (Le). *Cansou sur l'Ayre : Se morfondre au coin d'une rüe.*

A la suite de la *Gazelo de Bendemios*. V. ce titre.

19. Biouleto (La). Chanson attribuée à Pierre Goudelin, par M. Dumège, *Hist. des institutions de la ville de Toulouse*, tom. I, pag. 104, et que je considère comme un pastiche, nullement réussi, composé dans le courant du XVIIIe siècle.

20. Bitaubé. Une chanson : *Moun có, tu bas près en galge*.., ainsi que des Stances à Théophile Bordeu.

Dans les *Poésies béarnaises*, Pau, E. Vignancourt, 1827, in-8o, et dans les *Chansons et airs populaires du Béarn*, recueillis par Frédéric Rivarés, Pau, E. Vignancourt, sans date, in-8o.

21. Blanc (Gilles). La Bienfaisance de Louis XVI, vo leis Festos de la Pax. Drame lyrique en deux actes et en vers, mêlé de Fran-

çois et de Provençal, composé à l'occasion de la paix glorieuse de 1783, etc., par un Marseillais.

Marseille, Antoine Favet, 1783, in-8°.

M. Pierquin de Gembloux a attribué cette pièce à Gilles Blanc. *Hist. litt. des patois,* pag. 230.

22. Blanc (Gilles). La Bienfaisance de Louis XVI. vo leis Festos de la Pax. Drame lyrique en deux actes et en vers, mêlé de français et de provençal, composé à l'occasion de la paix glorieuse de 1783, par un Marseillais (Blanc Gilly). Marseille, Guion, 1814, in-8°.

Nouvelle édition. Marseille, Guion, 1814, in-8°.

On a retranché dans cette seconde édition : 1° la Lettre aux Echevins ; 2° l'Avant-propos ; 3° la distribution des rôles et les observations essentielles, ainsi que les notes et les explications de la fin.

23. Bonnecaze. Une chanson dans les *Poésies béarnaise*. Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°, et Chansons et Airs populaires du Béarn, recueillis par Frédéric Rivarès. Pau, E. Vignancour, sans date, in-8°.

24. Bonnet-Bonneville. Jean-Pierre venu du Mahon, ou le Train du pharo, divertissement françois et provençal, par Bonnet-Bonneville.

Marseille, Ant. Favel, 1782, in-8°.

Biblioth. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1303.

25. Bonnet-Bonneville. Ce que esperavian pas, ou Jean-Pierre vengu de Brest, intermède provençal terminé par le Train de Saint-Geniés. Par le sieur B. Bonneville, de Marseille. *Sur l'imprimé, à Marseille*, s. a., petit in-12 :

« 15 pages. Édition imprimée probablement à Marseille en » 1781, la même année que l'édition originale. »

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1304.

26. Bonnet-Bonneville. Jean-Pierré manda én députatien de Marsillo à Zay. 1789, in-8°.

« 8 pages. Pièce imprimée à Aix en 1789. Elle est de Bonneville. »

Ib., n° 1305.

27. Bonnet-Bonneville. Les Vœus satisfaits, ou lou Roumavagi, hommage patriotique en vers français et provençaux, à l'occasion du rétablissement du parlement de Provence (par Bonneville). Aix, Mouret, 1788, in-8°, 28 pages.

Ib., n° 1306.

Une autre édition, sans date, imprimée aussi à Marseille. (M. Pierquin de Gembloux. *Hist. litt. des patois*, pag. 232.)

28. Bon Soir (Le) des Moundis. Un feuillet, in-fol., sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date.

La première page, imprimée à deux colonnes, écrite en patois de Toulouse, contient un tissu d'ordures et d'injures dégoûtantes, en usage, ce semble, parmi le bas peuple, à la fin du XVIIIe siècle.

La seconde page est en français, avec ce titre : *Contre les femmes.*

29. Bordeu (Théophile). Chanson. *Pay, may, rays et sourines*... et *Hommatge aüs d'Aüssaü, sus lous Truquetaülés de la Ballée.*

Dans les *Poésies béarnaises.* Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°.

La chanson : *Quau qu'u'm prègue dé disé*.., que M. Frédéric Rivarès a insérée dans *Chansons et airs populaires du Béarn*, est la même que celle du recueil de M. E. Vignancour, moins les deux premiers couplets, qui ont été omis.

30. Bouquet de cauquos Flouretos cueillidos sul Parnasso bitterrois, en l'an 1726. A Béziers, chez Etienne Barbut, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'évêque et seigneur de Béziers ; in-8°, 18 pages.

Ce recueil contient les pièces suivantes : 1° lou Boullech ; 2° Visito de sant Antoino à sant Pol, harmito ; 3° l'Estiu ; 4° l'Autouno ; 5° l'Hiver ; 6° lou Jour ; 7° la Neit ; 8° la Pipo ; 9° la Gouto ; 10° Boutado sur un nis de viroundellos bastit près de las cambretos de dous soulitaris ; 11° les Pelerins d'Emmaus.

D'après la copie faite par M. Boudard et appartenant à M. Léotard, de Montpellier.

31. Bouquet de cauquos flouretos cueillidos sul Pernasso (*sic*) biterrois, 1738. A Béziers, chez la veuve d'Etienne Barbut, imprimeur du Roy, et de Monseigneur l'évêque et seigneur de Béziers, avec permission. — In-8°, 16 pages.

Ce recueil contient les pièces de vers suivantes, toutes différentes de celui de 1726 :

1° Lous Maignans ; 2° lou Tron ; 3° Boutado cronto las mouscos ; 4° Boutado cronto las nieyros ; 5° Cant jouyoux sur lou retour de las Virondellos ; 6° Cant sur la Prouvidenço.

A la suite de cet opuscule se trouve, même format et avec une pagination particulière :

Eglgo (*sic* pour *Eglogo*) à l'honneur de la canonisation de saint-Jean-Francès Regis, missiounari de la Coumpagniè de Jesus, celebrado à Roumo lou 16 jun, l'An 1737 ; 8 pages. Une 9e page, sans pagination, contient une *Oraison du bienheureux J.-F. Regis*, etc. ; in-8°, 18 pages.

Un cahier manuscrit, que j'ai acquis après la mort de M. Bou-

dard, possède les onze pièces citées et dans le même ordre; puis viennent les compositions suivantes :

12º La Probidenso, cant; 13º Épitre d'un biel à la fi de sa courso, à un de sous amis; 14º las Merbeillos de Beziers; 15º la Casso à la xoto; 15º sul Retour del soulel; 17º Boutado contro las mouscos; 18º Boutado contro las mouscos et leur entiero derouto à l'intrado de l'hiver; 19º Boutado contro las gnieiros; 20º lou Retour de las biroundelles; 21º lous Magnans; 22º lou Tounerro; 23º la Grello del premiè jour de jun 1727, noubel fleou de Beziéz; 24º lous Gouraus de Pexelicou; 25º à Messius lous pouliciens de Beziès; 26º Cansou à beoure; 27º Charrado; 28º Tablo.

Parmi celles-ci, les suivantes ont été imprimées, avec des variantes orthographiques, dans les *Poésios bitcrouèsos*. (V. ce titre):

1º Placet as pouliciens; 2º Épitro d'un biel à la fi de sa courso à un de sous amix; 3º la Casso à la xoto; 4º las Merbelios de Beziés.

32. Bouquet d'un Toulouzain (*sic*) à Messius del Parlomen. V. Baour.

33. Bouquet prouvençaou (Lou), vo leis Troubadours revioudas. Marsillo, Achard, 1823, in-12, en deux parties.

La première partie comprend des notices sur plusieurs auteurs du XVIIIe siècle, suivies de quelques-uns de leurs vers. La seconde ne contient que des vers composés par des auteurs récents.

34. Breloques, ou recueil de pièces fugitives.
(V. Darrous de la Serre.)

35. Brugié (Antoine, l'abbé). Bouno-gorjo et Gulo-fresco, ou lou Gourmon motat, poëme patois d'A. Bruguié. Paris, Techener, 1841, in-8º.

C'est là le titre de l'édition de M. Gustave Brunet, de Bordeaux, tirée à 60 exemplaires, d'après une copie manuscrite.

M. G. Brunet a fait imprimer à la suite de ce poëme : *lo Bello Porpoliolo*, et une *Chanson sarladaise*.

(V. ces titres.)

36. Cabanes (Jean de). L'Historien sincere, sur la guerro doou duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707, poëme provençal inédit de Jean de Cabanes, écuyer d'Aix, précédé d'une notice sur ce poëte et sur ses divers ouvrages, par A. Pontier, membre de l'Académie d'Aix.

Aix, Pontier fils aîné, 1830; in-8º.

M. Pontier possédait, en 1830, cinq volumes in-fol. manuscrits, probablement autographes de J. de Cabanes. Ces manuscrits ren-

fermaient cinq Comédies, cent Contes libres, cent Enigmes, une Satire, un volume de Sentences, etc.; en prose provençale, des Quatrains moraux, des Proverbes, enfin l'*Histourien sincère*.

37. Cabanes (Jean de). Poésies. Manuscrit in-fol. de la Bibliothèque nationale, contenant : *le Paysan astrologuo*, *Lisetto amourouso*, *lei Bigots*, *lou Jugi avaro*, *Satiro*.

Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 238.

38. Caldagués (L'abbé). Recueil de Poésies auvergnates (inédites) et des auteurs de Mont-Ferrand, 1733.

J'emprunte ce titre à M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 238.

39. Cansons spirituelos en prouvençau, à l'usagi deï P.P. de l'Oratoire. Marseille, H. Martel, 1711, in-8°, « 243 pages. »

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1317.

40. Cansous spirituelos en prouvençau, revistos, courrigeados et augmentados.

Toulon, 1703-1709, petit in-8°.

41. Cansous spirituelos, en provençau, à l'usagi dei Missiens. Marseille, v^e Henri Martel, 1700, in-12.

42. Cansou sur l'air : *Lise chantait*, etc.

Lous tetous de la Margarido
Fan lous delicis de moun cor....

Manuscrit du XVIIIe siècle.

V. Figeac.

43. Cantico sur la Naissenço de Nostre Seigne Jesus-Christ, mes en musico, per estre cantat le joun de la Circouncisiu, dins la Capelo de MM. les Penitens Blancs, pes Coufrayres, en 1787.

La musico es de M. Azaïs, Coufrayre Penitent Blanc; la Paraulo es d'un autre Coufrayre Penitent Blanc, Bachelié.

Sans lieu (Toulouse), v^e Douladoure, sans date.

V. Azaïs.

44. Canticos noubéls sur la Naissenço de Nostre Seigne Jesus-Christ, per estre cantats le joun de Nadal, à la Messo de miejoneyt, aban la Messo de mietjoun, à Brespos aprép le Magnificat, las festos suibéntos, é particulieromen les jouns de la Circouncisiu é des Réys. Per un bachelié en théologio. Noubélo editiu, courrigeado, et ougmentado des Ayres noutats en Plen-Cant.

A Toulouso, chés Jan-Jousep Douladouro, Imprimeur-Librayre, Carriero Sant-Roumo, 1784, in-8°.

45. Cantiques à l'usage des Missions, avec un examen de conscience et quelques prières, etc.

Toulouse, M.D.CC. XLXI (*sic*), in-12. Ce recueil contient trois cantiques en patois toulousain.

46. Cantiques à l'usage des Missions, avec examen de conscience, etc.

Toulouse, Jean-François Forest, 1743, in-12.

47. Cantiques et Noëls. Manuscrit du XVIIIe siècle, relié avec les *Cantiques ou opuscules lyriques*, etc. 3e édition. Ce recueil contient:

1° *Noël patois*, sur l'air : *J'ai promis à ma bergère*.

Juro se bos è may sacro,
Acòs fayt, cruel satan...

2° *Noël* sur l'aire : l'*Agnel que m'as dounat*.

Jamai n'a parescut
Ni nou y a agut
Uno neyt ta bello...

3° *Cantique sur la jeunesse, en patois*, sur l'air : l'*Agnel que m'as dounat*..

Jouenesso, en que pensats.
Perqu' enlebats
Bostre cor tendre
A Dious, qu'a pla boulgut
Douna soun sang per bostre salut....

48. Cantiques ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété, avec Airs notés.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1768, in-8°.

49. Cantiques ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1770, in-8°.

C'est la 2e édition du recueil précédent ; elle n'a point les airs notés.

50. Cantiques ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée et corrigée par l'auteur.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1777, in-8°.

C'est la 3e édition des recueils précédents, sans les airs notés.

51. Cantiques ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée et corrigée par l'Auteur.

Toulouse, Duladoure cadet, 1797, in-8°.

On trouve à la fin du volume cinq cantiques en patois toulousain, avec le titre particulier de *Cantiquos gascous*.

Ce recueil n'est que la reproduction de la 3e édition des Cantiques imprimés par Jean-Florent Baour.

52. Cantiques pour les Missions des PP.Capucins, avec des Exercices de piété.

Toulouse, J.-F. Desclassan, 1777, in-8°.

Ce recueil a quatre Cantiques en patois, de la page 72 à la page 86.

53. Cantiques provençaux, où les Pseaumes, les Hymnes et les Prières de l'Église sont exposés d'une manière proportionnée à l'intelligence des plus simples.

Aix, Guil. Le Grand, 1702, in-12. Voy. Isnard.

Le nom de l'auteur des *Cantiques provençaux* se trouve dans la permission : Mre Jean-Baptiste d'Isnard, chanoine-secrétaire de l'Église collégiale de Salon.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239, a cité cet ouvrage qu'il dit in-8°, avec la date de 1689. J'ai suivi M. Pierquin, en le citant dans le premier volume de l'*Essai*, *Append.*, p. 231. Depuis, j'ai acquis un exemplaire de cet ouvrage, petit in-12, et à la date de 1702.

L'approbation et la permission d'imprimer sont de 1698 ; le privilége est de 1702. Il y a eu probablement transposition de chiffres dans l'article de M. Pierquin (1689, au lieu de 1698).

M. Pierquin, l. c., a indiqué *Cantiques provençaux*, in-8°. Aix. 1703.

C'est là vraisemblablement un tirage de l'édition de 1702.

Le même ouvrage, Aix, chez la veuve de Guil. le Grand, 1703. in-12 (Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1194).

54. Cantiques spirituels à l'usage des Cathéchismes et des Missions. Composés par P.D.P.P.D.L.D.C.

Avignon, François Mallard, sans date, in-12.

Ce recueil, dont rien ne sert à fixer exactement la date de l'impression, ne contient pas moins de quatre-vingt-cinq Cantiques ou Noëls, dont plus de la moitié sont écrits en patois.

55. Cantiques spirituels à l'usage des Missions.

Toulouse, Sébastien Henault, 1774, in-12.

56. Cantiques spirituels à l'usage des Missions des Frères Prêcheurs.

Toulouse, J.-P. Robert, 1739, in-12.

Ce recueil est divisé en deux parties : la première ne contient

que des cantiques en français ; la seconde, avec une pagination particulière (16 pages), n'a que des cantiques écrits en patois.

57. CANTIQUES spirituels à l'usage des Missions des PP. Capucins de la province de Toulouse.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12.

Recueil en deux parties ; les Cantiques en patois composent la seconde.

58. CANTIQUES spirituels à l'usage des Missions en langue vulgaire. Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Avignon, Fortunat Labaye, 1735, in-12.

59. CANTIQUES spirituels à l'usage des Missions des Prêtres séculiers.

Marseille, Trebin, 1783, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239.

60. CANTIQUES spirituels des Missions des prêtres séculiers, à l'usage du diocèse de Frejus.

Marseille, 1783, in-12.

Catalogue de vente de la bibliothèque de M. Pierquin de Gembloux, 1860.

61. CANTIQUES spirituels à l'usage des Retraites et des Missions, pour apprendre au Peuple la science du salut et pour abolir dans le monde les chansons profanes.

Villefranche, Pierre Verdeilhié, imprimeur du Roi, 1776, in-12.

62. CANTIQUES spirituels en langue vulgaire, avec les Actes avant et après la Sainte Communion, à l'usage des missions.

D.P.F.P.L.M.F. Nouvelle édition.

Tarbe (*sic*), vᵉ Roquemaurel, sans date, in-12.

63. CANTIQUES spirituels en langue vulgaire, à l'usage des Missions, avec la Prière du Matin et du Soir, et les Actes avant et après la sainte Communion.

R.P.V.P.M.J. Nouvelle édition, revue et corrigée.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12.

On trouve dans ce recueil plusieurs cantiques en patois tarbais, qui sont dans le précédent recueil, imprimé à Tarbes.

64. CANTIQUES spirituels et instructions sur la Sainte Messe, par Demandes et par Réponses, à l'usage des missions des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1754, in-12.

Ce recueil contient des Cantiques composés en patois (*Cantiques gascons*), de la page 69 à la page 108

65. Cantiques spirituels, imprimés par l'Ordre de Monseigneur l'Illustrissisme et Revérendissime Messire Jean-François de Montillet, Archevêque d'Auch.

A l'usage des Missions qui se font dans son Diocèse.

Toulouse, J.-H. Guillemette, in-12 (71 pages), sans nom d'auteur et sans date.

La première partie ne contient que des cantiques en gascon (*Canticos en gascou*), de la page 3 à la page 31 ; la seconde partie se compose de *Cantiques françois*.

66. Cantiques spirituels. Prière du matin et du soir. Abrégé du Catéchisme sur le sacrement de la Pénitence et de l'Eucharistie. Actes avant et après la Communion, et Amende Honorable, à l'usage des Missions du Diocèse de Comminges, par ordre de Monseigneur l'Évêque.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12 (90 pages). Les cantiques, noëls etc., en patois gascon, sont de la page 3 à la page 35.

(Chez M. Taillade.)

67. Cantiquos à l'usatge de las Missius et de las Retretos que dounon MM. les Capelas de la Devoto Capelo de Nostro Damo de Roquobilo.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1785, in-12.

68. Cantiques spirituels à l'usage des Catéchismes et des Missions, par M. de ***. Troisième édition, augmentée.

Avignon, Joseph Domergue, 1728, in-12.

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1327.

69. Cantiques provençaux, renfermant les principales actions de la vie du bienheureux Pierre de Luxembourg. S. l. n. a., in-18.

Ib., n° 1315.

70. Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire. Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Avignon, Fortunat Labaye, 1735, petit in-8°.

Ib., n° 1319.

71. Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire. Nouvelle édition.

Marseille, J. Mossy, 1756, in-12.

« Réimpression faite sur celle d'Avignon, 1735. »

Ib., n° 1320.

72. CANTIQUES spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire, par le R. P. Gautier, de la Congrégation de l'Oratoire.

Marseille, J. Mossy, 1780, in-8°.

« Autre réimpression faite sur celle d'Avignon, 1735. »

Ib., no 1321.

73. CANTIQUES à l'usage des Missions des RR. PP. Capucins.

Avignon, Marc Chave. 1753, in-12.

Ib., n° 1325.

74. CARNABALADO bertadiero de las grisettos de Toulouso, Depintrados caduno dins lours Ajustomens, seguidos Parroquio per Parroquio; you te pregui Lectou d'y fa ton (*sic*) attentieu, et diras: pardy, Masquat, dises pla la bertat.

Un feuillet in-fol., 2 pages à 2 colonnes, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (Toulouse), ni date.

75. CARVIN (aîné). Le Marché de Marseille, vo leis Doues Coumairés, comédie en deux actes et en vers.

Marseille, Jean Mossy, 1785, in-8o.

Il y a eu plusieurs éditions de cette pièce postérieures à celle-ci; j'ai celle d'Avignon, Françoise Raymond, 1821, in-8°.

76. CARVIN (aîné). Moussu Jus, comédie en un acte et en vers, représentée sur le Théâtre des petits Comédiens, en décembre 1784.

Revue et corrigée par l'auteur (sans nom d'auteur).

Avignon, Françoise Raymond, 1823, in-8o.

Plusieurs autres comédies, dans l'idiome marseillais, ont été attribuées à Carvin. V. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*. Je les possède, avec des dates récentes et sans nom d'auteur.

77. CASSANEA DE MONDONVILLE (J.-.J).— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi, à Fontainebleau, le 20 octobre 1754.

Paris, Ballard, seul imprimeur de la Musique du Roi, par commandement exprès de Sa Majesté. In-4o.

Dans les *Spectacles donnés à Fontainebleau pendant le séjour de Leurs Majestés, en l'année* 1754. Paris, Ballard, in-4o.

78. CASSANEA DE MONDONVILLE (J.-J.).— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi, à Fontainebleau, le 20 octobre 1754.

Paris, Ballard, sans date. In-8o.

Le même ouvrage. *De l'imprimerie* de Ch. Balard. 1764, in-8o.

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, no 1152..

Le même ouvrage. Bordeaux, Philippot, 1791. in-8o.

79. Cassanea de Mondonville (J.-J.)— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi. à Fontainebleau, le 29 octobre, 4 novembre 1754.

Et pour la première fois par l'Académie royale de musique, le dimanche 29 décembre de la même année.

Paris, veuve Delormel et fils, 1755, in-8o.

Le même ouvrage. Paris, veuve Delormel, 1755, in-8o.

Bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets, no 1151.

80. Cassanea de Mondonville (J.-J.). — Daphnis et Alcimadure, etc.

Comme dans le précédent titre.

Paris, veuve Delormel et Eils (*pour* fils), 1756, in-8o.

C'est un tirage de l'édition de 1755.

81. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimaduro, pastouralo toulouzeno de M. de Mondonvillo, accoumoudadou à nostre Patois de Mountpellié, per estre executado dins nostro Academio de Musiquo lou 25e dou mès d'aous d'aquesto annado. Et dediado à las damos et doumaisellos d'aquesto villo.

Mountpellié, Augustin-François Rochard, 1758, in-8o.

82. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimaduro, pastouralo toulouzeno de M. de Mondonvillo, accoumoudadou à nostre patois de Mountpellié.

Paris, Didot, 1778. in-8o.

Biblioth. patoise de M. Burgaud des Marets, 1873, no 1032.

83. Cassanea de Mondonville. — Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne dédiée à Madame la Dauphine.

Représentée à Fontainebleau, devant Leurs Majestés, les 29 octobre, 4 novembre 1754. Et par l'Académie de musique, le 5 janvier 1755.

Les paroles et la musique sont de M. Mondonville, maître de musique de la Chapelle du Roy.

Œuvre IXe.

Gravé par le sieur Hue.

A Paris, imprimé par Montouloy (sans date), in-fol.

84. Casso a la Chotto (La).

Auteur inconnu. Dans les *Poèsios biterouèsos des XVIIe et XVIIIe siècles*.

V. ce titre.

85. Cataplasme countro las graupignados, sur la modo des Parlomens.

Sans nom d'auteur, d'imprimeur ni de lieu, et sans date. 1 page à 2 colonnes, in-4°.

86 Cathéchisme à l'usage deu diocèse d'Aulourou.

Reimprimat per ourdi de M. Jean-Baptiste-Auguste de Villoutreix de Faye, abesque d'Aulourou, 1783.

Ce catéchisme fut réimprimé par ordre de Joseph-Jacques Loison, évêque de Bayonne.

Bayonne, Cluzeau, sans date (1814), in-12.

Cette réimpression contient un violent mandement de Monseigneur Loison contre le *Catéchisme de l'Empire français*.

87. Cazaintre (l'abbé Jean). — Nouès de J.-C., R. de S.-P., diouceso de Carcassouno.

Carcassonne, veuve Teissié, in-12.

Le recueil de l'abbé Jean Cazaintre, curé de Saint-Pons (R. de S.-P.), puis grand vicaire de l'évêque de Carcassonne, contient des noëls, tant anciens que nouveaux, exclusivement de l'auteur; l'un d'eux porte la date de 1794.

M. de Labouisse-Rochefort, qui a laissé quelques notes biographiques sur l'abbé Cazaintre, a publié de lui une fable en patois : *l'Agasso bavardo*, dans *Préface de poésies languedociennes* qui ne furent jamais publiées. Toulouse, 1844, p. 6.

V. le *Noué das bargaires*.

88. Chanson attribuée a Gui du Faur, de Pibrac. par M. Dumège, *Hist. générale de Languedoc*, édit. de Paya, aux *Preuves et additions et notes* du tom. IX, p. 87.

V. Noulet, *Dissertation sur une chanson attribuée à Gui du Faur, de Pibrac*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1852, série 4, t. 2, p. 113.

89. Chanson languedocienne :

Tant que la margarido,
La reino d'as pradets ...

Dans le *Recueil de romances historiques, tendres et burlesques*, etc. V. ce titre.

90. Chanson par Nicolas Michau, berger de Courbessac, nouvelle édition où on a joint un couplet en faveur de l'auteur, sur l'air : Ah! Monseigneur! ah! Monseigneur! 2 pp. in-4° à 2 col. (sans lieu ni date), 20 couplets de six vers à rimes masculines; le dernier couplet est en français. Cette chanson fut faite à l'occasion du Conseil supérieur créé à Nîmes en 1771.

M. Alph. Roque-Ferrier (*in litt.*)

91. Chanson provençale :

> Lou beou Tircis se proumenavo
> Seulet, un jour....

Dans le *Mercure de France* du 13 mai 1780.

Cette chanson est précédée d'une lettre dans laquelle l'auteur dit qu'il a pris cette composition, dont il donne le texte provençal, la traduction française et un air ancien noté, dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*

La même chanson est reproduite, sans nom d'auteur, dans *lou Bouquet prouvençau*. V. ce titre.

On la retrouve attribuée à Auguste Rigaud, dans *Obras coumpletas d'Augusta Rigaud et dé Cyrilla Rigaud, seguidas d'un chouès dé Roumanças et cansous patouèsas de divers aoutours*, 3me edicioun. Mounpéyé, 1845, p. 162.

92. Chansons languedociennes contemporaines des Œuvres de l'abbé Favre :

1° La Fille précoce : *Iéou, per estre tant jouyneto*;

2° Cansou de l'Echo : *Dins un bousquet, Tircis, fort mouquet.....*

3° Aveuglement de l'amour : *Joughet de ma féblesso....*

A la suite du second volume du *Recul d'uvras patoizas* de M. Fabre (*sic*), etc. 1821-1826, pp. 188 et suiv. Edition de M. L.-J. Brunier, avocat.

V. ce titre.

93. Chanson nouvelle, sur un air de musique :

> Respoun, ma pastouro;
> Digo couro bendra l'houro.....

Un feuillet manuscrit, in-4o, 1 page à 2 colonnes.

94. Chanson sarladaise.

A la suite de *Bouno-gorjo* et *Gulo-fresco*, etc. Édit. de M. G. Brunet, p. 35.

V. ce titre.

Nous avons encore cette chanson populaire à Toulouse, en patois languedocien, mais représentée seulement par le thème et la mesure, tant les variantes sont nombreuses.

95. Chansons sur le ménétrier Ponset.

Dumège, *Hist. des inst. de la ville de Toulouse*, t. I, p. 407, notes et preuves.

Ponset faisait la joie des étudiants de l'Université de Toulouse à

la fin du XVIe siècle et au commencement du suivant. La chanson reproduite par M. Dumège est une œuvre pitoyable du dix-huitième siècle.

96. Chansons (en patois auvergnat).

Six couplets sur des rhythmes différents.

A la suite de la *Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats*, etc., p. 167 et suiv.

V. Faucon.

97. Chansons en patois de Narbonne.

Manuscrit du XVIIIe siècle.

Ces couplets, dirigés contre l'abbé Viard et ses adhérents, qui avaient voulu fermer une ruelle de Narbonne très-mal famée, ne comportaient aucune retenue. Sous ce rapport, ils peuvent trouver leur place auprès du *Placet aux policiens de Béziers*, du P. Cléric.

V. ce nom.

98. Chansons et Airs populaires du Béarn, recueillis par Frédéric Rivarès.

Pau, E. Vignancour, sans date, grand in-8o.

99. Chansons nouvelles, 1781. Manuscrit in-16, de 162 pages, occupé par des chansons et des romances en français et par trois chansons en patois.

Ce recueil porte, après le titre, cette suscription : Marie-Albertine De Courtois Desplas, au château du Carriol, le 7e de l'an 1783.

Les chansons patoises sont :

1o *Cansou nouvelle* (sic) :

Depei longtemps sentissi dins moun amo ...
(Sept couplets.)

2o *Autre chanson* :

Dourmissi pas un soul moumen...
(Un couplet.)

3o *Autre chanson gasconne* :

L'autre jour en me permenan
Ne bexeri, bexeri Lizetto....
(Quatre couplets.)

100. Chansons spirituelles qui se chantent à la Mission des Pères de l'Oratoire. De la présente année 1700. Marseille, H. Martel, 1700, in-12.

« 24 pages. Édition la plus ancienne de ces chansons provençales. »

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, no 1316.

101. Chansons spirituelles qui doivent se chanter à la Mission des Pères de l'Oratoire, de la présente année 1701.

Marseille, Ve d'Henri Martel, 1701-1703.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 244.

102. Chapdu (Le P. J.-B.). Les Plans de la Bierjo al pè de la Croux benasido.

Dans le *Recueil des différents exercices qui se pratiquent tous les jours durant le cours de la Mission.*

Sans nom d'auteur.

Toulouse, G. Henault, 1724, in-12.

Le Père J.-B. Capdu était religieux de Saint-François de la Grande Observance.

103. Chrestien (Le docteur). Pièces fugitives, en vers français et patois. Par C***

Sans frontispice, sans nom d'imprimeur ni date, in-8o.

Cette brochure, de 78 pages et d'une page d'*errata*, non paginée à la fin, a été attribuée à M. le Dr Chrestien, de Sommières, par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 240.

104. Cléric (Le Père). Placet à Messius lous Pouliciens de Béziers.

Dans les *Poèsios biterouèsos*, etc. (V. ce titre.)

Le P. Cléric, né à Béziers en 1661, mourut à Toulouse en 1740. J'ai inscrit déjà son *Placet* dans la Bibliographie patoise du XVIIe siècle (*Essai*, p. 233, no 105); néanmoins, comme je n'y avais pas analysé cette singulière production, ce que j'ai fait dans celui-ci, et que nous ne savons pas la date précise de ces vers, j'ai cru devoir en répéter ici le titre.

105. Cléric (Le P. Pierre), jésuite. Lous Freros Quistous.

Dans les *Poèsios biterouèsos*, etc. (V. ce titre.)

106. Codolet (Louis-Tronc de). Leis Fourbariés dou siècle, comédie représentée à Salon en 1684.

Salon, 1757, in-8o.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 246.

107. Coste (Jean), prêtre, de Béziers. Epitro à un Amic.

Dans les *Poésios biterouèsos*, p. 33.

V. ce titre.

108. Couchire (lou) dau paubre Peire.

Sans nom d'auteur, à la suite de la *Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats*, etc., p. 166.

V. Faucon.

109. Coursorço dél tens présent. Les Coucuts, la Jalousio et las Binagrieros.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date (Toulouse).

Un feuillet petit in-fol, 1 page à 2 colonnes.

Divertissement carnavalesque de la fin du XVIIIe siècle, en patois de Toulouse, sans aucune valeur littéraire.

110. Couplets.

Sous ce titre, je cite divers couplets tirés d'un manuscrit de 3 pages in-4o, en écriture du XVIIIe siècle, mal orthographié et ayant pour titre : *Vieilles Chansons, mais bonnes*.

1° Le cor que tu m'abios dounat,
Janti Pastou, en gatge...

2° Cresi qu'an empeutat le jour
D'autros bint è quatr'ouros ..

3° Toustouno que trobi poulido
Coum' un anel...

4° Un fringaire que bol plaire
Crent tout joun de demanda...

5° Jusquos al clot boli abe le cor tendre...

6° Quand l'Amour èro un mainatge
Ero countent d'un poutou...

111. Cousse de Latomy. Le Sourcié de la Lando. Oupera gascou en un acte.

Par M. Cousse de Latomy.

Toulouso. Sans nom d'imprimeur, 1755. In-8o.

Le Sourcié de la Lando est une triviale imitation du *Devin du village* de J.-J. Rousseau.

112. Cousse de Latomy. Le Sourcié de la Lando. Oupera gascou en un acte. Sans nom d'auteur.

Toulouso, sans nom d'imprimeur. 1755, in-8o.

Tirage à part en tout conforme à l'édition qui porte le nom de l'auteur.

113. Coye (Jean-Baptiste). Lou Novi para, coumediou prouvençalou en tres actes.

Per J.-B. C.

A Cracouviou, d'Owart Przepéndorousky, 1743, in-8o.

Cette pièce se trouve reproduite dans les *Œuvres complètes* de J.-B. Coye.

V. ce titre.

114. Coye (J.-Baptiste). Lou Délire ou la Descente aux Enfers. Arles, 1743, 1749, in-8°.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 250.

115. Coye (Jean-Baptiste). Œuvres complètes de J.-B. Coye, en vers provençaux.

Arles, Adolphe Mesnier, 1829, in-8o.

116. Crèbe couert (lou) d'un Paysan sur la mouert de soun Ay.

Pièce due à Louis de Briancon de Reynier, d'Aix, et dont la première édition à part est de 1692 (V. catal. Burg. des Marets, n° 1372). Réimpressions en 1720, 1728, 1732, 1750, etc.

117. Crèche du Sauveur, Noëls nouveaux, sur l'Air tant rénommé de la Barraquette et autres Airs connus. Sans nom d'auteur.

Toulouse, Jean-Henry Guillemette, sans date, in-12.

118. Dageville (Claude). Œuvres patoises.

Dans *lou Bouquet prouvençaou*. (V. ce titre.)

Dageville, poëte de la fin du XVIII° siècle et du commencement du XIX°, était de Marseille.

119. Darnieros (Las) esperros des Fanatiquos, amb' uno cansou sur lou même sutjet. Ambe permissiu. Sans nom d'auteur, sans nom d'imprimeur, 1703, in-8°.

Cette composition est signée à la fin des initiales B. H. E. V.

120. Darrous de La Serre (J.-François-Xavier). Breloques ou recueil de Pièces fugitives.

Toulouse, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, 1778, in-12.

Ce recueil contient, en patois : 1° une *Cantate dans le dialecte du pays*, suivie d'une glossaire, ouvrage de l'auteur ; 2° un *Quatrain;* 3° *l'Espilletto, Odo.* Cette dernière pièce n'est que la reproduction, en patois albigeois, du second couplet de la chanson de Despourrins :

Deüs traits d'ûe brunette,
Moun cô s'ey alébat.

Darrous de la Serre était de Rabastens (Tarn).

121. Darrous de La Serre (J.-B.-F.-X.). Breloques ou recueil de Pièces fugitives.

Toulouse, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1782, in-32.

Appendice des Breloques, ou 2° partie de l'édition de 1782 Toulouse, an V, in 12.

Dans la seconde partie, p. 44, l'auteur a imité en français un distique patois de Baour, en l'attribuant à Goudelin.

122. Dartigues-Longue. Cansou à l'hounou dé Mounseignur l'Archevesque de Narbounno, per lou felicita d'al Courdoun Blu et per lou remercia dal Canal.

Sur l'Ayre : *Lou cruel mal que l'absenço*, etc.

Sans nom d'auteur.

Narbonne, sans nom d'imprimeur, 1776.

L'Archevèque félicité était Mgr. Dillon. D'après une note manuscrite que porte mon exemplaire, l'auteur était M. Dartigues-Longue, maître apothicaire.

123. Daubian-Delisle (Joseph). Le Misanthrope travesti, comédie en cinq actes et en vers patois. Par le Citoyen Daubian, Homme de Loi, de Castres.

Castres, Rodière, 1797, in-8o.

124. Daubian-Delisle (Joseph). Lous Caulets farcits.

Dans la *Biographie castraise* de M. Magloire Nayral. Castres, 1834, tom. II, article Daubian.

125. Daubian-Delisle (Joseph). Noël: *Pastouros, abes prou rouncat....*

Dans un cahier manuscrit du XVIIIe siècle; ce noël est resté populaire dans le pays castrais.

126. Daubian-Delisle (Joseph). Chanson, a propos d'un double rendez-vous galant. Manuscrite.

127. Desastres de Barbakan. Chin errant dins Avignoun. V. Marin.

128. Despourrins (Cyprien). Les *Poésies béarnaises* (V. ce titre) contiennent trente et une chansons attribuées à ce charmant poëte.

On en trouve vingt-neuf dans les *Chansons et airs populaires du Béarn*, recueillis par Frédéric Rivarés. (V. ce titre.)

Bon nombre de chansons de Despourrins ont été reproduites dans : *Cansous béarnaises de Despourrins et aütes*. 3e édition. Pau, Vignancour, 1866. Chacune des éditions citées affecte une orthographe différente et aussi bon nombre de variantes dans les textes.

129. Dialogue sur la Naissance du Sauveur entre un Ange et plusieurs Bergers auxquels il l'annonce.

Partie éclos de la Ville, partie de la Campagne de l'Auteur.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date et sans nom d'auteur, in-12.

130. Dissez (Joseph, prêtre). Catéchisme dogmatique et moral,

traduit en langue vulgaire de Toulouse, dans lequel on n'a rien omis de ce que contient le catéchisme imprimé par ordre de Mgr. de Colbert, archevêque de Toulouse. Avec quelques additions et explications fort utiles. En faveur des pauvres et principalement des gens de la campagne.

Manuscrit autographe de l'auteur, présentant de nombreuses retouches. 1751. In-8° de 439 pages.

Ce catéchisme comprend quatre parties. On trouve à la suite : Pregarios daban et après la confessiu ; Actes daban la coumuniu ; Actes après la coumuniu ; Lytanios de Jesu-Crit ; Lytanios de la Santo-Bierges ; le *Miserere* en berses ; Lytanios des Sans ; Exercici de la Messo ; le Pater de la jardinièro ; le Rousari ; Hymnos de la Gleiso tournados en gascou ; Cantiquos spirituels.

J'ai une copie très-exacte de ce manuscrit, in-8° de 416 pages, la même qui a été citée par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 242, et qu'avait possédée M. F. Martin, de Montpellier.

Cette copie a reçu un complément où se trouve consigné le nom de l'auteur ; on y lit : Par Me Joseph Dissés (*sic*), prêtre, curé de Brax, au diocese de Toulouse, natif de Villefranche, en Rouergue, décédé à Brax en octobre de l'année 1761.

L'auteur s'appelait Dissez, comme le nomme ailleurs le copiste. Celui-ci était J.-F.-Antoine Molinier, curé de Notre-Dame-de-Folcade, au diocèse de Saint-Papoul.

131. Dissez (Joseph, prêtre). Instricius famillieros pér damandos é respounços, én formo de catechismé, sur sujéts, festos é principalis mysteris de l'annado, per l'istrutciu (*sic*) del paure popplé.

Cinquiemo Partido del catéchisme. Ço que cal medita. Tom. II, in-12 de 278 pages manuscrites.

132. Divers couplets Patois, dont les Airs charmants sont si connus.

Dans les *Lettres aux Gascons, sur leurs bonnes qualités, leurs défauts, leurs ridicules, leurs plaisirs, comparés avec ceux des habitants de la Capitale*, par M. Mailhol.

Toulouse, Dupleix et Laporte, 1771, in-12.

V. Mailhol.

133. Duportail (le P.). Respounso del P. Prefet de Mouissac (appellat lo Pero del Pourtail) que s'erijo en citoyen de Leytouro. En 1742.

V. Pouemo deou Pero troisièmo, etc.

134. Dupuy (avocat). Chanson dans l'idiome de Cahors.

Ces couplets furent composés vers 1794 ou 1795. Ils ont été publiés avec quelques autres productions en idiome quercinois, par M. Calvet, dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, numéro du 20 mai 1839.

Ils ont été reproduits par M. Jules Duval, à la suite des *Proverbes patois en dialecte du Rouergue. Mém. de la Soc. des lettres et arts de l'Aveyron*, 1845, et tirage à part.

135. Epitaphe de Liris. Pastiche attribué à Pierre Goudelin.

V. Pastiches.

136. Estrenos mignounos de Narbouno, per l'an de gracio 1785. Manuscrit in-4o, à 2 colonnes.

137. Exercice de la Messe, avec les Sept Dons du Saint-Esprit, etc., et un Recueil de cantiques à l'usage des premiers communiants de la Paroisse Saint-Michel de Carcassonne.

Carcassonne, J. Coignet, 1765, in-12.

On trouve dans ce recueil trois cantiques en patois de Carcassonne.

138. Exercices spirituels avec quelques cantiques à l'usage des Missions des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

Béziers, François Barbut, 1739, in-12.

Ce recueil a trois cantiques en patois.

139. Fables causides de Lafontaine en vers gascouns.

Bayonne, Paul Fauvet Duhard, 1776, in-8°.

Titre et frontispice gravés par Moreau, avec un portrait de Lafontaine et un médaillon où on lit: *Sumptibus* F. B. Il nous paraît démontré, par le témoignage de M. le docteur Batdebat, que son grand-père, François Batdebat (de Vicq), ne fut que le Mécène de l'auteur de la traduction des Fables, en faisant imprimer somptueusement ce livre à ses frais.

140. Fabre d'Olivet. Canson deis Troubadours:

Ara que vén de naisse
La sazon deis amours....

Dans *Azalaïs et le Gentil Aimar, Histoire provençale traduite d'un ancien manuscrit provençal,* tom. II, p. 113.

Paris, Maradan, an septième, 3 vol. in-12.

Je ne pense pas que l'auteur de ce roman, tout de son invention, ait eu la prétentiou de présenter sa chanson en patois moderne comme un pastiche en roman du moyen âge.

141. FAUCON (Amable). La *Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats,* imités de ceux de la *Henriade travestie* de Marivaux.

Suivie du quatrième livre de l'*Enéide* de Virgile.

Sans nom d'auteur, s. l. (Riom), 1798, petit in-12.

Quoique le titre de *la Henriade mise en vers burlesques auvergnats* porte: « imités de ceux de la *Henriade travestie* de Marivaux», il n'en est pas ainsi ; le travestissement français est de [Fougeret] de Monbron. Elle fut imprimée sans nom d'auteur, avec le titre suivant : *La Henriade travestie en vers burlesques.*

Honni soit qui mal y pense.

A Berlin (Paris), chez Ignace Cagot, seul imprimeur pour les Moines, à l'Enseigne du Capucin, 1745, in-12.

On trouve à la suite de la *Henriade* auvergnate, le 4e livre de l'*Enéide* de Virgile, les *Perdrix,* contes ; *le Couchire dau paubre Peire*, cinq chansons et l'*Home counten*.

Toutes les pièces (moins le conte des *Perdrix*) qui suivent la *Henriade* sont la réimpression des poésies des Frères Pasturel, parues d'abord à Riom en 1733.

142. FAVRE (L'abbé J.-B.[1]). Lou Siége de Cadaroussa, pouèma patois en tres cans, per defunt Fabre, priou de Cellanova.

Mounpeyé, G. Izard et A. Ricard, 1797, Ve annada republicaina, in-12.

Cette édition ne contient que *lou Siege de Cadaroussa* et *lou Sermoun de Moussu Sistre*.

143. FAVRE (L'abbé J.-B.). Lou Siéché de Cadaroussa, pouèma patois, seguit d'aou Sermoun de Moussu Sistré et d'aou Trésor dé Substantioun. Ségounda editioun, courrichada et aougméntada.

Sans nom d'auteur.

Mountpeié, Augusta Ricard, s. d., in-8o.

144. FAVRE (L'abbé J.-B.). Lou Siege de Cadaroussa, pouema patois en tres cants ; per defun Fabre, priou de Cellanova. edition augmentada d'aou Sermoun de Moussu Sistre.

Alais, Jean Martin, in-32.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 266.

[1] « L'orthographe de son nom, relevée sur les registres de la ville de » Sommières, où il naquit le 26 mai 1727, est Fabre. Ce n'est qu'à partir » de l'année 1780 qu'il signa Favre. » Léon Gaudin, *Lettres inédites de l'abbé Favre*, dans la *Revue des langues romanes*. Montpellier, 1873, t. IV, p. 277.

145. Favre (L'abbé J.-B.). Lou Siégé de Cadaroussa, suivi d'aou Sermoun de Moussu Sistre é de la Fam d'Erizictoun.

Nouvelle édition, augmentée de la relation historique du siége de Caderousse.

Avignon, Chaillot jeune, 1831, in-12.

146. Favre (l'abbé J.-B.). Recul d'uvras patoizas, de M. Fabre, priou de Cellanova.

Mounpéyé, J.-G. Tournel, 1815, in-12.

En 1826 parut le tome second, avec le nom de l'auteur rectifié, par M. Brunier, avocat et éditeur de ce recueil, et conséquemment écrit Favre au lieu de Fabre.

La date de cette édition a été souvent modifiée ; j'en possède un exemplaire dont le tome premier porte celle de 1821, et le tome second celle de 1828.

147. Favre (L'abbé J.-B.). Obras patouézas dé M. Favre, priou-curat de Cellanova. Edicioun nouvela, la soula coumpleta, révista é courrijada émbe souèn per un troubadour d'aqueste ten.

Mounpeyé, Aougusta Virenque, 1839, 4 vol. grand in-18.

M. Martin, dans les *Loisirs d'un Languedocien* (Montpellier, Sevalle, 1827), cite les pièces suivantes de l'abbé Favre : A M. Malide, évêque de Montpellier, à son retour de Paris; Vers à M. de Saint-Priest pour le jour de l'an ; Requête à M. de Saint-Priest, conseiller d'État, intendant de la province de Languedoc.

148. Favre. Poésies de l'abbé Favre, publiées par le docteur E. Mazel.

Paris, Maisonneuve, 1876, in-8o.

Contient une pièce inédite découverte à Nimes. (Extrait de la *Revue des langues romanes*).

149. Festo de Moussu Barna (La), vo lou Vouel de la cavalo.

Dans *lou Bouquet prouvençaou*. (V. ce titre.)

Les auteurs du *Bouquet provençal* disent que cette pièce est du temps de la peste. M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 267, en a cité une édition de Marseille, 1730, in-8o.

150. Figeac. Cansou nouvelo :

Lous tetous de la Margarido
Fan lous delicis de moun cor....

Un feuillet manuscrit, in-4o.

Je dois cette chanson à M. Léon Galibert, qui m'a fait connaître le nom de son auteur, M. Figeac, ingénieur civil du diocèse de Narbonne ; elle fut composée en 1785.

Voy. Cansou sur l'air : *Lise chantait,* etc.

151. FLORIAN (Jean-Pierre-Claris de). Chanson :

Aï, s'avez din vostre villagé
Un jouïn' é téndre pastourel....

Dans *Estelle, roman pastoral*, livre III.

152. FONDEVILLE. La Pastourale deu Paysaa, qui cerque mestie à son hil, chens né trouba à son grat.

Pesse divertissente et concégude en Béarn, ainsi que d'autis oubratgïs deü medich authou. En quoato (*sic*) actes, per Moussu Fondeville de Lescar.

Pau, J.-P. Vignancour, 1767, petit in-8°.

153. FONDEVILLE. La Pastourale deu paysaa, en quato (*sic*) actes.

Pau, J.-P. Vignancour, imprimeur-libraire deü Rey, vis-à vis la Plante, 1767. Ce bend chez Joan J. Bergé, à Lescar, petit in-12.

M. Manescau, *Catal. des livres d'une bibl. à Pau,* 1867, p. 275.

154. FONDEVILLE. La Pastourale deü paysaa, qui cerque mestie a son hilh chens ne trouba a soun grat, en quoate actes.

Per Moussu Foundeville de Lescar.

Pau, Vignaucour, sans date, in-8°.

155. FONDEVILLE. Dialogues sur l'Etablissement du Calvinisme.

Manuscrit cité par M. V. Lespy, *Grammaire béarnaise*, p. 293, et *Illust. du Béarn,* p. 59.

156. FOURNÉS (Jean-Louis). Sermou prexat à Santo-Sezeillo, prep de la Bruyeiro, en 1785, le xoun de la Festo d'aquello Santo.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu ni date, in-8°.

Ce sermon, attribué à l'abbé Plazolles, curé de Saint-Jean-de-Caucalière, près de Castres, est, en réalité l'œuvre de J.-L. Fournés, d'abord juge-viguier de Labruyère, puis juge de paix jusqu'à sa mort, en 1811. Ce facétieux magistrat, ayant assisté à une instruction par trop familière, ce semble, prêchée en patois par l'abbé Plazolles, le jour de la fête de sainte Cécile, la reprit et en tira un sermon bouffon, assaisonné de grosses et crues gaillardises.

V. Magl. Nayral, *Biogr. castr.*, aux noms Fournés et Plazolles, qui en a donné de longs fragments.

157. GAIRAL, de Bourrel (François). Noëls nouveaux à l'honneur de la naissance du Messie, sur des Airs très-connus et réjouissants : par M. François Gairal, de Bourrel, natif de Mondigoux, diocèse de Montauban.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

158. GAIRAL, de Bourrel (François). Noëls nouveaux sur la naissance du Sauveur du monde, par M. François Gayral (*sic*), de Bourrel, natif de Mondigoux, diocèse de Montauban.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

159. GASSION (DE). Deux sonnets.

Sounet : *Quan lou Printenps en raübe pingourlade....*

Sounet : *Quoan Rabourit, la noueyt, per caze aban roudeye....*

Dans les *Poésies béarnaises*. Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°.

160. GAUTIER (Le R. P. Bernard). Recueil de cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire, avec les airs notés à la fin.

Sans nom d'auteur.

Avignon, François-Joseph Doumergue, 1734, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239, en a cité une édition d'Avignon, Fortunat Labaye, 1735, in-12.

161. GAUTIER (Le R. P. Bernard). Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire.

Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Marseille, Jean Mossy, 1756, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, n° 239.

162. GAUTIER (Le R. P. Bernard). Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire.

Par le R. P. Gautier, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire.

Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'Original.

Marseille, Jean Mossy, 1780, in-12.

163. GAZETO DE BENDEMIOS.

Quatre pages in-4°, sans noms d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu (Toulouse), ni date (pièce annexée à la *Gazette* (de Toulouse), année 1706).

Cette pièce se compose de plusieurs articles, en prose patoise de Toulouse, portant les titres particuliers suivants :

Del Fort-Rouyal de la Bereigno, le darnhé jour de Taulo.

Del Camp de Frountignan, le 1. *de la Debaucho.*

Del Camp de Limous, le 3. *de la Barriquo.*

Del Camp de l'Ardeno, le 6. *de Bouno Joyo.*

On lit à la fin : *Jouxto la copio del Burèu d'Adresso Bachiquo.*

La quatrième page est occupée par le *Bignayrou countent.* — *Cansou sur l'Ayre* : Se morfondre au coin d'une rue.

(Bibliothèque de la ville de Toulouse.)

164. GERMAIN (Jean-Baptiste). La Bourrido dei Dieoux, pouèmo. Per Moussu Germain, de Marsillo, 1760, sans nom d'imprimeur ni nom de lieu.

Ce poëme a été réimprimé, précédé d'une notice sur l'auteur,

dans *lou Bouquet prouvençaou,* pag. 67, ainsi que dans les *Œuvres complètes de Gros,* pag. 267.

V. ces deux titres.

165. Girardeau (L'abbé). Les Macariennes, poëme en vers gascons.

A. Nankin (Bordeaux), chez Romain Macarony, imprimeur ordinaire du Public, à l'enseigne de la Vérité, 1763, in-12.

166. Girardeau (L'abbé). Les Macariennes, poëme en vers gascons.

A. Nankin, etc

Paris, Aug. Aubry, 1862, in-12.

Cette réimpression est due aux soins éclairés de M. Reinhold-Dezeimeris, de Bordeaux. Elle est accompagnée de précieuses notes et d'une notice sur l'abbé Girardeau, regardé comme l'auteur des *Macariennes;* enfin d'un noël également attribué au même auteur.

167. Gobain. La grande Bible des Noëls vieux et nouveaux, composés en l'honneur de la naissance de Jesus-Christ. Nouvelle édition, considérablement augmentée,

Bordeaux, J.-B. Séjourné, sans date, in-12.

Ce recueil est divisé en deux parties: 1o *Noëls vieux;* 2o *Noëls nouveaux.*

Parmi les *noëls vieux*, on trouve celui qui commence par *Rebeillats-bous, mainades*, qui est aussi dans le recueil de l'abbé d'Andichon (V. ce nom), mais qu'il faut faire remonter au XVIIe siècle, puisque l'abbé d'Astros a composé un noël sur le même air, qu'il indique par le premier vers:

Rebeillats-bous, mainados.

M. G. Brunet, *Notices*, pag. 177, a cité une première édition de la *Grande Bible*, à la date de 1720. C'est vraisemblablement la même que le livret indiqué par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 307, sous ce titre: *Noëls vieux et nouveaux.* Bordeaux, 1720, in-18.

168. Goujet (Le P. Balthazar). Épitre du révérend Père Balthazard Goujet, des Augustins réformés de Taulignan, en Dauphiné, à M. Coye, qui avait résidé un an.

Dans les *Œuvres complètes de J.-B. Coye*. V. ce nom.

169. Graupignados a las dos modos ridiculos, mesos en musiquo pér le prumié chantré de la cathedralo de Fonsosgribos (*sic*), e cantados à las plaços de Toulouso le joun de Carmantran, 1770.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu ni date. Une page in-4°, à deux colonnes.

Satire contre les *parlements*, sorte de mantelets à la mode, et contre les bourses qui retenaient les cheveux.

V. *Cataplame countro las Graupignados.*

170. Gravelle (de). La Marseilloise, comédie en un acte, mêlée d'ariettes et de vaudevilles, par M. de Gravelle.

Avignon, et se vend à Marseille, 1760, in-8°.

171. Gravières (L'abbé Jean-Patrice). Jean ou lou Cousiné del seminari d'Agén, poëmo burlesque en dus chants et bers patois, tey per Jean-Patriço Graviéros, prestré (annado 1762me).

Imprimat pel prumé cop, à Agen en 1825, sans nom d'imprimeur, in-12.

Je dois à M. Pozzi, d'Agen, quelques vers manuscrits et autographes de l'abbé Gravières : 1° *Rimaille sur la comète de* 1811 ; 2° un *Sixain*, cité dans le présent Essai: 3° une *Supplique au citoyen Isabeau, représentant du peuple*, datée du 19 vendémiaire, l'an 3e de la République française une et indivisible.

172. Gros (François-Toussaint). Recuil de pouésiés prouvençalos de M. F. T. G., de Marsillo.

Marseille, François Berte et D. Sibié, 1734, in. 8°

173. Gros (François-Toussaint). Recuil de pouesiés prouvençalos de M. F.-T. Gros, de Marsillo.

Nouvello Edicien, courrigeado et augmentado per l'autour, eme uno explicacien dei mots lei plus difficiles.

Marseille, Sibié, 1763, in-8°.

174. Gros (François-Toussaint). Œuvres complètes de F. Gros, suivies de morceaux choisis de quelques poëtes provençaux.

Marseille, Arnaud et Gueydon, 1841, in-8°, avec le portrait de l'auteur.

Ce volume renferme, en outre : *la Bourrido dei Dieoux*, par Germain, p. 265 ; *lou Tems*, par Dageville, p. 297 ; *les Contes* de l'abbé Vigne, p. 313 ; *lou Sermoun de Moussu Sistre*, de l'abbé Favre, p. 329 ; *leis Amours de Vanus*, de F. Chailan, etc.

175. Hellies (Pierre). *Contro* (sic) *las fennos* et *le Temps al pople Moundi.*

A la suite d'une bibliographie de Pierre Hélie (*sic*), garçon brodeur, à Toulouse, par le P. H. Sermet, dans les *Mém. de l'ancienne Académie des sciences de Toulouse*, 1740, tom. IV, in-4°.

176. Hellies (Pierre). Manuscrit qui a dû avoir 354 pages, mais auquel manquent les 126 premieres et le titre. Il est composé de

pièces de vers écrites alternativement en français et en patois de Toulouse. Parmi celles-ci se trouve : *le Temps al pople moundi*. J'attribue, sans aucune hésitation, toutes ces productions, la plupart ordurières, à Pierre Hellies.

Ce manuscrit m'a été communiqué par M. H. Carrère, qui en a tiré trois couplets insérés dans le *Guide des étrangers à Toulouse*, 1869, en les attribuant à un auteur inconnu du XVIIe siècle, p. 237.

J'ai une quittance, à la date du 25 juin 1668, de la main de A. Hellies, *Mestre brodur de Tolose*. Il est probable que celui que le père Sermet a fait connaitre sous le nom de P. Hélie, garçon brodeur, était de cette famille, le fils peut-être du maître brodeur. Dès lors il faudrait revenir à la vraie orthographe de leur nom, que le père Sermet ne connaissait que par tradition.

177. Henriade (La) de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats, etc.

V. Faucon.

178. Hillet. Le Miral moundi, pouemo en bint et un libre, ambé soun dictiounari, oun soun inginats principalomen les mots les plus escariés, an l'esplicatiu françeso.

Sans nom d'auteur.

Toulouso, D. Desclassan, 1781, in-12.

Un bel exemplaire manuscrit in-fol. de cet ouvrage, avec quelques retouches, conforme à l'imprimé, est conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Un autre exemplaire manuscrit du *Miral moundi* fut vendu à la Bibliothèque royale, à Paris, en 1843.

179. Histoire du Siège de Toulon.

Toulouse, sans nom d'imprimeur, 1707, petit in-12.

On trouve à la page 108, 2e partie, deux chansons en patois sur la retraite du duc de Savoye.

180. Historio de la prémièro bereficatiou de l'Orgué des Grans Courdeliès do Toulouso, faito per B... (Begué, organiste de Saint-Sernin), en 1730, et de la darnièro, faito per B.... (Dom Bedos, bénédictin), en 1747.

Un feuillet in-4o, imprimé à 2 colonnes au recto seulement, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans date ni nom de lieu.

Cette pièce de vers, composée en faveur de Lépine, facteur d'orgues, se compose de 133 vers alexandrins, sur une seule rime en *airé*, ce qui conduit l'auteur à faire des mots souvent peu légitimes.

C'est une des raretés de ma collection, mais elle ne se recommande par aucun mérite littéraire.

181. Hourcastrémé.
Une chanson : *Bébę û driuou joui de sa mestresse...*;
Et trois fables.
Dans les *Poésies béarnaises*. V. ce titre.

182 Impromptu provençal sur la prise de Maëstricht, per V. N. D. P. D., in-4°.

183. Intrado (L') del Parlomen.
Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date, in-4o, 2 pages.
A propos de la réintégration du Parlement de Toulouse, en 1788, après la chute du ministère du cardinal de Brienne.

184. Isnard (L'abbé Jean-Baptiste).
Cantiques provençaux, etc. V. ce titre.

185. Jammeto, comédie carcassonnaise mentionnée dans une lettre des *Amis de la Constitution* de Carcassonne à Grégoire. Voy. *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, publiées par M. Gazier dans la *Revue des langues romanes*, tome V, p. 430.

186. Joly (Hyacinthe). Cantiques pour la première communion, Exercice de la Messe.
In-12, 1757.
D'après M. de Labouisse-Rochefort, *Préface de Poésies languedociennes*. Toulouse, 1844, in-8°, p. 3, note 1.

187. Journàl des Caves de Toulouse, avec les Articles de la Paix faite avec Bacchus.
Par l'auteur de la *Relation de l'Ardenne*[1].
4 pages in-4o, en français, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date.
Annexé à la *Gazette* (de Toulouse) de l'année 1705.
Cette pièce n'est qu'un badinage innocent, qui offre une certaine importance par l'usage que l'auteur inconnu a fait de la nomenclature patoise des cépages qui étaient cultivés en 1705 aux environs de Toulouse, et des dénominations des divers ouvriers employés à faire la vendange, tels que ceux-ci : les *picairés*, les vendangeurs proprement dits; les *degaspairés*, les égrappeurs; les *porto-*

[1] Relation de la bataille gagnée contre le lieutenant général Chaleur, avec la levée du Siége du Fort des Vignes de l'Ardenne (quartier de la banlieue de Toulouse), le 23 août 1705.
4 pages in-4°, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date (annexées à la *Gazette* (de Toulouse) de l'année 1705).

tinals, ceux qui charrient les raisins dans les celliers ; les *trepieires*, les fouleurs.

188. Labadens. L'Éloge du cabaret. Cantate burlesque en patois languedocien.

Manuscrit, avec la partition de la main de l'auteur, qui était professeur de musique à Toulouse, et précédé d'une eau-forte aussi de Labadens, portant sa signature et la date de 1778.

189. Labadens. L'Éloge du cabaret. Cantate burlesque en patois languedocien, avec accompagnement de guitare, gravé par G. Magnian. Paris, Mme Le Marchand et M. Le Jeune, sans date.

M. Anacharsis Combes a donné, dans les *Chants populaires du pays castrais*, p. 71, une leçon très-fautive de la *Cantate burlesque*, en l'attribuant, *d'après la tradition*, à Mazas, chef de la maîtrise de Saint-Benoît, à Castres. Elle est sûrement de Labadens.

190. Lacombe (Le P.) Lo Moulinado. La Moulinade. A la suite du *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*, etc. Ouvrage posthume de Nicolas Béronie, publié par M. Joseph-Anne Vialle, avocat.

Tulle, J.-M. Drapeau, sans date, in-4o.

191. Lafont-du-Cujula. Dans une dissertation publiée dans le *Recueil* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1812, pag. 166, M. Lafont a fait connaître divers couplets notés :

1o Chanson agenoise dans le goût italien :

Per ché me fas souffri,
Me fas mouri.....;

2o Chanson agenoise dans le genre français, ou plutôt dans le genre italien du XVIe siècle :

Perchè fugès, pastouro.....

3o Chant de Noces :

Nobio, bouto la ma sus cap....

192. Laroque. Véritable détal de l'Aigat de Mountalba, en berses coumiques; per un Fabriquant.

Sans nom d'auteur ni de lieu, 1767, in-12.

193. Laroque. Beritable détal de l'Aigat de Mountalba, del més de noubembre 1766; per Laroco, Fabrican. Segoundo éditiou.

Mountalba, Charles Crousilhos; sans date, in-12.

194. Laroque. Béritablé détal de l'aygat de Mountalba, dél més de noubrembré 1766; per Laroquo, Fabrican. Tresièmo éditiou.

Mountalba, J.-P. Ph. Crousilhos; sans date, in-12.

195. Laroque. Béritablé détal dé l'aygat dé Mountalba, dél més

de noubrembré 1766. Per L'aroquo, Fabrican. Quatorziemo (*sic*) edition.

Mountalba, J.-P.F. Crousilhos, 1830, in-12.

Il ne faut pas confondre le récit de Laroque, qui remonte au débordement du Tarn en novembre 1766, avec celui de L. Fénié, intitulé : *Détal dé l'aygat de Mountalba, del més de jambié* 1826, par L.-F. (Fénié).

196. Les (Las) del grand Cornelius, ambe le discours dal general das couyouls.

Manuscrit in-4o, de 32 pages, sans nom d'auteur.

Badinage carnavalesque, en vers, écrit dans le patois de Limoux Aude), à l'occasion de la prétendue confrérie des Cornards et de la réception des Confrères.

A la suite de *las Lès del grand Cornelius*, on trouve *las Proubizioüs de noutari de Cournarel*, etc., portant la date de 1775.

Les dix dernières pages du ms. sont occupées par *le Mes de may*, *Poemo*. L'auteur donne le nom d'*Alcimaduro* à une bergère ; c'est à vraisemblablement une réminiscence de l'opéra d'*Alcimadure*, alors dans sa primeur.

197. Lettro d'un paysan de la Lando à un paysan de l'Ardeno de sous amics, sul sutjet d'un discours d'Academio.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date; in-8o, 8 pages.

La lettre est écrite en patois de Toulouse ; il y est parlé de l'opéra de *Daphnis et Alcimadure* et de la *Laytayro de Naubernal*, jouée en 1783. Je serais tenté d'attribuer cette insignifiante pièce de vers, très-obscure, ainsi que la suivante, à Jean Florent Baour.

198. Lettro (segoundo) del Paysan de la Lando al Paysan de Lardeno.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date; in-8o, 16 pages.

199. Loz. Chansons en carcassonnais mentionnées dans les *Lettres à Grégoire sur les patois de France,* publiées dans la *Revue des langues romanes,* par M. Gazier, t. V, p. 431.

Peut-être faut-il attribuer à ce Loz quatre chansons envoyées à Grégoire par les *Amis de la Constitution* de Carcassonne et imprimées, par le même M. Gazier, p. 587 à 589 de la *Revue*. Parlant des pièces de Loz, la lettre des *Amis de la Constitution* dit à Grégoire : « Nous vous en faisons passer quelques-unes. »

(A suivre) Le Dr Noulet.

PHONÉTIQUE CATALANE

Œ

La variété baléarique de la langue catalane possède quatre *e*: *e* inaccentué, nommé muet; *e* accentué, ouvert; *e* accentué, fermé; *e* accentué, nommé aussi muet (une muette accentuée!). On donne comme exemple ces quasi-homonymes: *deu* (dix), ouvert; *Deu* (Dieu), fermé; *deu* (il doit), muet; *seu* (il est assis), ouvert; *seu* pron. poss.), fermé; *seu* (suif) muet [1]. Cette dernière voyelle ou, mieux, diphthongue simultanée, subit des modifications locales et peut-être personnelles et verbales; mais elle est essentiellement de la famille de l'*eu* français et de l'*ö* allemand, c'est-à-dire composée de *e* et de *o*. Nous l'avons même entendu prononcer, sans doute par un effet de localité, comme simple *o*.

Ce son est-il de formation récente, ou bien un des nombreux vestiges de l'ancienne langue conservés aux îles? Quelques indices, à la vérité assez faibles, nous portaient à croire qu'il avait existé sur le continent: c'était *vore* pour *veure*, usité à Valence, et *boure* pour *beure*, dans le *Post-Scriptum* humoristique du *Mascaron* [2].

L'hypothèse de ce son, dans l'ancienne langue, donnait la solution d'un problème assez embarrassant de phonétique catalane, proposé par un illustre philologue: comment *cruce(m)*, *croce(m)(?)*, *voce(m)*, prov. *crotz, votz,* avaient-ils donné en catalan *creu* et *veu* [3]? On ne peut pas faire valoir les cas de *o* inaccentué (*redó* de *rotundu(m)*, cat.; *hermoso* de *formosu(m)*. cast; on ne peut pas supposer non plus l'intermédiaire de *ue*

[1] Figuera, *Dict. Mall.*, prol. — Il ne faut pas croire que *œ* soit toujours suivi de *u*, ni *u* toujours précédé de *e* ou *œ*. On trouve, par exemple, *promœtre*, et, d'un autre côté *pou, nou,* etc.

[2] Cette légende a été publiée dans les *Documentos literarios en antigua lengua catalana* (*Col. del Arch. de Aragon*), à côté de *la Filla del rey de Hungria*, où l'on trouve aussi la preuve de l'existence de *voure* et *boure*

[3] Il faut ajouter un mot que nous ne trouvons pas dans les dictionnaires: *deu*, source: prov. *dotz*, etc., de *ductio,* selon Diez.

(*fronte(m), fruente, frente,* cast.), cette diphthongue étant antipathique à la langue catalane. Avec l'admission de l'*œ,* toute difficulté disparaît.

Cette hypothèse vient d'être confirmée par quelques formes nouvellement signalées. Dans un ms. catalan récemment étudié à Paris, on a trouvé *fou* pour *feu* (il fit). Dans son excellente publication du poëme catalan des *Sept Sages* [1], M. Mussafia a signalé, outre les exemples de *la Filla del rey de Hungria, crou, vou* (à côté de *veu*), de la *Cronica del rey en Jacme* (éd. Aguiló), et les rimes: *brou: veu; pou: veu,* dudit poëme.

Nous ne savons pas à quel pays appartenait le ms. de Paris. Les *Documentos* et la *Cronica* viennent de deux monastères de Catalogne. Quant au poëme, nous le croyons originaire de Mayorque, comme d'autres mss. de Carpentras. Nous trouvons donc à la fois la diphthongue *œ* à Mayorque et en Catalogne.

Ce n'était pas qu'on pût écrire indifféremment *ou* ou *eu;* cela avait lieu seulement dans les mots dont le son était composé. On ne prononçait pas non plus *brœu* et *pœu;* on se contentait de la rime *ou: œu,* comme la métrique allemande admet les rimes *e: â; e: ô; i: ü.*

L'auteur ou le copiste se montre enclin à employer les *o* au commencement du poëme. Ainsi on trouve *promot,* qui était sans doute *promœt,* comme aujourd'hui, et même trois *no* qui paraissent correspondre à *ne!*

M. Mila y Fontanals.

[1] Ne l'ayant pas sous la main, nous n'en pouvons citer les pages.

MÉLANGES

Changement de Z (S) en R et de R en Z entre deux voyelles dans la langue d'oc

Voici quelques nouveaux exemples de ce double phénomène, à joindre à ceux qui ont été rapportés par M. Paul Meyer, dans son excellent travail sur ce sujet (*Romania,* IV, 184 et 467), par notre savant collaborateur M. Alart (*ibid.*, 465) et enfin par moi-même (*Revue,* VIII, 238).

I. — *R = Z*

C'est dans la Chronique biterroise de Mascaro que M. Meyer a relevé le plus d'exemples du passage de *z* (*s*) à *r*. J'y ai glané après lui *recuran* = *recuzan* (p. 85) et *queres* = *ques es* (p. 93). D'autres textes de même origine, également publiés dans le Bulletin de la *Société archéologique* de Béziers, offrent : *ceron* = *sezon* (III, 90), *diria* (93), *diron* (158)[1], *faria* (114), *fariam* (168), *feres* (99), *pauradas* et *pauratz* (IV, 170), *semenaros* (III, 136), toutes formes où *r* remplace *z* ou *s*.

Aux exemples tirés par M. Meyer du *Petit Thalamus* de Montpellier, on peut ajouter *mereissa* = *mezeissa* (p. 371).

D'autres textes nous offrent :

Giraud Riquier, *Quarta pastorella : seria* = *sezia, gleira* = *gleiza* (*Parn. occ.,* p. 336 et 338).

G. de Calanso (*Parn. occ.,* 143): *biara* = *blaza* pour *blava* (bleue). Cf. le provençal moderne *bluro.*

St Honorat (p. 203): *frayre* = *fraysse* (*fraxinum*). Ici, sauf erreur, *r* remplacerait *s* dur. Même cas, je pense, dans un exemple de Mascaro que je n'ai pas relevé ci-dessus ; *romperon* = *rompesson* (p. 74).

P. de Corbiac, *Trésor* (Galvani, p. 331): *pereros* = *perezos.*

Roman d'Arle (18): *auri* = *auzi.*

[1] *Diron* se trouve aussi, avec *diren,* dans l'*Évangile de l'Enfance* (298, 15. 290, 9).

Leys d'amors (II, 42) : *envarisca* = *envazisca.*

Le chansonnier Lavallière nomme *B. de Paravols* le troubadour appelé par les autres mss. *B. de Palazols.*

C'est sous le nom de *R. Vidal de Beralu* (et non *Bezalu*) que le marquis de Santillane désigne l'auteur de *las Rasos de trobar* (Voy. Bartsch, *Grundriss,* 66, note 1).

Le *Glossaire occitanien* enregistre *aire* = *aise, aleirans* = *alezan, ariman* = *aziman, ceguera* = *cegueza.*

Dans les dialectes modernes, je remarque : *sen Crapari* = *sen Crapazi* (St-Caprais), *Caranovo* et *Caravieillo* (= *Casa*...), noms de lieux ou de personnes (*Dict. languedocien*), *verturous* = *vertuzos* (*vertudos*), dans Augier Gaillard, p. 161. Ajoutez *raro* (*limite,* propr. *fossé*), qui se dit en Provence pour l'anc. *rasa,* conservé en Limousin et en Auvergne (*raso*).

II. — Z = *R.*

Le *Petit Thalamus* et Mascaro, outre les exemples relevés par M. Meyer, offrent encore :

Que visonava tota la vila (*Th.,* 430) ; *mesia* = *meritait* (Masc., 108).

On trouve ailleurs :

Moine de Montaudon, d'après le ms. La Vallière (Mahn, *Gedichte,* 395, 4) : *romaia* = *romanria.*

Vie de J. Rudel, d'après le ms. 1592 (Mahn, *Biogr.*, XV) ; *flazar* = *flairar.*

Nouvelle anonyme dans Mahn, *Ged.*, I, p. 171 : *fazia* = *faria.*

Leys d'amors, II, 408 : *semprazas* = *sempreras.*

Gloss. occitanien : *auzius* = *aurius ; sabezut* = *saberut.*

Voici maintenant des exemples plus modernes ou tout à fait contemporains :

Deouzio = *deuria* (*Théâtre* de Béziers, II, 130).

Armazi = *armari* ; *pezil* = *peril ; azengar* = *arengar* (Dict. languedocien). Le même ouvrage mentionne les doubles formes *bezegno* et *beregno, empuza* et *empura, fouzels* et *fourels*, *boussiezo* et *boussieiro,* dont c'est probablement aussi la seconde qui dans chaque couple est la primitive[1].

[1] Un texte de Montpellier (*Revue,* III, 173) donne sous la forme *ga-*

Je terminerai cette note en rapportant quatre exemples du changement de *r* en *s* (*z*) devant une consonne, phénomène beaucoup plus rare que le changement contraire en pareille position[1] : *esguilosa* = *erguillosa* (Flamenca, 4460) ; *sastre* = *sartor* (Vie de Guillem Figueira, *Parn. occit.*, p. 243); *encozremen*[2] = *encorremen*, *mezmament* = *mermamen* (Petit Thalamus, pp. 41 et 311).

ORGIES

L'auteur d'un travail sur les Consuls de Béziers, inséré au tome III, page 43 et suivantes, du *Bulletin* de la *Société archéologique* de cette ville, disserte assez longuement sur l'origine et la signification de ce mot, qui se lit plusieurs fois dans la Chronique de Mascaro, et sans doute ailleurs, mais qui manque à Raynouard comme à Rochegude. Finalement, il le rattache à ἔργον et le traduit par *charpentiers*. Je pense que la vraie signification est « charron », et la véritable étymologie * *orbiarios*.

FIMEN

Cette expression se rencontre plusieurs fois dans les *Noves rimades*, qui forment la première partie de l'intéressant mémoire de M. Milà y Fontanals par lequel la *Société des lan-*

rithan un mot qui se dit aujourd'hui *gazilhan*. Mais est-ce l'*r* qui est de venue *z*, ou si c'est l'inverse?

[1] *Almorna*, *asermar*, *dirnar*, *irnel*, *turtar* = *tustar* (**tusitare*, selon l'ingénieuse explication de M. Boucherie), sont des formes très-communes. On peut y joindre *arpis* (aspic) et *jortat*, mentionnés par Rochegude, *sorenha* (Petit Thalamus, 144), *resport* = *respost* (Evang. de l'Enfance, 276, 6). Le même ouvrage offre ailleurs le même mot rimant avec *fort*, et aussi *tost* avec *mort*. On trouve dans *Saint Honorat*, p. 193, *hortz* = *ostz* (armée). — En finale, on remarque la même mutation dans *por* = *pos* (Vie de sainte Enimie, Croisade albigeoise) et dans *mar* (*mor*) = *mas* *mos*), formes qui se rencontrent dans plusieurs textes anciens. Le prov. moderne dit *clar*, forme qui se trouve déjà dans *Flamenca*, pour *clas* (fr. (*glas*).

[2] Inverse : *marsip* = *massip* (Ev. de l'Enfance, 297, 9), à moins que l'*r*, ici, ne provienne d'une mutation directe de l'*n* primitive en cette consonne ; mais c'est moins probable.

gues romanes a dignement inauguré la série de ses Publications spéciales. M. Milà remarque qu'elle signifie *je dis*, et il la décompose ainsi : *fi m'en*. J'ai des doutes sur cet *en* et je les soumets au savant professeur. Ne serait-ce pas une faute de copiste pour *eu (ego)*[1]. Cf. l'expression provençale *fi m'ieu*, plusieurs fois mentionnée par les *Leys d'amors* (II, 192, 390 ; III. 10) comme synonyme de *disshi*.

BOBS = SOT

Ce mot, relevé par M. P. Meyer dans *G. de la Barre*, subsiste en limousin, et non pas seulement dans son diminutif *bobulo*, comme je l'ai dit il y a quelque temps (*Revue*, VI, 295). En voici un exemple :

> Te plânhe, moun paubre Graulou,
> Reipoundé quelo francho bôbo.
>
> (RICHARD.)

Il doit être peu usité, car je ne l'ai jamais entendu. Je ne sais, par conséquent, si on l'emploie aussi au masculin, qui serait *bo* ou *bôbe*.

C. CHABANEAU.

[1] Faute semblable, si je ne me trompe, au v. 25 de la p. 9 : *assuanar*, au lieu de *assuavar*, verbe que le provençal possède aussi, avec son doublet *assuauzar*.

A JAN REBOUL

Posuerunt me custodem.

La Mort s'esbaudissié, fièro de sa vitòri :
—« Soun rare, dóumaci, li mort grand coume tu. »
Tambèn, au founs dóu cros te couvavo escoundu,
Coume fai de soun or l'avare dins sa bòri.

Pecaire ! avié parla sèns l'oustesso, ta Glòri ;
Fau que comte dos fes un triounfle perdu.
Vincèire dóu toumbèu, ravoi, nous sies rendu
Coume avans, mai qu'avans, bèu, luminous e flòri.

Au pèd de la Tourmagno, ounte as raiva, jouvènt,
De nosto lindo Font qu'as canta tant souvent,
Iuei t'an pausa gardian, o noble enfant de Nime!

Desenant, es aqui, davans toun maubre blanc,
Que, redisènt ti vers, pouèto magnanime,
Anaran s'ispira tis ùmblis escoulan.

Louis Roumieux

(Recita lou 17 de mai, jour qu'inaugurèron la statuo de Jan Reboul.)

A JEAN REBOUL

Posuerunt me custodem.

La Mort se réjouissait, fière de sa victoire : — « Ils sont rares assurément, les morts grands comme toi. » — Aussi, au fond de la fosse te couvait-elle caché, — comme fait de son or l'avare dans son bouge.

Pauvrette ! elle avait parlé sans l'hôtesse, ta gloire ; — il faut qu'elle compte deux fois un triomphe perdu. — Vainqueur du tombeau, tu nous es rendu plein de vie, — comme autrefois, plus qu'autrefois, beau, lumineux et florissant.

Au pied de la Tourmagne, où tu as rêvé, jeune homme, — de notre claire Fontaine que tu chantas si souvent, — on t'a posé gardien aujourd'hui, ô noble enfant de Nimes !

Désormais, c'est là, devant ton marbre blanc, — que, redisant tes vers, magnanime poëte, — tes humbles disciples iront s'inspirer.

Louis Roumieux.

(Récité le 17 mai, jour de l'inauguration de la statue de Jean Reboul.)

RATAPOUN

OU LOU RAT PREDICAIRE

D'ount ven tant de varal ? Lou pople rousegaire
Fourfoulho de pertout, courrits coumo l'esclaire.
Per asard aurion esquilhats
Toutos las gatos e lous gats?
Ou sariò que de las ratjeiros,
Quatre-de-chifros, pouisounieiros.
Aurion fait un gros fouairou?
— I siots pas. Aissì la rasou
Dal boulegadìs, dal vacarme :
Ratapoun, majoural das rats,
Que dins un paro-grais daisset sous crins rumats,
Despei ier-dela s'es fait carme.
Disoun que vei, dins un sermou,
Deu trouna coumo Bourdalou.
La gleiso es al graniè. Sus de vielho milhasso,
Silencious, ple de fervou,
Lou pople trisso-fi s'ajasso.
Estirat sul jarret, lou nouvel ouratou

RATAPON

OU LE RAT PRÉDICATEUR

D'où vient ce brouhaha? Le peuple rongeur — fourmille de toute part : il court comme l'éclair. — Aurait-on mis, par hasard, des sonnettes — à toutes les chattes et les chats ? — Ou serait-ce que des souricières, — des assommoirs et de la mort aux rats, — on aurait fait un grand feu de joie? — Vous n'y êtes pas. Voici la raison — du remue-ménage, du vacarme : — Ratapon, doyen des rats, — qui dans une lèche-frite laissa ses crins roussis, — depuis avant-hier s'est fait carme. — On dit qu'aujourd'hui, dans un sermon, — il doit tonner comme Bourdaloue. — L'église est au grenier. Sur de la vieille paille de millet, — silencieux, plein de ferveur, — le peuple trotte-menu se gîte. — Raide sur son jarret, le nouvel orateur — montre le nez dans un caisson. — Il fait son

Mostro lou nas dins un caissou.
Fa soun salut; tres cos frego sa garramacho
Sus sa bourro, sus sa moustacho:
— « Rats e mirgos, s'a dits, aimavi d'autris cops
» La cansalado, lou fourmage;
» Me lupavi souvent lous pots
» De mel, de sucre, de laitage;
» Escoupissiò jamai sus rounds das salcissots.
» Mais qu'on cambio de goust quand on se fa dins l'age!
» Vei dal mounde soui retirat.
» Dins aqueste caissou trovi quauqu'avelano;
» N'ei prou de quatre ou cinq per passa la semano:
» Rousegui que lou clesc; cresets-vo, fe de rat! »
De sus un coucaril, un das viels de la vielho,
Qu'aviò manobrat sus un lard
E dins lous flancs d'un galavard
Am'el touto la davant-velho,
I cridet: « — Passo pas! te couneissi, gusard!
» As lou caissal trop sense e la maisso trop crano.
» I'a segur quicon de milhou
» Que quauquis clesques d'avelano
» Dins toun misterious caissou. »

salut; trois fois il frotte sa patte velue — sur sa bourre, sur sa moustache: — « Rats et souris, dit-il, j'aimais autrefois — le lard, » le fromage; — je me léchais les lèvres! souvent (enduites) — » de miel, de sucre, de laitage: — je ne crachais jamais sur les » rondelles de saucisson. — Mais qu'on change de goût en vieil- » lissant! — Aujourd'hui je suis retiré du monde; — je trouve » dans ce caisson quelques noisettes: — quatre ou cinq me suffi- » sent pour passer la semaine; — je ne ronge que la coque, » croyez-le, foi de rat. »

Perché sur un charbon blanc, un des *vieux de la vieille*, — qui avait manœuvré sur un lard — et dans les flancs d'une andouille — avec lui toute l'avant-veille, — lui cria: « Cela ne passe pas: » je te connais, gueux! — Tu as la molaire trop saine et la mâ- » choire trop dure; — à coup sûr, il y a quelque chose de meil- » leur — que quelques coques de noisette — dans ton mystérieux » caisson! » — « Sainte Croix, quel blasphème! j'en ai l'âme

—« Santo-crous! quuntrenec! N'ei l'amo estremen-
[tido.
» V'afourtissi! i'a pas que milhasso pouirido!
» Flairo bou, me direts?... Orgo de santetat!
» Fraires, sion pas al tems passat:
» L'enemic es aquì, cal pel-muda de vido.
» Ei soumilhat a-neit un gat enfarinat!
» Vesi sous els lusents e sa dent agusado.
» Que deviò avé talent! Ero sec, descarnat!
» O siecle courroumput! raço tres cops damnado!
» Counvertissi-te dounc: macho quauque pelhot,
» De pa mousit e de fialado.
» Junats, fraires, junats! tout en pensant al clot.
» Aro daissats-me soul dedins moun armitage:
» L'apatì lavo lous pecats!
» Aissì m'atudarei: Dieu vous mantengue en pas. »
E, d'emoucieu, sa vous s'estoufet al passage.
Plouravo à sanglots! Paure rat!....
Lou couquì prechavo quilhat
Sus un gros cantel de fourmage.

A. Mir.

(Narbonnais, Escales et ses environs.)

» navrée: — il n'y a rien. croyez-le, qu'un peu de *millasse* pourrie! » -- Cela sent bon, me direz-vous?... Odeur de sainteté! — Frères, » nous ne sommes plus au temps passé; — l'ennemi est là; nous » devons changer de vie. — J'ai rêvé cette nuit un chat enfariné.— » Je vois ses yeux luisants et sa dent effilée. — Qu'il devait avoir » faim! Il était décharné, sec! — O siècle corrompu! Race trois » fois damnée!—Convertis-toi donc! Mâche quelques chiffons, — » du pain moisi et de l'étoupe. — Jeûnez, frères, jeûnez, enpen- » sant à la tombe! — Maintenant laissez-moi seul; seul dans mon » ermitage: — l'abstinence lave les péchés. — Ici je veux mou- » rir. En paix Dieu vous maintienne ... » — Et, d'émotion, sa voix s'éteignit au passage. — Il sanglotait bien fort, bien fort! Pauvre rat! .....

Le gaillard prêchait juché —sur un gros morceau de fromage.

A. Mir.

BIBLIOGRAPHIE

La Complainte de Mai, par LAO (Léopold Sergent). — Paris. Vanier, in-12, 36 pages

Laissant de côté la partie purement littéraire, qui échappe à la spécialité toute scientifique de notre *Revue*, nous ne parlerons que des procédés de versification adoptés par l'auteur, M. L. Sergent. Il a pensé, non sans quelque raison, qu'il fallait se rapprocher le plus possible de la prononciation courante, de la vraie prononciation. En conséquence, il tolère l'hiatus, fait rimer des singuliers avec des pluriels (*éclore*, *multicolores*; *Cybèle*, *belles*, etc.), des troisièmes personnes du pluriel en *ent* avec des noms ou adjectifs féminins en *es* (*gentilles*, *scintillent*; *accueillent*, *feuilles*). Une de ses pièces, intitulée *la Légende de l'Oiseau invisible*, est en vers de quinze syllabes, qui se partagent en deux hémistiches : le premier, de huit, avec la huitième atone, et le second, de sept, avec la septième masculine. Ce rhthyme est harmonieux, mais il aurait fallu indiquer la césure par un tiret : c'eût été plus commode pour le lecteur. D'un autre côté, puisque M. L. S. a voulu faire un seul vers de ces deux longs hémistiches, il aurait dû conserver toute sa valeur à la huitième syllabe atone du premier, en ne mettant à cette place que celle dont l'*e* muet final est précédé d'une consonne. Toute autre combinaison fausse la prononciation ou compromet la mesure du vers. Ainsi, que l'on compare ces deux vers où la huitième syllabe n'est pas précédée d'une consonne : *Au zénith rouge est la* nue ; *tout à l'est est calme et clair*. — *Nous suivons la loi* sacrée, *nous demeurons tes fléaux* », avec ceux-ci dont la césure s'appuie au contraire sur une consonne antérieure : « *Il s'en va pensif* et triste, *le pâle Bénédictin*, — *Dire au loin dans* la campagne *sa prière du matin* », et l'on comprendra la valeur de cette observation. — Nous ne savons trop ce qui résultera des innovations hardies de M. L. S. Nous souhaitons qu'il réussisse ; mais, pour cela, il ne suffit pas de partir d'un bon principe et de le suivre dans toutes ses conséquences, il faut produire beaucoup, et des œuvres aussi parfaites que possible. C'est le moyen de faire accepter certaines audaces au lecteur et de l'y habituer. Il y a d'heureuses inspirations dans ce petit recueil. Que l'auteur étudie, pour ce qu'on peut appeler le matériel de son art, quelques-unes des œuvres de nos anciens poëtes de la langue d'óc et de la langue d'oil, et certains ouvrages techni-

ques, tels que l'*Art des vers lyriques* de Castil-Blaze : il y trouvera des formes et des principes de versification dont un poëte bien doué peut faire un heureux usage.

A. B.

Il Giorno dei Morti e le Strenne dei fanciulli in Sicilia. Lettera di Giuseppe Pitré.— Palermo, 1875, in-12, 22 pages (2e article).

M. E. Mazel a signalé, dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*, le recueil 13878 de la Bibliothèque municipale de Nimes, duquel il a extrait une poésie de l'abbé Favre, restée jusqu'ici inédite. L'un des cahiers qui composent ce recueil renferme la copie des proverbes languedociens que Rulman, l'antiquaire et historien nimois, s'amusait à réunir au commencement du XVIIe siècle [1]. En parcourant les adages divers qui y ont été consignés, j'y ai rencontré la version suivante de la légende de la vieille :

« Mars diguet à Abriou : preste-m'en trés, que you n'ai quatre; faren à la vieille las paumes battre. »

Rulman étant mort en 1639, nous aurions là le plus ancien témoignage, en langue d'oc, de cette tradition singulière.

A. R.-F.

[1] Voici le titre particulier de ces proverbes, que M. le docteur Mazel (de Nimes) se propose de publier : *Inventaire alphabétique des proverbes du Languedoc, qui marquent la fécondité du langage vulgaire, la gentillesse de l'esprit et la solidité du jugement des habitants du pays.* Il en existe une seconde copie dans le recueil manuscrit des *Œuvres de Rulman,* qui est à la Bibliothèque nationale, n° 8651 du fonds des ms. fr.

PÉRIODIQUES

Le Monde. 14 avril 1876. — Léon Gautier. *Un mystère de la Passion en langue d'oc.* Analyse de cet important monument de la littérature dramatique des pays d'oc, le seul qui nous soit parvenu en entier. Le ms. est daté de 1345 et porte, dit M. G., « les caractères visibles du dialecte gascon. » Cette dernière particularité ajouterait à son prix, n'y ayant pas, si je ne me trompe, d'autre exemple de l'emploi de ce dialecte, au moyen âge, dans une œuvre littéraire. Il y a lieu d'espérer que ce ms., qui appartient à la succession Didot, sera acquis par la Bibliothèque nationale, et que la publication ne tardera pas à en avoir lieu par les soins de la *Société des anciens textes français*.

Le *Mystère de la Passion* porte à quatre le nombre des compositions dramatiques en langue d'oc, dont il nous reste tout ou partie. Les trois autres sont : 1° le *Mystère des innocents* ou *de la Nativité* (XIII[e] s.), dont j'ai publié moi-même (voyez la *Revue*, VII, 414), le seul fragment conservé ; 2° *Sancta Agnes* (XIV[e] s.), dialecte provençal, incomplet du commencement ; et 3° le *Ludus sancti Jacobi* (fin du XV[e] s.), même dialecte, à qui manquent au contraire la fin et le milieu.

Mais, outre ces quatre ouvrages, on sait par divers témoignages qu'il en a existé d'autres. Le plus ancien de ces témoignages qui soit venu à ma connaissance ne remonte pas plus haut que le milieu du XV[e] siècle (1440). C'est le suivant, que j'extrais des pièces justificatives d'une histoire récemment publiée de la cathédrale de Rodez[1] (page 273, note I).

« Item plus lo dimenge. III. jorn d'abrial alcus capelas de la glieja de madona de Rodes ensemps am alcus joves de la ciutat feyro en la plassa del mercat nou de ciutat lo Contrast de natura bumana am lo demoni infernal, lo qual contrast fonc determenat per Dieu lo paire. Suppliquero als senhors cossols que lor volguesso donar hun

[1] *Histoire de la cathédrale de Rodez, avec pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue, par L. Bion de Marlavagne*, in-8°. Paris, Didron, 1875. Cet ouvrage, par sa spécialité, échappe à ma compétence ; mais il me paraît se recommander à l'attention des archéologues par les plus sérieuses qualités.

barral de vi e certanas michas. et fonc deliberat que ieu lor bailes hun sestier de vi loqual fonc pres en la botigua de Mossenhor l'official, que costet V d. loquart, et VI pas de V d. la pessa, que monta tot XV doblas vielhas. (*Hôtel de ville de Rodez. Registres des comptes de la Cité*, de 1439-1440, f° 55). »

Je renvoie, pour la mention de dix autres jeux ou moralités représentés en Provence (Draguignan, Forcalquier; Toulon, Auriol) pendant le cours des XVe et XVIe siècle, à la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tom. VII, p. 506-10, et à la préface du *Ludus sancti Jacobi*, et je termine cet article par un extrait des *Registres consulaires de Limoges* (tom. I. p. 108). qui fournit de curieux détails sur une représentation de la *Passion* (sans doute en langue d'oc) qui eut lieu, à grands frais, dans cette ville, en 1521 :

«Item aussi est à noter que aucuns noctables parsonnages, comme gens d'esglisse, consulz, bourgeois, marchans et auctres gens ayans bon zel au fait politique, et pour augmenter la foy catholique, deliberarent, en l'an dessoubt escript, se jouver par representacion de parsonnages la aspre passion de n^re^ salveur Jesus Cript, laquelle fust jouvée auctentiquement et moult richement; et commansa le segond dimanche d'aoust l'an mil V^c^ XXI, et finit le second jor du moys de septembre. Lequel mystere fust jouvé en la place communement nommée *Dessoubt lez arbres;* et les eschaffaux furent fait fort sontuezement et richement, tous couvers de toillez, lesquieulx constarent, comprint lez faintes que estoient a se faire neccessaires, environ troys mile livres tournoys; et fust fait appoinctement entre mesdiss^rs^ lez consulz et revereud Pere en Dieu mons^r^ l'abbé de Sainct Marcial, frere Albert Jouvyont et ces religieulx, touchant le différent que pouroit advenir de l'exercice de la justice durant led. mistère, lequel fust passé par n^re^ graffier criminel maistre Marcial Bardin ; et aud. mistère joua Dieu M. de Villereal, et Nostre Dame joua Estienne Baud.» — Suit l'*appointement* en question. en vertu duquel, « durant ledit mistère », la justice dut être exclusivement rendue par les Consuls, bien que le lieu occupé par le théâtre dépendît de la juridiction de l'abbaye.

C. C.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. tom. LV. P. 1. Heinrich Keiter. *Esquisse d'une théorie du roman.* — 83. Mahn. *Sur la langue provençale et ses relations avec les autres langues romanes.* M. M. ne fait guère ici que réimprimer, sans nécessité bien évidente. une partie de la préface de ses *Werke des Troubadours*. — 189. Brinkmann. *Sur l'emploi de la préposition DE pour désigner l'attribut.* On ne s'occupe dans cette étude que du français moderne. — 242. Adolf Kressner. *Sur les Bestiaires du*

moyen âge. Travail intéressant, mais qui se recommande principalement à notre attention par un appendice, lequel consiste en un fragment de l'*Elucidari* provençal de la bibliothèque Sainte-Geneviève[1]. C'est le commencement du livre XII, qui traite « de las naturas et proprietatz dels auzels qui perteno ad ornament de l'ayre. » On remarque, dans ce court fragment, outre beaucoup d'autres fautes, un assez grand nombre de corrections intempestives, dont quelques-unes même ont pour résultat de rendre inintelligibles ou absurdes des passages fort clairs et très-sensés.

Ainsi, p. 290, l. 8-9, au lieu de « per razo de lor generacio es la glayra el mujol es lor vianda », M. K. imprime : « per razo de lor generacio es l'ayga el nivols lor vianda. » C'est là une nourriture un peu plus concrète que « l'air du temps », mais insuffisante néanmoins, même pour un poulet dans la coque, outre qu'on ne voit pas trop comment il pourrait l'atteindre. Il est vrai que M. K. a lu dans le ms. *nivoles ;* mais ce n'est pas une excuse. — P. 327. F. Brinkmann. *Études métaphoriques. Le Bœuf*. Suite d'un travail dont je ne connais pas le commencement. M. B. recherche quelle est la part du bœuf dans le langage figuré. Les parties précédemment publiées traitent, au même point de vue, du chien, du cheval, de l'âne, du mulet et du chat.—P. 363. Charles Marelle, *Contes et Chants populaires français*. Article déjà publié, en janvier 1876, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* (Lausanne), p. 70. On y lit trois contes : *Histoire du bonhomme Maugrean, Souhaits d'Auvergnats* et *Bout de Canard*. Ce dernier est la version champenoise du conte bien connu dont on doit à Mlle Poey d'Avant la version poitevine, et dont un de nos plus spirituels collaborateurs donnera très-prochainement la version saintongeaise[2]. —Parmi les mélanges, je remarque (p. 459), sous la signature J.-N. Kassler, un assez long article sur Béranger.

C. C.

Il Propugnatore. Anno IX. Dispense 1-3. P. 3. Luigi Gaiter. *Delle Traduzioni*. — 16. Lizio Bruno. *Il Petrarca e Tommaso da Messina*. — 32. Adolfo Borgognoni. *Gli Antichi Rimatori italiani*. Article intéressant, écrit à l'occasion de la publication de MM. d'Ancona et Comparetti : *Le Antiche Rime volgari, secondo la lezione del*

[1] Sur cet ouvrage, dont M. Bartsch a donné d'autres extraits dans ses *Denkmæler* et sa *Chrestomathie provençale*, voy. la *Revue*, I, p. 7

[2] Pour la version languedocienne du même conte, voy. la *Revue*, t. V, p. 361.

cod. vaticano. 3798. — 82 et 424. Francesco di Mauro di Polvica. *Un codice cartaceo del XIV secolo inedito, contenente le opere minori di frate Domenico Cavalca.* — 107 et 430. Luigi Razzolini. *Squarci con alquante varianti della Divina Commedia* Variantes tirées du *de Reditu peccatoris ad Dominum*, ouvrage de Paolo Attavanti, imprimé en 1479, et où la *Divine Comédie* est souvent citée et commentée. — 138. Achille Neri. *La Gran Magnificenza del prete Janni, poemetto di Giuliano Dati.* Réimpression de cet intéressant petit poëme du XVe siècle. — 174. Vincenzo di Giovanni. *Di un altro codice della Cronica di Napoli di Giovanni Villani.* Ms. exécuté en 1471, dont on reproduit quelques fragments. — 188. F. Zambrini. *Epistola di Astorre de' Manfredi, signore di Faenza, mandata a una splendida donna da lui sommamente amata.* Très-curieuse lettre (1440). — 196 et 294. Licurgo Capelletti. *Discorso sull'origine e sul progresso degli studi storici.* — 215 et 409. Salvatore Salomone-Marino. *Storie popolari in poesia siciliana, riprodotte sulle stampe de' secoli XVI, XVII e XVIII.* Suite. *Historia degl'inganni del demonio tentatore* (1628). *Ottave siciliane poste in Dialogo da un giovane innamorata d'una donna, quale non volendo consentire, intenderete il contrasto che fanno frà loro due* (1665). — 237. Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognese.* Suite. — 252. Fr. Berlan *Scrittura volgare pistoiese del anno* 1259. — 258. A. Ceruti. *Lettera esortatoria di Paolo Veronese* (ce n'est pas le peintre) *alla vita religiosa, diretta a Gerolamo Miani.* — Imbriani. *Natanar II, lettera a Fr. Zambrini sul testo del Candelaio di Giordano Bruno.* Suite. — 363. Fr. Berlan. *Cola Montano.* — 373. F. Corazzini. *Del Contrasto di Ciullo d'Alcamo.* En regard du texte reproduit de MM. d'Ancona et Comparetti, M. C. imprime le *Contrasto* comme il lui semble devoir être restitué, et il exprime, quant à l'origine et à la nature de cette composition, la même opinion à très-peu près, que M. N. Caix. Voir là-dessus la *Romania*, V, 125.

C. C.



La Philologie romane et les Grands Centres universitaires

Nous ne savons au juste quelles sont les intentions du Ministre actuel de l'instruction publique relativement à la réorganisation de notre enseignement supérieur ; cependant nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'il voudra, autant que cela dépendra de lui, ne pas le laisser au-dessous de celui des autres nations, et notamment de l'Allemagne. Or, si nous voulons un jour faire aussi bien que nos voisins, il faut commencer par faire comme eux, et fonder d'abord les chaires qui nous manquent, entre autres des chaires de philologie romane.

Nous avons déjà exposé, dans notre *Revue* et dans la pétition présentée à l'Assemblée nationale par M. le député Bouchet, les principales des raisons qu'on peut faire valoir en faveur de cette création. Nous n'aurions pas à y revenir si l'opposition, bien inattendue, d'un de nos premiers romanisants français, ne venait nous avertir que nous n'avons pas su nous faire comprendre, même de nos meilleurs amis, de ceux qui, par leurs travaux, leur réputation et la position officielle qu'ils occupent, sont les défenseurs nés de la philologie romane. M. P. Meyer, dans le dernier n° de la *Romania* (n° 19, p. 407), tout en trouvant notre demande « fort légitime » et en déclarant expressément « qu'il ne veut pas le moins du monde y faire obstacle », ne croit pas qu'il soit nécessaire « d'obtenir de l'État de nouvelles chaires, qui feraient en partie double emploi avec celles qui existent déjà. » Et, pour preuve de ce qu'il avance, il cite l'exemple de Fauriel et de M. Baret, qui, quoique en possession de chaires de littérature étrangère, ont traité de la littérature provençale. Il ajoute que notre « critique de l'état actuel de l'enseignement, en ce qui touche la philologie romane, n'atteint pas exactement le but; — qu'il ne serait pas exact de dire que l'enseignement des Facultés, tel qu'il est, ne laisse aucune ouverture à l'enseignement de la philologie romane. Il y a, dit-il, dans chacune de ces Facultés, un professeur pour la littérature française et un autre pour les littératures étrangères. Il est parfaitement loisible à ces professeurs de faire des leçons de pure philologie, soit française, soit italienne, soit espagnole, soit portugaise ; de même que les professeurs en littérature ancienne traitent de la philologie grecque ou latine. Ils ont, sinon le devoir, du moins le droit d'expliquer *Rolant*, Joinville, Dante, le poëme du Cid ; le provençal même n'est pas en dehors de leur ressort. » Nous ferons d'abord observer à notre honorable contradicteur que nous n'avons jamais dit, comme

on pourrait le supposer d'après ce qui précède, que l'enseignement des Facultés, tel qu'il est officiellement constitué, ne laisse *aucune ouverture* à l'enseignement de la philologie romane. Loin de là, nous avons eu soin, dans notre pétition même, de reconnaître les efforts faits en ce sens par quelques-uns de nos professeurs de Facultés, et d'ajouter que «ces heureuses exceptions laissaient à désirer un développement plus complet de la philologie romane en province. » Il n'est pas inutile de relever ce détail, puisque M.P. M. en a fait le point de départ de sa principale objection. Quant à l'objection en elle-même, elle est plus spécieuse que fondée, et telle qu'on ne la comprendrait bien que dans l'argumentation d'un défenseur attitré du budget. Jamais, en effet, un homme du métier n'admettra que la philologie romane soit comme un domaine indivis, que deux professeurs siégeant dans la même Faculté, le professeur de littérature française et le professeur de littérature étrangère, auraient le droit d'exploiter à leur guise. Qui ne prévoit les conflits qui pourraient surgir à un moment donné entre eux ? Sans doute l'arbitrage du doyen, et en dernier ressort celui du ministre, y mettraient un terme, mais ce serait déjà trop qu'un pareil incident eût pu se produire. D'ailleurs, il n'est pas douteux que le professeur de littérature française serait mieux venu que son collègue à revendiquer pour lui seul tout ce qui est relatif à la littérature ancienne ou moderne de la France, tant de la France du midi que de celle du nord.

Mais, en laissant de côté l'hypothèse, du reste tout à fait gratuite, d'une rivalité entre professeurs également amoureux des lettres romanes, rivalité malheureusement peu à craindre, au moins de longtemps, est-il admissible qu'un enseignement aussi important, qui a fait tant de progrès en Allemagne, grâce à l'appui des gouvernements qui n'ont pas marchandé les subsides nécessaires; pour lequel l'Italie, dont le budget est à peine en équilibre, bien loin de présenter des excédants comme le nôtre, vient de créer trois chaires à Naples, à Rome et à Padoue ; est-il admissible que cet enseignement, pour nous le plus national, celui qui nous touche de plus près, sur lequel nous avons en quelque sorte plus de droits que les autres peuples, soit réduit, en France, au rôle effacé que M. P. M. semble solliciter pour lui ? qu'il soit simplement *toléré* et non pas *obligatoire?* que les portes de l'Université s'ouvrent ou se ferment devant lui, selon les préférences de tel ou tel professeur ? Est-ce ainsi qu'on prétend soutenir la lutte intellectuelle avec l'Allemagne ? Et peut-on ne pas s'étonner de voir ceux qui sentent le mieux notre infériorité philologique vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin, qui l'ont le plus vivement et le plus souvent signalée, de les voir

se résigner à laisser pour toujours incomplets les cadres de notre haut enseignement, sous prétexte que nous n'avons pas de sujets immédiatement disponibles pour les remplir.

La *Romania* était mieux inspirée lorsqu'elle demandait (nº 18. p. 256) qu'on exigeât des candidats aux examens universitaires une certaine connaissance de la philologie romane. Heureuse innovation, qui impliquerait la création dans nos Facultés de chaires correspondantes. Qu'on n'établisse ces chaires, si l'on veut, que dans ce qu'on appelle les grands centres universitaires et à mesure qu'on aura des titulaires capables de les remplir. Mais, au moins, que le principe soit bien admis, afin que les futurs docteurs romanisants soient assurés que leurs efforts auront une consécration. Sans cela ils se tourneront ailleurs, abandonneront notre vieille langue et notre vieille littérature pour la langue et la littérature grecque ou latine, et l'Université continuera de mériter sur ce point les critiques que les romanisants étrangers et même français lui ont si souvent adressées. La grande difficulté—et là-dessus nous sommes complétement d'accord avec M. P. M. — sera de trouver des titulaires vraiment capables. Mais, la création des nouvelles chaires une fois décrétée, le reste viendra tout seul : ce ne sera plus qu'une question de temps. Il suffira d'abord, pour se préserver des docteurs non romanisants, qui voudraient se prévaloir de leur diplôme pour se charger d'une spécialité à laquelle ils seraient étrangers, de décider que les candidats aux chaires de l'enseignement supérieur seront dorénavant nommés par tous les professeurs de Faculté de Paris et de la Province. Chacun, bien entendu, voterait dans la sphère de ses attributions scientifiques ou littéraires : les médecins, pour ce qui concerne l'enseignement médical ; les jurisconsultes, pour ce qui touche à l'enseignement du droit, etc. Ce serait le moyen d'en finir avec l'arbitraire ministériel et avec l'esprit de clocher, de famille ou de camaraderie. On s'assurerait ainsi un recrutement sérieux, dont bénéficieraient toutes les chaires de notre haut enseignement.

Du reste, pour en revenir à notre objet principal, à ce qui concerne la nomination aux nouvelles chaires de philologie romane, le ministre, comme nous l'avons déjà dit (nº 5, p. 305), aura toujours la ressource de consulter les savants si compétents de l'Institut et du Collége de France.

Ces derniers, nous en avons la conviction, s'associeront à nos efforts. Ils se réjouiront de n'être plus les seuls représentants officiels des études romanes dans l'enseignement supérieur, et se réjouiront plus encore s'ils ont, un jour, l'heureuse chance d'avoir contribué à susciter des rivaux dignes d'eux.

CHRONIQUE

Il nous arrive une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir par tous les romanisants : la publication du *Breviari d'amor*, dont les cinq premiers fascicules avaient été seuls livrés aux souscripteurs, vient d'être reprise par la *Société archéologique* de Béziers et M. Azaïs. Le deuxième fascicule du tome II paraît à l'instant.

*
* *

Nous trouvons dans le *Forum*, d'Arles (nº du 2 janvier 1876), l'annonce d'un *Dictionnaire provençal-français des plantes qui croissent spontanément dans notre pays ou qui sont l'objet de grandes cultures*, par M. J.-F.-M. Regis. 1 vol. in-8º de plus de 700 pages ; 6 fr. pour les souscripteurs.

Les demandes doivent être adressées au bureau du journal *le Forum*, rue de la Miséricorde, à Arles.

MM. Loret et Barrandon ont publié, de leur côté, à Montpellier, au commencement de l'année 1876, une *Flore de Montpellier avec les noms vulgaires et les noms patois*; Montpellier, Coulet, 2 v. in-8º. XLVIII-920 pages.

Nous espérons pouvoir en dire quelques mots dans un des plus prochains numéros de la *Revue*.

*
* *

Le temps a cessé où la *Bouil-abaisso* de Désanat, de Marseille, exclusivement composée en vers, même les annonces, était le seul journal du Midi écrit en langue d'oc. Les feuilles de Montpellier, d'Aix, de Marseille et d'Avignon, ne dédaignent plus d'ouvrir leurs colonnes à la prose et à la poésie locales. Nice, la mieux favorisée à ce point de vue, compte quatre journaux en sous-dialecte niçard : *lou Nouvellista*, *la Bugadiera*, *lou Campanié* et *lou Pajoun*. Nous annoncions dernièrement *lou Trelus de l'Aubo*, à Marseille ; on nous apprend aujourd'hui que le *Gay Saber* d'Aix va reprendre sa publication de 1854-1856 ; Nimes, enfin, qui voyait paraître, en 1861, *la Biso, journal* (hebdomadaire) *di rachalan, di bourgadiero, di faro et di griseto*, possédera bientôt *lou Dominique*, qui sera entièrement rédigé en provençal

*
* *

Dans la séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 10 mai 1877, la *Société archéologique, scientifique et littéraire* de Béziers, décernera :

Une couronne de laurier en argent à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc ou sur quelque autre province du midi de la France, ou à l'auteur d'une monographie d'une localité du département de l'Hérault;

Un rameau d'olivier en argent à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir. Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies;

Un rameau de chêne, aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société décernera, en outre, des médailles aux ouvrages qu'elle jugera dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de poésie néo-romane ou de poésie française, auront obtenu deux fois le rameau d'argent ou trois fois la médaille d'argent, ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites*, et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres Sociétés.

Les pièces envoyées au Concours ne seront pas rendues.

Les lauréats qui n'auront pas assisté à la séance publique devront faire retirer leur prix au secrétariat par un fondé de pouvoirs.

*
* *

Publications philologiques, rééditions, etc. — Diez, *Grammaire des langues romanes* (traduct. Morel-Fatio et Gaston Paris) (2e fascicule du t. III), Paris, Vieweg, in-8o. — Talbert, *de la Prononciation de la lettre U au XVIe siècle, Lettre à M. A. Darmesteter*. Paris, Thorin, gr. in-8o, 35 pages.— Nisard, *de Quelques Parisianismes populaires et autres locutions non encore ou plus ou moins imparfaitement expliquées des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*. Paris, Maisonneuve, in-12, VII-236 pages.— Alexis, *Étude sur la signification des noms des communes de Provence*. Aix, Nicot, in-8o, 100 pages.— Clément Janin, *Sobriquets des villes et des villages de la Côte-d'Or*. 1re partie. Dijon, Marchand, in-8o, VII-69 pages.— *Chansons du XVe siècle, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris*, par M. Gaston Paris. Paris, Didot, in-8o, XX-243 pages.— Vie de saint Auban, *a poem in norman-french, ascribed to Matthew Paris, now for the first time edited, from a manuscript in the library of Trinity College, Dublin, with concordance glossary and notes, by* Robert Atkinson; London, Murray, in-4o, XVI-127-CXLVII pages. — *Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle. Chansons d'amour, Jeux-parties, Pastourelles, Dits*, etc., par Quenes de Béthune, Henri III, duc de Brabant, etc., publiés et annotés par M. Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, in-8o, XXVII-359 pag. — *La Mort du roi Gormond, fragment unique d'une chanson de geste inconnue, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, réédité et annoté* par M. Auguste Scheler. Bruxelles, Olivier, in-8o, 54 pages.— Marie de Compiègne, d'après l'*Évangile aux femmes, texte publié pour la première fois dans son intégrité, d'après les quatre manuscrits connus des XIIIe, XIVe et XVe siècles, avec un Commentaire philologique et grammatical et une dissertation sur l'origine probable de ce fabliau*, par M. Constans. Paris, Vieweg, in-4o. — *Recueil de farces, soties et moralités du XVe siècle, réunies pour la première fois et publiées avec des notices et des notes*, par P.-L. Jacob. Paris, Garnier, in-12, XXXVI-459 pages. — Becker, *Aperçu sur la chanson française du XIe au XVIIe siècle*. Genève, Georg, in-8o, 37 pages.

*
* *

PUBLICATIONS EN LANGUE D'OC ET EN CATALAN, TRAVAUX CRITIQUES SUR LA POÉSIE PROVENÇALE, etc. — Paul Terris : *Sermoun prouvençau prounonça dins la gleiso catedralo de Four-cauquié, lou* 12 *setèmbre* 1875. Four-cauquié, Masson, in-8°, 26 pages. — *Obres festives compostes segons antiga, general y molt rahonable tradicio pel Pare Francesch Malet, frare profés dominico* (éditées par Don Constantino Llombart). Valencia, Aguilar, in-4°, 254 pages.—*Certámens literaris de la Misteriosa. composicions premiades en lo de l'any* 1876, *ters de sa instauracio.* Barcelona, estampa de la Renaixensa, in-8°, 160 pages. — Mathèu y Fornells : *Cansons alegres de un fadri festejador, segona edicio, aumentada ab la musica del* VA DE BO! Barcelona, la Renaixensa, in-12, 38 pages. — I. Reventos, *Jochs florals de Barcelona. Englantina d'or. A la rassa latina.* Barcelona, la Renaixensa, in-8°, 16 pages. — Mal. Frizet : *Cantico de Nouesto-Damo de Prouvenço de Fourcauquiè ; paraulo* de Malaquio Frizet, *musico* d'un Fourcauquèiren. Forcalquier, Masson, in-8°, 2 pages.—De Berluc-Perussis : *Cant dei Fourcauqueiren à Nouesto-Damo de Prouvènço: paraulo e musico de dous Fourcauqueiren.* Forcalquier, Masson, in-4°, 1 page. — *Poesias de D. Eusebio Anglora, con un prologo de D. Ad. Blanch y poesias dedicadas à la memoria del autor, por* D. Miguel Victoriano Amer, D. Manuel Mila y Fontanals y D. Antonio Molins. Barcelona, imprenta de la Renaixensa. — Teodor Llorente : *Salutacio als poetes que han vengut à les festes centenaries de Valencia en lahor del rey En Jaume lo Conqueridor.* Valencia, Domenech, in-12, 4 pages.—*Recueil de trente-neuf noëls français et gascons.* Bayonne, Lassère, in-12, 88 pages. — Eugène Tavernier. *le Mouvement littéraire provençal et les Iles d'or* (*lis Isclo d'or*) de Frédéric Mistral. Aix, Illy, in-8°, 26 pages. — Faury (l'abbé), *Saboly, étude littéraire et historique, avec un examen du manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Inguimbert.* Avignon, Aubanel, in-12, 308 pages.

*
* *

M. Saturnin Léotard, membre de la Société, a commencé au mois de juin dernier la publication d'un *Bulletin du bibliophile lodévois.*

Chaque numéro de ce *Bulletin* contiendra une ou plusieurs pièces rares ou inédites, des études littéraires et bibliographiques et un catalogue de livres d'occasion, à prix marqués.

*
* *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Lachauvelaye, *Guerre des Français et des Anglais, du XI° au XV° siècle.* Paris, Dumoulin, 2 vol. in-8°.

Poydenot, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne. Principaux événements survenus à Bayonne pendant l'occupation anglaise* (1152-1451.) Bayonne, Lassère, in-8°, 130-175 pages.

Robert-Miron, *les Inondations et les pestes de Toulouse, de* 1628

à 1634; récit publié pour la première fois par M. de la Pijardière. Montpellier, Ricard, in-8o à 2 col., 16 pages.

Magne, *Quelques Lettres relatives à l'histoire de la Fronde en Périgord.* Périgueux, Dupont, in-8o, 57 pages.

Lauzun, *Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde* (1651-1652. Agen, Noubel, in-8o, 50 pages.

Kerviler, *la Guyenne et la Gascogne à l'Académie française. Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie.* Paris, Dumoulin, in-8o, 80 pages.

Lunet, *les Armoiries historiques de la ville de Rodez.* Rodez, de Broca, in-8o, 44 pages.

Poydenot, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne, 2e fascicule. Notes sur la cathédrale, les couvents et quelques autres monuments anciens.* Bayonne, Lassère, in-8o, 35-129 pages.

*
* *

Dans un des plus prochains fascicules de la *Revue des langues romanes*, M. Camille Chabaneau rendra compte de l'ouvrage de M. Milà y Fontanals sur la *Poesia heroico-popular castellana.*

Nous regrettons beaucoup que les circonstances nous aient ainsi mis en retard vis-à-vis de notre savant collègue et ami de Barcelone.

A. R.-F.

Errata du numéro d'août 1876

Des Formes provençales dans Molière. — P. 85, lig. 18, n'ait pas été, *lisez :* n'aient pas été.

La Cabeladuro d'or. — P. 91, lig. 34-35 : vous aviez eu peut-être *lisez :* vous eûtes peut-être.

Un tour de Moussu Roumieu. — P. 94, lig. 20 : dan fer, *lisez :* dau fer.

Poésies de Junior Sans. — P. 98, lig. 32 : œuvres dernières, *lisez :* dernières œuvres.

P. 99, lig. 11 : réquents, *lisez :* fréquents.

Un bouquet de campaneto. — P. 107, lig. 33 : lout port, *lisez :* lou port.

Llibre del amor. — P. 110, lig. 9 : eune poëte, *lisez :* jeune poëte.

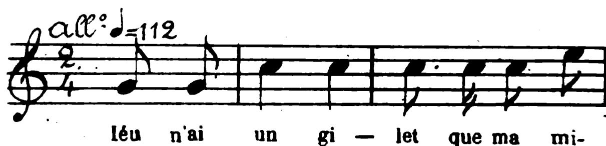
Supplément à l'errata du no d'août : *Périodiques.* — P. 43, lig. 5 : le remplacement, *lisez :* le placement.
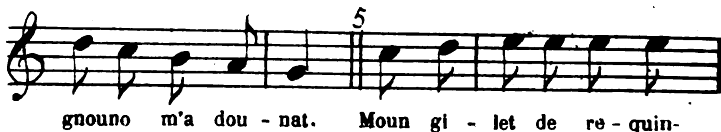
Le Gérant : Ernest Hamelin.
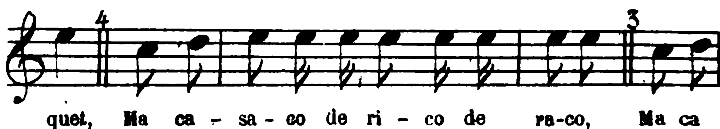
MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie
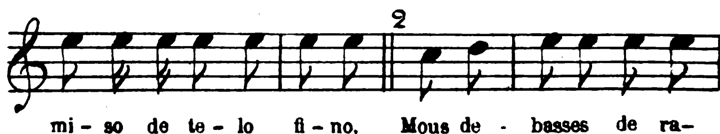
CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

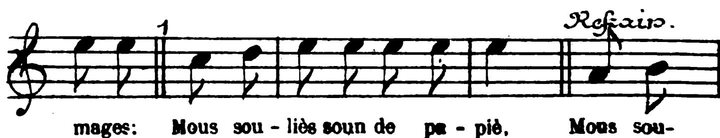
Publiés sous la direction de MM. A. MONTEL et L. LAMBERT
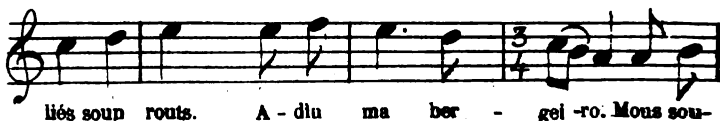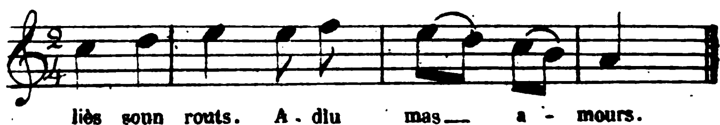














Autogr. par L. Briel, à Montpellier.

DIALECTES MODERNES

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

Première section

CHANTS DU PREMIER AGE

Quatrième série

CHANTS ÉNUMÉRATIFS (*suite*)

XXXIV.— Afin de fixer le lecteur, une fois pour toutes, sur le procédé d'enchaînement des couplets dans les chants énumératifs, nous donnons dans la Pl. III, ci-contre, l'énumération complète du chant I, telle qu'elle se produit à la fin du dernier couplet.

Les quatre premières mesures se chantent toujours, précédant chaque couplet à tour de rôle : le premier se chante, d'abord, suivi du refrain ; le deuxième vient ensuite, suivi immédiatement du premier, toujours accompagné du refrain ; puis les couplets 3, 2, 1 ; ensuite 4, 3, 2, 1 ; et enfin 5, 4, 3, 2, 1, et le refrain invariablement ajouté au premier couplet.

Dans ce chant, l'énumération se fait toujours sur les mêmes notes : c'est le cas du plus grand nombre de ceux qui vont suivre. Dans quelques-uns, cependant, la formule varie : cela a lieu dans le cas où les objets énumérés, étant alternativement de genres opposés, amènent des rimes croisées ; on donne alors à deux vers réunis une formule mélodique particulière, ainsi qu'on le voit aux couplets 5-4, 3-2, du chant XIX, ou bien encore lorsque le mètre change. Ex. : chant XXXV, couplets 4, 3, 2. Nous avons noté (Pl. IV) ce chant en entier,

parce qu'il donne un des plus heureux exemples de ces diversités de forme

Nous aurons soin de les noter dans les chants où la même particularité se reproduira, mais en abrégé seulement.

I. — LOU VESTI

1) N'ai un parel de souliès
Que ma mignouno m'a dounats. } *bis*
Mous souliès
Soun de papiè.

REFRAIN. —Mous souliès soun routs;
Adìu, ma bergero.
Mous souliès soun routs:
Adìu, mas amours

2) N'ai un parel de debasses
Que ma mignouno m'a dounats: } *bis*
Mous debasses
De ramages,
Mous souliès
Soun de papiè.

3) Iéu n'ai uno camiso
Que ma mignouno m'a dounat: } *bis*
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc.

4) Iéu n'ai una casaco
Que m'a mignouno m'a dounat } *bis*
Ma casaco
De rico de raco,
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc

5) Iéu n'ai un gilet
Que ma mignouno m'a dounat. } *bis*
Moun gilet
De requinquet,
Ma casaco
De rico de raco,
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc.

LE VÊTEMENT.— 1) J'ai une paire de souliers—que ma mignonne m'a donnés: — mes souliers — (sont) en papier.

REFRAIN). Mes souliers sont troués:— adieu, ma bergère.— Mes souliers sont troués; — adieu, mes amours.

2) J'ai une paire de bas — que ma mignonne (amie) m'a donnés (*bis*): — mes bas — à grands dessins, — mes souliers — en papier.

3) J'ai une chemise — que ma mignonne m'a donnée (*bis*) : — ma chemise — de toile fine, — mes bas — à grands dessins, etc.

4) J'ai une casaque — que ma mignonne m'a donnée : — ma casaque — de toile grossière,— ma chemise — de toile fine,— mes bas, etc.

5) J'ai un gilet — que ma mignonne m'a donné : — mon gilet — de drap léger, — ma casaque — de toile grossière, — ma chemise — de toile fine, — mes bas, etc.

Version due au ms. L. 3, n° 162.

1) La version française suivante a été recueillie par nous à Belesta (Ariége); elle nous a été dite par M. Baptiste Rouzaud.

1) J'ai encor mes soliers
Que ma mignoune m'a donnés :
Mes soliers sont de papier,
Mes soliers sont ronds.

REFRAIN. — Adieu, ma mignoune.
Mes soliers sont ronds;
Adieu, mes amours.

2) J'ai encor mes débas
Que ma mignoune m'a donnés :
Mes débas de canabas,
Mes soliers sont de papier.
Mes soliers sont ronds, etc.

3) J'ai encor mes jarr'tières
Que ma mignoune m'a données :
Mes j'arr'tières,
Charge entière, etc.

4) ....mes culottes
courte botte.

5) ....ma chemise
de tèlo fino.

6) ....ma cravate
flisco flasco.

7) .... *gilet*
de piqué.

8) ....*capel*
pel d'agnel.

9) ....*redingote*.
à la mateloto:

On voit que c'est un mélange de français et de langue d'oc : ***solier***, soulier; *mignoune*, mignonne; *debas*, bas; *canabas*, canevas, etc., sont du pur languedocien francisé. Dans les derniers couplets, le languedocien finit même par apparaître tout à fait

II. — AUTRE

1) Dire coumo sei bestit,
Cal pas abé bien d'esprit.
Ma gardo-raubo
Es malauso.
Que digue nou,
Lou que gauso.

REFRAIN. Mous souliès soun routs :
Adìu, mas amous !

2) Moun capel
Es d'auripel.

3) Ma caravato
Rico raco.

4) Moun gilet
Es de droguet.

5) Ma camiso
En telo griso.

6) Ma culoto
Courto botto.

7) Mous debas
Soun de damas.

8) Mous souliès soun routs,
Adìu, mas amous!

Autre. — 1) Pour dire comment je suis vêtu, — il ne faut pas avoir beaucoup d'esprit. — Ma garde-robe — est malade. — Que celui-là dise non, — qui l'ose.

2) Mon chapeau — est d'oripeau.

3) Ma cravate — de rique raque.

4) Mon gilet — de droguet.

5) Ma chemise — de toile grise.

6) Ma culotte — de courte botte.

7) Mes bas — de damas

8) Mes souliers — sont troués (littér.: rompus); — adieu, mes amours!

Version agenaise, qui nous a été envoyée par notre collègue M. J.-D. Rigal.

III. — AUTRE

1) Tout en fan l'amour —
Ai perdut moun bounet:
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet
Qu'es de druguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mas culotos

A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat,
Mous souliès
De pel de reinard,
Moun capèl
De bourro d'agnèl.
N'ai perdut moun capèl !

2) Tout en fan l'amour —
N'ai perdut moun capèl:
Moun capèl
De bourro d'agnèl,
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet
Qu'es de droguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mas culotos
A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat,
Mous souliès
De pèl de reinard,
N'ai pèrdut mous souliès !

3) Tout en fan l'amour —
N'ai perdut mous souliès :
Mous souliès
De pèl de reinard,
Moun capèl
De bourro d'agnèl,
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet

Qu'es de druguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mes culotos
A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat.
N'ai perdut mous debas!
Etc., etc.
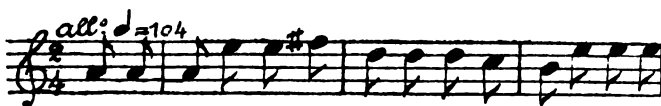
1) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mon bonnet: — mon bonnet — de drap de Béarn, — ma cravate — d'écarlate, — mon gilet — de droguet, — ma chemise — de toile fine, — mes culottes à la matelote, — mes bas — de bourre de chat, — mes souliers — de peau de renard, — mon chapeau — de bourre d'agneau. — J'ai perdu mon chapeau!

2) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mon chapeau: — mon chapeau — de bourre d'agneau, — mon bonnet — de drap de Béarn, — ma cravate — d'écarlate, — etc. (De même que ci-dessus jusqu'à: mes souliers — de peau de renard). — J'ai perdu mes souliers.
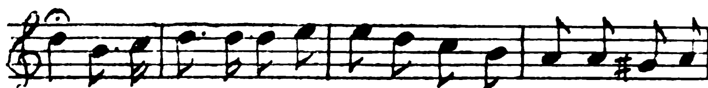
3) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mes souliers: — mes souliers — de peau de renard, — mon chapeau — de bourre d'agneau, — mon bonnet de drap de Béarn, — etc. — (De même que ci-dessus jusqu'à : mes bas — de bourre de chat. — J'ai perdu mes bas).

V. du Périgord. Communiquée par M. le vicomte de Gourgues.
A chaque couplet, le dernier membre de phrase quitte sa place et se met au commencement. Le dernier couplet, par suite de ces dispositions successives, doit être absolument semblable à celui qui a commencé la série.

IV. — LE DOUARI



Moun pai - re m'a ma - ri - da - do à la noubelo fais-





1) Moun paire m'a maridado — à la noubelo fàissou ;
Le douari que me douno: — uno raubo, un coutilhou[1].

Refrain: Boi lanla, ladereto la ;
Boi lanladereto.

2) Le douari que me douno : — uno raubo, un coutilhou ;
Lei debasses pelh de crabo,—lei soulhès pelh de moutou.

3) Lei debasses pelh de crabo,—lei soulhès pelh de moutou;
Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous.

4) Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous ;
Le dabantal d'uno merlusso, — las estacos de bidalbou.

5) Le dabantal d'uno merlusso, —las estacos de bídalbou;
Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous.

6) Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous:
L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou.

7) L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou ;
N'i douno'n'aigo benitò — and'uno corno de moutou.

8) N'i douno'n'aigo benito — and'uno corno de moutou.
Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.

9) Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.
Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous.

10) Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous;
A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous.

[1] Var. M'a dounado per estreno.

11) A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous;
Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous.

12) Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous;
Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous.

13) Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous;
S'anèguen sus la mountagno — manja arsanos et abajous.

Boi lanla, ladereto la;
Boi lanladereto.

Le Douaire. — 1) Mon père m'a mariée — à la nouvelle façon; — le douaire qu'il me donne: — une robe, un jupon.

2) Le douaire qu'il me donne: — une robe, un jupon; — les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton.

3) Les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton; — le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin.

4) Le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin; — le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage.

5) Le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage; — les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer.

6) Les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer; il l'a conduite à l'église, — d'une bien belle façon.

7) Il l'a conduite à l'église — d'une bien belle façon: — il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton.

8) Il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton. — « Ça! dit Monsieur le vicaire, — belle, embrassez votre époux.

9) « Ça! dit Monsieur le vicaire: — belle, embrassez votre époux » — « Par ma foi! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. »

10) « Par ma foi! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. » — A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs.

11) A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs. — Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux.

12) Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux. — Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons.

13) Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons. — Ils allèrent sur la montagne — manger des baies d'aubépine et des bleuets.

Version recueillie à Belesta (Ariége) et dite par Antoine Prat, du Castelà.

On trouve dans Cenac-Moncaut, *Littérature populaire de la Gascogne*, pag. 381, la *Noço dou Simoun*, dont le fonds est le même.

V. — LOUS ESCLOPS

Moderato ♩. = 54

Quand te cous - tè - rou, Quand te cous - tè - rou, Quand te cous - tè — rou Tous — es - clops, - Quand è - rou, quand è - rou, quand è - rou nòus, Quand è - rou, quand è - rou, quand è - rou nòus?

1) Quand te coustèrou (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*) } *bis*
Nòus?

2) Cinq sòus me coustèrou (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*) } *bis*
Nòus.

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops
Quand èrou (*ter*) } *bis*
Nòus.

4) Cinq sòus de courreges, etc.
5) Cinq sòus d'évétas, etc.
6) Cinq sòus de velous, etc.
7) Cinq sòus de riban, etc.
8) Cinq sòus de ligneta, etc.
9) Cinq sòus de ganso, etc.

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), —tes sabots,— quand ils étaient neufs?
2) Cinq sous ils me coûtèrent,— mes sabots,— quand ils étaient neufs, etc.
3) Cinq sous de clous — à mes sabots, — quand ils étaient neufs.
4) Cinq sous de courroies, etc.
5) Cinq sous de chevillière, etc.
6) Cinq sous de velours, etc.
7) Cinq sous de ruban, etc.
8) Cinq sous de ligneul, etc.
9) Cinq sous de ganse, etc.

Version de Montpellier. Très-connue. — Répandue dans tout le Midi. M. Anacharsis Combes, dans son recueil de *Chants populaires du pays castrais*, p. 30, en donne quelques fragments. M. Damase Arbaud, *Ch. pop. de la Provence*, p. XXIV, cite seulement le premier couplet.

VI. — AUTRE

1) Quand te coustèron (*ter*) tis esclop,
Quand eron (*ter*) nòus (*bis*)?
2) Cinq sòu de tacho (*ter*) per mis esclop.
3) Cinq sòu de ligneto...
4) Cinq sòu de riban...
5) Cinq sòu de ganso...
6) Cinq sòu de cuer...

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), tes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs (*bis*)?

2) Cinq sous de clous (*ter*) — pour mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Cinq sous de ligneul...
4) Cinq sous de ruban...
5) Cinq sous de ganse...
6) Cinq sous de cuir...

Et ainsi de suite,— ajoute A. Arnavielle, d'Alais, qui a bien voulu nous communiquer cette version provençale, recueillie dans les Cévennes, — en ajoutant à volonté ce qui vient à l'idée et ayant quelque rapport aux sabots. Il est à remarquer que le vers est de douze syllabes :

Quand te coustéron tis esclop quand èron nòu?

mais que la coupe musicale en a fait quatre vers distincts.

1) Quand te coustèron (*ter*)
Tis esclop,
Quand érou (*ter*) } *bis*
Nòus? }

2) Cinq sòus de tacho (*ter*)
Per mis esclop,
Quand érou (*ter*)
Nòus.

[1]— Var. Dans le département de la Lozère, les sabots coûtent neuf sous (*nòu sòus*).

Nòu sòus de farrassos..
Nóu sous de ficelo..
Nòu sòus de quior...

VII. — LOUS ESCLOPS

1) Cinq sòus coustèroun (*ter*),
Lous méunis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

2) Iéu, lous croumpèri (*ter*)
Lous brabes esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

3) Iéu, lous paguèri.

4) Iéu, lous batèri.

5) Iéu, lous passèri.

6) Iéu, lous carguèri.
7) Iéu, lous fendèri.
8) Iéu, lous asclèri.
9) Iéu, lous gitèri.
10) Cinq sòus coustèroun (*ter*)
Aquelis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

Les Sabots — 1). Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Je les achetai, les beaux sabots, — quand ils étaient neufs.
3) Je les payai (le reste comme ci-dessus).
4) Je les mis.
5) Je les parai.
6) Je les mis.
7) Je les fendis.
8) Je les rompis.
9) Je les jetai.
10) Cinq sous ils coûtèrent, — ces sabots, — quand ils étaient — neufs.

V. de Azillanet, en Minervois (Hérault), recueillie par M Etienne Gleizes.— Ici le vers est de quatorze syllabes :

Cinq sòus coustèroun aquelis esclops, quand èroun nòus.

VIII. — LOUS ESCLOPS VENDUTS

1) Quand lous vendères (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*) } *bis.*
Nòus?

2) Cinq sòus lous vendère (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*) } *bis.*
Nòus.

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops,
Quand èrou (*ter*) } *bis.*
Nòus.

Etc., etc.

Les Sabots vendus. — 1) Combien les vendis-tu (*ter*), — tes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs ?

2) Cinq sous je les vendis (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs.

3) Cinq sous de clous — à mes sabots (*ter*), — quand ils étaient (*ter*). — quand ils étaient neufs.

Etc., etc.

Version de Montpellier, très-connue aussi. Ce n'est qu'une reprise, sous une nouvelle forme, de la chanson précédente. D'ordinaire, quand on a un temps très-long devant soi, on joint les deux.

IX. — LES ESCLOTS PANATS

1) Cinq sòus coustèrou (*ter*)
Les mìus esclots,
Quand èrou (*ter*) } *bis.*
Nòus. }

2) Cinq sòus de tachas (*ter*)
Per paụris esclots,
Quand èrou (*ter*) } *bis.*
Nòus. }

3) Ieu, les ferrèri, etc.

4) Ieu, les pourtèri, etc.

5) Ieu, les usèri, etc.

6) Me lous panèrou, etc.[1]

Les Sabots volés. — 1) Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), — les miens sabots, — quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Cinq sous de clous (*ter*) — pour mes pauvres sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Je les ferrai, etc.

4) Je les portai, etc.

5) Je les usai, etc.

6) On me les vola, etc.

Version de Bélesta (Ariége), écrite sous la dictée de M. Baptiste Rouzaud. — Le vers a treize syllabes aux 1er, 3e, 4e, 5e et 6e, quatorze aux 2e et 4e.

1. Variante du dernier vers.
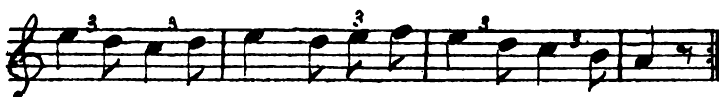
Ieu, les brullèri, etc.

X. — LA MARIDADOUNA









1) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de pan ?
— Moun Dìu ! de pan (*bis*) !
Lous boulangès cosou tout l'an.

2) Refrain : Lou vole,
Lou drolle.
Me vole maridà aqueste an :
Ieù, vole pas esperà tant !

3) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de ribans !
— Moun Dìu ! de ribans (*bis*) !
Metrai las coifas de ma gran.

4) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges d'anèl !
— Moun Dìu ! d'anèls (*bis*) !
Prendrai lous cèucles dau vaissèl.

5) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de draps blancs!
— Moun Dìu ! de draps blancs (*bis*)!
Coucharèn dessus un banc.

6) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de galans!
—Moun Dìu ! de galans (*bis*)!
N'ai un que l'ai agut tout l'an.

7) Lou vole,
Lou drolle.
Me vole maridà aqueste an,
Ou vous farai de trin tout l'an.

La jeune fille en age d'être mariée. — 1) Ma fille, tu veux te marier— et tu n'as pas de pain ! — Mon Dieu ! du pain (*bis*)!—Les boulangers en cuisent toute l'année.

2) Je le veux, — ce jeune garçon. — Je veux me marier cette année-ci; — je ne veux pas attendre davantage.

3) Ma fille, tu veux te marier— et tu n'as pas de rubans !—Mon Dieu! des rubans (*bis*) ! — Je mettrai les coiffes de ma grand'mère.

4) Ma fille, tu veux te marier — et tu n'as pas d'anneau !— Mon Dieu ! des anneaux (*bis*) ! — Je prendrai les cercles du tonneau.

5) Ma fille, tu veux te marier—et tu n'as pas de draps blancs !— Mon Dieu ! des draps blancs (*bis*)!—Nous coucherons sur un banc.

6) Ma fille, tu veux te marier — et tu n'a pas d'amoureux ! — Mon Dieu ! d'amoureux (*bis*) !—J'en ai un que j'ai eu toute l'année.

7) Je le veux, ce jeune garçon.—Je veux me marier cette année-ci, — ou bien je vous ferai du tapage toute l'année.

Ecrite et notée d'après Victoire Bourdiol, du Pouget, canton de Gignac (Hérault).

Cf. Cénac-Moncaut, Littérature populaire de la Gascogne, etc., p. 327. *Las Mourenos*.— D. Arbaud, Ch. pop. de la Provence, I, 160: l'*Antoni*. — J. Bugeaud , Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, I, 99, *Mariez-me donc*.

XI. — AUTRE

1) Marido-mi, maire, aquest an !
Pode pas sperà un autre an.

Refrain : Vole
Lou drole.
Lou vole aquest an :
Pode pas sperà un autre an!

2) Ma filho, avèn pas res de pan!
— Couci de pan? Manco de pan?
Lou boulangè ne fò tout l'an.

3) Ma filho, avèn pas res de car!
— Couci, de car? Manco de car?
A la cambro n' i' ò 'n plen placar.

4) Ma filho, avèn pas res de vi!
Couci de vi? Manco de vi?
Al seliè n' i' ò 'n plen toupi.

1) Mariez-moi, mère, cette année! — Je ne puis attendre un autre an.

Je le veux, — ce jeune garçon. — Je le veux cette année : — je ne veux pas attendre un autre an.

2) Ma fille, nous n'avons point de pain! — Comment, du pain? — Est-ce qu'il en manque, du pain? — Les boulangers en font toute l'année.

3) Ma fille, nous n'avons point de viande! — Comment, de la viande? — Est-ce qu'il manque de la viande? — Dans notre chambre nous en avons une pleine armoire.

4) Ma fille, nous n'avons point de vin! — Comment, du vin? — Est-ce qu'il manque du vin? — Au cellier il y en a un plein pot

Version dite à Colognac (Gard) et recueillie par M. le pasteur Fesquet.

XII. — AUTRE

1) Refrain : Ma mèro, lou vole
Lou drole.
Lou vole queste an :
Vole pas esperà tant.

2) Ma filho, n'ò pas cap d'argent!
— Mes, per d'argent?
En trabalhen n'amassarèn.

3) Ma filho, n'ò pas de lensòu !
— Mes, per de lensòu,
Dourmiren be per lou sòu.

4) Ma filho, n'ò pas cap de car !
— Mes, per de car,
Tuarèn lou biòu bouguar.

5) Ma filho, n'ò pas ges de sau,
— De sau, couci, de sau ?
A la cabo n' i'ò un plèn dedau.

6) Ma filho, n'avèn pas de sabou !
— Couci, de sabou ?
A la cabo n'i'ò un plèn selhou.

1) Ma mère, je le veux, — ce jeune homme. — Je le veux cette année même — et ne veux pas attendre davantage.

2) Ma fille, tu n'as pas d'argent! — Pas d'argent! — En travaillant nous en amasserons.

3) Ma fille, tu n'as pas de draps de lit! — Pour des draps de lit, — Nous dormirons bien par terre.
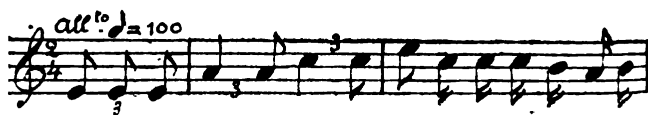
4) Ma fille, tu n'as pas de viande! — Pour de la viande, — Nous tuerons le bœuf gras.

5) Ma fille, tu n'as pas de sel! — Du sel, comment. du sel? — A la cave il y en a un plein dé.

6) Ma fille, tu n'as pas de savon! — Comment. du savon? — A la cave il y en a un plein seau.

Communiquée par M. le pasteur Liebich, de Saint-Germain-de-Calberte (Gard).

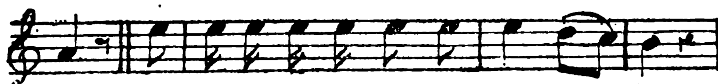
XIII. — AUTRE

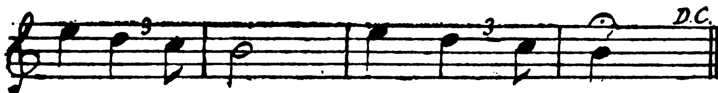


Ma mai - re, ma - ri-dats m'oungan, que me mòri, que me



mò - ri. Ma mai-re, ma - ridats m'oungan, que me mo - ri





1) Ma maire, maridats m' oungan,
Que me mòri, que me mòri.
Ma maire, maridats m' oungan,
Que me mòri tant.

2) Ma filho, te marides pas d'oungan.
— Jèsus! d'un an!
Bou Dìu! d'un an!
Atal me disets cad' an,
Que me mòri (*bis*).
Atal me disets cad' an,
Que me mòri tant.

3) Ma filho, n'aben pòi de pà.
— Jèsus! de pà!
Bou Dìu! de pà!
Le boulangè nou'n prestarà,
Que me mòri (*bis*).
Le boulangè nou'n prestara,
Que me mòri tant.

4) Ma filho, n'aben pòi de bi.
— Jèsus! de bi!
Bou Dìu! de bi!
Le tresiniè n'es per cami,
Que me mòri (*bis*).
Le tresiniè n'es per cami,
Que me mòri tant.

5) Ma filho, n'aben pòi de car.
— Jèsus! de car!
Bou Dìu! de car!

Ne tuarèn le biòu mascar,
Que me mòri (*bis*).
Ne tuarèn le biòu mascar,
Que me mòri tant.

1) Ma mère, mariez-moi cette année,— que je me meurs (*bis*).— Ma mère, mariez-moi cette année, — que je me meurs tant.

2) Ma fille, ne te maries pas d'un an.— Jésus ! d'un an !— Bon Dieu ! d'un an ! — Ainsi vous me dites chaque an, — que je me meurs, etc.

3) Ma fille, nous n'avons pas de pain.— Jésus ! du pain !— Bon Dieu ! du pain ! — Le boulanger nous en prêtera, — que je me meurs, etc.

4) Ma fille, nous n'avons pas de vin. — Jésus ! du vin ! — Bon Dieu ! du vin !—Le voiturier est en chemin,—que je me meurs, etc.

5) Ma fille, nous n'avons pas de viande. — Jésus ! de la viande ! — Bon Dieu ! de la viande ! — Nous tuerons le bœuf bigarré,—que je me meurs, etc.

A. M. et L. L.

LI FABRE

Coume un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspre oumbrejo.
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèst ;
L'auro deja boufo plus frejo;

Boufo plus forto e fai gibla
Li pibo proumto à gingoula.
Lou bàrri di nivo s'estrasso ;
L'or gisclo esbléugissènt, leissant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'encèndi s'atubo au tremount.
D'uno bataio de demoun
Dirias de-fes lou tuert aurouge ;
Dirias, dins li nivo espóuti,
Que de manescau fantasti
Tabason sus lou soulèu rouge.

LES FORGERONS

Comme un cavalier qui se hâte, — regardez le jour passer : — sur son chemin le soir verse l'ombre. — Tel qu'un brigand dans la forêt, — la nuit traîtresse est à l'affût ; — le vent déjà souffle plus froid ;

Il souffle plus fort et fait pencher — les peupliers, prompts à gémir. — Le rempart des nuages se déchire ; — l'or jaillit éblouissant et laisse — un long rideau couleur de sang — qui flotte, fouetté par la tempête.

L'incendie s'allume au couchant. — D'une bataille de démons — on dirait parfois le choc orageux ; — on dirait, dans les nuages en lambeaux, — que des maréchaux fantastiques — frappent sur le soleil rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gigant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jouine matin
Li rai d'or, li rai diamantin
Que dóu soulèu soun la courouno.

Belugo, uiau e lamp de fio,
Fan un grand e terrible jo :
La braso reboumbis en plueio ;
Tout crèmo, la terro e lou cèu ;
Fugisson li darriés aucèu ;
Lis aubre an de carboun pèr fueio.

Sus li serre blu, i' a 'n moumen,
La luno espincho douçamen,
Coume uno nouvieto crentouso ;
Dins soun bèu draiòu argenta
Sèmblo que n'auso pas mounta,
Tant l'esluciado èi sóuvertouso.

Li fabre devènon negras,
Lou martèu alasso li bras,

Tantôt debout, tantôt ployés, — dans le ciel les forgerons géants, — avec des gestes ardents, farouches, — forgent pour le jeune matin — les rayons d'or, les rayons de diamant, — qui du soleil sont la couronne.

Étincelles, éclairs, gerbes de feu, — font un jeu grand et terrible: — la braise s'élance et retombe en pluie ; — tout brûle, la terre et le ciel; — les derniers oiseaux fuient ; — les arbres ont des charbons pour feuilles.

Sur les collines bleues, il y a un instant, — la lune doucement épie, — comme une fiancée peureuse; — dans son beau sentier argenté, — il semble qu'elle n'ose pas monter, — tant l'éruption est formidable.

Les forgerons deviennent noirs, — le marteau fatigue les bras,

Lou fum ennivoulis la flamo ;
E lou soulèu encourroussa,
De l'orre enclume cabussa,
Se jito dins la mar que bramo.

Teodor AUBANEL.

Provençal, Avignon et les bords du Rhône.

— la fumée enveloppe la flamme ; — et le soleil en courroux, — de l'horrible enclume renversé, — se jette dans la mer qui hurle.

Théodore AUBANEL.



LE CANT DES POUTIÈS

AS VALENTS POUTIÈS DEL LAURAGUÉS

Anen, poutiè, prend l'escaveto !
Le pastou de fango es sul tour;
Te cal tourneja 'no dourneto
Que sio redoundo e poutouneto
Coumo las gautos de l'Amour.

Aro que la terro es passado
De la bardieiro al delabat
E que dambes peds es pastado,
Le prumiè truch es acabat;
E deja l'oubriè, de la solo
Del sieu ped degourdit, valent,
Abilho l' tour que viro, volo,
Brusìs, va pus vite quel vent.

La peço mounto, ven pansudo,
Jouts les sieus dits toujoun bagnats :
La terro molho se tremudo
En vases de gracio empregnats;

LE CHANT DES POTIERS

AUX VAILLANTS POTIERS DU LAURAGUAIS

Allons, potier, prends l'estec ! — Le ballon de boue est sur le tour; — il te faut tourner une petite cruche — qui soit ronde et mignonne — comme les joues de l'Amour.

Maintenant que la terre est passée — de la fosse où la fange se fait dans celle où on la prend toute prête, — et qu'elle est pétrie avec les pieds, — le premier travail est terminé ; — et déjà l'ouvrier, s'aidant de la plante — de son pied prompt et laborieux, — met en mouvement le tour qui vire, vole, — bruit, et va plus vite que le vent.

La pièce s'élève, devient pansue, — sous ses doigts toujours

E quand la pasto es tournejado,
Que miralhejo à le fa gai,
Dambel fial d'aram es coupado
Ras le tour que viro pas mai.

La peço s'engalbo un pauc fresco;
Pei, un cop seco, se vernìs :
Es rousselo coumo uno bresco,
Quand del four prigound se sourtìs,
Del bel four ount l'agadèus crico
E flambo rouge, rouge e naut;
Fa 'n foc brandal e 'no musico
A vous moustra l'infer quinaut.

Las Margaridos, las Janetos,
Que souvent levoun trop le frount,
Ne pouiran coupa de dournetos,
Al grifoul, al pouts, à la fount.
Aici, ni'a mai d'uno qu'agrado!
Aquesto es d'un vert clar e vieu,
Aquelo vous semblo daurado
Per le soulelhas de l'estieu.

mouillés : — la terre molle se transforme — en vases empreints de grâce ; — et, quand elle est tournée,—qu'elle miroite à le rendre gai,—avec le fil de laiton elle est coupée—au ras du tour immobile.

La pièce *s'engobe* un peu fraiche, — puis, une fois sèche, elle est vernissée, — elle a le roux brillant d'un rayon de miel, — quand du four profond on la tire, — du four superbe où le genêt épineux craquète — et flambe rouge, rouge et haut ;— il fait un feu de mille brandons et une musique—à vous montrer l'enfer honteux et chétif.

Les Marguerites, les Jeannettes, — qui souvent dressent trop le front, —en pourront briser des cruchettes—à la source, au puits, à la fontaine.—Il en est, ici, plus d'une qui plaît!—Celle-ci est d'un vert clair et vif,—celle-là semble avoir été dorée--par le grand soleil estival.

An, daisses pas toun escaveto,
Met encaro un pastou sul tour ;
Te me cal, pendent uno oureto,
Quilha oubreto costo oubreto
Per tourna-mai garni le four.

Quel tour boulingue jouts la solo !
Dambe toun agidenço fai
Un brave toupì, 'no cassolo,
— Penso à las mounjos, se te plai,
Al cassoulet, la renoumado
De la vilo ount vento toujoun,
Que graciosà-n-el es noumado
As quatre cantous del Miechjoun.

E de la tieu milhouno terro
Tiro-me 'n poulit picharrou':
— De vinot agit de la Serro
Cal que ne posque tene prou ; —
Anfins, per la roujo tisano
De nostro bosso de Mountmer,
Tournejo-me 'no damo-jano
E 'n god que sio pas brico esquer.

Allons, ne laisse pas ton estec, — mets de nouveau un ballon sur le tour ; — il te faut, devant moi, pendant une petite heure, — dresser vase à côté de vase, — afin de pouvoir regarnir le four.

Que le tour redouble de vitesse sous ton pied ! — Avec ton habileté fais — un pot assez ventru, une *cassole*; — n'oublie pas les haricots, je t'en prie, — Et le *cassolet* qui rend célèbre — la ville où il vente toujours; —grâce à ce plat, Castelnaudary est nommé —aux quatre coins du Midi.

Et de ta meilleure terre — tire pour moi un joli pichet; — il faut qu'il puisse contenir assez — de ce vin facile à boire que produit la Sierra. —Enfin, pour la rouge tisane—de notre colline de Montmer, —façonne-moi une dame-jeanne —et un godet à deux ailes qui ne soit pas gauche.

Las peços, un cop faiçounados
E talèu queitos coumo cal,
Per nous aus saran estrenados;
En nous asagant le caissal,
Diren quicoumet à la garro
D'un cassoulet pla recatat;
Trinc ! trinc ! faran god e picharro,
E respoundren : Santat ! Santat !

Que per nostro terro mairalo
Tinde le salut le pus bel !
Que sio clar e qu'age prou d'alo
Per s'enlaira coumo un aussel !
La terro vous douno la vido,
O poutiès, sas tripos soun d'or !
Vostro belo obro un cop coumplido,
Vous durbìs encaro l'sieu cor.

Debrembo un boussì l'escaveto,
Oubriè, daisso dourmì le tour ;
Esperten nostro cansouneto,
Cal beure à 'scourri 'no dourneto
A la Libertat, à l'Amour.

Les pièces, une fois fabriquées — et aussitôt cuites comme il faut, — seront étrennées par nous ; — en nous arrosant la dent mâchelière,—Nous dirons un petit mot au jarret — contenu dans un cassolet fait avec soin : — Trinq ! trinq ! feront godet et gros pichet, —et nous répondrons : Santé ! Santé !

Que pour notre terre maternelle — tinte le plus beau salut ! — Qu'il soit clair et qu'il ait assez d'aile — pour s'élever comme un oiseau! — La terre vous donne la vie, — ô potiers ! ses entrailles valent de l'or ! — Votre belle œuvre une fois accomplie, — elle vous ouvre encore son cœur.

Oublie un moment ton estec, — ouvrier, laisse dormir le tour;— réveillons notre chansonnette; — il faut vider une cruchette — à la Liberté, à l'Amour!

Santat as braves travalhaires
Que s'empresoun tant de lhour cel!
A vous aus, poutiès, terralhaires,
E de Sant-Papoul e d'Issel !
Santat per de loungos annados
A-n-aquelis de Mountlebou !
Qu'agen toujoun belos fournados,
Cansous gaujousos e vi bou !

O Mountlebou ! dambe tas bricos
Se soun bastits forço quartiès !
Tres cops salut à tas fabricos,
Brès antic des nostris poutiès !
Salut, poutario lauragueso !
Auras cinq cents ans l'an que ven.
Tant que rira l'amo franceso,
Dins les tieus gods beuran souven.

E digats-me, digats-me quouro
Se calhara nostro nacieu ?
Pot-i souna sa darnieiro ouro?
Nostre sang rouge es toujoun vieu,

Santé aux braves travailleurs — qui se font gloire de leur ciel! — A vous autres, potiers, fabricants de terraille — et de Saint-Papoul et d'Issel!—Santé pour de longues années—à ceux de Montléon! qu'ils aient toujours belles fournées, — chansons joyeuses et bon vin !

O Montléon! avec tes briques — de nombreux quartiers ont été construits ! —Trois fois salut à tes fabriques, — berceau antique de nos potiers! — Salut, poterie lauraguaise ! — tu auras cinq cents l'année prochaine. — Tant que rira l'âme française, — dans tes godets on boira souvent.

Et dites-moi, dites-moi quand — se taira notre nation ? — Sa dernière heure peut-elle sonner? — Notre sang rouge est toujours vif,

Bulhent coumo l' vi dins la tino,
E countro les tieus enemics,
Pouderouso raço latino,
Buto tous mainages africs.

Salut, inmourtalo patrìo !
Units per la fraternitat,
Travalhan per tu, — nous atrìo
De te fa creisse en poutestat;
E per que sios mai enlusido
Te va dounan tout : le respir,
La susou, le cor e le vido,
Sens un renec, sens un souspir.

AGUSTO FOURÈS.

Décembre 1875.

Languedocien, Castelnaudary et ses environs.

— bouillant comme le vin de la cuve, — et contre tes ennemis, — puissante race latine, — il pousse tes enfants pleins d'ardeur.

Salut, immortelle patrie ! — Unis par la fraternité, — nous travaillons pour toi; — il nous tarde — de faire grandir ta puissance; — et, afin que tu sois plus éclatante, — nous te donnons tout ce qui nous appartient : le souffle, — la sueur, le cœur et la vie, — sans un juron, sans un soupir.

AUGUSTE FOURÈS.

Décembre 1875.

DAVANT MOUSSU LOU JUGE

—

TRAULHAVENA COUNTRE MARSAUDOU

— « Moussu lou Juge, ai fait veni quel ome,
Coundannàs-lou, si 'ous plat, aus doumage e deipens;
Part 'ier, au marchat de Brantome,
Eu m'apelat Marbrou davant quatre temouens.
Marbrou ! Vole sabei ça que queu mout vòu dire.
Vous que sabès parlà, legì e mai eicrire,
Que, Dieu marcet, n'en sabès prou,
Dijàs-m'un pau ça que qu'ei que Marbrou? »
— « Malbrough, disset lou juge, era un ome de guerra
Que fuguet lou pus grand generau de soun tems,
Que l'an toujour vantat autreis cops mai enquera. »
— « Mais ei que qu'ei entau, davant tous mous temouens,
Davant touta quela assemblada,
Counfesse qu'ai gut tort de m'en prene. Pamens,
Vole lou reparà : Te paie la salada

DEVANT MONSIEUR LE JUGE

—

TROUILLAVOINE CONTRE MARSAUDOU

—

« Monsieur le Juge, j'ai fait venir cet homme. — Condamnez-le. s'il vous plaît, aux dommages et dépens. — Avant-hier, au marché de Brantome,— il m'a appelé Malbrough devant quatre témoins.— Malbrough ! je veux savoir ce que ce mot signifie. — Vous qui savez parler, lire et écrire, — qui, Dieu merci, en savez assez, — dites-moi un peu ce que c'est que Malbrough ? » — « Malbrough, dit le juge, était un homme de guerre — qui fut le plus grand général de son temps, qu'on a toujours vanté, autrefois comme aujourd'hui encore. » — Puisqu'il en est ainsi, devant tous mes témoins, — devant toute cette assemblée, — j'avoue que j'ai eu tort de m'en prendre. Quoi qu'il en soit, — je veux le réparer : Je te

E lou vinage, Marsaudou,
E lou cafè, lou cougnac, mai la biera,
E fau que lou meitre-boutou
N'en pete mai la boutouniera,
E bourra qui! Te damande pardou
E sei aura countent que m'apeleis Marbrou. »

A. CHASTANET.

Périgourdin, Mussidan et ses environs.

paye la salade — et le vinage. Marsaudou, — et le café, le cognac et la bière, — et il faut que le maître-bouton — en craque ainsi que la boutonnière; — et tope là! Je te demande pardon, — et je suis content à présent que tu m'appelles Malbrough. »

Auguste CHASTANET.

BIBLIOGRAPHIE

Marie de Compiègne, d'après l'*Évangile aux femmes.* Texte publié pour la première fois, dans son intégrité, d'après les quatre manuscrits connus des XIIIe, XIVe et XVe siècles, avec un commentaire philologique et grammatical et une dissertation sur l'origine probable de ce fabliau, par M. Constans. — Paris, Vieweg, 1876, gr. in-8°.

M. L. Constans cherche à prouver que Marie de Compiègne et Marie de France sont une seule et même personne. Il ne semble pas qu'il y ait pleinement réussi; mais il faut reconnaître qu'avec les faibles et rares indices dont il disposait, il lui était difficile d'arriver à des résultats certains. Comme complément de ces recherches, il a réédité, après M. Achille Jubinal, l'*Evangile aux femmes*, qu'il attribue à Marie de Compiègne, utilisant, pour constituer le texte, un quatrième ms., le no 298 de Dijon, qui n'a pas été connu du premier éditeur. Ce n'était pas une besogne facile, par suite de la divergence des différentes leçons et de l'incorrection des mss. Des notes abondantes, trop abondantes parfois, accompagnent le texte et la traduction. Voici quelques-unes des observations que j'ai recueillies au cours de ma lecture. P. 15, *witecoes* n'est pas un mot « exclusivement anglais », puisque nous le retrouvons dans des pièces qui n'ont pas été composées en Angleterre, et que le même mot existe encore aujourd'hui dans le patois picard. V. *Revue des langues romanes*, III, 336. I, 1. L'*s* de *quiconques* est adverbiale (v. la note). *Ibid.*, 2. Je lirais plutôt *aint* que *aimt*. *Ibid.*, 3. Lisez *saintefiie*. II, 2. *Ki l'ot*, traduisez *qui l'entend* et non *qui l'a*. *Ibid.*, 3. *Meres* est ici ponr *mires* et veut dire médecins. III, 1. *Nul bien* = *nihil boni* et non *neminen bene*, comme a compris M. L. C. IV, 4. Lisez *soutivement*. V. 1. On ne peut admettre, avec M. L. C., que *lie*, forme féminine, puisse se rapporter au nom masculin *home*. Peut-être vaudrait-il mieux lire *à aise*, et faire rapporter les deux adjectifs féminins *seine* et *lie* au nom également féminin *aise*. Reste à trouver un autre exemple de cette locution. VIII, 1. *Quel li feme est en lui*; littéralement: *Qualis sit in seipsa mulier*. XIII, 2. Vers peu intelligible. Il en est de même des vers 2 et 4 de la str. XVIII. Au v. 3, XIX, la première manière de traduire est seule acceptable. XX, note du v. 2, *estovoir* vient de *studere* et non de *stare*. XXIII, 2. Pour lire *pianche* au lieu de *pivanche* ou *puianche*,

tous mots qui me sont inconnus, il faudrait que l'*u* qui dans le ms. est surmonté de *i* fût marqué par-dessous d'un point. Au v. 4, il faut lire *houpius*, renard, et non *hon pius*, homme pieux. XXIV, 2. Peut-être faut-il lire *assouage* au lieu de *alouage* ou *alouange*. XXV, 2. Je ne comprends ni la leçon du ms., ni celle que l'éditeur y substitue. XXVI, inintelligible. Au v. 4, il faut lise *Del dyable est plus pire, come est venins de poivre*, et traduire « Elle est pire que le diable, de même que le poison (est pire) que le poivre. » XXVIII, 4. Le vers est faux, *iave* ne comptant que pour deux syllabes. C'est le premier travail relatif à la philologie romane qu'ait publié M. L. C. On doit donc lui savoir gré de ce qu'il y a mis de bon, et ne pas tenir compte d'imperfections inséparables d'un début.

A. B.

Les Folies du sieur Lesage (las Foulies dau Sage de Mounpelié). Reproduction de l'édition de 1700, collationnée sur les textes de 1636, 1650 et 1725, et augmentée d'une préface par Aubert des Menils. — Montpellier, Coulet, in-8°, XLVII-219 pages et 1 grav. (Collection des Cent-Quinze de la *Société des bibliophiles languedociens* [1])

On a dit avec raison que la philologie, comme la médecine, ne devait reculer devant aucun détail; que, s'il fallait élaguer de cer-

[1] Société fondée à Montpellier, en juillet 1872, par M. de la Cour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, dans le but « d'encourager le goût des belles impressions et des livres rares. » On lui doit la publication : 1° du *Discours de la gloire de la France*, de Pierre Gariel (M. Devars); 2° de l'*Entrée de la duchesse de Montmorency* * (M. le comte de Saint-Maur); 3° des *Gouverneurs de Languedoc* **, de Gariel (M. P. Sainctyon); 4o de *Un projet gigantesque en Languedoc au XVIII° siècle* (M. John Seeker); 5° *Maguelone suppliante*, de Gariel (Devars); 6° de la *Requête des enfants à naître contre les sages-femmes* (M. Elie Fraisse); 7° de *l'Orient en Languedoc, voyage d'un ambassadeur turc* (M. J. Seeker). La collection des Cent-Quinze comportait d'autres ouvrages qui n'ont pas paru, bien qu'ils aient été assez souvent annoncés : ainsi, la *Cabale des réformés* et *les Actes du synode universel* — où l'on trouve nombre de pages en langue d'oc, — de Reboul (M. André Niel); le *Harlan des églises de Montpellier* ***(M. Léonard Dufresse); l'*Entrée de Louis XIII à Toulouse* (M. E. Proust); les *Origines du port de Cette* (M. Deuzel). Le catalogue qui fait suite à l'*Entrée de Madame de Montmorency* appelait ce dernier « M. du Seul, Cettois », ce qui nous conduit à remarquer que l'édition actuelle des *Folies* a été annoncée (même catalogue) comme

* Cette réédition suivit à peu d'intervalle celle de M. Gaudin, dans les publications de la *Société des bibliophiles de Montpellier*. — ** Laquelle précéda, au contraire, celle plus circonstanciée, que M. Gaudin préparait depuis longtemps et qu'il imprima l'année d'après. — *** Mis au nombre des ouvrages à éditer par la *Société des bibliophiles lan*-

tains recueils tout ce qui pouvait choquer la pudeur ou simplement la délicatesse, il y avait à établir une exception à l'égard des travaux destinés aux hommes de science. Lorsqu'un livre appelant d'incontestables réserves est imprimé seulement pour ces derniers et à l'usage de ces derniers, le danger de sa lecture est à peu près nul; il est limité par le fait même du public spécial auquel il s'adresse. Dans le cas contraire, on est autorisé à se demander si l'on ne se trouve pas en présence d'un de ces ouvrages qui, parce qu'ils ont le triste privilége d'éveiller de malsaines curiosités, n'en sont que mieux patronnés auprès de quelques parties de la librairie parisienne. Nous ne disons pas qu'il en soit ainsi du livre qui nous occupe ; toutefois ceux qui connaissent la dégoûtante obscénité des *Folies* se seront peut-être fait à eux-mêmes de semblables réflexions.

L'édition actuelle recommandera M. C. Coulet, le libraire de la *Société des bibliophiles languedociens*, aux amateurs de beaux livres. Elle est presque sans défaut au point de vue typographique. Les en-têtes et les fleurons sont du meilleur goût. Le papier est d'une pâte excellente ; les caractères, d'un *elzevirianisme* consommé ; la photogravure, enfin, reproduit d'une façon satisfaisante le satyre de l'édition d'Amsterdam, cet emblême caractéristique de l'œuvre du premier poëte qui ait écrit en dialecte de Montpellier.

Nous avons déjà dit par là que l'édition elle-même ne répond pas au luxe irréprochable de son exécution matérielle. M. des Ménils n'a probablement jamais été préparé, ni par sa naissance, ni par des

devant être l'œuvre de « M. E. Sandras, philologue bibliophile *.» A la *Société des bibliophiles languedociens* a succédé, en 1875, et sous l'épigraphe suivante :

> Les délicats sont malheureux :
> Rien ne saurait les satisfaire.

une « *Bibliothèque des délicats, série des curiosités languedociennes, collection de pièces rares ou exquises, publiées sous la direction de M. d'Axilla, par la Société de bibliomanie, en son imprimerie; éditions de luxe, tirées à très-petit nombre, par Firmin et Cabirou, maitres typographes* (!). Le *Tombeau de François de Rosquet* fait déjà partie de cette seconde publication. » Toutes ces plaquettes sont loin de présenter un égal intérêt.

guedociens au moment où M. Atger terminait sa substantielle édition. — * Une impression des *Folies* avait été annoncée à Montpellier au commencement de l'année 1874. Elle devait naturellement être accompagnée des notes historiques, critiques et philologiques, qui ne font que trop défaut à celle de M. A. des M.

études spéciales, à la tâche difficile d'éditer des livres en langue d'oc. Nouveau venu en linguistique méridionale, il dédie son livre aux « experts ès langues romanes » (p. xxvi), tout en raillant cependant (p. xxv) et « ceux qui approfondissent les arcanes de la philologie, et ceux qui emploient leur Pégase à tracer un maigre sillon sur les terres arides de Sauvage (*sic*) et de Raynouard »; « leur Apollon, ajoute-t-il, semble une ombre de bénédictin. » Ces circonstances réunies expliquent la faiblesse de l'édition et la valeur trop laudative des adjectifs accolés à diverses pièces de Sage. A propos d'une scène dialoguée, *la Mort de l'Esperounat*, n'est-il pas étrange de prononcer le nom de Molière? Le récit des navigations de Caramantran n'est certainement pas sans facilité, mais *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, que M. A. des M. affirme être raconté d'une façon tout à fait amusante, n'est, du commencement à la fin, qu'une assez vulgaire obscénité. Loin d'admettre que Sage ait porté « un cœur fort sous les accoutrements de sa muse vulgaire », nous ne voyons en lui qu'un bel esprit, à l'imagination ordurière et désordonnée, prodiguant d'insipides flatteries à qui veut lui prêter quelques écus presque toujours destinés aux tripots, où s'écoula une partie de son existence.

A notre avis, les inspirations faméliques et déshonnêtes dont fourmillent les *Folies* seront de peu de poids aux yeux des futurs historiens littéraires de Sage. Ni *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, ni *la Mort de l'Esperounat*, ni *l'Embarquamen de Caramantran*, ne feront vivre sa mémoire : s'il a des chances à cette immortalité dont se flattent tous les poëtes, ce sera du chef de quatre ou cinq pièces que M. A. des M. n'a pas mentionnées, et dans lesquelles on trouve un reflet de cet air de jeunesse naïve et forte, de ce tour heureux et naturel qui est l'apanage des vers de Malherbe et de Racan, aux premiers commencements du XVIIe siècle, *las Amours dau bergé Florisée*, par exemple. Sans être ici absolument pur de ses attaches ordinaires, des inspirations qui lui sont habituelles, Sage échappe néanmoins aux allusions licencieuses, aux digressions vagabondes et décousues; sa langue même, — cette partie vraiment faible des *Folies*, — gagne à redevenir décente et réservée. Aussi se prend-on à regretter que le malheureux rimeur n'ait pas eu l'idée de puiser plus souvent à une source de poésie qui lui valait des vers semblables à ceux que l'on va lire :

Au printemps esmailla de flous,
Que l'air és clar, seren et doux.
Olivo, la bello bergeiro,

Menavo sous agnels belan,
Toujour sas estoupos filan,
Lous paisse lon d'uno ribieiro.

Ribieiro que tous lous entours
Das bors de soun humide cours,
Eroun de bosses et de prados,
De grands et de larges camins,
Toutes couvers de jaussémins,
De rosos et de girouflados.

Aqui venien lous majouraus,
En sas clausissos et barraus,
Passa las journados entieiros.
Aqui trés à trés, dos à dos,
S'assemblavoun dedin lou bos,
Au pus fort dau caut, las bergeiros.

C'est en ces lieux que la bergère Olive conduit ses troupeaux ; le berger Florisée va au-devant d'elle :

D'un .perpaus coumo qu'a pecat,
Lou ginoul en terro plegat,
La paraulo touto mourento,
Li coumenço à tene discours
Sur lou subjet de sas amours
Et sur lou mau que lou tourmento.

Li dis qu'el ero tout soun floc,
Que noun trouvavo pauso en lioc,
Que patissié mai que las peiros.
Et, coumo l'enfan qu'és au brez,
Se met à ploura pioi aprez,
Que sous iols fasien de revieiros.
. . . .

Ello l'apelavo soun cor,
Sa richesso et tout soun tresor,
Soun mignoun et sa pus chero amo ;
L'autre l'apelavo soun jour,
Soun soulel, soun tout, soun amour,
L'uniquo subjet de sa flamo.

Cauquos fés ello li fasié,
Embé de floillos de rousié,
De bouquets, embé de blavetos ;
Et, quand noun ne troubavo pas,
Lou muguet n'y manquavo pas,
Lou souci, ni mai las vieuletos.

Eles aguessoun desirat
Qu'aquel jour aguesso durat
Uno annado touto coumpleto.
Mai la nioch que ven en soun téns,
Jalouso de leurs passaténs,
Lous presso de faire retreto.

Il fallait que le goût du burlesque et du risqué, fléau de la littérature méridionale depuis la fin du XVIe siècle, fût bien fort pour ne permettre à Sâge que six ou sept pièces relativement lisibles. Tout le restant de son recueil relève du genre licencieux, bien que l'on ait à reconnaître qu'il n'a pas de poésie où il ne soit possible de glaner des morceaux faciles et naturels, des vers assez souvent frappés au bon coin. N'est-ce pas le cas de ce sonnet au baron de la Roquette :

Certos, soui pla laguiat, Baron, ou podez creire ;
Me pode pas tené [1], tant ieu me sente flac.
Se vous ou trouvas bon, vous vole veni veire,
Ambe l'aide de Dieu, au castel de Brissac

Vous y avez de vin que sauto dins lou veire,
Et toujour, sans manqua, de cassillo à plen sac;
Medecins et Barbiez, toutes me fan encreire
Qu'ieu aurai leu aqui remés moun estoumach.

Taupoun serai guerit, en vostros Sevenolos,
Jouious, me veires fa cinquanto cabriolos ;
Vous menarés lou branle et diren de cansous.

Après, quand serés las, dedessout uno treillo,
Lou goubelet en man, couifats de bourassous,
Anaren gentimen enterra la bouteillo.

Bien que le fonds de l'ode *à Mounseignou de Montmorency* roule sur les lieux communs de l'époque, n'est-ce pas le cas de citer encore deux ou trois de ses strophes? Sage ne veut chanter que les louanges du duc :

Aquo sera tout moun ramage;
Mous déts n'auran jamai repaus,
A la villo amai au village,
Tendrai pas cap d'autres perpaus.
Las bergeiros, gentios et lestos,
Me veiran à toutos leurs festos ;

[1] Cet hémistiche prouve que la dernière voyelle de *tene* n'était pas encore tout à fait muette.

Et quand dirai, per vous vanta,
Las cansous qu'ai fach tant divinos,
Quitaran, per m'ausi canta,
Hauboisses amai chalaminos.

. . . .

Se m'arrivo tant de fourtuno,
Yeu noun serai pas paressous
De metre pus haut que la luno
Vostes braves predecessous,
Et, ravit dau Dieu que m'emporto,
Dirai, d'uno voix pleno et forto,
Que lous enemics de l'Estat
An toujour redoutat leur lanço,
Et coumo leurs mans an pourtat
Quatre fés l'espaso de Franço.

. . . .

Aquelos grandos piramidos,
Qu'en Egipto despioi tant d'ans,
Tout exprez fougueroun bastidos
Per counserva lou noum das Grands,
Lou temps, que toutos causos mino,
Ne fara veire la rouïno.
N'i'a rez que la divinitat
De la Muso et de soun ouvrage,
Que grave dins l'eternitat
Las vertus d'un grand persounage.

L'heureuse audace de plusieurs de ces vers montre que Sage était capable de produire des œuvres d'une valeur réelle ; mais il lui eût fallu travailler, réprimer les écarts de son imagination dévergondée, et, par malheur, c'était là le difficile : il y avait en lui des tendances natives et une sorte d'hérédité morale contre laquelle il ne voulut pas ou ne put pas réagir. Bel esprit achevé, il dut à ses grandes manières d'épouser, selon Serres[1], la fille du seneschal de Montpellier, veuve du baron de Salaison ; « mais il fut si prodigue, ajoute le même biographe, qu'il dépensa dans peu de temps, en débauches et au jeu, toutes les richesses qu'il en avait eu. » Son fils et sa fille moururent lors de la peste de 1629-1630 ; protestant de religion, il revint assez tard, et probablement sans conviction intérieure, au catholicisme. Il mourut en 1642, dans un coin de cabaret, la veille du jour où les recteurs avaient décidé son admission à l'hô-

[1] *Abrégé de la vie de quelques hommes illustres*. Montpellier. 1719, in-8°. L'affirmation de Serres aurait besoin d'être vérifiée de près.

pital de Montpellier. Ses relations furent des plus relevées : on le voit adresser des vers à l'évêque Pierre de Fenoillet, au baron de Valencay, à M. de Chatillon, gouverneur de Montpellier et d'Aigues-mortes ; à M. de Toiras, frère du maréchal et de l'évêque de Nimes, à d'autres personnages marquants. Il accable les trésoriers de Grefeuille, de Mirman, Girard et d'Assas, de sonnets fort libres et constamment intéressés ; ses flatteries excèdent pour tous les adulations que les poëtes du temps ne ménageaient cependant pas à leurs protecteurs : M. le juge de Grasset est le meilleur magistrat qu'on ait vu « depuis l'universel déluge », M. le receveur Calvet possède des vertus dignes d'un empereur[1], M. Gentil a l'esprit plus épuré qu'Homère et que Virgile, M. Goudelart (c'est peut-être la rime qui est ici la coupable) *frappe, tue et meurtrit en courageux César* ; M. le chancelier Ranchin est l'Apollon du temps ; M. Bornier, lieutenant particulier au gouvernement de Montpellier, en est le Nestor ; M. de Toiras est un miracle de vaillance, M. de Murles est l'exemple des plus hardis ; Mars lui a donné son autel, son temple et son cœur ; Minerve ne peut le voir que pour l'aimer ; les actions d'Alexandre le Grand, celles de Philippe, son père, ne sont rien auprès de celles de M. de Vène, lieutenant-colonel du régiment de Normandie. Tel est le canevas ordinaire des sonnets de Sage, et, à vrai dire, on éprouve une certaine pitié à voir le pauvre rimeur s'en aller chauve, malade et courbé, aduler ainsi des gens qui lui refusent souvent les quelques écus qu'il réclame[2]. On voudrait que M. A. des M. eût tenté de reconstituer les fragments épars de la vie du poëte et du joueur[3] ; on voudrait surtout qu'en utilisant les renseignements recueillis par Serre, de Grefeuille, Gustave Brunet, le docteur Nou-

[1] Les premiers vers du sonnet qu'il lui adresse sont assez caractéristiques pour être cités. S'il y a guerre, il pillera pour M. Calvet et non de la main gauche :

Se s'endeven jamai que nautres ajan guerro
E que yeu piosque un jour vous rendre satisfach
De tant et tant de ben que toujour m'avez fach,
Yeu serié pus counten que lou rey d'Angleterro,

Yeu noun pillarié pas embé la man esquerro ;
Tout y cabussarié, testo, peses et mans,
Mai que trouvez lou jas de cauques diamans,
Ou de forço doublouns resconnduts dins la terro.

[2] Voyez, par exemple, deux sonnets à M. l'auditeur Soulas, pp. 154 et 156 de l'édition de M. A. des M.

[3] Cette tâche était relativement facile, en présence des indications nombreuses que fournissent les *Folies* elles-mêmes.

let et M. Léon Gaudin, la pensée lui fût venue de rechercher les communes affinités de ceux qui, en face de la magnifique littérature du grand siècle, représentaient, non sans mérite, la langue d'oc déchue et découronnée : Goudelin, à Toulouse ; Michel, à Nimes ; Saboly, à Avignon; l'abbé d'Astros, à Saint-Clair-de-Lomagne, n'étaient pas, le premier surtout, de simples versificateurs, et leurs contemporains avaient trop l'habitude de les réunir dans une même admiration pour qu'il n'eût pas été intéressant de rechercher si des relations personnelles ne les rapprochèrent pas quelquefois[1].

La description des éditions de Sage que M. A. des M. a eues entre les mains, grace à « un bibliophile montpellierais aussi obligeant que laborieux», contient d'assez graves omissions bibliographiques. En négligeant l'édition douteuse de 1627, les *Folies* n'ont pas seulement paru à quatre reprises: deux fois à Montpellier (1636, Jean Pech, et 1650) et deux à Amsterdam (1700, Daniel Pain, et 1725, Deborde): une sorte de cinquième édition leur échut en 1665, par l'insertion de deux de leurs plus considérables pièces dans le *Jardin deys musos provençalos*. Cet ouvrage, excessivement rare et

[1] Ce lien existait peut-être plus qu'on ne croit : on sait ce que Roudil écrivait de Sage (Voyez *Revue*, I, p. 346); Carsenat dit à Michel, de Nimes, sur son *Embarras de la fieiro de Beaucaire :*

> Que Goudouli charmet en son patois Toulouso,
> Et lou Sage en lou siou raviguet Monpelié.

Un anonyme qui figure aussi pour quelques vers dans les pièces liminaires de Michel, ajoute le nom de Bonnet, de Béziers, à ceux de Goudelin et de Sage. Il est une autre preuve de ce lien dans la diffusion de certains thèmes donnés et notamment des testaments burlesques. M. A. des M., parlant de celui que Roudil rima sur Sage, rappelle celui de Villon ; mais, circonstance à retenir, pendant que la Catalogne n'oubliait pas son *Testament d'En Bernat Serradel*, réimprimé par M. Aguilo, de Barcelone, dans le *Cançoner de les obretes en nostra lengua materna* (Barcelona, Verdaguer, in-4°), le poëte populaire du Forez, Chapelon, rimait en forézien le *Testament de Jacques Belle-Mine*. Son père, Antoine Chapelon , avait fait *La Fin admirabla et remarquabla de Denys Bobron ;* et le père d'Antoine, un *Testament de Tourrand lou Raccord* (Voyez Œuvres de Chapelon). C'était une tradition de famille qui passait du père au fils, et de celui-ci au petit-fils. M. le docteur Mazel, de Nimes, me fait remarquer qu'à l'époque où Roudil composait le *Testament de Sage*, dom Guérin, de Nant, écrivait un *Testament de Couchard*, où l'on trouve souvent des vers inspirés et presque copiés sur ceux de Roudil. Je dois témoigner ici le regret que M. A. des M. n'ait pas admis l'œuvre de ce dernier dans son édition. Elle aurait dû y avoir une place, ne fût-ce qu'à titre de complément littéraire et biographique.

qu'on ne doit pas confondre avec le recueil qui renferme, sous le même titre, les œuvres de Claude Brueys, contient, pp.97-104, *leis Amours dou bergié Florizéo et de la bergiero Olliuo*, et, pp.123-148, l'*Embarquament, leis conquestos et l'huroux viagi de Caramantran*. Inutile de dire que le sous-dialecte de Montpellier a été provençalisé par François de Bègue, l'éditeur de ce volume, ou tout au moins par l'imprimeur, que l'on suppose être Claude Garcin, de Marseille[1].

Un an après, en 1666, une seconde édition du *Jardin* succède à celle-ci. La distribution intérieure en est différente, mais les deux poésies de Sage y figurent toujours : l'*Embarquament de Caramantran*, p. 58 et suiv., et *leis Amours dou bergié Florizéo*, p. 94 et suivantes.

Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que le *Jardin* ne se borne pas seulement à provençaliser les formes dialectales, il modifie encore en bien des endroits le texte et les rimes de Sage.

Ainsi, par exemple, dans le *Voyage de Caramantran* :

L'édition de 1700 donne :	**Celle de 1666 :**
Temps de rire, temps de ploura,	Tens de rire, tens de ploura,
Temps de dansa, temps d'arboura,	Tens de dança, pui callegna,
Temps que l'on jogue à la chicano,	Tens per jougar à la chicano.
Ben souvén touto la semano,	Ben souven touto la semano,
Au barlan, amai au piquet,	Au barlan, amai au piquet;
Au parlaire et lansequanet...	A l'home et au lançocanet...
....	....
Temps d'ana veire las fringairos,	Tens d'ana veire leis mestressos,
Temps de fadeja sus las ayros,	Et de li faire des caressos.
Temps de fa l'ase de Gignac,	(*Deux vers manquent ici.*)
Dau complasen et dau flaugnac.	
Et bé, es aro temps qu'ieu te conte,	E ben, aro es tens qu' you te conte,
Cousin, per rencontre, un bon comte,	Cousin, per rescontre, un boen conte
De nouvellos de gran renom,	De nouvellos de grand renom,
Coure, coussi en rodomon,	Quouro, coument en Rodomon
Sen sortits de las bassos fossos,	Sian sortis deis bassos fossos,
Et las causos mendros et grossos	Et leis cauvos mendros et grossos

[1] Dans son *Histoire littéraire des patois*, M. le docteur Noulet signale une édition de Sage, en 1645. Un prospectus des *Folies* fut publié à Montpellier en 1843 (Boehm et Compe), mais n'eut pas de suite. Le rédacteur de ce prospectus, confondant le *Jardin* de 1628 avec celui de 1665, accuse Claude Brueys d'avoir emprunté à Sage la pièce sur les conquêtes de Caramantran. Je relève ce fait, non mentionné par M. A. des M., dans la préface que M. Mortreuil a placée en tête du t. I. des *Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles* (Marseille, 1843, 2. vol. in-12).

D'aquel viage qu'aven fach.	D'aqueou long viagi qu'aven fach
Despei qu'un mau temps nous a [trach...	Quant lou quatiou tens nous a trach
Et gitats à grands cops d'anguilo	Et gitas a grans cous d'anguiello
Defforo aquesto noble villo,	Defouero aquesto noblo Villo
Et baniguet en criminel	Et descasset de son houstau
Caramantran qu'es de Lunel.	Caramantran qu'es Prouvençau...
(*Folies*, édit. 1700, p. 19-20.)	(*Jardin* de 1666, p. 58 et suiv).

Même observation à l'égard des *Amours de Florisée*:

1700:	**1666:**
Ribieiro que tous lous entours	Ribiero que tous leis entours
Das bords de soun humide cours	Deis bords de son humide cours
Eroun de bosses et de prados,	Eron de grans boüescs et de prados
De grands et de larges camins,	De longs et de larges camins
Toutes couvers de jaussémins,	Toutei cuberts de jaussemins,
De rosos et de girouflados.	De rosos et de girouflados.
Aqui venien lous majouraus	Aqui venien leis Majuraus,
En sas clausissos et barraus	Et tous portavon seis barraus,
Passa las journados entieiros ;	Passa leis journados entieros;
Aqui trés à trés, dos à dos,	Aquy tres à tres, douës à douës,
S'assemblavoun dedin lou bos	S'assemblavon dedins lou bouëz
Au pus fort d'au caut, las bergeiros	Au pu fouer dou caut, leis Bergieros
(*Folies*, édit. de 1700, p. 113-114.)	(*Jardin* de 1666, p. 94.)

Voilà des variantes qui laissent bien loin derrière elles les menus changements que révèle la comparaison des quatre éditions de 1636, 1650, 1700 et 1725. Proviennent-elles du collecteur provençal ou d'une édition antérieure, que celui-ci aurait eue sous les yeux? Telle est la question dont il faut poser les termes assez complexes:

D'une part, Sage, dédiant en 1636 ses *Folies* à M. Valat, espère « qu'il ne regardera pas d'un œil moins charitable cette rose d'automne qu'il n'a fait de celles de son printemps », paroles qui permettent de supposer l'existence d'une impression que nous n'avons plus. A son tour, Serres corrobore cette supposition, en parlant d'une édition de 1627, sur laquelle il commet, il est vrai, une erreur de détail. D'autre part, enfin, la table des variantes des éditions de 1636, 1650, 1700 et 1725, montre que les deux premières et la dernière se reproduisent assez fidèlement dans leurs fautes et leurs différences, tandis que celle de 1700 semble ne procéder que d'elle-même.

M. A. des M. n'a relevé que les paroles à M. Valat, et, sans autre examen, il a rejeté le témoignage de Serres, pour ne voir dans « la rose de printemps » qu'une allusion à un sonnet, ou tout au plus à un livret de poésies manuscrites offertes antérieurement à 1636.

A notre avis, il nous paraît infiniment probable de conclure de la dédicace précitée, du témoignage de Serres et des particularités de l'édition de 1700, le fait d'une impression primitive aujourd'hui perdue. Quant aux variantes du *Jardin* de 1666, il reste à examiner si elles n'ont pas eu pour but de faciliter l'intelligence de Sage aux Provençaux. Si elles portent sur des passages qui eussent été difficilement compris par ces derniers, les éditeurs de 1665 et de 1666 en sont responsables. Dans le cas contraire, on serait encore autorisé à voir en elles la preuve d'une édition à retrouver.

Des quatre qui sont décrites, pp. XXVI-XXXI, la plus complète est celle qui parut à Montpellier en 1650, et qu'on attribue à Roudil. M. A. des M. a préféré prendre pour base de la sienne l'incomplète édition de 1700, mise à jour à Amsterdam par Daniel Pain, et dont il vante les améliorations relatives. Cette manière de voir ne sera partagée par personne. Outre que le relevé des variantes de l'impression de 1650 ne lui a fourni, p. XLI-XLVII, que de vulgaires coquilles typographiques, il paraît difficile d'admettre que les compositeurs d'Amsterdam aient pu, même avec le secours des réfugiés qu'ils comptaient parmi eux, comprendre des vers languedociens aussi couramment que les concitoyens de Roudil. Du reste, pour faire apprécier le degré d'intelligence des éditeurs de 1700, il suffirait de citer un seul passage de leur volume; il donne un sens d'une ineptie telle, que M.A. des M. aurait dû, sans hésiter, adopter le texte de 1650. Sage dit, p. 63 :

Uno febre tant pauc sié forto,
Dins un tornoman nous emporto.
Et noun saurian, que que faguen,
Vieure mai que Mateusalem.

Or le poëte s'est bien gardé d'affirmer que, quoi que fassent les hommes, il ne leur est pas possible de vivre plus longtemps que Mathusalem, c'est-à-dire neuf cent soixante-neuf ans, ce qui serait vraiment étonnant ; mais, au contraire, que notre folie, notre présomption est telle, que nous nous flattons tous de dépasser la longévité de ce patriarche : sens raisonnable et d'accord avec le texte de 1650, qui donne aux deux derniers vers :

Et cependant toutes cresen
Vieure mai que Mateusalem.

En fait, l'édition de 1700 est elle-même aussi incorrecte que possible ; la ponctuation, cette partie si essentielle à l'intelligence d'un livre, déroute constamment le lecteur par son irrégularité ; en certains passages elle est à contre-sens ou manque absolument.

Quant aux mots eux-mêmes, on en jugera par ce court relevé : p. 12, la badinos, *lisez :* fa badinos ; 25, ciochs, *lisez* : cuiochs ; 26, quaranto, *lisez pour la mesure:* qranto; 27, dessert, *lisez pour la mesure :* desserto ; 40, vengueren, *lisez:* vegueren; 77, perdre patienço. *lisez* : perde patienço. — Yeu lous prouduigue, *lisez pour le sens et la mesure*: yeu lous prouduiguesse ; 83, la plus mendro pratiquo, *lisez pour le sens et la rime*: la pus mendro partido. — Se liavien gagnat un un procez, *lisez* : se liavien gagnat un procez; 118. tout avalit, *lisez*: tout adalit; 123, lous deurian pas escouto, *lisez*: escoutà (*infinitif*) ; 136, des gens, *lisez*: de gens ; 138. de talo secorno, *lisez :* de talo escorno ; 145. sous peauses, *lisez :* sous peusses ; 146. Incaro que pourtés ben lesto, ce qui fausse le vers, qui ne doit être que de sept pieds, *lisez :* Incaro que pourtés lesto; 165, Y'a qu'aqueles, *lisez pour la mesure*: Y'a pas qu'aqueles ; 171, ni soun stil, *lisez pour la mesure*: ni soun stile ; 173, d'un humou, *lisez:* d'uno humou ; 182, benhurours, *lisez* : benhurous ; 183, noun se trobo, *lisez* : noun se trobou ; 196, Yeu vous aurié, *lisez :* Yeu vous avié, etc[1].

Là ne se bornent pas les fautes typographiques de l'imprimeur d'Amsterdam. Il en est de plus considérables : p. 77 et suivantes, quatre feuillets ont été transposés, et paginés 77,79,78 et 80. Il convient de tenir compte de cette transposition, si l'on veut saisir le sens du dialogue de *la Mort de l'Esperounat*. P.80. Une réplique d'un des interlocuteurs: *Moussur, ieu vole*, a été sautée, en sorte que l'on ne comprend nullement la suite, qui constitue un jeu de mots sur *vole* (je vole) et *vole* (je veux). P. 144. La strophe troisième de la pièce intitulée *Satyre* n'a que cinq vers au lieu de six. Le sens en est arrêté net.

Lorsque M. A. des M. s'en est aperçu, il faut croire que sa Préface était tirée et ses préférences déclarées sans retour possible, car, sur ces trois points, l'édition actuelle a suppléé celle de 1700, au moyen des impressions de 1636, 1650 et 1725, précédemment déclarées insuffisantes et inférieures. Le lecteur, constatons-le, n'a pas été avisé de ces modifications.

Sauf quelques réserves, nous avons le regret de dire que M. A. des M. a fidèlement conservé en leur essentiel toutes les fautes de Daniel Pain. En d'autres points, et ils ne sont que trop nombreux,

[1] Si toutes ces erreurs se retrouvent dans les éditions de 1636 et 1650, ce que nous n'avons pu vérifier, attendu l'extrême rareté de leurs exemplaires, on se convaincra qu'il n'y a pas là matière à louer Daniel Pain des améliorations de son texte.

il en a commis qui sont peut-être plus grandes. Dans un sonnet à M. le trésorier Grefeuille (édition de 1700, p. 184). Sage dit: « Si vous ne me prêtiez l'écu de temps à autre, on me verrait, penaud et la tête baissée, maudire autant le jeu, les boules et les palissades, que nous vous bénissons, le jour où vous naquîtes. »

> L'on me veirié penaut et la testo baissado,
> Maudire autant lou joc, boulos et palissado,
> Coumo vou benissen lou jour que sez nascut.

M. A. des M. imprime au dernier vers, p. 151: *Que noun vous benissen*, ce qui constitue une variante inconnue aux quatre textes de 1636, 1650, 1700 et 1725; car nous ne la voyons pas figurer dans le *Relevé des principales différences*. dressé aux p. XLI-XLVII. Le même sonnet, assez obscur du reste, possède ce vers dans l'édition d'Amsterdam :

> As sages, ben souven, li prenoun d'humours follos.

M. A. des M., croyant sans doute que l'auteur veut parler de lui-même, imprime: *Au Sage ben souven*, etc.

Le sonnet suivant (p. 152) donne un vers qui n'a été nullement compris. L'édition de 1700 porte :

> Moussur, pioi que vous sez tout à fait merilan...

c'est-à-dire en bonne santé, dispos, bien portant; cf. le verbe *merelar*, v. l. briller, éclater, et *mirolle*, chose étonnante par sa grandeur ou sa beauté. (Honorat, *Dictionnaire*, II, 630 et 654.) M. A. des M. imprime: *merilan*. Le sens déshonnête qu'affecte ici Sage ne nous permet pas d'insister sur cette faute, une des moins discutables de l'édition actuelle.

Nous lisons, p. 184, de 1700 :

> Veirian coumo lou drac avali la Justiço

avali est rendu par un mot incompréhensible : *avalai*.

M. A. des M., qui critique, p. XXVIII de sa préface, la substitution de l'*a*, finale féminine, à l'*o*, laisse passer (p. 155) deux *a* que n'autorise nullement le texte qu'il a choisi :

> Que d'un bras tout vaillent terrassa et piqua l'ordi.

Même faute, p. 30: *Roumana* pour *Roumano*.

Un vers faux à signaler, p. 155 :

> Entre Moussur Perdrix et Moussur Perdrié.

Lisez, avec l'édition de 1700: *de Perdrié*.

Cet autre vers, si remarquable par l'expression de *finimoun* :

Quand finimoun vendra et qu'aura tout criblat.

(Quand la fin du monde viendra et qu'elle aura tout passé au crible).

est défiguré par M. A. des M., qui donne, p. 161, *triblat*.

Page 140:

Que noun recuillissien d'un gratious visage.

Corrigez, avec 1700, p. 170 : *que nous*.

Je disais tout à l'heure qu'une réserve était à établir touchant la fidélité avec laquelle M. A. des M. avait suivi le texte de D. Pain. Au XVIIe siècle, on usait souvent de l'*e* pour indiquer la désinence féminine des substantifs et des adjectifs. L'éditeur de 1700 emploie l'*o*. Cependant l'*e* reparaît quelquefois chez lui, et notamment dans les rimes qui suivent: p. 72, *fin finale = salo*; 77, *couro = houre;* 94, *huitre = citro;* 122, *farde = gailloufardo;* 125, *terro = guerre;* 134, *Louise = diviso*. M. A. des M. imprime, p. 65, *fin-finalo = salo;* 69 *couro, = houro;* 85, *huitro = citro;* 20, *fardo = gailloufardo*, etc. Comme il ne s'est nullement mis en peine de changer la ponctuation lorsqu'elle était défectueuse, non plus que de corriger aucune des fautes capitales du toxte de 1700, le lecteur ne devine guère le but de ces modifications, en somme fort légères. Toujours est il qu'elles n'ont pas été sans amener parfois d'étranges erreurs. P. 78 de l'édition d'Amsterdam, Sage, parlant de son *Esperounat*, dont la bourse était vide, s'exprime ainsi :

La croux, saique, lou fugissié
Coumo un demon lou benitié.

Sens très-juste et très-naturel. M. A. des M. lit *lou benissié* ce qui rend bien la rime riche, mais destitue le vers de toute espèce de signification.

Modification de même nature, p. 113: *me faran uno grand pregario*; au lieu de *me faran cent millo pregarios*, que donne le texte de 1700 à sa page 120. Est-ce pour rimer régulièrement avec le vers précédent: *De mous airs en lengo vulgario?* Est-ce une correction de M. des M.? ou encore une variante oubliée dans le relevé de celles-ci (p. XLI-XLVII) et utilisée après coup? Rien ne l'explique[1].

[1] Je néglige les fautes moins essentielles, bien que leur nombre dénote le peu de soin mis à se conformer au texte de 1700:

Ainsi, p. 68, l'*Esperounat* pour l'*Esperonat*; 64, *dau rouiaume* pour *au rouiaume*, et *poumo* pour *paumo;* 65, *erot fort diligen* pour *ero fort diligen*; 74, *rousigat tantos* pour *rousiga tantos*; 76, *patric patrac* pour *patrac patrac;* 125, *enços* pour *ounços;* 137, *trouvoun* pour *trovoun*: 139, *a que Lergo* pour *à que l'Ergo, sourse* pour *sourso*, *hiver* pour *hivert;* 140, *descuifado* pour *descouifado*; 150, *cuisados* pour *couifados*; 151, *vertu* pour *vertut*; 160, *Raumo* pour *Roumo*; 165, *degatna* pour *degaina*, etc.

Une dernière remarque: la licence des poésies de Sage est telle, que l'éditeur actuel a eu recours à une opération singulière, et qui, somme toute, n'atteint guère le but qu'il avait en vue. Il a partagé sa publication en deux parties : la première, comprenant les pièces qu'il estimait pouvoir être lues par tout le monde; la seconde, celles qui, décidément immorales et licencieuses, représentent « Sage après boire, dans ses véritables folies. » Comme celles de la première catégorie contenaient encore beaucoup de passages très-libres, M. A. des M. les a encore rejetés à la seconde partie, en les remplaçant à l'impression par des lignes ou même des demi-lignes de points; remède pire que le mal, car il permet souvent de supposer un sens plus fâcheux que celui que l'on cache ainsi au lecteur.

Malheureusemént cette classification n'a pas été faite avec une rigueur soutenue, et, faute de connaître le languedocien[1], M. A. des M. a laissé entrer dans la première partie de son recueil, dans ce que l'on serait autorisé à considérer comme une sorte de Sage des familles, nombre de passages souverainement licencieux, de

Aucune d'elles n'a été l'objet du moindre *erratum*. Je dois dire ici que la multiplicité de ces différences est telle qu'elle me fit croire un moment à l'existence de deux éditions de Daniel Pain, en 1700. J'y fus amené par les inexactitudes de M. A des M. dans sa description de la vignette-frontispice: le satyre, dit-il, a des cornes démesurées; il transcrit des vers sur son «rolet », et le serpent, qui figure l'envie, est à demi-caché sous les ronces. La photogravure de l'édition actuelle dément tout à fait et mon hypothèse et les affirmations de M. des M. Comme dans tous les exemplaires connus, le satyre porte, non pas les cornes, mais les oreilles fort longues; il lit ses vers le bras droit étendu; le serpent, enfin, loin d'être à demi caché sous des ronces, est, au contraire, enroulé autour d'une plante à feuilles hautes, larges et charnues. Autre inexactitude: l'édition de 1700, que M. des M. dit être de 196, est réellement de 198 pages: les chiffres 191 et 192 ont été répétés deux fois par Daniel Pain.

[1] La preuve n'en est pas douteuse, notamment sur un point technique: l'édition de 1700 a, selon l'habitude de l'époque, ses *f* et ses *s* presque absolument semblables. De plus, elle a été faite avec des caractères déjà fatigués. Il en est résulté que M. A. des M. s'y est mépris et a maintes fois confondu l'*s* avec l'*f*, et réciproquement; ainsi, p. 4, *faraillos* pour *saraillos* (serrures): 16, *dessoro* pour *defforo* (dehors); 18, *sorço mau* pour *forço mau* (force mal); 33, *cossres* pour *coffres* (coffres); 43, *fans* pour *sans* (sans); 63, *sebre* pour *febre* (fièvre); p. 64, *Sa petit cop* pour *fa petit cop*; 110, *que soun toutes fantifias* pour *santifias* (sanctifiés): Daniel Pain a fait, mais moins souvent, la même faute: *que farié moun doumage*, lisez: *que sarié moun doumage*, p. 50 de son édition.

telle manière que le but même de sa division a été manqué de prime abord. On comprend qu'il soit difficile de citer en pareil cas; je me bornerai seulement à signaler *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, qui méritait l'honneur de figurer en entier à la seconde partie de l'édition actuelle.

Le seul mérite qu'il soit permis de reconnaître à celle-ci consiste en la réimpression des pièces qui, après avoir figuré dans l'édition introuvable de 1650, furent rejetées par l'éditeur de 1700. Quoiqu'elles ne se recommandent ni par une valeur littéraire, ni par une correction linguistique plus grandes que celles des autres éditions, il convient de distinguer parmi elles le *Dialogue* français-languedocien *des nymphes, représenté devant M. le mareschal de Schomberg à son entrée à Montpellier*.

En terminant cette partie de mon compte rendu, — la partie linguistique est réservée au prochain numéro [1], — je tiens à exprimer tous les regrets que j'éprouve d'avoir à entretenir les lecteurs de la *Revue* d'une personnalité aussi méprisable que celle de Sage. Il ne faut rien moins que l'intérêt philologique très-réel qui s'attache à ses *Folies*, pour aider à supporter l'étude de tant de vers illisibles et déshonnêtes au premier chef.

Alph. Roque-Ferrier.

Aiol et Mirabel und Elie de Saint-Gille, par le Dr Wendelin Foerster. — IIe partie, fasc. 1. Heilbronn, Henninger, 1876 in 8°.

Nous avons déjà annoncé, dans l'un de nos précédents numéros, la première partie, celle qui contient le texte d'Aiol et les soixante premiers vers d'Elie de Saint-Gille. Naturellement nous attendrons, pour rendre compte de cette importante publication, qu'elle ait paru au complet, avec les notes et le glossaire. On a joint au présent fascicule un feuillet intercalaire où figure une réclamation adressée à la *Romania*, et où l'éditeur fait valoir ses droits de priorité.

[1] Je me réserve néanmoins de revenir sur la biographie de Sage, aussi bien que sur le degré d'originalité de ses poésies.

PÉRIODIQUES

Société des Anciens Textes français. — 1° *Chansons du XVe siècle.* — 2° *Les plus anciens monuments de la langue française*

La Société des Anciens Textes, après avoir publié les quatre premiers fascicules de son *Bulletin* (v. le compte rendu dans la *Revue des langues romanes*, 2e série, t. 1, n° 5), inaugure la série des ouvrages de longue haleine par la publication de deux sortes de textes que leur date place aux deux extrémités de son domaine : 1° les *Chansons du XVe siècle*; 2° les *Serments de* 842, la *Prose de sainte Eulalie*, l'*Homélie sur Jonas* et les *Poëmes de Clermont*. C'est M. G. Paris, le principal fondateur de la Société, qui s'est chargé de les éditer. Hâtons-nous de dire que ces deux spécimens de ce que peut et veut faire la Société des anciens textes donnent la meilleure idée des autres publications projetées.

Chansons du XVe siècle. — Ces chansons, sans nom d'auteur, sont un échantillon très-curieux de ce qu'on pourrait appeler la poésie demi-populaire de cette époque. Je dis demi-populaire, pour la distinguer de la poésie populaire telle que nous la comprenons aujourd'hui. Ces chansons, en effet, n'ont pas été composées, sauf peut-être un très-petit nombre, par des gens du peuple. Elles sont l'œuvre d'hommes, et quelquefois probablement de femmes, que leur rang ou leur profession, et principalement leur éducation, sinon leur instruction, élevaient au-dessus de la classe populaire proprement dite. Ces réserves faites, on ne peut qu'approuver ce que M. G. P. dit en fort bons termes du mérite et de l'attrait de ces productions spontanées de l'imagination populaire, comparées à la poésie personnelle, et en quelque sorte officielle, des auteurs de la même époque. Le ms. qui sert de base à cette publication est le n° 12744, fonds français, de la Bibl. nationale. La musique y fait suite, comme dans presque tous nos anciens chansonniers. M. Gevaert en a donné la traduction en musique moderne. Deux *fac-simile* photographiques placés à la fin du volume présentent une idée de la notation musicale et de l'écriture du manuscrit. Le recueil comprend 143 chansons. M. G. P., tout en respectant le plus possible le texte du ms. principal, s'est aidé d'un autre ms., portant le n° 1547, et des publications antérieures où il pouvait puiser des variantes ou des éléments de comparaison, notamment du *Recueil d'anciennes chan-*

16

sons normandes, de M. Gasté, et de celui d'Alain Lotrian (en 1543). J'ai lu ces textes avec l'attention qu'ils méritent, et j'ai fait quelques observations que je soumets au savant éditeur. — C. 22. Les vers 6 et 10 rompent le rhythme. Ne faut-il pas regarder *ma mère*, dans le v. 6, *prisée*, dans le v. 10, comme des variantes qu'on était libre de substituer, l'une (v. 6), à *mon père*, l'autre (v. 10), à *amée*? Ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est que la notation musicale est exactement la même pour *ma mère* que pour *mon père*, et conséquemment pour *prisée* que pour *amée*. Il y a cependant une difficulté : *prisée* substitué à *amée* rendrait le premier hémistiche trop long d'une syllabe. Mais on la fait disparaître en plaçant *prisée* avant *seule*. On a en effet la preuve que, dans ces chansons, l'*e* muet, immédiatement appuyé à une voyelle précédente, pouvait en pareil cas ne pas compter dans la mesure de vers. Cf. c. 70, v. 1, et c. 56, v. 6. — C. 23, le v. 10 ne rime pas. Peut-être faudrait-il *venant* au lieu de *qui vient*. — C. 24. N'est-il pas plus sûr de réunir en un seul les vers 1 et 2, 7 et 8, 9 et 10, etc..? *Ouvert*, ne rimant à rien, ne peut terminer un vers. — C. 26, v. 7, je lirais : « mon gay *joly* », ce dernier rimant avec *pin*. Cf., pour une rime semblable, c. 34, v. 10 et 12, ou *cris* rime avec *poussins*. — C. 29. Peut-être vaudrait-il mieux faire un seul des 4e et 5e vers de chaque couplet, puisque le 1er est 2 fois sur 6 sans rime correspondante. — C. 36. Quand le 1er couplet, comme c'est ici le cas, diffère des autres pour la distribution des rimes et la notation musicale, et qu'il n'y a pas dans la même chanson de couplet correspondant, ne faut-il pas y voir un refrain? — C. 53, v. 25. Faute d'impression. Lisez *vestue* pour *vestus*. — C. 54, v. 1. Il faut lire *my*, au lieu de *moy*, rimant avec *languir*. Les rimes en *i* ou *y* correspondant à celles en *ir* ne sont pas rares dans ce recueil. Quant à *my* = *moy*, cf. c. 75, v. 14. D'un autre côté, cette même chanson 54, que M. G. P. divise avec raison en deux couplets de quatre vers, ne présente pas de rimes symétriquement disposées. — C. 66. Le 3me couplet diffère des autres pour la distribution des rimes. Je ne vois pas trop comment on peut y remédier. Peut-être suffirait-il de changer réciproquement de place le 3e et le 4e vers, mais l'inversion qui en résulterait aurait quelque chose de bien forcé. Dans tous les cas, il n'est pas superflu d'indiquer la difficulté. — C. 76. Note de l'éditenr. « Cette chanson paraît faite de morceaux rapportés. » Je croirais au contraire qu'elle forme un tout complet, non-seulement par le sens, mais aussi par la disposition symétrique des rimes. En effet, on remarque que les couplets impairs 1, 3 et 5, concordent entre eux pour le placement des rimes, mais non avec les couplets pairs 2 et 4, lesquels, au contraire, peuvent être assimilés sous ce rapport, si l'on admet que

espanouie rime avec *amy*, et que *cuillie* peut se changer en *cuillée*. Pour la possibilité de substituer à *cuillie* un doublet appartenant à la première conjugaison, voir la chanson 115, v. 11, et la note correspondante de M. G. P. Quant à la faculté que s'accordaient et que s'accordent encore les auteurs de chansons populaires de faire correspondre des rimes masculines et des rimes féminines, cf. c. 64, v. 5 et 7; c. 26, v. 10 et 12, et n'importe quel recueil de chansons populaires modernes. J'ai déjà eu occasion de constater cette licence dans l'un de nos plus anciens textes (*Revue des langues romanes*, 2e série, t. I, p. 13), constatation que je maintiens malgré l'opinion contraire de M. P. Meyer (*Romania*, n° 19, p. 405). Enfin, pour cette alternance dans la distribution des rimes, selon que les couplets appartiennent à la série des nombres pairs ou impairs, cf. la chanson 74. — C. 79. Je crois qu'il faut *my* pour *moi* aux v. 5 et 8. On obtiendrait ainsi un parallélisme complet entre les trois premiers couplets et les trois derniers pour la rime masculine, qui se trouverait être en *a* pour les uns et en *i* pour les autres. Quant à *my* pour *moi*, cf. plus haut la note relative à la c. 26, v. 7. — C. 80, v. 18, au lieu d'*esbatement*, il faudrait un mot terminé en *ir*. — C. 93, v. 30. Le blanc doit être placé avant *bien*. — C. 94. Il faut faire un seul vers de chaque couplet. — C. 102, v. 62. Cette locution est encore usitée en Angoumois, où l'on dit couramment « C'est rien de moi. » = Je n'en puis plus, je ne suis bon à rien — C. 105, v. 10, lisez « Il est vestu de *veloux*. » La rime l'exige ainsi. Pour *veloux*, cf. v. 16 de la chanson précédente. — *Ibid.*, v. 4, la locution *asoir* = hier soir est encore usitée en Saintonge. — C. 108. Il serait plus sûr de réunir en un seul les deux derniers vers de chaque couplet, puisque deux sur quatre sont sans rime correspondante. — C. 120, v. 37. Le ms. donne *mignée*. M. G. P. y substitue *lignée*. *Mignée* ne serait-il pas une forme locale de *maisgnée*, *maisnée*, *maisnie*, un doublet orthographique analogue à *minée* = troupe, que cite Du Cange? — *Ibid.*, v. 5. Au lieu de *envie*, il faudrait un mot terminé en *ée* pour rimer avec *tournée*, du v. 7. — C. 125. Je crois qu'il faut réunir en un seul les vers 1 et 2, 3 et 4, 7 et 8 de chaque couplet. — C. 126. De même pour la chanson suivante. — C. 127, note 2 relative au mot *gueux*. « On voit que le sens primitif est, non pas « mendiant », mais « compagnon » ou plutôt, si l'on peut le dire, « coquin », dans une acception favorable. Ce mot rappelle dès-lors le *gayeux* employé avec le même sens dans le *jargon* de Villon, et s'éloigne ainsi tout à fait de *queux*, avec lequel il n'a en réalité aucun rapport. » Je crois, avec M. G. P., que le sens primitif est bien « compagnon. » Dans ce cas, il faudrait rattacher *gueux* à *ghilde*, qui

avait formé *gueude;* société, troupe. Ce mot subsiste avec le même sens dans le patois de la Tarentaise : Los pousdets y met faut bettà — Ein bon *guede* deculottà = Les pouces il me faut mettre — Comme un bon homme déculotté. Ap. *Origine du patois de la Tarentaise*, par l'abbé Pont, p. 146. — C. 139. Je crois qu'il faut réunir en un seul les vers 1 et 2, 3 et 4, 8 et 9, de chaque couplet.— *Ibid.*, v. 14. Faute d'impression non signalée aux *errata*. — *Ibid.*, v. 38. M. G. P. signale la forme singulière *chans* = tu chantes. Faut-il y voir une épave du simple *canere*, *cano*, *canis*, qui aurait produit une forme **chandre*, doublet de *chanter* = *cantare?* — C. 143, v. 4. Si on lit *donjons*, toute difficulté disparaît.

Les plus anciens monuments de la langue française (IXe, Xe siècles), publiés avec un commentaire philologique par G. Paris. Album.—Cet *Album* contient un *fac-simile* photographique et de grandeur naturelle des Serments de 842, de la prose de Sainte Eulalie, des deux Poëmes de Clermont et de l'Homélie sur Jonas (ou Fragment de Valenciennes). Tout est admirablement réussi. J'en puis parler savamment, ayant eu la bonne fortune de voir et d'étudier les mss. qui contiennent les Serments et les Poëmes de Clermont. Puisque la *Société des anciens textes*, déjà si riche et si bien dirigée, a su se procurer ces merveilleux *fac-simile*, il est à espérer qu'elle ne s'en tiendra pas là, et qu'elle fera reproduire aussi quelques-uns de nos textes bas-latins les plus anciens, tels que les *Joca monachorum* de M. P. Meyer (ms. 13246), les *Formules de conjuration* que j'ai extraites du même ms., etc... Il est fâcheux que le *Fragment de Valenciennes* ait été si rudement maltraité par celui qui, le premier, l'a détaché de la couverture sur laquelle il était collé. Il est fâcheux aussi que des ingrédients chimiques aient achevé de salir la partie restée la plus complète, la seule qu'on ait jugé à propos de reproduire. Mais les éditeurs n'avaient pas le choix, et on ne peut que les remercier de nous avoir conservé telle quelle cette précieuse relique. Heureusement il n'en est pas de même des autres textes, qui sont parfaitement lisibles. A ce propos, je dois signaler une rectification au texte de *Sainte Eulalie*, que m'a suggérée la lecture de l'original : je veux parler de la forme *nont*, que je n'aurais pas soupçonnée si je n'avais eu sous les yeux que la *Chrestomathie* de Bartsch (2e édit.), qui écrit *non*, sans indiquer en note la leçon de l'original. *Nont* ou *nont* = *non inde* est très-bon. Le sens est « Elle *n'en* écoute pas... », c'est-à-dire « Elle n'écoute pas *pour cela*. » Ici, comme au vers 15, l'enclitique *ent* perd sa voyelle pour faire corps avec le mot précédent. A. B.

CHRONIQUE

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, sur l'initiative du bureau de la *Société pour l'étude des langues romanes*, une pétition fut adressée, vers le milieu de l'année 1875, à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir la fondation de chaires de philologie romane (langue d'oil et langue d'oc) dans chaque Faculté des lettres ou, tout au moins, pour ne parler que du Midi, dans celles de Toulouse, d'Aix et de Montpellier.

Un exemplaire de cette pétition a été remis par M. Léon Coste, maire de la ville de Montpellier, à M. le Ministre de l'instruction publique, lors de son voyage à Montpellier, les 13, 14 et 15 octobre.

Le lendemain de cette communication, M. le Ministre a bien voulu, en recevant le Président et les Membres de la Société, leur annoncer l'intention où il était de « demander à la Chambre la création d'une chaire de philologie romane dans un des *grands centres du Midi.* »

La *Revue* s'est trop souvent expliquée sur la nécessité de cette création, pour ne pas enregistrer avec plaisir une promesse dont la réalisation comblera une des plus fâcheuses lacunes de l'enseignement supérieur.

*
* *

La mission que M. le Ministre de l'instruction publique confia, en 1873, à MM. de Tourtoulon et Bringuier, sera très-probablement terminée à la fin de cette année, par la délimitation de la langue d'oc à l'est de la France et dans la Suisse romande. Une des premières parties de la mission — celle qui concerne l'Ouest, depuis Blaye jusqu'aux environs de Gueret — fut achevée en 1873 même, et ses résultats consignés dans un rapport inséré aux *Archives des missions scientifiques*. La mort si regrettable de M. Bringuier et la fixation des frontières dans la Marche, laquelle a exigé de longues et multiples recherches, ont seules retardé la distribution du tirage à part de ce rapport.

Il y a deux mois et demi, M. de Tourtoulon a enfin communiqué aux membres du *Congrès* tenu à Clermont-Ferrand, *pour l'avancement des sciences*, la carte philologique des limites de l'Ouest, ainsi que les principales conclusions qu'elle met en lumière.

Nous sommes heureux que cette circonstance nous permette de mentionner ici la distinction très-méritée dont notre collègue a été récemment l'objet : à la date du 28 août dernier, une décision ministérielle est venue le nommer officier de l'instruction publique.

*
* *

Quatre nouvelles publications spéciales ont été décidées par la *Société des langues romanes : les Coutumes d'Agen*, d'après le manu-

scrit de Stockholm, par M. Edouard Lidforss, professeur à l'Université de Lund (Suède); un travail sur le saintongeais et sa littérature, par M. Marchadier, de Cognac; une édition des *Sept Sages de Rome*, par M. Adolphe Mussafia; et enfin l'impression complète des *Poésies* de Dom Guérin, de Nant, dont quelques pièces avaient été données à la *Revue* en 1874 et 1875.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque où chacune de ces publications sera mise en vente.

*
* *

Le 27 du mois dernier, au moment même où se célébraient les noces de Frédéric Mistral et de Mlle Marie-Louise-Aimée Rivière-Bertrand (de Dijon), un banquet avait réuni près de Montpellier, sur les bords du Lez, quelques-uns des amis personnels du célèbre poëte. Ce banquet s'est terminé à deux heures de l'après-midi, par l'envoi de la dépêche suivante, qui dira, mieux que nous ne saurions le faire, les vœux formés ce jour-là en faveur du *capoulié* du félibrige et de sa gracieuse compagne:

A Frédéric Mistral

« Dieu garde à tout jamai Mistrau e sa coumpagno! »
Es antau qu'au jour d'uei brindon vòstis ami:
Pau Gleiso, Antòni Gleiso, Enri Delpech, Espagno,
Lambert e Boucharié, Anfos Rocco, Ameli,
Cantagrel, president, e touto la coumpagno.

C'est la première dépêche en langue d'oc, et surtout la première dépêche rimée, qui ait été envoyée de Montpellier.

*
* *

Nous regrettons vivement que l'abondance des matières nous oblige à remettre au numéro de novembre un travail de M. Mila y Fontanals, sur trois manuscrits qu'il a récemment étudiés à Madrid et à Saragosse: un chansonnier provençal (le seul qui soit connu en Espagne), un roman catalan (*Curial e Guelfa*) et une traduction gasconne, ou plutôt béarnaise, de la *Discipline cléricale* de Pierre Alphonse.

*
* *

Antérieurement au XVIIe siècle, on plaçait assez souvent des inscriptions romanes sur les cloches et les verrières des églises du Midi. Cet usage semble nous revenir depuis quelques années. La célèbre église de Notre-Dame des Tables avait autrefois la sienne: *La Magestat antiqua de Nostra Dona de Taulas*, restituée par l'abbé François Vinas au socle de la statue portée dans les processions solennelles de cette ancienne et longtemps unique paroisse de Montpellier. Une seconde inscription, en provençal moderne cette fois, vient d'être gravée sur une des cloches du carillon de Sainte-Anne de Montpellier, béni par Mgr. de Cabrières, le 9 octobre courant.

Elle a trait aux Saintes Maries de la mer, si souvent et si poétiquement chantées par les félibres :

> O Santo! flour de Paradis,
> Bèliis estello clarinello,
> Moudele bèu, mirau requist,
> Dis espouso e di vierginello.

Nous la signalons à M. Lieutaud, le savant bibliothécaire de la ville de Marseille, qui prépare une *Epigraphie romane du midi de la France*.

*
* *

Le nombre des almanachs en langue d'oc va toujours croissant. Il y a dix ans, on avait seulement l'*Armana prouvençau*, que M. Roumanille tire aujourd'hui au chiffre considérable de dix mille exemplaires, et le *Calendari catalá*, dirigé par M. Pelay Briz, de Barcelone, l'auteur du *Brot d'achs* et de *la Masia dels Amors*, un de ceux qui ont le plus fait pour la renaissance de la littérature catalane. L'*Armanac bourdelés*, transformé peu après en *Armanac gascoun*, parut ensuite à Bordeaux; l'*Armagna cevenóu*, à l'heure qu'il est *de Lengadò*, à Alais; Mont-de-Marsan possède un *Almanach dous paysans;* Toulon, *lou Bouan Prouvençau, armana doou Var;* Draguignan, *lou Franc Prouvençau, almanach de la Provence*, et la ville de Valence (Espagne), *lo Rat-Penat, calendari llemosi*, que depuis bientôt trois ans édite D. Constantino Llombart.

Se douterait-on que l'exemple de Roumanille ait trouvé des imitateurs en Alsace-Lorraine, et qu'un félibre connu par ses succès dans les concours de poésie provençale, M. le docteur Frédéric Estre, de Remilly, ait eu l'idée d'imprimer un *Pia Ermonèk loûrain* (Strasbourg, Fischbach, in-12, 96 pages), où, à côté de pièces en français, on rencontre d'assez nombreux morceaux de vers et de prose en dialecte de la Lorraine? Il en est même qui ont été empruntés à l'*Armana : lè Conversion de Saint-Elouè*, d'après Roumanille, et aux *Isclo d'or* (p. 292): *lé Râkiure de mâ*, et qui n'en ont pas été moins goûtés. Nous n'aurions pas mentionné la louable entreprise de M. le docteur Estre, si son *Ermonèk* avait été un almanach en patois de langue d'oil, comme il en est tant; mais le fait de la continuation l'œuvre des félibres en Lorraine nous a paru trop digne de remarque pour être oublié dans la *Revue*.

En ajoutant à ceux que nous venons de mentionner l'*Almanach de Provence* et l'*Almanach du Sonnet*, rédigés partiellement en langue d'oc; l'*Almanach utile et récréatif* du libraire Caillard, de Narbonne, qui, tous les ans, contient une série alphabétique de proverbes narbonnais, et un autre almanach qui paraît, nous a-t-on dit, à Montauban, on aura probablement la bibliographie complète de tous les petits livres qu'a enfantés l'étonnant succès de la publication de M. Roumanille.

*
* *

La *Cigale*, de Paris, dont nous annoncions la fondation dans notre fascicule de juin, fait imprimer en ce moment le premier volume de son recueil. La *Revue des langues romanes* en rendra compte aussitôt qu'il aura paru.

On souscrit chez M. Sandoz, libraire-éditeur, à Paris.

*
* *

Les journaux du Midi, et même quelquefois ceux de l'Ouest. comme on le verra plus loin, contiennent assez souvent, depuis l'année dernière, des poésies et des études littéraires en langue d'oc. Signalons parmi celles dont nous avons pu obtenir connaissance: *Miréio*, par M. Louis Astruc (en prose provençale), à propos du tableau du peintre Regnier (l'*Écho de Marseille*, 12 décembre 1875).—*Vounzé et Vounzé*, poésie par M. L. Farcy, et *Prouvérbi marsihés*. curieux article de M. Astruc (même journal, 19 décembre). — *Charradisso*, par M. Astruc (en prose), à propos de la pétition pour les chaires de philologie romane (*Écho de Marseille*, 2 janvier 1876). — *Ma façoun de pensà*, poésie languedocienne (*Petit Messager du Midi*, de Montpellier, 29 janvier).—*Literaturo prouvençalo. Amour e plour, pouesio d'Anfos Tavan*, par Alàri Ramoun; appréciation en prose de ce recueil, attendu avec tant d'impatience (*Égalité* de Marseille, 24 avril). — *Eis atour dei Mouro*, spirituel sonnet par M. Gaut (*Journal de Forcalquier*, 7 mai). — *Felis Gras e li Carbounié*, très-remarquable article languedocien, par M. Auguste Fourès, de Castelnaudary (*Chronique charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, 17 juin 1876).—*Las Camellos*, sonnet en sous-dialecte d'Alais, par M. Maurice Faure (*Messsager du Midi* de Montpellier, 18 juin). — *Gramaci à M. de Gagnaud*, sonnet provençal par M. E. S. (*Journal de Forcalquier*, 18 juin). — *Literaturo prouvençalo : li Carbounié* ,compte rendu du poëme de Félix Gras, par Alàri Ramoun (*Egalité* de Marseillle, 19 juin).— *Cant dei Fourcauqueiren à Nouesto Damo de Prouvenço* par A. de Gagnaud, avec un remarquable sonnet de M. E. S., dont nous regrettons de ne pas connaître le nom (*Journal de Forcalquier*, 25 juin).—Sonnets provençaux par M. Marius Bourelly; les titres et les sujets sont ceux de la *Cansou de la lauseto*, des *Carbounié*, des *Mouninetos* et du *Païs del vi*, les quatre dernières œuvres de MM. Mir, Félix Gras, Paul Félix et Benjamin Fabre (*Avenir national* de Marseille, juin-juillet 1876). — *La Veia de la cassa*, poésie languedocienne par M. Charles Gros (*Petit Midi* de Montpellier, 20 août).—*A Moussu Hervé, à prepaus de sa pèco* ESTELLE et NEMORIN, *opera bouffe*, jolie pièce de M. Maurice Faure, qui « ne pouvait mieux venger la douce et touchante idylle » de Florian (*Petit Méridional* de Montpellier, 11 septembre). — *Festo de Nosto Damo de Prouvenço à Fourcauquié*, article en prose de M. C. D. (*Journal de Forcalquier*, 17 septembre). — *A Frederi Mistral*, par Alàri Ramoun, poésie provençale qui atteste de très-sérieuses qualités (*Egalité* de Marseille, 7 octobre), etc.

A. R.-F.

Le Gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

DIALECTES ANCIENS

NOTES SUR TROIS MANUSCRITS

I. — Un chansonnier provençal

Dans un récent voyage fait à Madrid, pour un autre objet, nous avons pu tirer à la hâte de courtes notes de quelques manuscrits. Parmi elles, nous en choisissons trois, qui, bien que très-imparfaites, offriront un certain intérêt aux lecteurs de la *Revue*.

On disait qu'un professeur de l'Université de Saragosse possédait un Chansonnier de l'époque du fameux *Rector de Vallfogona* (XVII[e] siècle); mais, comme on ajoutait: « Il est en parchemin et d'une langue qui paraît anciennne, il a des initiales très-ornées et contient la vie de quelques poëtes », on pouvait penser plutôt à un Chansonnier provençal. Cette espérance s'est trouvée fondée, car c'est bien un Chansonnier provençal, du moins en grande partie, et le seul connu en Espagne. Son propriétaire, D. Pablo Gil y Gil, professeur à la Faculté des lettres et docte antiquaire[1], quoique justement jaloux de ce précieux *Codex,* nous a permis de le parcourir pendant le peu de temps que nous restâmes chez lui.

Le Chansonnier contient trois parties bien distinctes:

Première partie. — Elle comprend un grand nombre de

[1] Il possède aussi deux autres mss.: « .. ffo acabat lo present purgathori e segona comedia de Dant (c'est l'original italien) per ma den Bernat Nicholau Blanquer digous a x de Juliol any M CCCC LIX. »— «...Aci acaben las historias troyanas les quals torna de lati en Romans Jacme Conesa prothonotari del senyor rey darago »

pièces, toutes assurément de Serveri de Girone, troubadour catalan de l'époque classique, auquel appartenaient aussi probablement celles de la partie perdue du ms. On connaissait dc ce fécond auteur seize œuvres lyriques, une déclamation contre les femmes, publiée par Heyse, et quelques sentences citées dans un livre du XIVe siècle ; on savait en outre qu'il avait écrit une « Faula del rossinyol » et une « Canso del Deus d'amor [1].»

Les premières douze feuilles manquent. La XIIIe commence ainsi :

...nos toylla Amors com pus gelos nos desacoylla.— No val pascor al mal damor guerir. — Aniuersari. No say chantar mays ne cuynda sazos. — Lo vers del pessamen. Cantas vetz soy blasmatz. — Lo vers del badayll. De ui gras e de carn magra. — Lo uers de cels que fan perdre el mon. Princep enic e bisbe negligen. — Canso. Nom platz que pratz ne may oymay atenda. — Lo vers del acusador. Ben deu si eys de tot mal escusar. — Lo vers delç .v. sens naturals. Peccatz mortals me par ques de son pars. — (Sans titre) Qui vezia son dan dins ma mayzo. — Canso de madona Sant Maria. Reys castelas tota res mor e fina. — Lo vers de les rimes soltes. Si tot m'esmay can la cigala canta. — Canso. Si com l'aygua trapeitz que res que sia. — Canso. Si per amar leyalmen. — Si nuyll tems fuy pessius ne cossiros. — (Sans titre) Tans afans (*Trovadores,* p. 378). — La Canso del comte. Tota dona uals mais quan letres pren. — Lo vers del seru. Tots hom

[1] Voir *Trovadores en Espana,* p. 367-399. Le titre complet du ms. de D. Antonio Agustin, que nous avons cité p. 372, d'après Torres Amat, est : « n° 536. Conquestes que Reys, Comtes e Emperadors han fetes en diuersos lochs e per diuersos temps. — Faula del rossinyol que feu en Cerveri.— Canso del Deus d'amor que feu en Cerveri. — Altres cansons de diversos autors. Liber in Charta fol. annorum CL forma quadrata (Bibliothèque de D. Antonio Agustin, dans ses *Opera omnia,* Lucæ, 1772, vol. VII, p. 114). » Ce ms. devait avoir quelque ressemblance avec celui de D. Pablo Gil, mais il ne pouvait être le même. — Quant à Nicolas Antonio, qu'on cite aussi à propos de Cerveri (Serveri dans les anciens mss.), on trouve seulement mentionné par Bayer le nom de ce poëte dans la *Bibl. Vetus*, II, p. 106 (pas 104), note.

deu far (*Trovadores,* p. 375). — Lo uers de Deu. Un bon vers agra obs a far enan. — Retronxa. Sagues tan be tems ne sazos. — Recepta dexarob. De Pala a Torosela.— Estempida (*sic*). Pus chan era e sencera mos fis cors enquera.— Estempida. Si com mi dons es belayre. Estempida. Tener uolria la ma causa (clausa?).— Descort. Pus amor uol que fassa sa comanda. — Descort. Estrayrem uolia. — Desirança. Pus fis amayre. — Alba. Assi com cel canan erra la uia. — Libel. Francs reys humils e car. — Acuydamen. Eras (?) veyrets mots prims e cars.— Siruentes. Puis li rey laxon la ley. — Siruentes. Hom no pot far siruentes mas siruent. — Vers breu. Tart fa om mal pus sia entre bonas gens.— Vers estrany. Ta flamart sa flama o flomon.— Lo vers del destrecg. Com fis destreits qui nos pot cosseyllar. — Lo vers de la lengua. Dels lays dels auzels.— Lo uers dels bes descouinens. Tan fol cuion que sia couinent. — Lo uers gros e soptil. Obra soptil prim e trasforia. — Canso. Us. an. chan. an. pe. san. — Lo uers que dits perque auia celats tan los vers e las chansos. Entrels reys els baros.— Lo vers del says del saige del joglar. Si cel que dits entre saig e joglar. — Lo vers del comte de Rodes. Si tot ses braus (*Trovadores,* p. 389). — Lo uers meraueglos. Nuyll hom no pot tan bo mot com no dir. — La canso de les letres.... — Lo uers del enjana pastors. Man semblon lenjana pastors. — Lo vers des desplazens e delsvilas. Un vers faray qui plaira als plasens.— Lo uers de paradis et d'infern. Li caualer e li predicador. Lo vers de la Hostia. De Deu nos deu nuyl hom merauellar.—Lo uers del rey de Maylorca. Nul hom saui no deu senyor preyar — (Sans titre). Axi com cel qui dits quel vis es totz — (Sans titre). A greu pothom (*Trovadores,* p. 377).— (Sans titre) Una re dey a Deu grazir. — Lo vers humil. En lurs chantars dizon man trovador. — Canço. A Deu sera nuylls hom fals ne trayre. — Lo vers turmentat. Pels amans dits camor tan los destreyn. — Mig vers miga canso. Qui bon frug (*Trovadores,* p. 386) .— Lo vers dels escolar Peryll (?) iras pus en escolas (escola?) anats. — Aniuersari. Ta mal (Tumul ??) me fay sala. — Lo vers dels tres reys. Un vers... bellament bastir.— Lo vers del·uassail. Tots homs fay mal qui veya en embarras. — Mig vers. Mig vers faray leugier e pla. — Lo vers de paratge. Paratges a mal

pres. — Lo vers reuers. A tot payre deuria. — Lo vers leugier. Perque nom daran renda. — Mig vers car e vil segons que dits e nomen aquets libre. — Lo vers de Tristayn. Si tot no say Tristans lamans. — Vers cert semblan de pech. Un vers ay comensat.—Lo vers qual se tany desser caualiers. Caualers e siruens (*Trovadores*, p. 390). — Lo vers del mouto (?) Ara agues eu atretan d'ardimen. — Lo vers contrari. Hon enyano (?) mils persona fos. -- Lo vers verdadier. Can ara paucs auia compaynos. — Lo vers forçadamen tramès. Ara rasos es. — Lo vers desguardar. Tots nobles seny deuria be gardar. — Mig siruentes. En breu sazo. — (Sans titre). Nom puc de xantar retener. — (Sans titre). Aram lunya ioy e chan. — (Sans titre). (V)olets auer be lau entrels ualens — Siruentes. Trop menay de cor dols amor.— Siruentes. Iuglar per vos. — Pastorela. Entre Lerida e Beluis. — Pastorela. Entre Caldes e Penedes. — Pastorela. Pres d'un jardi. — Lo plant del rey en Jacme. Si per tristor. — Lo plant den R. de Cardona que feu en Cerueri. Jois ne solas. — Cobla en VI lenguaje. Nunca querri en (eu ?) achar. — La cobla den Serveri que la dona dix que no li daria un bais si son pare no lampregaba. — Cobla esparsa den Serueri Prometre ses dar. —Lo somni que fets en Serueri Entr'Arago e Nauarra. — Dança balada den Serueri Pus on vey leys. Siruentes durs (?) den Serueri Tant ai al cor dalegransa. — Aso es una viadeyra.—Espingadura den Serueri. — Peguezca den Serveri. — Gelosesca. — Dansa. — Balada.

La deuxième partie comprend quelques pièces, la plupart connues, de fameux troubadours de l'époque classique :

La uida den Rambau de Vaqueiras. — Bona dona. (A vos bona dona. Bartsch, *Grundriss*, p. 183). — Eram requier (Ara *Grundriss*, ibidem). — En abril. — Ab xan daucels. — Sauis e fols (*Grundriss*, p. 184). — Atressi ay guerreyat (Eissament ai guerrejat, *Grundriss*, p. 180). — Leu pot hom gaug *Grundriss*, ib.) — Kalenda maya (Calenda maja *Grundriss*, ib.). — Era quan vey verdeiar (Ara *Grundriss*, p. 183). — Eu pren comiat. — Nom alegra yvern (No m'agrada iverns *Grundriss*, p. 184). — Valen marques (c'est une partie de

l'épitre de R. de V. au marquis de Montferrat). — Eu say la flor. — Guerra ne playt (Guerra ni plag. *Grundriss*, ib..) — Ab gay so. — Anc no cuyde veser. — Tru[a]n mala guerra (*Grundriss*, ib.). — Albert Marques (autre partie de l'épitre). — Gayta ben gaiteta del castel. — Altas undas que venes sur (sus ?) la mar[1].

Bertran de Born (le fils). Quan vei lo temps renouellar (*Grundriss*, p. 118).

Vida den Guiraut de Borneil. — De chantar nom forentrames (De chantar me, *Grundriss*, p. 148). — Quant creis la fresca (*Grundriss*, p. 150). ( ) ois (?) apleis ab quie suoill chantar (Los apleitz ab qu'en *Grundriss*, p. 149). Qui chantar sol (*Grundriss*, p. 150). — (E)ra sim fos en grat (Ara *Grundriss*, p. 148). — Mamiga men estra lei (M'amigam *Grundriss*, p. 149). — Nulla res (*Grundriss*, ib.). — (A)ben chantar (*Grundriss*, p. 147). — (C)ar non ai jorn (*Grundriss*, p. 150). — Quan la brunaura (*Grundriss*, p. 150). — Ieus (?) quier conseill (Seus *Grundriss*, ib.). — Un sonet fats (*Grundriss*, ib.). — Aylas com muer (A. co mor *Grundriss*, p. 147). — Abans que puey blanc sion vert (A. q. ill blanc poi sian *Grundriss*, p. 165 Peire d'Alvergne mais attribuée à G. de B. par quatre mss). Apenas sai comensar (*Grundriss*, p. 148).— Er ai gran joi (*Grundriss*, ib.).—Autrier el primer jom daost (L'autrier *Grundriss*, p. 149). — ( ) jui (?) damor. — Ab joi comens mas chansos (A. j. comensi ma chanson *Grundriss*, p. 103, Albert de Sestaro). — Si eu tan be non ames (S'en *Grundriss*, p. 102 Aimeri de Peguillan). — Al plus leu queu sai (*Grundriss*, p. 147). Un sonet novel fats (*Grundriss*, p. 150). – Jois e chans e solats (*Grundriss*, p. 149). — La flor el uerjan (Las flors *Grundriss*, ib). — [G] en maten senz fallimen (*Grundriss*, p. 148). — Ges aissi del tot non lays (G. a. d.t. nom *Grundriss*, ib.). Quan vai reuen (?, Iam vai reuenen *Grundriss*, p. 149). — Er auziretz (Ar *Grundriss*, p. 148). En (?) deu en bonacort (Ben deu *Grundriss*, ib.). — Sen valer de pascor (*Grundriss*, p. 150). — Ben foroimais (Be *Grund-*

[1] Ces deux pièces, sans doute anonymes, doivent être des chansons de style populaire, appelées aujourd'hui romances. Comp. Bartsch, *Santa Agnes*, passim, et *Grundriss*, p. 6. — La seconde est peut-être française.

riss, p. 148). — Quan braca brondels (Q. branca *Grundriss*, p. 149). — Alegrar (*Grundriss*, 147). — Si per mon sobretots (*Grundriss*, p. 150).— Ben mera bels chantars (Be *Grundriss*, p. 148). — Tostems mi sol (T. me *Grundriss*, p. 150). — De chantar ab deport (*Grundriss*, 148). — Bes coue (*Grundriss*, ib.). Nom plas chans (N. platz *Grundriss*, p. 149). — Sil cor nom (S. cors *Grundriss*, p. 150). — Per solatz (*Grundriss*, p. 149). — Bes (?) magra sino consentis (Obs *Grundriss*, ib.). — Era non pueia (S'ara no poja *Grundriss*, p. 150).— Un dous chans dauzel (lo d. ch. d'un auzel, *Grundriss*, p. 149). — Si sotil sens (S. soutil *Grundriss*, p.150). — Leu chansoneta (L. chansonet'e, *Grundriss*, p. 149). — Non puesc sofrir (N. posc, *Grundriss*, ib.).—Quan de sobrevoler (Ges *Grundriss*, p. 149). —Tot soavet (T. suavet, *Grundriss*, p.150).—Era quan vei reverdezitz (Ara. *Grundriss*, p. 148).— Ab un chantar (A ben, *Grundriss*, p. 147).—Sim plagues (*Grundriss*, p. 150).—Sol amors (S. qu'a, *Grundriss*. ib.).—Semblan me fai (Ab semblan, *Grundriss*, p. 141). — Anc iorn agui (S'anc, *Grundriss*, p. 150). — Pos lo gratz (?). — (B)en es dreiz (B. e. dretz (*Grundriss*, p. 148).—Jois sia comensan (J. s. al comensamens, *Grundriss*, p. 149. — (R)azo e luec (Razon e loc, *Grundriss*, p. 150).— (D)els bels digs menuts (*Grundriss*, p. 148). — Si (?) tal chansoneta plana (Aital, *Grundriss*, p. 147). — (S)olats e iois (S.j., *Grundriss*, p. 150). — Planc e sospir (Plaing *Grundriss*, p. 149). — Amars honrars (*Grundriss*, p. 147). — (C)an vei lo dous (Quan *Grundriss*, p. 150). — (R)eis glorios (*Grundriss*, ib.). — Eu soi tun corteza gaita (*Grundriss*, p. 127, Cadenet, mais attribuée à G. de B. par un ms.). — Ben deu hom. — Pos per sufrir.

Arnaut Daniel. Mots braus e critz (Dous brais e critz, *Grundriss*, p. 105). — Sin fos amors (Sim *Grundriss*, p. 106).— Ar uey uermeill (A. vei vermeill, *Grundriss*, p. 105). — Un (?) so coide (En cest so coindet, *Grundriss*, ib.). — Chanson del mot (Chanso deill, *Grundriss*, p. 404.—En breu brizeral, *Grundriss*, ib.). — Eu soi ton corteza gaita (V. plus haut. Nul autre ms. ne l'attribue à A. D.).

Vida den Guillem de Saint Disdier (Leider, etc.). — Eu chanterai (Be *Grundriss*, p. 145). Pueis tan ni (?) forsamors

(Post. mi, *Grundriss*, p. 146). — Domna en vos sui (*Grundriss*, ib.). — O (On ?) plus iraz remang.

Bernart de Uentadorn'(L)an can vei la fueyla (Lanquan, v. l. foilla[1], *Grundriss*, p. 112. — Quan part la flor (Q. p. l. flors, *Grundriss*, p. 113). —Ara non vei luzir soleyl (A. no, *Grundriss*, p. 111).

Pons de Capdueil (Capdoil).— (L)eyals amics (Lejals, *Grundriss*, p. 180). — Si com celui (*Grundriss*, ib.). — Aissi mes pres (*Grundriss*, p. 179). — (D)e tots caitius (*Grundriss*, ib.). — (L)ocs com se deu (*Grundriss*, p. 180; Pons Fabre d'Usez). — Cel qui ioi tan. — Em plai lo gai tems (Bem platz, p. 145, Guillem de Sant Gregori, etc.).

En Jaufre Rudel. Anc (?) lo riu de la fontana (Quan l. rius, *Grundriss*, p. 152). — Anc lo rosynol (Quan l. rossignols, *Grundriss*, ib.).

La troisième partie comprend quelques troubadours de l'école de Toulouse, la plupart inconnus. Ils ne paraissent pas postérieurs au milieu du XIV[e] siècle.

Vers lo primer que feu en Johan de Castelnou[2]. — Danza de J. de C.—Canso de J. de C.—Canso de J. de C.-Conseylls que J. de C. demandech al gay coven de Tolosa. — Canso retrogadada per diccios e per bordos e per coblas.... — Canso de J. de C. — Canso de J. de C. — Vers den J. de C. que feu al rey d'Arago. — Sirvent de J. de C. — (Sans titre) Ja (?) nom te pro.

Vers den Ramon de Cornet[3] Ar vey lo mon. — Canso de R. de C. — Vers de R. de C. — Vers de R. de C. — Canso de frare R. de C. — Canso de R. de C. — Canso de R. C. —

[1] R. Vidal, *Razos* donne une version de ce vers meilleure que celle des chansonniers : « Era quan v. l. f. » Guessard, p. 82.

[2] V. sur Castelnou. Villanueva, *Viage literario XVIII;* Torres, Amat, *Memorias*, 170 ss.; *Trovadores en Espana,* 478–80. On connaissait Castelnou mais seulement comme théoricien. Dans la *Revista de Archivos*, etc., de Madrid, nous nous proposons de donner de nouveaux renseignements sur les traités grammaticaux et poétiques de cet auteur et d'autres.

[3] V. sur Cornet, Villan., ib. (*Trov.*, 480) Noulet, *Joyas del Gay Saber*, 245–47.

Aquesta canso apellada saumesca(?) feu en R. de C. — En R. de C. — Seruentes den R. de C. — Seruentes que feu en R. de C. com deu hom jogar als escachs. — Aquesta canso feu en R. de C. ab Nauran (Arnau!) Alaman donzel dalbi. — Canso de R. de C. — Vers de R. de C. — (Sans titre). No pusch mudar que nom playna.

Canso de mossen Ramenat de Montaut. — (Sans titre). Si col uasail.

Vers den Tomas Peris de Fozes.

Canso que fen mossen Bernart de Penasach donzel[1] e fo coronada.

Canso coronada den Jahmes(?) de Toloza. — Canso den Jagme de Tolosa.

Canso de mossen Gasto de Foix per la qual gazaynet la joya en Tholoza. (Gaston II, Comp. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 4).

Guillems Borzats d'aorlayach, fets aquesta canso e fo coronada.... Guillem de Borzach da orlach quazaynet la flor d'aglentina per aquest siruentes a Toloza.

Canso que fetz mossen Bertran de San Roscha[2] e fo coronada. — Canso d'amor (?) que fest mossen Bertran de Sant Roscha e fo coronada. — Canso enamorada que fets mossen Bertran de San Rocha e fo coronada.

Johan Blanch catala quazanyet la uioleta per aquesta canso.

Aquesta canso feu mossen Bernart del Falgar, segnor de Uilanova e fo coronada.

Guillem Uetriniz (?) fetz aquesta caso e fo sigilada al consistori de Tholoza.

Mossen B. d'Espagna fetz aquesta canso e fo coronada.

Cobes(?) es manjar. (C)hantaray mentre mestau.

Al so qui capole dola.

Aquiles vait veoir Hector (Fragment d'un roman français).

(Lettre plus moderne) Bernat del Falgar. Per so car vey[3].

[1] Un des sept premiers mainteneurs. Le premier nommé fut Bernat de Panzac, donzell. Cambouliu, *Jahrbuch*, III, 132.

[2] On trouve un ou deux Bertrand de Roaix (1461-98; voir *Joyas*, pages 47, 253, 277), mais le nom est différent, et San Rocha paraît très-antérieur.

[3] Il est inutile d'avertir que ce ms. fut exécuté en Catalogne (quelques e

II. — Un roman catalan

L'illustre D. Agustin Duran, directeur de la Bibliothèque nationale de Madrid, connut ce roman dans ces dernières années et en fit la description que nous allons traduire : « Ce livre, ou chronique chevaleresque, sans titre, parle des prouesses de Curial et de ses amours avec la noble dame Guelfa. C'est un précieux *Codex*, à ce qu'il paraît inédit, écrit en langue catalane. A en juger par ses lettres, sa dimension, ses marques, sa qualité de papier et même par sa reliure, il paraît avoir été écrit ou copié pendant la première moitié du XVe siècle. Il est divisé en trois livres. Il conste de 212 feuilles d'écriture suivie (escritas á renglon tirado); les deux premières, les 50, 173 et les deux dernières, sont en blanc. » — Le langage du roman nous ferait croire à une époque un peu plus moderne ; mais nous l'avons trop peu étudié pour en déduire s'il fut antérieur ou postérieur au Tirant-lo-blanch, le seul roman chevaleresque de longue haleine qu'on connaisse dans la littérature catalane. Nous ne savons de Curial e Guelfa que ce que nous donnons à nos lecteurs ; mais c'est assez pour éveiller leur curiosité et leur faire reconnaître ce singulier mélange de *gothique* et de *renaissance* qu'on trouve dans beaucoup d'œuvres artistiques et littéraires du XVe siècle et du commencement du XVIe. — Le langage de notre roman est élégant et correct, et son orthographe assez régulière. Nous remarquons quelques prét. en *ba* pour *ua* = *va*.

Le commencement du prologue manque à la feuille 3 ; après la place destinée à l'initiale, on lit : « quant es gran lo perill, quantes son les sollicituts e les congo es a aquells quis treballen en amor, car posat que alguns amats de la fortuna, apres de infinits infortunis, sien arribats al port per ells desijat, tants empero son aquells qui rahonablement s'en dolen,

pour *a*, *ch* final pour *c*, etc.) — Nous avons mis beaucoup de points d'interrogation, mais pas assez pour exprimer tous nos doutes.

que anvides pusch creure que entre mil desauenturats s'en tropia vn que hage amenada la sua causa a gloriosa fi. E si ab dret juyhi sera esguardat lo cas seguent, jatsia que seran molts aquells qui diran que ells voldrien que axils prengues de les sues amors, empero sabent la certenitat de les penes de les quals aquella dolçor amarga es tota plena, e no hauer certenitat de la fi si sera prospera o aduersa, se deurian molt guardar de metres en aquest amoros ans doloros cami. E per ço us vull recitar, quant costa a un gentil caualler e a una noble dama, lo amar se l'un à l'altre, e com ab gran treball e pena, e seguits de molts infortunis, apres lonch temps aconseguiren la guardo de lurs treballs.

Ici commence la narration :

Fonch ja ha lonch temps segons yo he legit en Cathalunya un gentil hom [Curial][1] apellat, lo qual fonch donat mes de seny e de gracia de les gens que no de aquells bens que als homens a vs comu la fortuna comana, car solament era senyor d'una casa baxa ; e hauent una molt bellissima dona per muller apellada Honorada de sen, no apurats (?) dels traffechs mondanals pobrement e honesta vivien, tots temps empero treballauen en aquistar la gracia del piados Redemptor, de la qual cosa mes que de alguna altra hauien cura continua. E jatsia en lo seu jovent no haguessen hauts fills. Nostre Senyor Deu los en volgue consolar en la sua vellesa, e si'ls dona vn fils lo qual apellaren Curial, creatura segons la sua massa tendre edat pus bella que altre, e ab ell lo pare e la mare viujen tan contents axi com aquells qui molt l'auien desijat; lo qual minyo apres pochs anys de la sua naxensa morint lo pare romas orfe.

La bona dona la qual per lo gran amor que a son fill auia nol denyaua (*sic*) partir de si, ans volia que de aquella pobretat que de son pare li era romasa se tengues per content ab si lo tenia. Noble cor empero que en molts pobres homens se met, se mes en aquest e tantost en la sua

[1] La place destinée à ce nom reste ici blanche, ce qui prouve que le ms. n'est pas autographe.

infantea li feu auorrir aquella vida, car veent que la sua mare no li donaua alguna desexida, pobrement e a peu li fuji, e anassen a casa del marques de Monferrat, lo qual en aquest cas staua en un castell seu apellat Pont de Sturci (?), mes se auant entrels cauallers e nobles homens e badant miraurals en la cara, sperant si algu dells li parlaria; perque lo marques exint de missa trobant se dauant lo fadri dix li « de qui est »; lo minyo respos « senyor, vostre son. Lo marques se atura e miral, e be que fos en tendra edat constituit, no menys li viu los vlls molt resplandents e tanta bellesa en la sua cara que natura mes non podia donar, perque respos tantost « e a mi plau que meu sies », e regiran se als seus dix « per ma fe anch no viu tan gentil creatura ne que tant me plagues », e replica « e tu seras meu pus que a mi t'est donat, e ho series encara que a altre donat te fosses »; e demanant li son nom li respos hauer nom Curial.

Perque tantost lo feu vestir, e metre apunt e dins la sua cambra al seruey de la sua persona per cambrer lo retench. Curial cresque en dies, e en seny, e en bellesa de la persona en tanta singulirat que en comu proverbi de la cort era caygut que quant alguna grandissima bellesa corporal nomenar volien, nomenauen la de Curial. E axi mateix com Nostre Senyor Deu li hauia donada corporal bellesa, ab aquella ensemps li dona gracia de quants ulls lo vehien. Axi nol veya persona que d'ell no s'enamoras.

En aquest mateix temps lo senyor de Mila lo qual jove e gentil caualler era, hauia una germana molt bella apellada Andrea, e oynt la fama de la bellesa de la Guelfa, la que sens alguna comparacio traspasaba en aquell temps la bellesa de totes les donzelles de Italia, no obstant que minyona fos que enuides lo tretzen any aconseguia, se enamora della, e feu tractar que si al marques de Monferrat fos acceptable volenterosament li donaria l'Andrea per muller, cas que ell la Guelfa donar li volgues ; la qual cosa apres de lonch tractat hach compliment. Perque lo senyor de Mila trametent l'Andrea reebe la Guelfa ab molt gran plaer e parech li molt mes bella que dit no li hauien, perque axi fort della s'enamora e s'ences que altra cosa no oia ne veya, ne hauia be ne repos sino tant com ab la Guelfa staua. Era aquesta Guelfa nolt sauia e suau

e trempada en sos mouiments e amant lo sen marit ultra mesura, ella d'ell s'apodera e s'ensenyori, en tant qu'ell no feya ne ordonaua cosa alguna que primerament la Guelfa nou assabentas, e ella ab tanta discrecio se regia que per lo marit era amada.

No era empero complit lo segon any del seu maridatge que al senyor sobrepres una gran febra, la qual succesivament axi fort lo combate que tots los metges lo pronosticaren a mort, perque feu son testament, lo qual en presencia de tots los seus barons ordona, e volgue que la Guelfa, ab marit, o sens marit, fos senyora de Mila, e apres dies d'ella fos de aquell o de aquells en qui a ella plauria peruengues, e axi ell vivint ho feu jurar a sos vassalls et passa d'aquesta vida, de la qual cosa la Guelfa dolor inextimable senti; empero les lagremes donant loch a la longuesa del temps a menys planyer comensa. Perque son frare lo marques veent la joue tendra rica e cobeiada per molts, duptant se d'algun sinistre la comensa a sollicitar ab letres que li plagues venir sen a Monferrat colorant ab diuerses maneres de rahons la causa de la sua anada. La Guelfa que obedient era e amaua son germa sobre tota la sua felicitat, de present se mes en cami e s'en ana a Monferrat a una ciutat apellada Alua on son germa era, la qual per lo germa fonch reebuda honorablement, assignant li una e la plus bella part de son palau per la sua estaia, e souen la feya beure e menjar ab ell, o ell e l'Andrea s'en anauen a menjar ab ella e axi seguiren alguns anys fraternalment comunicant.»

Le marquis, tout absorbé par son amour pour sa femme, ne se souvenait déjà plus de favoriser Curial. Cependant le jeune homme apprit la grammaire, la logique, la rhétorique et la philosophie; il devient un grand poëte. Guelfa est frappée de ses qualités et en parle à son procureur Melchior, homme de cinquante années et qui mérite sa confiance. Melchior fait beaucoup d'éloges de Curial, et reproche au marquis de ne lui avoir pas encore donné quelque terre. Celui-ci l'appelle chez lui et lui livre de grandes richesses. On remarque que Guelfa a changé d'habitudes. Suivent les discours de deux orateurs, Ansaldo et Ambrosio, prononcés devant le marquis, pour accuser Guelfa et pour la défendre........

Aci comença lo libre segon. — Aquest segon libre per la maior part es de caualeria usada en diuerses maneres, e es atribuida a Mars, lo qual segons la opinio antiga e poetiques ficcions fonch deu de les batalles. Aquest Mars es planeta calt e es li atribuida vna virtut que tota cosa a ell noybla foragita. Mars de sa propria natura importa guerra batalles e scandols falsedats furts secrets. Importa graueses e valor danimo e fa empendre coses terribles de batalles. Dona franquesa, e vartut (*sic*) a sostener les nafres, dona tempre e força e leugeria de cors, e liberalitat e caualleria. Importa muller (!), fa lo seu cors en dos anys e esta en cascun signe sexanta jorns. La sua casa [es] en lo signe de leo, dessus d'ell es lo signe de Aries, e regna en lo signe de Scurpi, es de sua natura calt e sech, e es de color roia e resplandent e ha un poch de negror. Tempra Jovis e Venus la sua malicia, los seus efectes son calts, e de sua natura produeix luxuria, encara quel signe de leo a açol conforta e segon ara trobi la proppia color es de foch, e la sua natura tota es enemigable e superba. E axi Curial en aquest segon libre qui comensa en lo vinten any de la sua edat e acaba en vint e vn fonch vn poch soberbios, car a aquest vici lo conuida Mars. Com anvides pusca esser, per cortes et humil que lo joue home d'armes sia, que vsant la guerra e les batalles, lo leo qui a Dante se mostra en l'infern en lo primer capitol de son libre ab la testa alta aparega e. .... no li tenga companyia. E axi hom del mon nos marauell si Curial contra la sua propria calitat deuendra un poch superbios, car l'ofici que vol vsar ho requer e demana ; es ver que en moltes e en les mes coses serua honestra tempransa segons porets veure dins seguin la ordinacio del libre.

En aquest libre se fa mencio de cauallers errants, jatsia que es maldit errants, car deu hom dir caminants. Erre es vocable frances e vol dir cami, e errar vol dir caminar. Empero yo vull la manera de aquells cathalans qui trasladaren los libres de Tristan e de Lançarot, e tornaren los de la lengua francesa en lengua cathalana, et tots temps digueren cauallers errants, car aquest vocable errants que vol dir caminants, nulls temps lo volgueren mudar, ans lo lexaren axi, no se la raho perque; e axi dire yo errar per caminar, seguint la costum del antich,

jatsia que parlare impropri e sere algun poch digne de reprensio......»

La seconde partie finit par un dialogue en forme dramatique entre Curial et Guelfa.

Acabat es lo libre segon. Comença lo libre tercer. En aquest tercer libre per ço com fa mencio de les muses deus presupondre que los poetes han fingit nou muses en forma de nou dones o donzelles habitants en mon Parnaso e colent Elicona, e foren per ells apellades Caliope, Clio, Euterpe, Talia, Melpomene, Pollimia, Erato, Tersicore e Urania. E sobre aquestes fabuliza Ouidi en lo quint libre que altres nou germanes nades en Grecia de Pireus pare seu e de mare Euipra (l. Evippe) e per ço son dites Pierides, aprengueren sonar e cantar merauellosament e per raho de aquella delectable sciencia[1] qui es apellada musica de la qual per ventura elles no eren tans grans maestres com pensauan, deuengueren molt superbes e vanaglorioses.... Tantost les dites Pierides foren per los deus conuertides en piques qui en comun lenguatge cathala son dites garzes e son ocells garzulladors e aprenen parlar en totes lengues ço quels mostren....

Per ço com Curial per la excellencia de la sua strenua caualleria deuench superbios e per la dignitat de la sciencia algun poch uanaglorios, fonch postrat del carro de triumphe de la sua honor e tornat en sclau, a fi de que reconegues que altre es lo donador, altre es lo reebedor....

III. — Une traduction de la *Discipline cléricale*

On a parlé d'une traduction catalane très-ancienne (XIII[e] siècle) du livre de Pierre Alphonse, comme existant à la Bibliothèque nationale de Madrid. Celle que nous y avons vue[2]

[1] Il y a ici une ligne transversale avec quelques petites lignes perpendiculaires.

[2] Nous avons cherché avec soin et nous n'avons pas trouvé l'indication

n'est pas catalane, et il est probable que la singularité relative de son langage a été prise pour une marque de grande ancienneté. C'est un ms. en parchemin, d'une écriture très-ornée (2e moitié du XIVe siècle ?), et sans aucun doute un des plus anciens et des plus considérables monuments littéraires de la langue à laquelle il appartient.

Cette langue, nous la croyons gasconne, ou plutôt béarnaise: on y trouve *et* pour *el (elh, ell)*[1], *auzets* pour *auzels, aperat* pour *apelat, builh* pour *vuilh, bou* pour *vol, Diu, connoiche*, etc.

L'index des chapitres, qu'on trouve à la fin de l'ouvrage, nous donne le titre qui manque au commencement :

Assi comenssa la taula de la clergie de descipline en continuant en apres la clergie de moralitatz de philosophia partitz en deu libres, compillat e ordenat per mestre Pieres Allfonssa.

Le livre commence ainsi:

Peires Alfonce seruidor de Jhesuscrit qui a ffeit aquest libre ditz. Io rendi gracias a Diu qui a donat tant nobla sapienssa a home et rasos. Et per so que et a donat a myn peccador mot de graci et de sabiesse ey jo entrepes affar aquest libre per lo profert d'aquets qui lo legirant et audirant. Car jo no builh punt que la lumeyra de la graci e (?) de sabiesse que Dius a mese en myn sie couuerte ny sarrade. Ejo lo pregui que au comensament et mete benefici en aquesta hobra et me garde que yo digue causa que sie contra sa boluntat ni que lo desplase, et que me sie ajudant daquesta hobra translatar. Car quant yo ey aucune betz estudiatz soleytosament a connoiche las causas de natura humane et ey regardat en myn, jo trobi que Dius done senz engint (e'ngint?) a home en estudiant en aquest monde en sanctes prophesies per que et conosque meills son creator; et que et vibe meills adtempradament, et

de ce livre dans le catalogue des mss. de la Bibl. nat. (2e vol de Gallardo).

[1] On trouve aussi *et* comme copulative, mais d'autres fois il est écrit *e*, ce qui reproduisait sans doute la vraie prononciation.

que se sapi gardar de abidens aduersitats, et que angue[1] per tans sendens en aquetz mon, que lo mene au Regne deus ceus. Mas aquest viu en perfeita connoichensse de santa doctrine, quand et a complit la causa per cui es feita; et atan pot ben estre aperat perfect. Apres io ei regardat la fragille complexio de l'ome que de petit bou estre instruit car lo regart de ben cop des causas lo destorbe. E per sso que lacompleix ioy es rude et dure, era s'es endurade, e amollide en aucune maniera per so que era retengue plus leugeirament. E per sso que era es obblidosa a era mestey de plusors causas qui la remenent a memorie so que era a oblidat. E per totas aquestas causas yo ey compillat aquest llibre en partide deus proberbis deus philosophes et de leurs castigaments, et de fables et de bers, en partide de semblanz d'auzets...

F. 4.) Un bersificador. Et fut un sabi bersificayre mas paubre era e nesseiros e (sur cet *e* on a mis *et*) et se complanha tout jour a sons amiz de paubretat e ne fit sertans vers qui aben atau sentence : Tu qui partes digues perquez ma part yfant, a tu no fey punt a blaymar dasso, mai digues me a qui jo ne blaymerey, car sy ma destinee e ma fortune es a my dures, creyes que certane cause es que tu no me feys punt aquesta durtat, mas tu es avocat et jutge entre myn e ma fortune. Tu me has donat sapience sens sustancie, digas me que fara lo cenz la ou no ya sustancy.....

F. 26.) De .I. pastor. Un autre ph. ditz : los delices daquest mon trespassent autan leu cum los sauneilhs de .I. home qui drom que cant se reueilhe et obre los uills aladonc et pert sens recobrar tot cant que et a saunneihat. Aussi cum on ditz de .I. pastor lo cau abe mille houilles en sauneils e las volc bendre a .I. home e lo semblaba que aquet home len bole donar de cascuna ij s[ous], aquet que lai bende demandabe plus de costume ij d[iners]. Tant que ets eren en aquet marcat, lo sauneills se esbanuyt, et can lo bendador se peissabo que aco era sauneils et tingut los vils clucs e comenset a crida : don me per cascuna xx d[iners] e lair eimena totes.

M. MILA Y FONTANALS.

[1] Voir, sur cette forme peu commune, *Diez*, trad. franç., II, 187.

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(Suite)

Ordonament de mala paga.

Iii. idus decembr. anno dni m. ccc. x.

Ordona lo senyor Enfant[1] que si alcun deutor, per alcun deute feit en la vila de Perpenya o en altre loch per homes de Perpenya, lo's s'abscenta de la vila de Perpenya, o's met en glesa o en casa de religion, o's amaga, que sia per tostemps eixilat de la vila de Perpenya e de tota la terra la qual lo senyor rey regeix en los bisbats de Elna e d'Urgel, ses esperanssa alcuna de tornar, si doncz ab sos crehedors no podia acabar. E si la cort de Perpenya pot aquel pendre, que'l prene e aquel pres liure e liurar sia tenguda a ssos crehedors, e que aquel tenguen pres empertotstemps en una casa la qual es apelada *mala paga,* la qual casa sta prop la cort de Perpenya del dit senyor Rey, e que neguna allegacion ni deffencion no li sia presa ; e que'l dit home deutor pres viva d'almoynes, si no a alre d'on viva. E que la cort del dit s. rey ni sos crehedors a el en neguna causa no sien tenguts de provesir, tan longament tro que als dits seus crehedors aja satisfeyt e ab els se sia avengut.

Si empero lo demont dit deutor no era fuyt ni mes en casa de religion ni en glesa, ni s'era amagat, aixi com d'amont es dit, que hom lo liure a ssos crehedors, e que'l tenguen pres per un ayn tan solament e, segons albiri del senyor Rey o del senyor Enfant o de lur Loch tenent, que degues mes estar pres: salve empero que negun deutor, per deutes que no pujen[2] oltra summa de L. s per tot, que no sia pres ni mes en la dita casa apelada *mala paga*.

[1] L'infant Sanche de Majorque.
[2] Mns *puguen*.

Apres aysso, digous, lo qual era dit *xvi. Kls januarii* en l'ayn d'amont dit, lo discret senyor Arn. Trauer, de part del dit senyor Enffant, dix e'N[1] Bñ Brandi[2], jutge d'aquesta present cort, que'l d'amont dit establiment aja loch, aixi ben en los deutes sa entras feyts com a'n aquels qui son endevenidors.

Item que si alcun a jurat *non poder*, enans que'l dit establiment fos feyt, per alcun deute, que aquel no sia pres ni sia entes en lo dit establiment.

Item que si alcun es obligat, o per temps sera obligat, a Juseus o a Xpians en deute qui monte renou, que aquel deutor no sia entes en lo dit establiment, ni sia pres.

(A la suite)

Ordonament de les rossegues e dels vestirs de les dones e de les donzeles.

Auyats que mana lo batle, de part del senyor Rey, que totes les dones e les donzeles de la vila de Perpenya serven e agen a servar d'aqui avant l'establiment feyt per lo senyor Rey sobre los ornaments dels vestirs, so [es] assaber, que no porten en flotxa ornament valent al mes xx. s, e en mantel redon xxx. s, e en capa L. s: e aysso[3] sots la pena en lo dit establiment contenguda.

Item mana que negun home, dona, ni donzela de la vila de Perpenya, no gaus comprar, ni hom ad els vendre, per vestir, drap d'autre terra, que costas la cana de Montpeller oltre L. s, sots la pena en lo dit establiment contenguda.

Item mana a totz cominalment que agen a servar los establiments feits per lo dit senyor rey sobre los vestirs de dol, e de les tortes que hom aporta a les novies, sots les penes contengudes en los dits establiments.

Item mana que neguna dona ni donzela no gaus portar en lurs robes rossegues oltre II. palms de Montpeller, sots pena de C. s qui seran pagats de lur dot.

Item mana que negun sartre ni altra persona no gaus talar

[1] Il faudrait *a'N*.
[2] Mns. *Bernarda*.
[3] Mns. *eyasso*.

a les dones ni a les donzeles neguna vestidura qui aja rossegues oltre los dits II. palms, sots pena de C. s.

Item mana que negun argenter ni altra persona no gaus fer negun arnes d'aur ni d'argent valent oltre les quantitats en lo dit establiment contengudes, sots pena de C. s.

De les quals penes aura la obra comuna de la vila lo tertz, e la cort del senyor rey lo tertz, e'l denunciador lo tertz.

(*Ordinac*. I, f° 45-46.)

Ordonament del eixauch[1] de les mercaderies.

Xvi. Kls, januarii anno dni m. ccc. x.

Ffuit ordinatum... quod amodo nullus petat partem nec sit eixauch *in villa Perpiniani nec in terminis ejus, in emendo vel vendendo aliquas mercaturas vel aliquas alias res, cum non habeat locum in villa Perpiniani.* (*Ordinac*. I, f° 47, r°.)

Ordonament del sementiri dels Juseus.

Xiiii. Kls februarii anno dni m. ccc. x.

Ffuit ordinatum et mandatum per Berengarium de Sco Paulo bajulum Perpiniani et etiam preconitzatum per preconem publicum dicte ville, ad instanciam et requisicionem suprapositorum operis cimiterii novi et nunc de novo constructi Judeorum ville Perpiniani et procuratorum[2] dictorum Judeoreum, quod illi Judei qui sunt scripti et ordinati in quodam instrumento ebrayco[3] et qui pro tempore fuerint, per dictos suprapositos et per alios qui [pro] tempore erunt, habeant pariter [mitere pro] sepulcris fa-

[1] Ce mot dérive d'*exaugar* (épuiser), et *exauch* désigne encore aujourd'hui l'ouverture qui sert à épuiser l'eau d'un canal d'arrosage. Mais, dans la langue commerciale, comme dans le cas présent, le sens est plus difficile à préciser, et *eixauch* peut signifier « déchet, résidu, liquidation ? » débit ? ». Dans un acte de société pour le commerce d'Alexandrie en Egypte, de 1521, le capitaine et le patron du navire devront *fer los esmersos necessaris, y tindran poder de vendre les mercaderies.. e auran la quarta part del goany, tot myrat, esmers y* axauch *de aquelles... y poran posar qui volran per la administracio y* axauch *de dites robes... Es pactat que la companyia sera sola durant per aquest viatge, mijensant Deu, y no mes; que, tornats sien, y ffet l'*exauch. *sera acabada.*

[2] Mns. *per eorum*. Peut-être *secretariorum?*

[3] Mns *in adyco.*

ciendis personaliter in dicto cimiterio novo, sub pena XII. *dnr pro qualibet vice.* (*Ordinac.* I, f° 46, v°.)

Ordonament del saixante (*sic*)

Nonas febroarii anno dni m. ccc. x.

Auyats que mana lo batle del s. Rey a tots cominalment qui sien tenguts pagar lo LXe [1] e l'autra ordinacion assi (*sic*) cant ordinat es ni establit, que tots agen e sien tenguts de comtar e de jurar e de pagar, tota hora que'ls sia request e demanat per aquels qui o an comprat o qui o culiran. E aquel o aquela qui o contredira, ni brega o ariot lur mouria [2], ni jurar no volria, que'l senyor y fara son daver (*sic*).

Item idus febroarii. — Ara auyatz que mana el batle del s. Rey a totz cominalment, que tot so que cascun o cascuna aura comprat e venut de Nostra Dona de febrer ensa, que o tenga en memoria e'n remembrament, per so qu'en pusca retre comte de pagar be e lialment ad aquels qui culiran lo LXe e l'altra ordinacion, tota hora que demanat lur sia, per so que no pusquen caser en neguna perjuria ni en neguna pena. (*Ordinac.* I, f° 46, v°; 47, r°.)

Tarifs des leudes des marchés de Thuir et du Volo

Les deux *ordinacions* suivantes, faites pour les marchés de deux villes différentes, sont calquées l'une sur l'autre, quoiqu'il y ait des différences notables dans la rédaction de beaucoup d'articles, et même omission de quelques-uns ; mais c'est surtout à cause des variantes orthographiques d'un grand nombre de mots, qu'elles présentent un véritable intérêt pour la philologie et que nous croyons devoir les publier en regard l'une de l'autre, pour justifier les observations que nous avons eu déjà l'occasion de faire sur l'orthographe et la prononciation du catalan dans les premières années du XIVe siècle.

Les villes de Thuir et du Volo appartenaient également au

[1] Ces criées concernent les déclarations à faire par les particuliers aux percepteurs de l'imposition du 60e, établie sur les revenus des biens-fonds ou de l'industrie.

[2] Mns. *mauria*.

domaine du roi de Majorque, la seconde depuis la fin du XIII[e] siècle seulement, et la transcription du tarif de leurs marchés est à peu près contemporaine, car celui de Thuir vient après une pièce de décembre 1310 dans le cartulaire municipal de cette ville, commencé et terminé en 1315. Quant à celui du Volo, il fut transcrit, sinon en 1310, au plus tard en 1316, dans le XVII[e] registre de la *Procuration royale* de Roussillon et Cerdagne; mais, par le fait du relieur, le premier feuillet se trouve au folio 50 du registre, et le second au folio 42. Les textes catalans du cartulaire de Thuir sont, d'ailleurs, écrits avec un soin vraiment extraordinaire; il n'y a pas une seule omission des lettres *m* et *n;* ce sont des modèles de régularité orthographique, et, à ce point de vue, ce manuscrit est assurément le plus remarquable qui existe en Roussillon pour toute la période des rois de Majorque.

Leude du marché de Thuir

Sequitur ordinacio qualiter leuda solvitur in villa Toyrii et quibus horis, et mensuragium similiter.

Ayso es memoria de quals causes e en qual manera se deu pagar leuda al mercat de Toyr.

Tot hom estrayn qui vena porch al mercat de Toyr, si's ven II. sol, o mes, paga I. dñr; e si's ven meyns de II. s, pagua mesayla de leuda. Pero de porcel tenre leytenc d'ast[1], no deu pagar hom ren.

Leude du marché du Volo

Ayso es memoria de les cauzes e'n qual manera se deu paguar leuda al mercat del Volo.

Primerament tot hom estrayn qui vena porch al mercat del Volo, si's ven II. s ho mes, pach, I. dr; e si's ven meyns de II. s, pach de leuda obl. Empero, de porceyl tenrre[2] leytench, d'aquest no deu hom ren paguar.

[1] *D'ast* (de broche) au lieu *d'aquest*, du tarif du Volo. Les deux leçons sont également admissibles, et il y a ceci de singulier, c'est que le Boulou est la ville du Roussillon où le cochon de lait rôti est encore le plus en faveur.

[2] Mns. *terren*.

Item tot hom estrayn[1] qui vena al dit mercat de Toyr, bou o vacha, o ase, o sauma, deu pagar per quascuna d'aquestes besties I. dr de leuda; —*item* tot h. e. qui vena mul o mula, rossi o egua, deu pagar per quascuna d'aquestes besties VI. dr.; —*it*. t. h. e. qui vena caval, deu pagar per leuda V. sol; — *item* t. h. e. qui vena moton, o feda, o boch, o cabra, o crestat, deu pagar per cascuna d'aquestes besties meayla. Pero d'anyel[2], ni de cabrit, no deu hom ren paguar.

Item tot hom de Thoyr qui tengua taula de carn a vendre al dit mercat, deu dar e pagar per leuda, de quascun porch que trench ni trascha venal al dit mercat a la taula, I. dr; e de quascun moton, e de quascuna feda, e de quascun boch, e de quascuna cabra, e de quascun crestat, que trascha ni tenga a la taula al dit mercat, deu donar mesayla; exceptat de porch, de pus que a estat en sal, de que no deu dar res. Pero s'il del bestiar, sia gros o menut, era dels ditz maselers,

Item tot hom estrayn qui vena al dit mercat del Volo, bou, vacha, aze, sauma, pach per cascuna bestia, de leuda, I. dr.; —*it*. t. h. e. qui vena mul, mula, ronssi, egua, pach per cascuna bestia, de leuda, el dia del mercat, II. dr;—*it*.t. h. e. qui vena al dit mercat del dit loch, cavayl, pach de leuda V. s;—*it*.t. h. e. qui vena molton, ffeda, boch, cabra, crestat, pach de leuda per cascuna bestia, obl: empero ayneyl, ni cabrit, no pach ren.

Item fo adordonat que tot hom qui aucisa carn al casteyl del Volon, pach de vacha, ho de bou, si n'i auciu, IIII. d; — *item* pach de vedeyl ho de vedela, si'n auciu, per taulatge, III. d; — *item* pach per taulatge de porch ho de porcha, si'n auciu, IIII. dr; *item* pach per taulatge, molton que hom aucisa, II. dobl; — *item* boch, crestat, cabra e feda, pach cascun per taulatge II. d; — *item* pach carn del cabrit e del ayneyl, per taulatge de cascun, I d.

Et ayxi no entenen que nuyl

[1] Nous ne donnerons, dans la suite, que les initiales de ces trois mots, qui reviennent presque à chaque article.

[2] Avec cette orthographe, ce mot doit se prononcer ***agnel***, assez conforme au languedocien ***aniel***; mais la leude du Volo écrit ***ayneyl*** (pron. ***agneil***), forme beaucoup plus rapprochée du roussillonnais actuel ***aniell***.

o d'altre hom qui tenga carn a vendre, de Toyr, en axi qu'el agues noyrit, o'l agues comprat, e qu'el agues tengut mig ayn rere si, ab qu'el vena al dit mercat, no'n pagua res de leuda: d'aquel bestiar, ni d'anyel, ni de cabrit, no deu ren[1] pagar.

Item tot hom estrayn qui vena carn salada al dit mercat, deu paguar del quarter del porch mesayla.

hom dega paguar altre per carn a fer al dit casteyl del Volo; mes entenen que tot hom qui fassa carn frescha, que la aga a tener en les tau-les del Senyor Rey, et que pach ayxi con desus es adordonat.

Item entenem[2] que nuyl hom del dit casteyl del Volo no sia tengut de paguar leuda de ren que vena en lo die del mercat.

Item entenem que nuyl hom del dit casteyl no sia tengut de paguar mesuratge de blat, ni de negun altre legum, ni de neguns altres espletz, ni de oli, si doncs no'l[s] posa a la plassa, en sachs, los ditz espletz, e'l oli; en dorch ho en semblant vixel. Et si els ditz homes posaven blat en sach ho oli en dorch, que sien tengutz adoncs de paguar lo dit mesuratge.

Item t. h. e. qui vena carn salada al dit mercat, pach del carter del porch obl.

[1] Écrit *ren* ou *res* dans les deux textes, et ailleurs *re* à la même époque. On dit aujourd'hui en Roussillon *res* ou *re*, et ce dernier n'est que l'ancienne forme *ren*, dont l'*n* ne se prononçait pas sans doute.

De même *Volo* et *Volon*, aujourd'hui *le Boulou*.

[2] On lit plus haut *fo adordonat* (il fut ordonné) et *entenen* (ils entendent), et ici *entenem* (nous entendons): ce sont sans doute les consuls et *prohomens* du Volo qui firent ces règlements.

Item tot h. e. qui aya al dit mercat, per vendre, ordi, forment, o altres blatz, o tot altre legum, o glan, o altre esplet, o sal, pagua e deu pagar per quascuna aymina una cossa de leuda ; e, si ven, paga per quascuna aymina altra cossa de mesurage, — de la qual cossa fan VIII. mig quarton.

Item tot hom de Toyr qui trascha o paus blat per vendre a la plassa en sac, qui aqui's vena, paga de mesurage una cossa per aymina. Pero si-y trau blat a vendre en escudela ni en semblant causa, ab que la venda del blat se fassa a la plassa, no'n deu ren donar de mesurage, sol que no's hi mesur.

Item tot hom, sia estrayn sia de vila, qui vena oli a la plassa al dit mercat, pagua de mesurage de quascun quarton que-y vena, pugesa, o tant oli qui o vayla, e les escorriyles[1] de les mesures, quan l'oli aura pres ceyl qui'l aura comprat.

Item t.h. e. qui trascha oli el dia del mercat de Toyr, qui aqui l'aiga comprat, deu pagar II. dr. per saumada.

Item t. h. e. qui port al dit mercat per vendre, e que o

Item t. h. e. qui aga al dit mercat ordi per vendre, ho forment, ho altres blatz, ho tot altre legum, ho glàn, ho altre esplet, ho sal, pach et deu paguar per cascuna aymina miga cossa de leuda; et, si ven, pach, per cascuna aymi na, miga cossa de mesuratge.

Item tot hom del Volo qui trascha ho paus blat per vendre a la plassa, que aqui se vena, pach de mesuratge per aymina miga cossa. Empero, si-y trau blat en scudela a vendre, ho en semblant causa, ab que la venda se fassa del blat en la plassa, no deu ren donar de mesuratge, ab que no s'i mesur.

Item tot hom, sia estrayn sia de vila, qui vena oli a la plassa al dit mercat, pagua de mesuratge, per cascun carton que y vena, pug[esa], o tant oli qui ho vayla; e les escoliiles de les mesures, can lo oli aura pres aquel qui l'aura comprat, sia del senyor Rey.

Item t. h. e. qui trascha oli lo die del mercat, qui aqui lo aga comprat, deu paguar per somada, per ixida, II. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat del Volo, per vendre

[1] On dit encore aujourd'hui *escorrilles*, en Roussillon.

vena, cur de bou, o d'ase, o de tota altra bestia grossa, o de volp, o de fagina, o de tota autra salvagina, paga per quascun cur o per quascuna peyl I. dr: exceptat de lebra e de conyl, de que no pagua res.

Item tot hom estrayn qui port al dit mercat monals, lo dia del mercat, o monayles, o altre dia, sol que'l leuder l'atrop lo dia del mercat a la plassa, pagua per quascuna saumada mesayla; pero si la saumada de les monayles a XII. monayles, o mes, paga una mesayla per leuda.

Item tot hom est. qui port al dit mercat dentals a vendre, dona de la saumada I. dental per leuda.

Item t. h. e. qui port forques de era a vendre al dit mercat, dona de la saumada I[a] forqua per leuda.

Item pagua una saumada de pales, una pala.

Item t. h. e. qui port cercles al dit marcat per vendre, pagua per saumada, si son de tina, III. d; e si son de vixels, paga II. d per leuda; e si son

e que hom vena, cur de bou, ho de ase, ho de altra bestia grossa I. dr.

Item curs ho peyls de volp, ho de fagina, ho de altra salvagina, deu paguar per cascuna dotzena[1] I. dr, e de VI. peyls obl., et d'aqui avayl non res. Et exceptam que peyl de lebra ho de conil, que no pach res.

Item t. h. e. qui port ad dit mercat del Volo per vendre monayls ho monales, lo die del mercat ho altre die de la setmana, sol que'l die del mercat ho vena, deu paguar per cascuna somada obl. Empero si la somada de les monales ha XII. monayls ho mes, pach per leuda I. dr, et de XII. avayl pach obl.

Item t. h. e. qui port al dit mercat dentals per vendre, pach la somada I. dr.

Item t. h. e. qui port forches de era per vendre al dit mercat, pasch per saumada, de leuda, I[a] forcha.

Item pach de pales, per somada, I. dr.

Item t. h. e. qui port cercles al dit mercat per vendre, si son de tina, per somada III. d; et si son cercles de vayxels, pach de leuda per somada II. d;

[1] Mus. *Dotzeda*.

de semals, dona dinerada de cercles.

Item t. h. e. qui port a col per vendre monals o monales, o cercles, o forques, de quascu colerat[2] paga mesala per leuda. Pero de quascu colerat de cercles, paga I. dr per leuda.

Item t. h. e, qui port al mercat semals, paga per saumada II. dr per leuda.

Item t. h. e. qui port vims a vendre al dit mercat, pagua per quascuna dinerada II. vims per leuda.

Item t. h. e. qui port al dit mercat obra torneyada per vendre, paga de la saumada I. dr per leuda, e del colerat, si o porta a col, mesala.

Item t. h. e. qui port veyre a vendre al dit mercat, pagua de la saumada I. mujol[3], e del colerat, si o porta a col, mesayla.

Item t. h. e. qui port al dit mercat fruyta a vendre, paga de la saumada meala.

Item t. h. e. qui port sach de cauls, o de porres, o de ce-

et si son de semals[1], pach dinerada de cercles.

Item t. h. e. qui port al coyl, per vendre, monayls ho monales, ho cercles, ho forches, de cascun culerat pach per leuda obl. Empero de cascun culerat de cercles, pach per leuda I. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat del Volo semals, pach de leuda per somada II. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat obra tornegada per vendre, pach de la somada per leuda I. d, e del culerat, si's porta a coyl, obl.

Item t. h. e. qui port al dit mercat ffruyta per vendre, pach de leuda, per somada, obl.

Item t. h. e. qui port sach de cauls, ho de porrs, ceba en-

[1] Mns. *semeles*.

[2] *Colerat*, « charge portée à col », ne s'est guère conservé en Roussillon que pour dire une charge de roseaux : *un collerat de canyes*.

[3] *Mujol*, *mugol* et *mussola*, désigne dans l'ancien catalan le poisson dit en français « muge » ; mais ce mot désigne sans doute ici quelque vase de petite capacité et plus petit que le *mug* (muid).

ba engrunada, per quascun sach paga mesala de quascuna causa : pero, si es ceba emforquada, paga I. forch dels cominals per leuda.

Item tot hom estrayn qui port carbo a vendre, dona per quascun sach tant de carbo que'n pusca hom una reyla lancesar[1].

Item t. h. e. qui port oles o tota altra obra de terra per vendre al dit mercat, paga per saumada, de leuda, I. dr; pero, si o porta al col, paga del colerat mesayla per leuda.

Item tot hom estrayn o tot hom qui sia de la vila qui, lo dia del mercat, tengua taula per deguna mercaderia a vendre a la plassa, paga mesala per leuda. Pero si es mercer que tengua taula, no pagua quor pugesada de salsa, e si es mercer qui no tengua taula, no pagua res.

Item t. h. e. qui trascha blat de Toyr en dia de mercat, que

grunada, pach per cascun sach ho somada de cascuna causa obl. Empero, si es ceba enforcada, pach, de cebes cominals, I. forch.

Item t. h. e. qui port oyles de terra al dit mercat per vendre, pach de leuda per somada I d ; e si porta a coyl, pac per leuda de culerat obl.

Item t. h. e. qui trasca blat del Volo en die del mercat,

[1] « Assez de charbon pour aiguiser — littéralement mettre en lance ou » en pointe — un soc de charrue », aujourd'hui *agusar* en catalan. C'est par erreur que, dans un texte de 1309 (*Revue des langues rom.*, 1875, p. 57), nous avons traduit *lantesat* par « lampes ou matériel d'éclairages », bien que, dans le catalan du XIV[e] siècle, une lampe ait été en effet appelée *lantesa, lantea,* plus tard *lantia,* prononcé aujourd'hui *llanti*. Le *c* avait été pris pour un *t*, et il faut lire *lancesat,* qui s'applique aux « frais pour aiguiser » les pics de meules de moulin. On retrouve ce mot en 1372 : *G. Mentet faber de Perpiniano recepit* XL. *sol. pro lanceando* XXII. *cuspides martellorum piqueriorum* (comptes des réparations des murs de Perpignan).

l'i aya comprat en dia de mercat ni en altre dia, si'l porta bestia, paga per leuda mesayla: però si'l porta hom en cap o en col, no paga res, si doncs no's fasia en frau.

Item t. h. e. pagua per somada de peix I. dr, e si'l porta en col ni en cap no pagua res.

Item tot hom estrayn, d'una desena de lin pagua una derna[1].

Iem t. h. e. paga per una saumada d'aladrigues I. dr.

Item t. h. e. paga per una saumada d'esteves I. dr, e perquascuna somada de postz, I. dr, e per quascuna somada de quayratz mesayla;

E per quascuna saumada de formages I. dr; pero si no-y ha una somada de formages no pagua res.

Item t. h. e. per quascuna saumada de ferre paga I dr; e per quascuna somada de pan I. dr; e si'l porta en cap ni en col, paga del colerat mesayla.

Item tot hom estrayn qui vena al dit mercat, tenent en fauda o en bras, o en cap, drap

que lo-y aga comprat en die del mercat ni en altre die, si'l porta bestia, pach per leuda obl. Empero si'l porta hom al cap ho en lo coyl, no pach res, si doncs no's fazia en frau.

Item t. h. e. pach per somada de peys I. d, e si'l porta en coyl ho en cap, no pach res.

Item t. h. e. pach de fflat de lin de Perpenya, gros, qui's vena, I. d.

Item t. h.e. pach per I[a] somada d'aledrigues qui's vena I. d.

Item t. h. e. pach per somada [de steves] qui's vena al mercat I. dr, et per cascuna somada de postz I. dr, et per cascuna somada de cayratz obl;

Et per cascuna somada de formatges I. dr: empero si no-y a somada de formatges, no pach res;

Et per cascuna saumada de pa I. dr, et si'l porta en cap ho en coyl, pac del culerat obl.

Item t. h. e. qui vena al dit mercat, tenent en fauda ho en bras ho en cap, drap de lin, ho

[1] *Dernia* désignait en catalan une espèce de poisson de mer, et *derna* nous est inconnu. C'est sans doute une négligence du copiste, pour *dinerada*, puisque l'article correspondant de la leude du Volo porte *un diner*

de lin, o sartzil[1], o treliss, paga per leuda, de III. aunes que vena, mesayla: e si mes ne ven, paga per aquela raso metexa. Pero, degun qui taula tengua, per trop que'n vena, no paga quor mesayla.

E es acostumada causa que la dita leuda de les causes d'avant dites se pagua e's deu pagar a la vila de Toyr, so es asaber del mig dia del divenres entro a la hora nona del disapte tant solament, *et quod non solvitur per homines Toyrii nisi in platea, ut superius est dictum.*

(Archives communales de Thuir, cartulaire municipal dit *Livre vert*, fo 19-20.)

sartzir, ho trelis, pach per leuda, de VI. alnes que vena, obl: e si mes ven, pagua per XIIa I.'d. Empero, negun qui taula tengua, per trop que vena, no pach cor per XIIa I dr.

(Archives des Pyr.-Or.— *Procuracio real*, reg. XVII, fo 50-42.)

ALART.

[1] *Sartzil* et *sartzir*, aujourd'hui *sarguill*, exemple fréquent de la mutation des liquides *l*, *r*. Plus haut, au contraire, c'est *escorriyles* à Thuir, et *escoliles* au Volo.



DIALECTES MODERNES

DE LA DOUBLE FORME
DE L'ARTICLE ET DES PRONOMS
EN LANGUE D'OC

Dans un précédent mémoire (*Revue des langues romanes,* 2e série, I, p. 125, janvier-avril 1876), j'ai réuni divers témoignages constatant l'existence des formes doubles de l'article et des pronoms en langue d'oc, ou, pour mieux dire, la mutation de l'*s* en *i* devant la consonne initiale du mot suivant.

Cette étude se référait uniquement à la portion de l'ancienne province de Languedoc où domine l'article *lou;* celle où règne l'article *le* devant, ainsi que je l'annonçais alors, faire l'objet d'un travail particulier.

En attendant que les circonstances en permettent l'impression, j'ai cru utile de classer ici, par ordre de date, quelques citations complémentaires, qui toutes, en justifiant les formes *louis, lais, tais,* etc., constatent l'accord de ces dernières avec celles qui leur correspondent en provençal : *leis ome, leis auco, teis amour*, à Aix; *lis ome, lis auco, tis amour*, à Avignon et sur les bords du Rhône.

La première appartient à un noël imprimé à Alby au XVIIIe siècle, et reproduit par mon savant collègue M. le docteur Noulet, *Histoire des patois du Midi, Revue*, 2e série, I, p. 90:

Un Anjo descendut del Cel
Canto glorio à l'Éternel,
Pax a*is* hommés d'innoucenço ;.....

Une traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue,* « en

patois du département de la Lozère », faite vers 1807, par M. Broussous, secrétaire général de la préfecture à Mende, contient, sans doute par oubli, car c'est la seule, une forme mouillée:

Lou pu geouve d'aquéle*i* diguét à soun pero:.....

Cette traduction a été insérée dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois,* etc., p. 513 (Paris, 1831, in-8°).

En relisant dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron,* t. V (années 1844-1845) les proverbes rouergats de M. Duval, que j'avais dû me contenter d'examiner d'une façon très-sommaire lors de mon premier travail, j'y ai noté trois exemples du génitif pluriel : *deis.*

Quond ocouo de*is* aoutres fo 'mbijo,
Ocouo siou fo 'mpach (p. 575).

Que pren lou cap de*is* aoutres per tout
Prend pas lou siou per res (p. 630).

Lous pus sobents soun lous pus ignourents,
Sons lo scienço de*is* sents (p. 633).

Ces proverbes relèvent de l'idiome de Rodez et de ses environs, M. Duval ayant, comme il le dit lui-même p. 457, ramené à ce « patois ». toutes les mots qui figurent dans son recueil.

Un quatrième exemple du génitif *dey*, un du datif et un autre de la contraction de l'article pluriel avec la préposition *per*, relèvent encore du Rouergue. M. Guibal, bibliothécaire de la ville de Milhau, eut l'obligeance de me les signaler au cours d'un voyage que je fis pour un autre objet, il y a deux mois, dans la partie méridionale du département de l'Aveyron. Une poésie en langage de la Cavalerie: *Soubénirs dé prémiéyro coumuniou,* par Auguste Brouillet (*Echo de la Dourbie,* de Milhau, n° du 13 octobre 1860) les lui avait fournis :

Quittet de*y* Sérophins lo celesto potrio....
Couratché, encaro un couop! pe*y* loougios socrifices...
Benès mongea lou pa réserbat o*ys* Elus...

J'ai relevé les plus nombreux dans un opuscule en vers

lodévois (environs de Clermont-l'Hérault), connu seulement de quelques personnes auxquelles il a été donné par la famille de l'auteur: *Trés sermous én patouès prounounçats per un cudat d'aï pays*, par C....... Lodève, Grillières, 1867, in-8°, 34 pages:

Daï Saoubur da*is* humains qu'èda tant désidat (p. 13),
A*is* homés lous pus naous as couma pus caganisses (p. 17).
Incada abèn d'aoutrés affaïdés
A rébisi... Près da*is* aoutels (p. 24).
Laïssén a*is* esprich forts, soit à qu'aouqués empias (p. 26),
Es a*is* hommes surtout, noun pas à las femellas (p. 28).

La *Société des lettres de l'Aveyron* va nous donner enfin les plus récents témoignages du changement de l'*s* en *i*.

Démpièi qu'aï bist tous plours, énténdut tou*i* souspirs....
Oun sé miraïo l'aubo ol rétour de*i* zéphyrs....

Je les emprunte à deux sonnets qui ont été imprimés dans le dixième volume de ses *Mémoires*, p. 155, 156 (années 1868-1874), et qui appartiennent, si je ne me trompe, au sous-dialecte de Rodez.

Telles sont les diverses additions que j'avais à faire au mémoire précité. Il serait possible de les grossir dans une certaine mesure en recourant aux chansons et poésies purement locales, aux vers de journal, à quelques autres publications dont la rareté est le seul et unique mérite ; mais ce serait, à tout prendre, sans grand profit. Les textes réunis déjà suffisent pour attester l'usage général des formes mouillées dans le Rouergue et la portion du Languedoc où l'on se sert de l'article *lou*[1].

[1] Si elles n'avaient été déjà signalées, *Revue*, IIe série, I, 223, j'aurais à mentionner ici, en les accompagnant de la part d'éloges qu'elles méritent, les *Notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes*, placées par M. Cantagrel en tête de la *Cansou de la Lauselo*, d'Achille Mir. M. Cantagrel est le premier qui ait appelé l'attention des philologues sur les transformations de l'*s* en *i* dans les dialectes narbonnais et carcassonnais. Voy. *Revue*, année 1870, p. 315.

A propos des adjectifs possessifs de la première et de la deuxième per-

En terminant cette note complémentaire, je tiens à réparer un oubli qui pourrait sembler singulier. Avant de faire imprimer ses *Poésies occitaniques,* Fabre d'Olivet avait donné au public un roman en trois volumes, intitulé : *Azalaïs et le Gentil Aimar*. « La mode, disait-il en 1803[1], était alors que ces sortes » d'ouvrages ne devaient pas être originaux ; ceux qui se mê» laient d'en écrire les annonçaient toujours pour des traduc» tions. L'un les disait tirés de l'anglais, l'autre de l'allemand, » celui-ci de l'arabe, celui-là du persan ; il y eut même des » auteurs qui poussèrent la manie jusqu'à les annoncer comme » traduits du basque et du bas-breton. » L'*Azalaïs* fut donc présenté comme une version du provençal, et il dut obtenir un certain succès, puisque l'auteur, perfectionnant le moyen qui l'avait si bien servi, publia, quatre ans après, ses prétendues *Poésies occitaniques du XIIIe siècle*, recueil des œuvres choisies d'un troubadour natif de l'Esperou en Gévaudan.

Quoi qu'il en soit, et afin de justifier un peu sa supercherie littéraire, Fabre d'Olivet inséra dans l'*Azalaïs*, p. 113 du t. II, une *Canson,* aujourd'hui presque inconnue, mais qui contient cependant quelques formes semblables à celles dont j'ai entretenu le lecteur lors de mon précédent mémoire.

Alph. ROQUE-FERRIER.

31 octobre 1876.

sonne, à Montpellier, mon collègue et ami M. Frédéric Donnadieu, de Béziers, me signale avec raison les formes bittéroises : *meus, meunes, teus, teunes*, etc., que j'avais à tort négligées.

[1] *Le Troubadour, Poésies occitaniques*, etc. Paris, 1803, t. I. p. II–III.

LAS DOS NOCHE-BUENAS[1]

Imitacion reformada en español, por D. Jacinto Casariego, de los Idilios sagrados, coronados en At y Mountéu, en los juegos florales del concurso secular de Saboly, y compuestos en latin por el malogrado poeta francés FORTUNATO PIN; vertidos al francés por M. A. Boursault, de Paris, al provenzal en la *Revista de lenguas romanas*, al italiano por el eminente sacerdote Giuseppo Spera de Tito (Basilicata)

DEDICADA AL EXCELENTÍSIMO SEÑOR

D. JOSÉ GARCIA BARZANALLANA

Ministro de Hacienda en Espana.

I

LA NATIVIDAD

El Sol con su lumbrera
la frente hundido en Occidente habia
y sobre la ancha esfera
flotaba el manto de la nocha umbria,
iluminando la celeste cumbre
de las estrellas sacrosanta lumbre.

[1] La présente publication me fournira le motif de rectifier une erreur commise, tom. VIII, p. 211, de la *Revue* (livraison d'octobre 1875). Ce n'est pas l'imitation provençale des noëls latins de Fortuné Pin qui obtint une médaille de bronze aux Jeux Floraux du deuxième centenaire de Saboly, mais les deux noëls eux-mêmes. (A. R.-F.)

Quelques fautes se sont glissées dans le texte latin :

Page 212, ligne 26, *au lieu de* : excipimus, *lisez :* excepimus.
— 214, — 4 — quod sæpè promiserat, *lisez :* quod sæpè *idem* promiserat.
— 214, — 7 — Jessiades, *lisez :* Ieciades.
— 216, — 2 — vagitus antro, *lisez :* vagitus *ab* antro.

[2] Cette traduction sera publiée dans le prochain numéro de la *Revue*.

El monte y la llanura
silenciosos cruzaban los pastores,
al esparcirse entre la sombra oscura,
cuando de pronto escuchan los rumores,
no lejos de Bethléem, turbando el viento
de unas alas en raudo movimiento.

La legion de querubes descendia
de la eternal morada,
poblando los espacios de armonia,
con musica sagrada,
que en el alma con extasis resuena
y los temores del pastor serena.

Estos seres divinos
muéstranles luego aquella humilde aldea
que há de cambiar del Mundo los destinos;
pues por que grande y santa Ciudad sea,
en ella un Dios, al descender del trono,
nace mortal en misero abandono.

Al momento su planta
la tropa pastoril hacia allí tiende;
con alegria canta,
y su ardor bullicioso el aire hiende,
por ver al que cual Dios del firmamento
señala tan magnifico portento.

Del piadoso escuadron à la cabeza,
de juvenil inspiracion dotados,
Tityre y Lycidás con gentileza
ván, celebrando en cantos alternados
la gloria de aquel Dios reciennacido
y de Solyme para Rey venido.

LYCIDAS. ¡ Con que bondad mirar à los pastores
el Señor de los Ciclos se há dignado,
pues manda mensageros brilladores
para mostrarles ; oh Tityre amado !

el pobre establo donde su hijo yace
al tiempo mismo en que como hombre nace.

TITYRE. Cierto Lycidas: ño son sueños vanos:
arcángeles aqui hemos percibido,
que ministros de Dios, à los humanos
siempre su voluntad hán trasmitido,
y que en bellas falanges nos envia
hoy à traves de la estension vacia.

LYCID. — El hijo por su órden à la tierra
desciende y à cambiar viene la suerte
de los mortales miseros que aterra
la lúgubre sentencia de la muerte;
que el misterio que en paz és adorado
há de cegar las fuentes del pecado.

TIT. — La éternidad de lagrimas temiendo
per nosotros el Todo-Poderoso,
y la piedad profunda conmoviendo
su pecho, por el bien del Mundo ansioso,
para expiar del crimen los horrores
libra su propio hijo à los dolores.

LYCID. —Acuerdate que yá nuestros poetas
lo anunciaron en sus libros sagrados,
y tambien repitió de los profetas
el oraculo, en cantos inspirados,
el Rey-pastor la citara armoniosa
pulsando que à Saul fué tan preciosa.

TIT. — La divina promesa se há cumplido:
de un niño toma el Dios omnipotente
la forma y de una Virgen há nacido
para triunfar de la infernal serpiente.
¡ Hé aqui del Mesias la venida
que venciendo la muerte dá la vida!

LYCID. — Si, es Dios; es él mismo...! à las llanuras
há descendido del hebraico suelo.

¡ Soberano Señor de las alturas
y Rey del esplendente, hermoso Cielo,
à Bethléem por morada há preferido
y un pesebre por cama El há elegido !!

TIT. — ! Felís campiña ! aldea bendecida !
por Dios para habitar sobre la tierra
para tu gloria fuistes escojida :
y el esplendor que yá tu nombre encierra,
cuanto duren del Mundo las edades,
se esparcirá por todas las ciudades.

LYCID.—Sobre ellas descollando se levanta
Bethléem, como el cipres en la pradera,
y en grandeza y renombre se adelanta
à Babilonia y Memphis la altanera,
y à Solyme à pesar de la importancia
que la dán de sus muros la arrogancia.

TIT. — Pero chiton..¡ Del mismo cielo honrada
hé aqui la techumbre...! en ella entremos ;
la violeta y rosa perfumada
en la cuna del Niño-Dios sembremos,
y ante su excelsa frente, donde brilla
el sacro fuego, hinquemos la rodilla.

LYCID.—Bien nos lo indicó Dios...; aqui se muestra
y deja oir su voz el tierno niño :
está la madre, aun Virgen, à su diestra ;
un anciano les mira con cariño,
y el tardo buey junto à ellos acostado
está del asno rudo acompañado !

TIT. — Niño gentil...! acoje nuestros dones,
que fruto son de una pequeña herencia,
sonriendo ; y las rústicas canciones
sin pena escucha y gran benevolencia,
dignandose aceptar el homenage
de nuestro respetuoso vasallage !

LYCID. —¡ Oh magnanimo niño...! nuestro duelo
para extinguir, tomó la forma humana,
para ti los perfumes son del cielo,
la rosa que los campos engalana
y palmas de Idumea...! que à tus ojos
postrado el Mundo todo está de hinojos!
Cesó [1] la voz.... y en la region del viento
entonando los Angeles un coro
con magestuoso acento
á compas de las cimbalas de oro,
retumbó por el ancho firmamento
este sublime cantico sonoro....
; Gloria à Dios-Soberano en las alturas
y paz á las humanas criaturas!

II

EL DIA DE REYES

TIT. — Llegan cargando el mas rico tesoro
los Reyes del Oriente ;
el nardo de Sabea traen y el oro,
que, inclinando la frente
con respeto y cariño,
esparcen à los pies del tierno niño.

LYCID.—Esa brillante estrella que fulgura,
alumbrando el camino,
sus pasos dirigió en la noche oscura
al establo divino,
do con gentil sonrisa
al niño Rey de reyes se divisa.

[1] Esta estrofa, que no existe en el original, hà sido aumentada por el autor de la imitacion como complemento del cuadro expositivo que precede à los cantos de los pastores, y à fin de que el idilio. « La Natividad » se termine con el Hosanna que ressno en los aires en el momento de venir al mundo el Hijo de Dios.

TIT. — Un nuevo brillo que la paz promete
el Ether ilumina;
ante su Dios la tierra se somete,
el Olimpo se inclina,
y al celestial destello
el Universo todo és aun mas bello.

LYCID.—Cual la lana de Tryo purpurina
de admirable finura;
cual la esplendida roja clavellina
que esmalta la verdura
y se abre con la aurora,
su labio, al sonreirse, se colora.

TIT. — Cual resplandece la celeste llama;
cual se vé à Lucifer la noche umbria
atravesando...; asi como derrama
su luz el sol al despuntar el dia,
cuando las ondas de la mar inflama
iluminando la region vacia....
así ¡ niño gentil... ! tus ojos bellos
brillan y esparcen magicos destellos !

Jacinto CASARIEGO.

Sta Cruz de Tenerife, 20 abril 1876.



BIBLIOGRAPHIE

Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin, par Arsène Darmesteter, répétiteur de langues romanes à l'Ecole pratique des hautes études (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, collection philologique, dixième fascicule), 1875.

Les Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel, en latin, en français, en italien et en espagnol, par Louis-Francis Meunier, ouvrage qui a partagé le prix de linguistique au concours Volney, en 1873. — Paris, 1875.

Comme on peut le voir par le simple énoncé des titres, ces deux ouvrages traitent au fond des mêmes matières, avec cette différence que le premier est beaucoup plus compréhensif que le second. Celui-ci rentre, en effet, dans le cadre du premier, dont il n'est, à proprement parler, qu'un chapitre, mais un chapitre de beaucoup le plus important, la théorie des composés verbaux étant la plus difficile à expliquer, la seule sur laquelle les savants ne soient pas d'accord. Il est donc naturel de les comprendre dans un compte rendu commun, sans les confondre toutefois, et en ne les rapprochant qu'autant que cela sera nécessaire pour l'intelligence des questions traitées.

L'ouvrage de M. Meunier date de 1873. L'auteur est mort au mois de mars 1874, avant d'avoir pu en surveiller l'impression. Ce soin a été dévolu à M. Arsène Darmesteter, répétiteur à l'École des hautes études. M. Egger, dans la notice émue et sincère qu'il a consacrée à la mémoire du regretté philologue et qui précède cette publication posthume, nous apprend que M. A. D. n'a fait au travail dont il a bien voulu se constituer l'éditeur que les retouches et les corrections indispensables. Cet ouvrage se divise en trois parties ; la première a pour titre : *Histoire et classification des composés latins et français qui contiennent un verbe à un mode personnel*; la seconde, *Histoire et classification des composés français, italiens et espagnols, qui contiennent un verbe à un mode personnel*. La troisième, beaucoup moins étendue que les deux premières, contient des *Observations diverses* et un *Appendice* où l'auteur entreprend de réfuter l'opinion de Diez, qui voit un impératif dans le premier terme des composés verbaux. Considéré dans son ensemble, cet

ouvrage n'est guère qu'un recueil d'exemples classés par ordre chronologique, et empruntés, pour la partie ancienne, d'abord au latin, puis au bas-latin et à des textes français du moyen âge (Livre des Métiers, d'Étienne Boileau; le Livre de la Taille, en 1313; Un scrutin au XIVe siècle ; le Roman du Renard, etc....) et de la Renaissance (Rabelais, du Bartas et Ronsard). Quant aux exemples plus modernes, dont l'énumération compose la seconde partie, M. M. les a recueillis dans les lexiques français, italiens et espagnols contemporains. C'est un travail qui fait honneur à sa patience et à son érudition; mais on doit regretter qu'il n'ait pas entrepris une réfutation en règle de l'opinion de Diez, car celle qu'il donne, en quelque sorte accidentellement et tout à fait à la fin de son ouvrage, est, malgré de solides objections, incomplète et écourtée. Mais c'est probablement la faute des circonstances plus que la sienne : car il n'est pas douteux que notre savant confrère, avec sa pénétration et sa ténacité bien connues, n'eût porté de ce côté tout son effort et toutes les ressources de son érudition, s'il avait appris avec quelle fermeté un autre savant défendait la théorie qu'il attaquait : je veux parler de M. Arsène Darmesteter, qui a eu la singulière fortune d'être à la fois son éditeur et son contradicteur, double tâche dont il s'est acquitté avec une égale compétence.

Je remets à parler plus loin de la théorie que M. M. substitue à celle de Diez.

Voici, en attendant, les observations de détail[1] que j'ai notées à mesure que j'étudiais le mémoire de M. Meunier. La discussion sur le fond même de la question principale, sur la théorie des composés verbaux, viendra plus tard en son lieu, dans le compte rendu de l'ouvrage de M. A. Darmesteter. P. 15. [C'est *Péle-porc* et non *Pille-porc*, qui est la vraie traduction de *Pilat-porcum.*] De là le nom du sénateur *Pelleport* de Burète, dont la véritable orthographe devrait être *Pèleporc.* — Ibid. *Troussebot* veut dire *Trousse-crapaud* et non *Repousse-botte*. P. 17. *Porte-guerre*, analogue comme formation à *Porte-joie*, surnom d'un nain vendeur d'allumettes à Angoulême, équivaut à *portat bellum*. A cette époque, l'adverbe *guère* se serait écrit *gaire* ou *gaires*. P. 21. *Poursigant* est un doublet orthographique de *poursiwant*. P. 23. Ce que dit l'auteur de la manie hellénisante des savants du IXe siècle est exact, mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette explication pour rendre compte de l'emploi de *th* = *d*. Le groupe *th* était en effet substitué

[1] J'en dois quelques-unes à l'obligeance de M. Chabaneau. Je les ai mises entre crochets.

fréquemment au *d* et au *t* dès les temps mérovingiens, à une époque et dans des documents où le grec ne brillait que par son absence. P. 27. [*Fieramort*. On peut en rapprocher *Buche-à-mort*, nom ou surnom moderne.] P. 30. *Chasleve* ne peut représenter *chasse-lièvre* en 1127. P. 31. *Guasleth* ne représente pas *gâte-tête*, mais se dérive de *vastatus*. Aujourd'hui, on rencontre des *gâté* et des *gasté*. Quant à *th* = *t*, on en trouve des exemples encore au XI[e] siècle, cf. *Alexis*. P. 38. L'*s* de *Boisleaue*, *Boisleve*, peut représenter le *b* du radical latin bi*b*it, comme *s* dans di*s*t = de*b*et des Serments. P. 39. [*Descorna-bove*. Il fallait conserver *d'Escorna-bove* : Bernard d'*Escornebœuf*. Il y a une commune de ce nom dans le département du Gers.] P. 41. [*Johannes de Poilaloe* est *Jean de Pèle-alouette* et non de *Pèle l'oie*.] P. 44. *Qui dosnoie* = *qui fait le galant auprès des dames*, et non *qui donne oie*. P. 52. Il existe dans le canton de Barbezieux une localité du nom de *Tout-y-faut*. P. 56. *Boute-fleve* est *Boute-fève* et non *Boute-fièvre*. De même on doit lire (p. 44) *Boute-feve* et non *Boute-feu*. P. 63. *Mallevant* est plutôt pour *Male vau* = *mala vallis*. Cf. *Bonneval* et *Bonnevau*. P. 66. « *Créve-cœur*, bourg tirant son nom d'un personnage appelé *Crève-cœur*. » Erreur. On a appelé *Crève-cœur* une localité placée sur des hauteurs escarpées, dont l'ascension *fait battre le cœur*. P. 72. Confusion entre la première et la troisième personne singulière de l'indicatif présent de la première conjugaison. On a bien dit *je port*, *je cuit*, mais jamais *il port*, *il cuit* (*portat*, *cogitat*). P. 82. Dans *Lèche-casse*, le second composant n'est pas l'équivalent de *casserolle*. En Saintonge, p. ex., *casse* est resté le nom de *lèche-frite*. P. 84. [*Serre-argent* (un homme qui *sert* de l'argent). Faute d'impression évidente]. P. 87. *Hume-vesne*. Ce composé grotesque a été singulièrement interprété par Michelet, qui a lu *Hume-veine* et compris *Buveur de sang*. P. 92. *Pète-sec* se dit de quelqu'un qui a la parole brève et cassante. Dans le passage cité, c'est une allusion à la morgue des « nobles nonnes. » P. 104. *Eschelle-ciel* (Escalade-ciel). Il est remarquable que de nos jours le méridional *escalader*, accepté par l'Académie, soit supplanté dans quelques localités du Midi, et notamment à Montpellier, par *escheler*. *Écheler* un mur = franchir un mur au moyen d'une échelle. P. 144. *Bascouette* équivaut à *basse-couette* = *baisse-queue*, et non à *bat-couette*. De même, *bascule* équivaut à *basse-cule*, composé de *baisser* et de *culer* (p. 154). P. 154. *Batte-lessive*, *batte-mare*, et tous les composés de la même famille, doivent être rattachés à * *battitare* et non à *battuere*. P. 173. [*Collares*. Faute d'impression pour *callares*.] P. 176. Jouer à *coupe-tête*. L'explication de M. M. est fausse. Les enfants qui se livrent à ce jeu crient: *coupe-tête!* à celui qui se

tient accroupi et le dos arrondi en voûte, lorsqu'ils se préparent à sauter par-dessus en s'appuyant sur les deux mains et en écartant les jambes. Ils répètent surtout ce cri quand ils ont remarqué que le patient ne rentre pas suffisamment la tête dans les épaules. C'est un avertissement toujours bien reçu, parce qu'il préserve la tête d'un coup de pied qui pourrait être dangereux. On sait qu'en revanche la partie opposée, offrant plus de surface et moins de danger, n'est pas ménagée par le talon des sauteurs. P. 215. [*Matalahuva.* « Composé, ce semble, dit M. Meunier, de *mata* (qui) tue, de l'article et d'un mot *huva* que je ne trouve pas dans les dictionnaires. » *Huva* est certainement pour *uva*. Cf. d'autres formations semblables : p. 226, *pinchauvas*; p. 227, *pisauvas*. Il y a des plantes dont le voisinage, à tort ou à raison, passe pour être funeste au raisin, et l'anis en est sans doute une]. P. 218. *Mouver* n'est pas une variante de *mouvoir*, mais vient de *molare*. Cf., pour $v = l$ latin médial, *pouvoir* de *potere*. P. 227. *Pisse-froid* se dit plutôt d'un homme froid et flegmatique. P. 252. *Quitter* ne peut venir de *quietare*, et vient plutôt du fréquentatif supposable **quietitare*. P. 233. *Rabattre*, étant composé de *re* et de *abattre*, doit être rattaché à *re-ad-battuere* et non à *re-batuere*. Ce dernier a produit *rebattre*. P. 239. [*Saute-en-barque*. C'est aussi le nom, en Saintonge, de fagots de médiocre grosseur.]

J'arrive maintenant au *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, etc. ., de M. A. Darmesteter. L'auteur avait été précédé dans cette voie par M. Meunier, qui, dans sa belle *Étude sur les composés syntactiques en grec*, avait traité incidemment la question des composés français. Mais il n'adopte ni sa méthode, ni sa technologie. Il rejette la classification, adoptée par son prédécesseur, de composés *syntactiques* et *asyntactiques*, parce qu'elle ne s'applique pas aussi bien au français qu'au grec et au latin. Il y substitue les expressions de *juxtaposés* et de *composés*, les premiers représentant un rapprochement de mots sans ellipse ; les seconds, une combinaison de termes avec ellipse.

Par suite de cette distinction, il a divisé son travail en deux parties principales, la première (p. 20-73) consacrée à la juxtaposition, la seconde à la composition. Celle-ci, quatre fois plus étendue que la première, se subdivise à son tour en trois chapitres, intitulés, l'un, *de la Composition par particules*; l'autre, *de la Composition proprement dite ;* le troisième, *Composés d'origine non française*. Dans sa *Conclusion*, qui forme le chap. VI[e] et dernier, l'auteur résume les caractères généraux de la composition en français, traite des dérivés des composés, de la place du déterminant, du genre et du pluriel des noms composés. Une Table des mots cités, faite avec

beaucoup de soin, et des Notes additionnelles complètent utilement cet ouvrage.

La classification en *juxtaposés* et *composés* repose sur des principes sûrs. Elle est simple et commode, quoi qu'elle rencontre dans l'application quelques difficultés que M. A. D. a d'ailleurs très-bien résolues (p. 32-40). Le plan adopté s'en est heureusement ressenti. Il est clair, malgré la multiplicité des détails, et aussi complet qu'on puisse le désirer. Des observations neuves, justes et bien présentées, augmentent encore la valeur de cet ouvrage, qui n'est pas un des moins importants de ceux qu'a produits notre École des hautes études.

Je passerai rapidement sur la première moitié, non pas qu'elle ait été traitée avec moins de soin que la seconde, mais parce que celle-ci est consacrée, en grande partie, à la *composition par phrases* (type : portefeuille), étude qui présente un intérêt spécial, comme l'observe M. A. D., celui qui s'attache aux questions pendantes, car elle constitue un problème qui a reçu des solutions diverses et que, par suite, on peut considérer comme n'étant pas définitivement résolu. « Quel est le temps du verbe dans ces composés? un impératif, deuxième personne? un présent de l'indicatif, troisième personne? un thème verbal pur et simple, sans indication de temps ni de personne? Autant d'hypothèses qui doivent être reprises et discutées. »

J'ai déjà dit que M. Meunier avait, de son côté, étudié cette question en même temps que M. A. D., et en avait fait l'objet exclusif du mémoire que j'ai analysé plus haut. Mais, s'ils ont travaillé sur le même sujet et à la même époque, ils sont loin d'être arrivés aux mêmes résultats, M. M. repoussant la théorie de Diez, que soutient au contraire M. A. D. Pour ma part, je n'accepte ni l'une ni l'autre, et je me rallie à l'opinion de Pott, qui voyait dans le premier composant verbal un simple thème et non un mode personnel. Ne sachant pas au juste quels sont les arguments du savant allemand, arguments que je ne puis qu'entrevoir à travers les objections, d'ailleurs insuffisantes, de M. A. D. (p. 156-161), je suis obligé, au risque d'allonger ce compte rendu, d'exposer les raisons qui ont déterminé mon choix.

J'observerai d'abord qu'il faut écarter du débat les formes dont l'origine modale est certaine, que le premier composant soit à l'impératif (*rendez-vous*, *noli-me-tangere*, etc...) ou, ce qui est plus rare, à l'indicatif (mésange *perd-sa-queue*, *Ront-ses-giez*). Car il ne peut s'agir, et il ne s'agit en réalité, que de celles qui ont un composant verbal dont la nature modale prête à discussion, telles que *porte-feuille*, *Boi-l'eau*, et qui toutes, du reste, sont visiblement coulées

dans le même moule. Je regarde les premières comme des formes accidentelles, des composés devenus tels par un usage plus ou moins long. J'en ferais une classe à part, et surtout j'éviterais de les confondre avec les secondes, avec ces créations toutes spontanées du génie populaire qui se borne à mettre brusquement et immédiatement face à face le verbe et l'autre mot composant, d'après un procédé toujours le même, et au prix des ellipses les plus hardies : la rue *Chante-raine*, la plante appelée *broute-biquet*, le village de *Pisse-loup*, etc. Ceux-là sont des composés normaux, reconnus comme tels dès le moment de leur naissance, nullement astreints, comme les autres, à un stage plus ou moins long, avant d'avoir droit au titre de composés.

Même réduite ainsi à ses termes les plus simples, la question ne se résout pleinement ni par la théorie de l'impératif, ni par celle de l'indicatif. La première, beaucoup plus spécieuse au point de vue de l'orthographe, se heurte à des difficultés psychologiques très-grandes et parfois insurmontables (rue *Chante-raine*, *serre-tête*). La seconde, plus vraisemblable au premier abord et plus approchante de la réalité psychologique, a contre elle l'orthographe italienne et les habitudes de la langue romande. Il n'en est pas de même de la théorie de Pott, qui ne laisse aucune difficulté sans solution, mais à condition de donner à l'expression « thème verbal » plus d'extension que ne l'a fait M. A. D. Pour lui (p. 159), « le thème présente seulement la notion d'une action vague et indéterminée. » Définition exacte, à ne considérer le thème que dans son isolement ; mais incomplète, et par cela même inexacte, quand on le considère dans ses rapports de syntaxe ou de composition avec d'autres mots. Qu'on prenne, par exemple, la forme *trouble*, thème du verbe *troubler*. Prise à part, elle présente, en effet, « la notion d'une action (ou d'un état) vague et indéterminée »; mais, associée aux autres parties du discours, elle change de nature et peut dans certains cas représenter successivement un nom, *le trouble* ; un adjectif, *cette eau est trouble ;* ou un verbe, *un trouble-fête*. Le thème verbal doit donc être considéré comme une vraie forme verbale, mais sans valeur temporelle ni surtout personnelle; une sorte de participe présent dépouillé de sa terminaison, pouvant comme celui-ci, selon l'occurrence et selon le voisinage, rester verbe, devenir nom ou adjectif. Il ne conserve du verbe que ce qui est nécessaire pour qu'on lui reconnaisse à première vue la faculté d'exprimer l'action, qu'elle soit subie (casse-tête) ou exercée (broute-biquet) par le nom composant, et d'exprimer l'état, lorsqu'il est modifié par un adverbe (chante-clair, trotte-menu). Cette forme, cela va sans dire, doit être, comme tous les thèmes, aussi courte

que possible, mais rester telle qu'on sache, dès l'abord, si elle appartient à la première conjugaison ou à une autre. Il se trouve que, dans toutes les langues néo-latines, c'est précisément celle de l'impératif, deuxième personne du singulier. Mais ce n'est pas une raison pour y voir, même à l'origine, un véritable impératif, pas plus que dans le thème verbal des dérivés en *mentum*.

C'est en vertu de cette théorie, mais sans la connaître, bien entendu, que l'instinct populaire, et cela dès les plus anciens temps, ne s'est réellement pas préoccupé de la valeur temporelle ou modale du verbe composant, et n'y a vu qu'un simple thème, *Rodilardus* et non *rode* ou *rodillardus*; *Rumpicorda* (pag. 149) et non *rumpe* ou *rumpilcorda*. Ce thème ne retrouvait sa signification verbale que lorsqu'il entrait en composition avec un nom ou d'autres mots ayant une signification propre. Alors la personnalité du second composant rendait au premier la sienne, et celui-ci redevenait verbe par suite de ce contact, c'est-à-dire capable d'avoir un sujet : *rue chante-raine*, *broute-biquet* ; ou un régime : *casse-noisette*, *essuie-main*, et d'exprimer l'état en s'appuyant sur un adverbe: *trotte-menu*, *passe-partout* ; tandis que la même forme, entrant en composition avec un crément, c'est-à-dire avec un assemblage de lettres sans signification précise, sans personnalité, n'était (lat. *funda-mentum*, *impedi-mentum*) et n'est plus (ital. *fonda-mento*, *movi-mento*), qu'un simple thème verbal réduit à sa plus sèche expression, et non plus, comme dans les exemples précédents, un véritable verbe.

Cette solution s'applique également bien aux composés verbaux du français, de l'italien et même du patois de la Suisse romande; mais il n'en est pas de même de l'espagnol, qui termine en *e* les thèmes des composés (*rompe-coches*, *torce-cuello*), et en *i* celui des dérivés (*rompi-miento*, *torci-miento*), tandis qu'il devrait, si mon explication est juste, n'avoir qu'une forme pour les deux cas. Mais, si l'espagnol a choisi *e* pour ce que j'appellerais la flexion du thème verbal, là où l'italien a préféré *i*, cela provient peut-être tout simplement de ce que, dans la première de ces deux langues, *i* représentant la copulative latine *et*, l'usage populaire aura voulu éviter les confusions qui auraient pu parfois en résulter. C'est ce que les anciens grammairiens appelaient la *distinctio propter differentiam*. Observons, en passant, qu'il a pu en être de même pour l'italien, qui rend par *e* cette même particule *et*; d'où des confusions possibles pour les mêmes formes, si on les supposait orthographiées par *e*. Pour en revenir à l'espagnol, nous dirons encore que, s'il a employé dans la formation de ses dérivés un thème verbal différent de celui dont il s'est servi pour la composition verbale (*enardeci*-

miento, impedi-mento, et non *enardece-miento, impede-mento*) : c'est d'abord qu'il avait, en quelque sorte, la main forcée par le latin en fait de dérivation (*impedi-mentum* et non *impede-mentum*)[1], tandis qu'il était livré à lui-même pour ce qui regardait la composition verbale, et ensuite que les confusions que nous avons signalées n'étaient plus à craindre, *i* = *et* ne pouvant avoir de valeur comme particule de copulation que devant un mot, et non devant un simple crément. Du reste, cette langue semble avoir hésité entre la forme en *e* et la forme en *i*, comme le prouvent les composés exceptionnels *bati-hoja*, *bati-loro*, qui, soit qu'on les considère comme des formes empruntées à d'autres langues, soit qu'on y voie un produit spontané de la langue espagnole, n'en sont pas moins l'indice d'une tendance qui s'est fait jour de bonne heure, même en France, dans le latin du moyen âge, cf. *Rodi-lardus*, *Rumpi-corda*, et qui a prévalu en italien ; tendance tellement forte, que cette forme, spéciale aux conjugaisons autres que la première, a empiété parfois sur le domaine de celle-ci (tel est, par exemple, en bas-latin, *crepicordium* pour *crepa-cordium*, et en italien *andi-rivieni* pour *anda-rivieni*), tandis que je n'ai pas remarqué qu'on citât d'exemple contraire. Ajoutons que l'espagnol, qui a comme le français la même forme pour l'impératif et pour l'indicatif, témoigne cependant contre les impérativistes, au moins sur un point : je veux parler du composé *detiene-buey*, arrête-bœuf, nom d'une plante (ap. Meunier, p. 181) qui, d'après la théorie de Diez, aurait dû être *deten-buey*, le simple faisant *tiene* à l'indicatif et *ten* à l'impératif.

Enfin le roumain, qui connait aussi, quoi qu'en dise M. A. D., la composition verbale, mais ne la pratique pas autant que les autres langues latines, achève de prouver que l'impératif n'est pas le mode du verbe composant : *frige-linte*, qui frit les lentilles, mauvais cuisinier, homme de peu de valeur ; *perde-vèra*, qui perd son temps en été ; *fute-vent*, baise-vent, homme qui fait la cour à toutes les femmes. L'impératif de ces mêmes verbes serait en *i*[2].

Voilà pour la discussion principale, celle qui porte sur la théorie

[1] Il faut excepter les formes, bien rares du reste, telles que *complementum*, *crementum*, où le thème verbal accuse la seconde conjugaison en *eo*. On comprend que les autres dérivés, tous avec un thème en *i* bref pour la 3[e] conjugaison, long pour la 4[e], aient noyé dans leur masse ceux de la 2[e] en *e*, et que la langue populaire, ici comme ailleurs, se soit rangée du côté du plus grand nombre.

[2] Les autres composés verbaux, appartenant à la première conjugaison, ne prouvent ni pour ni contre, parce que la même forme y sert pour l'impératif et pour l'indicatif. Comme me l'a fait observer M. le doc-

du premier composant verbal. Les observations qui vont suivre la compléteront, en répondant à certaines objections de détail que j'ai dû rejeter dans la seconde partie de ce compte rendu.

P. 30. « Le v. français ne connaissait pas le juxtaposé *terræmotus*.» C'est une erreur, les anciens textes donnent *terremot*.

P. 52. *Ain* n'est pas une terminaison germanique du génitif féminin, pas plus que *on* dans les noms masculins. Ils représentent tous deux l'accusatif latin *am*, *um*, frappé de la tonique et devenu flexion sensible :

N. *Aude* = *Alda* ; acc. *Audain* = *Aldam*.
N. *Pierre* = *Petrus*; acc. *Pierron* = *Petrum*.

C'était, en définitive, l'avis de Diez (*Gram. des l. rom.*, trad. G. Paris et Morel-Fatio, II, p. 42, 43).

P. 58. La locution « Il est dans sa *vingt-deux* ou *vingt-troisième* année », n'a pas cours seulement dans la langue populaire. On trouve au moins un exemple analogue dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

P. 66-67. M. A. D. s'étonne, à bon droit, de la persistance du *d* médial dans *adès*. J'ai expliqué ailleurs (*Rev. des l. romanes*, 2e série, I, p. 217) qu'il fallait le dériver de *ad de ipso*.

P. 72. A côté de *plaît-il*? « phrase interrogative dont un usage journalier affaiblit et efface le sens primitif », il n'est pas hors de propos de citer « *si* (pour *s'il*) *vous plaît* » devenu à Montpellier un composé d'un usage courant. Ainsi il n'est pas rare d'entendre des femmes du peuple dire à un enfant : « Ote-toi donc de là, *sivousplaît* ».

P. 77. Observations très-justes sur la faculté que s'était réservée la langue populaire d'employer sous la forme du simple des verbes qui en latin n'existaient qu'à l'état de composés; ex.: *recuperare* = * *cuperare* = *couvrer*, v. fr. A cette liste, M. A. D. aurait pu joindre *ouvrir* de *de-operire*, *ôter* de *de-obstare* (et non de *de-haustare*, comme

eur Obédénare, à qui je dois ces renseignements de la dernière heure, les composés verbaux, d'ailleurs très-rares, du roumain, sont toujours employés en mauvaise part. Voici la fin de la liste qu'il a bien voulu dresser pour moi : *stramba-lemne*, tord-les-bûches, nom d'un individu légendaire qui, dans les bois, tord les troncs d'arbres, mauvais ouvrier ; *sferima-petre*, casse-pierres ; *spella-verza*, qui lave, épluche les choux (dérisoire) ; *pupa-lapte*, baise-lait, se dit d'un homme fadasse, d'un grand dadais ; *casca-gura*, qui a la bouche ouverte, gobe-mouche ; *caca-frica*, chie-peur, poltron ; *pupa-vent*, baise-vent, même sens que *fute-vent*.

je l'ai dit d'abord), et peut-être *lécheur* de *de-lectator*. V. pour ces particularités la *Revue des l. rom.*, IV, p. 551.

P. 82, note 1. M. A. D. est-il bien sûr que l'ancienne langue disait *vouvoyer?* Pour moi, je ne connais que *avouseyer*. Cf. ms. 110 de Montpellier (f° 286, r°) : *Voso, sas*, a vos dicitur sicut *tuo, as* a tu (gallice) *Avouseier*.

P. 91. M. A. D. ne distingue peut-être pas assez formellement, même dans la note rectificative de la fin du volume, *de* et *de-ex*, et surtout les particules françaises *de* (prononcées *deu*) et *dé*. Il y a aujourd'hui une fâcheuse tendance à les confondre ou plutôt à sacrifier uniformément *de* à *dé*. Ainsi l'on dit bien *demeurer*, *devenir*, mais on dit très-mal *dévorer*. On oublie que *de*, équivalent pour le sens de *per* et de *δια* quand ils entrent en composition, a une valeur intensive bien différente de celle de *dé*, v. fr. *des*, = *de-ex* ou *dis*, qui marquent séparation ou dispersion.

P. 125, note 2. Aux exemples cités joindre *interclavium*, frange ou raie de pourpre de la robe prétexte, ap. J. Pollux (Ερμηνέυματα, p. 297).

P. 148. M. A. D. a le droit de voir des impératifs dans *Tenegaudia*, *Pendelupum*, mais non dans *Firma ussum*, *canta raina*, etc..., orthographe bas-latine de *Ferme* l'uis, *Chante* raine, etc.

P. 150, note 1, *Tornavent* ne représente-t-il pas plutôt *Tournevent* = *Tornat ventum* que *tornat ad ventum?*

P. 160. A propos des composés tels que *passa-tempo*, *portemanteau*, M. A. D. dit que « le verbe n'y présente point une idée générale d'action, mais l'idée d'une action qui s'exerce sur un objet; que, par suite, le verbe sort de l'abstraction pou rentrer dans la réalité vivante; qu'il est donc personnel, et qu'il faut y voir absolument un temps personnel. » Il y a là une erreur manifeste, puisqu'on peut citer des exemples de participes présents et d'infinitifs, tous modes *impersonnels*, qui ont un régime et qui présentent « l'idée d'une action qui s'exerce sur un objet. » Ex.: *Manger l'herbe d'autrui*, etc.

P. 161. Au lieu de se mettre l'esprit à la torture pour supposer qu'en certains cas le second composant est au vocatif, il est bien plus simple de reconnaître que ce second composant sert de sujet ou de complément au verbe premier composant, selon que l'application du composé à tel ou tel objet indique une action faite ou subie par ce même nom. P. ex., quand on dit de quelqu'un « C'est un *mange-tout* », il est visible que *tout* est complément de manger, parce que *tout* ne peut pas manger l'homme dont on parle. Quand on dit « La rue *Chante-raine* », il est évident, au contraire,

que *raine* est sujet, parce qu'il y a impossibilité absolue même à supposer qu'une rue puisse chanter, et, chantant, puisse chanter une grenouille. Quand on dit d'une plante « Voilà du *broute-biquet* »; comme il ne peut venir à l'esprit que la plante puisse brouter l'animal auquel elle sert de nourriture, on n'hésite pas un moment à comprendre comme s'il y avait « Voilà la plante que broute le biquet », c'est-à-dire à regarder *biquet* comme sujet.

P. 162. Lisez *Bal l'avainne* au lieu de *Bal la nainne*. Cf. pour cette orthographe *Champ d'avainne*, p. 56, dans le *Rôle de la Taille*, de 1292.

P. 186. Le surnom *Peffre cœne* doit s'écrire *Peffre coene* = Piffre couenne, qui s'empiffre de couenne. Ce qui permet de faire remonter au moins au commencement du XIV[e] siècle le verbe *piffrer*, qu'on rencontre encore dans J.-J. Rousseau et qui n'existe plus aujourd'hui que dans le composé *empiffrer*.

P. 192. La note, placée par M. A. D. au bas de cette page, doit être citée comme l'échantillon de l'embarras où se trouvent parfois les partisans à outrance de l'impératif composant. « Dans *passe-temps*, *temps* n'est pas complétement direct. (M. A. D. oublie qu'il a dit plus haut le contraire, p. 160, l. 8, où il cite *pàssatèmpo*), parce que *passer* ne devient actif que quand le sujet est un nom de personne : *Il passe son temps à lire*. Toutefois, il se pourrait que, dans *passe-temps*, l'objet, au lieu de s'adresser au temps (*passe ô temps !*), parlât à la personne et lui dit : *Passe le temps*. »

P. 193. « La *bassecule* (baisse cul). » Je verrais plutôt dans ce composé deux thèmes verbaux, *baisse* de *baisser*, *cule* de *culer*. Cf. *Chantepleure*.

P. 231. Les lettrés prononcent en effet *biftèk*, mais il faut ajouter que les illettrés disent *bistèk*.

P. 323, note 1. « *Séduire* existait dans la vieille langue, mais dès le XII[e] siècle il avait disparu. D'ailleurs, l'*e* de *se* s'était assourdi régulièrement, au point même de devenir *su* : *Symun*, *qui* suduit *tout le mund*. (Thomas, le Martyr, 29). » *Su*duit = *sub*ducit et non *se*ducit. Il est possible que le *séduire* actuel vienne de *seducere*, comme le dit M. Littré, en s'appuyant des formes italienne, provençale et portugaise; mais il est possible aussi qu'il vienne tout simplement de *subducere*, cf. *se*mondre de *sub*monere, *se*courir de *suc*currere.

P. 326, alinéa 1. Il est possible que *estofegar* ne vienne pas de *stupificare*; mais il me paraît plus que difficile de dériver *étouffer* de *suffocare*, avec ou sans fusion du grec τύφος, étymologie bien risquée, à laquelle je continue de préférer celle que j'ai déjà proposée· *étouffer* = *stupefacere*.

P. 326. *Pensez-y-bien* est un composé accidentel. Cette expression vient comme un refrain à la fin de certaines lectures morales et pieuses, absolument comme la locution *Ainsi soit-il*. Elle ne prouve pas plus la présence de l'impératif que la seconde ne prouverait celle du subjonctif dans les composés verbaux.

A. B.

PÉRIODIQUES

Romania, 19. — P. 257. P. Meyer, *de l'Influence des troubadours sur la poésie des peuples romans*. Reproduction, pour la plus grande partie, de la leçon d'ouverture par laquelle M. P. M. a inauguré son entrée au Collége de France. Le savant professeur a nettement expliqué en ces quelques pages l'origine aristocratique et laïque de la poésie du midi de la France et la spécialité lyrique des troubadours. Il la montre naissant en Aquitaine et en Limousin, d'accord en cela avec M. Chabaneau, qui a suffisamment indiqué, dans ce qui a paru de sa *Grammaire limousine*, que la langue littéraire des troubadours, improprement appelée provençale, est plutôt d'origine aquitanique et limousine. Il la suit dans ses progrès et constate son action sur les pays voisins. « Les premiers chants qui retentirent en Aquitaine et en Limousin réveillèrent la pensée engourdie ; bientôt un vaste concert se forma par tout le monde latin, et depuis les chants n'ont plus cessé. » — P. 269. F. Bonnardot, *Texte lorrain du XIIe siècle*. On sait que les premiers ouvrages de longue haleine écrits en prose française sont des traités de morale religieuse, la plupart du temps traduits, ou de très-près imités du latin. C'est aussi dans cette catégorie que rentre le texte édité par M. F. B., qui est une traduction du *Dialogus animæ conquerentis et rationis consolantis* de saint Isidore. Il se rencontre dans un ms. de la bibliothèque d'Epinal, n° 181. Sa haute antiquité (il est du milieu du XIIe siècle) et le soin avec lequel il a été écrit en font « un document précieux pour l'étude de la langue parlée dans la région de la Vôge » à cette époque. M. F.-B. a eu soin de mettre en regard le texte latin et la traduction lorraine, tous deux d'après le ms. 181. Des notes fréquentes, au bas des pages, et une étude sur la langue, la phonétique et les formes flexionnelles, complètent cette publication. Il en ressort que nous

avons là un texte vraiment lorrain, dont les signes distinctifs se retrouvent en grande partie, comme l'indique par de fréquents rapprochements le savant éditeur. dans les *Sermons de saint Bernard* et dans *les Moralités sur Job ;* ce qui permet, suivant lui, de rattacher ces textes, attribués jusqu'ici au dialecte bourguignon, au langage parlé dans les contrées montagneuses qui s'étendent entre Metz et Besançon, et cultivé par tant et de si nombreuses abbayes pour les besoins de la prédication religieuse. P. 287, l. 10. Je lirais *emlerges*, ce qu'on peut faire, vu le manque de signification précise du tilde qui se trouve au-dessus de *le* dans *emleges*. Ce serait alors un composé de *in* et du comparatif neutre *largius*, soit **inlargiare*, d'où *emlerger*, sens qui coïncide parfaitement avec celui de *dilatare* de l'original latin. Pour ce qui concerne ces dérivés verbaux d'un thème de comparatif neutre, v. *Revue des lang. rom.*, 2e série, t. II, p. 48, et t. I, p. 218. On m'excusera de ne négliger aucune occasion de rappeler cette règle, que j'ai formulée pour la première fois dans la *Revue des lang. rom.* (V, p. 354). Ce n'est point pour le vain plaisir de me citer moi-même ; mais, comme je ne l'ai vue ni combattue, ni approuvée, ni même citée nulle autre part, et qu'elle aurait, si l'on en reconnaissait la justesse, une réelle importance au point de vue étymologique, il est naturel que je cherche à attirer sur elle l'attention des savants. P. 289, l. 2, *enspris=corruptus*. Le ms. ne donne-t-il pas plutôt *correptus*, que traduirait plus exactement *enspris?* P. 324. Dans l'alinéa consacré à la diphthongue *oi*, M. B. ne parle pas de *ois* = *osum*, par exemple dans *rugnois*, rogneux, qui a la rogne = *rubiginosum* (p. 281, l. 1). P. 322. *Emploi* n'est pas, comme formation, analogue à *exploit*. Le second vient bien de *explicitum*, mais le premier est le nom verbal de *employer* = *implicare*. P. 326. Le participe cité est *rechesant*, tandis que dans le texte on lit *richesant*. Laquelle des deux formes est la bonne? P. 328. M. B. signale le curieux infinitif en *t* final, *fuit* pour *fuir*. Il est remarquable que la même particularité se retrouve encore aujourd'hui à l'extrémité opposée de la langue d'oïl, dans la Saintonge méridionale (exemples communiqués par M. de Tourtoulon). P. 330, note 1. M. B. semble avoir retrouvé la véritable origine de *mon*, *ton*, *son*, employés au féminin. Cette publication est soignée et complète. Cependant elle aurait gagné peut-être à être accompagnée d'un glossaire où auraient été réunies les formes les plus remarquables. Ainsi il aurait été bon de signaler *hainois* (p. 301, l. 83), qui traduit le latin *infestum* et qui n'est autre que notre mot *haineux* avec le sens passif, et non comme aujourd'hui avec le sens actif, en faisant observer que c'est là le plus ancien exemple connu, M. Littré n'en citant point qui

soit, comme celui-ci, antérieur au XIIIe siècle. Quelques formes difficiles auraient eu besoin d'être ainsi mises en lumière pour appeler l'attention du lecteur; telles sont : *apheles* = *blasphemes* (p. 285, l. 6), *desugas* = *dispar* (*ibid.*, l. 10), *encorse* = *defrenata* (p. 289, l. 13). — P. 333. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois, à Montiers-sur-Saulx* (*Meuse*). La première partie de ce recueil se trouve dans le nº 17 de la *Romania*. Voici les titres des huit pièces qui composent cette seconde partie : 1º Tapalapautau ; 2º le Fils du pêcheur ; 3º le Follet; 4º les Deux Soldats de 1689 ; 5º le Tailleur et le Géant ; 6º l'Oiseau vert ; 7º René et son seigneur ; 8º la Bourse, le Sifflet et le Chapeau. P. 360. M. C. oublie de citer, parmi les contes analogues à celui qui est intitulé *René et son seigneur*, celui que MM. Lambert et Montel ont publié dans la *Revue des l. romanes*, III, p. 389-395 et qui a pour titre *Bufólo*. Le fonds est visiblement le même, malgré la différence de certains détails. — P. 367. *Mélanges* : 1º *Maufé*. M. G. Paris le dérive avec toute vraisemblance de *male fatus*. [2º *Plainte du vicomte de Soule contre Simon, comte de Leicester. Texte vulgaire du pays de Soule.* C'est une charte de 1252, intéressante comme échantillon d'une variété dialectale dont les textes sont peu communs. M. M. l'a accompagnée de savantes observations. Je remarque dans cette charte sept fois l'emploi de *coms* ou *bescoms* comme régime, contre trois fois seulement celui de *comte* ou *bescomte*. Cf. mes notes sur le v. 6242 de la *Croisade albigeoise* (*Revue*, IX, 202) et sur le v. 308 de *Flamenca* (*ibid.*, 26). — C'est par erreur que M. M. mentionne *mana* (l. 2) et *ausa* (l. 4) parmi les exemples de *a* final atone. Ce sont des formes de parfait, comme l'indique le contexte. Pareillement *jura*, dans *jurales* de la l. 23. — L. 6, j'aurais corrigé *plagos*. Cf. l. 23, *fas* pour *fos*. — 7. *Qu'en saubas*. Corr. *queu saubas* (*quod illum* (ou *illi*) *salvasset*)? — 7. *E vencon*. Corr. *e tencon*, p.-ê. *eu* (*e lo*) [*t*]*encon*? Le pléonasme ne ferait pas difficulté. — 14. *Thiei*. C'est *tenet*. M. Meyer a lui-même signalé cette forme ailleurs (*Romania*, III, 438, l. 12). — 17. *En guerre paz*. P.-ê. *enquer'en paz*. — 20. *Cenoghe*, corr. *conoghen?* — 20. *Has* paraît acceptable : *habet sibi*. — 22. *Ceu* est très-bon. C'est, dans ce dialecte, la forme normale du subst. *cel*, qu'on peut voir employé dans le même sens qu'ici à la fin d'une charte auvergnate publiée par M. Meyer dans son excellent *Recueil d'anciens textes* (p. 173, nº 55, l. 63). — 25 *Qui aut*. Corr. *qui anc*. *U* pour *n*, *t* pour *c*, sont de ces erreurs que commettent fréquemment les copistes. *Qui* est pour *que* (conjonction); forme très-ordinaire en ce dialecte. — 25. *Certa*. Corr. *carte* (= *charta*, accord, convention). — 25. *Que es arrabas cami ne pogge*. Pourquoi

corriger *arraubas ?* Je pense que *es* est pour *se*, selon l'usage actuel du dialecte béarnais, qui change *me*, *te*, *se*, en *em*, *et*, *es*. *Pogge* est, non pas *podium*, mais **podia*. C'est un substantif féminin que le dialecte limousin connaît encore. Il est très-répandu, tant au pluriel qu'au singulier, comme nom de lieux. Béronie, qui ne le mentionne qu'au pluriel (*poudzas*), le traduit par « étendue de pays ordinairement en friche, mais traversée par une route ou un chemin », et l'on désigne sous le nom de *grando poujo* les restes d'une voie romaine qui traverse plusieurs communes de l'arrondissement de Nontron. — 26. *Eg o troberas*. Je doute que *eg* soit ici pour *el*, *ille*), comme le croit M. Meyer. A mon avis, il faut entendre *et hoc invenies*, et considérer le *g* comme une lettre adventice. Cf. *Romania*, V, 233, l. 5-9. — 28. *Nentuba*. Leçon du ms., sans doute corrompue ; mais je ne crois pas que la bonne correction soit *venduda*, qui forme avec *dade* une contradiction. Il doit se cacher là-dessous un mot signifiant quelque chose comme *nantissement*, ou impliquant une certaine obligation. J'effacerais le point-et-virgule après *tenco* : « ... une terre que son père y tint et [que] lui avait donnée en (...?) une nièce (?) qu'il avait à Miunsa... » — 30. *Torude los fo*. C'est sans doute par inadvertance que M. M. veut qu'on corrige *lor*. *Los*, dans ce dialecte, est la forme ordinaire du datif pluriel, comme *lo* (cf. l. 6) celle du datif singulier. L'autre correction proposée dans la même note (*co* en *que*) paraît inutile. Cet emploi de *com* pour *que* n'est pas rare dans la région pyrénéenne. On en a en catalan de nombreux exemples. — 30. *Enz pax*. Je pense qu'on pourrait corriger hardiment *em paz*. Plusieurs mss. représentent le dernier jambage de l'*m* par un trait ressemblant absolument à un *z*. Tel est, par exemple, le chansonnier La Vallière. On trouve non rarement ce pseudo-*z* même après une voyelle *tildée;* ainsi *óz* = *om*. Quelquefois le *titulus* est oublié, ce qui déroute encore plus les copistes : ainsi s'explique qu'on rencontre des formes telles que *cuz*, *itez*, pour *cum*, *item*, etc., dans diverses publications. — C. C.]. 3° *Sur* li *employé pour* lor *en provençal* (C. Chabaneau). Nouveaux exemples de cette curieuse particularité. 4° *Chanson normande* (C. Joret). M. J. est-il bien sûr de *caosé* = *causé* (p. 374)? Comment se fait-il que, dans ce même texte, la même diphthongue *au* = *ó* et non plus *ao*, par exemple, l'*ót* (l'autre), *fôquié?* Cette contradiction n'a pas échappé à M. J. (p. 375, note 14) ; mais je crains, néanmoins, que son oreille n'ait confondu l'*ó* très-long = *au*, qui ressemble à deux *o*, avec *ao*. 5° *Notes sur les chansons de la Gruyère*. — *Comptes rendus* : 1° A. Scheler, *la Mort du roi Gormond* (G. P.). Favorable. 2° Franz Settegast, *Benoît de Sainte-More* (G. P.). Étude sur la langue

du Roman de Troie et de la Chronique des ducs de Normandie, aboutissant à reconnaître pour ces deux ouvrages un auteur unique, Benoît de Sainte-More. 3o J.-C. Matthes, *De Nederlandsch Ogier* (G. P.). 4o Robert Atkinson, *Vie de seint Auban* (G. P.). Favorable. 5o E.-M. Bancel. *Cent quarante-cinq rondeaux d'amour* (E. Picot.). 6o F. Talbert, *de la Prononciation de la lettre* u *au seizième siècle* (A. Darmesteter). M. A. D. ne croit pas que, sauf de très-rares exceptions, la lettre *u* ait indiqué au XVIe siècle une autre prononciation que celle d'aujourd'hui. Il va sans dire qu'il en excepte les prononciations dialectales, et notamment celle des Méridionaux lorsqu'ils parlent français. L'argumentation de M. A. D. est serrée et concluante. P. 402. « Les Méridionaux, en effet, ne connaissent pas dans leur idiome le son *eu*. » Erreur complète. Ce serait plutôt l'inverse qui serait vrai, car généralement l'*u* ne sonne dans leur bouche que quand ils parlent français. et alors ils le substituent à notre *eu*. Dans leur idiome ils prononceront *teus*, *queulottas*, *venyueut*, = *tu*, *culottes*, *venu*, et en français *volur*, *sur* = *voleur*, *sœur*. Pour ce dernier mot, il est à remarquer que la forme patoise est *sorre*. Si les Méridionaux agissent ainsi, c'est probablement qu'étant habitués à voir les autres Français mettre *u* là où leur prononciation patoise exige *eu*, ils font instinctivement l'inverse et prononcent *u* là où le français dit *eu*. C'est en quelque sorte une loi de compensation phonétique, pareille à celle qui fait dire parfois aux Auvergnats *j*, quand ils entendent *s* doux (*couji* = cousin), et réciproquement *s* doux quand ils entendent *j* (*s'ei* = j'ai), et aux Allemands parlant français, *la bucherie* (la boucherie), un *jouge* (un juge). — P. 405. *Périodiques.* En rendant compte de la *Colonie limousine en Saintonge*, M. P. M. émet une assertion tout à fait extraordinaire. Selon lui, « les habitants de Courtisols parlent un patois qui n'est que l'*ancien dialecte champenois plus ou moins altéré* (!). » — P. 412. *Chronique.* Notice nécrologique très-courte, mais très-sympathique et profondément respectueuse, consacrée à l'illustre Diez. Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous associons de tout cœur à ce témoignage rendu à un homme qui a tant fait pour l'étude des langues romanes.

A. B.



CHRONIQUE

Le peu d'espace réservé à cette Chronique ne nous permet pas de signaler toutes les publications concernant la langue d'oc parues depuis le mois de septembre. Nous ne pouvons cependant omettre le fascicule des *Archives des missions scientifiques*, qui comprend le rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique par MM. de Tourtoulon et Bringuier, touchant la délimitation des dialectes de la langue d'oc dans le sud-ouest de la France, et le tirage à part de la *Grammaire limousine* (*Phonétique et Parties du discours*), où, selon son expression, M. Chabaneau a essayé de mettre en lumière les titres de noblesse de ce langage de Limousin que Raymond Vidal disait préférable à tout autre pour trouver en roman. M. Chabaneau a complété sa *Grammaire* par des *additions* qui figureront dans le nº de janvier. Les lecteurs de la *Revue* auront ainsi l'appendice naturel de cette œuvre importante.

L'édition de la version catalane des *Sept Sages de Rome : Die catalanische, metrische version der sieben weisen Meister*, von Adolf Mussafia, Vienn, 1876, in-4º, se rattache, presque aussi directement que les deux ouvrages ci-dessus, aux travaux de la Société, M. Mussafia ayant bien voulu promettre à notre collection philologique le texte du même poëme, d'après le manuscrit de Carpentras.

Parmi les œuvres de poésie, nous avons à mentionner : la première livraison des *Ajes de l'Umanitat*, par F. R. Ferrier (Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, in-8º, 45 pages), vaste composition en provençal ancien, dans laquelle l'auteur esquisse le tableau des âges de l'homme.

Jèsta (dit-il) per mei totas meravelhoza,
Don ja no fo parieira ni non er
E c'a tot om nat de femna pertoca !
Jèsta on poiria atrobar cada us
Sei reire aujols e reire dei senden ;
Ce dic ? On pel preondansas dels Ajes
L'er a sentir s'eisa arma palpitar ! (P. 21) [1]

Amour e Plour, par Alph. Tavan (Marseille, in-8º, xxiii-280 pages), recueil de poésie émue, originale et sincère s'il en fut, que l'on peut placer dès aujourd'hui à côté des productions les plus parfaites de la moderne poésie provençale. Lors du concours du 31 mars, la *Société des langues romanes* en avait reconnu l'admirable valeur, par le don d'un vase de bronze, prix du Conseil général de l'Hérault.

A. R.-F.

[1] Dans une *Note sur l'orthographe romane*, l'auteur propose de notables changements aux règles que les troubadours ont consacrées. Ce sont ces changements qu'il a appliqués aux *estramps* ou vers blancs de son poëme.

Le gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI

Ricateau, Hamelin et Cie.

DIALECTES MODERNES

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

(*Suite*)

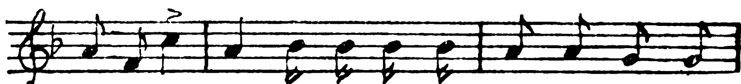
XIV. — L'ANTONI



Ma fil - ho n'a - ben pàs de pa. Je - sus, de



pa, moun Dìus, de pa, La be-si - no nou'n pre-sta - rà. Le bo-



li, l'An-to - ni. Mari - da - me bo - li a - quest



an; bo - li pas de - mou - rà l'autre an.

1) Ma filho, n'abèn pas de pa.
Jèsus! de pa! Moun Dìus! de pa!
— La besino nou'n prestarà.

2) Refrain : Le boli, l'Antoni.
Marida-me, boli aquest an ;

Boli pas demourà l'autre an.

3) Ma filho, n'abèn pas de bi.
Jésus! de bi! Moun Dìus! de bi!
— La besino n'a'n plèn toupi.

4) Ma filho, n'abèn pas de leit.
Jésus! de leit! Moun Dìus! de leit!
— Dourmirèn pel sol per aneit.

L'Antoni. — 1). Ma fille, nous n'avons pas de pain. — Jésus! du pain! Mon Dieu! du pain! — La voisine nous en prêtera.

2) Refrain : Je le veux, l'Antoine. — Je veux me marier cette année ; — je ne veux pas attendre un autre an.

3) Ma fille, nous n'avons pas de vin. — Jésus! du vin! Mon Dieu! du vin! — La voisine en a un plein pot.

4) Ma fille, nous n'avons pas de lit. — Jésus! de lit! Mon Dieu! de lit! — Nous dormirons par terre toute la nuit.

Recueillie à Carcassonne par Mlle Amélie Mir ; notation de M. Ach. Mir. Une note nous indique que l'on se sert de ce chant pour endormir.

XV. — JAN DE NIBELO



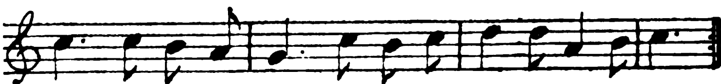
Jan de Ni - be - lo n'a - biò'n chi Que fa - sio



'na ti - rà lou bi. Un jour l'ar - ra - bét la ca-



ne - lo; Ah! bai, ah! bai, Jan de Ni - be - lo.Jan de Ni-



be - lo n'a-biò'n chi que fa - sio 'nà ti - rà lou bi.

1) Jan de Nibelo n'abiò'n chi
Que fasio'nà tirà lou bi.
Un jour, i'arrabèt la canelo ;
Ah ! bai, ah ! bai, Jan de Nibelo.
Jan de Nibelo n'abio'n chi
Que fasio'nà tirà lou bi.

2) Jan de Nibelo n'abiò'n gal,
Sa ouguo escoubabo l'oustal,
Sa patto fasiò l'escudelo.

3) Jan de Nibelo n'a'n goussèt
Dount la patto curo'l cassèt,
Soun mourre lepo la candelo.

4) Jan de Nibelo n'abiò'n gat
Que fasio'n'na cercà'n debas
Et qui rouseguèt las semèlos.

5) Jan de Nibelo abiò'n un agnel
Que n'abiò pas plumo ni pèl :
Sap pas s'èro mascle ou femelo.

6) Jan de Nibelo n'abiò'n mioul
Qu'abiò las aureilhos sul tioul
Et la couguo sus la cerbelo.

7) Jan de Nibelo a tres chabals
Que soun toutis plenis de mal,
E cap nou pot pourtà la selo.

8) Jan de Nibelo a tres efans :
L'un es bourreu, l'autre sarjan,
Et l'autre l'i ten la candelo.

Jean de Nivelle. — 1) Jean de Nivelle avait un chien — à qui il faisait aller tirer le vin. — Un jour, il détacha le robinet. — Ah ! va, Ah ! va, Jean de Nivelle.— Jean de Nivelle avait un chien — à qui il faisait aller tirer le vin.

2) Jean de Nivelle avait un coq, — sa queue balayait la maison, — sa patte faisait l'écuelle.

3) Jean de Nivelle a un petit chien — qui, avec la patte, cure les casserolles,— et le museau, lèche la chandelle.

4) Jean de Nivelle a un chat — à qui il fait aller chercher des bas — et qui en ronge les semelles.

5) Jean de Nivelle a un agneau — qui n'a ni plume ni peau ; — il ne sait s'il sera mâle ou femelle.

6) Jean de Nivelle avait un mulet — qui avait ses oreilles sur le c... — et la queue sur la cervelle.

7) Jean de Nivelle a trois chevaux — qui sont tous pleins de mal ; — aucun ne peut porter la selle.

8) Jean de Nivelle a trois garçons : — l'un est bourreau, l'autre est sergent, — et le troisième tient la chandelle.

De Narbonne, version de M. le docteur Guibaud.

XVI. — JAN DE NIBELHO

1) Jan de Nibelho n'a'n oustal:
Las parets ne sount de sal;
Las crabos n'i fan la guerro.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho;
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

2) Jan de Nibelho n'a tres pijouns:
La un couguo, l'autre pound,
L'autro fa la sentinèlho.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho.
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

3) Jan de Nibelho n'a'n gousset:
And' la qùio'scuro le casset,
Ande la lhengo la baichelo.
Bayo, etc.

4) Jan de Nibelho n'a'n pounchou
Que l'a sourtit del Roussilhoù,
Per pouncha las doumaizelos.
Bayo, etc.

5) Jan de Nibelho n'a un porc,
Dijoust le colh porto la mort,
Dijoust la qúio la bufarelo.
Bayo, etc.

6) Jan de Nibelho na'n pantaloun
Que l'a pajelhat à Marioun,
Sense cap de boutounièro.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho;
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

1) Jean de Nivelle a une maison : — les murailles sont de sel, — les chèvres leur font la guerre.

2) Jean de Nivelle a trois pigeons : — l'un couve, l'autre pond, — l'autre fait la sentinelle.

3) Jean de Nivelle a un petit chien : — avec sa queue, il récure la casserole; avec sa langue, la vaisselle.

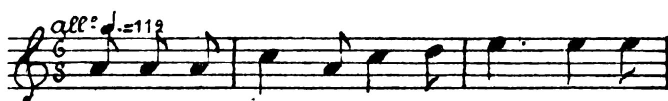
4) Jean de Nivelle a une pointe............................

5) Jean de Nivelle a un pantalon — qu'il a mesuré sur Marion, — sans aucune boutonnière.

Version de M. J. Higounet, de Gannac.

Cf. *Chants et chansons populaires de la France*, par Dumersan et Colet. — Paris, Garnier, S. D., 58 : *Cadet Roussel*.

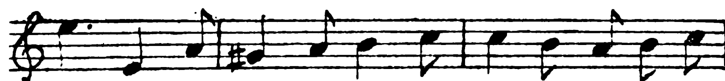
XVII. — JEAN DE NIBELO



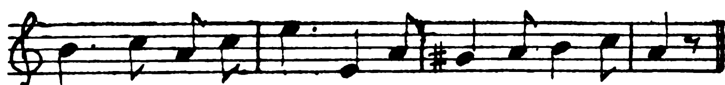
Jean de Ni - be - lo, moun a - mic, As ta



fem – no mal cou - fa – do. Bai-lho-me - lo, la cou-fa-



rei, A touto ou – ro, à touto ou – ro. Bai-lho - me-



lo, La cou-fa - rei, A touto ou – ro de la neit.

1) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal coufado.
Bailho-me-lo, la coufarei,
A touto ouro (*bis*);
Bailho-me-lo, la coufarei
A touto ouro de la neit.

2) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal frisado, etc.

3) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal labado, etc.

4) Jan de Nibelo, moun amic,
Ta femno's mal caressado.
Bailho-lo, la caressarei
A touto ouro;
Bailho-lo, la caressarei
A touto ouro de la neit.

Jean de Nivelle. — 1) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal coiffée. — Donne-la-moi, je la coifferai — à toute heure (*bis*); — donne-la-moi, je la coifferai — à toute heure de la nuit.

2) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal frisée, etc.

3) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal lavée, etc.

4) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal caressée. — Donne-la-moi, je la caresserai — à toute heure; — donne-la-moi, je — la caresserai — à toute heure de la nuit.

Version narbonnaise, envoyée par M. le docteur Guibaud.

1. — Ce n'est pas toujours *Jan de Nibèlo:* le nom varie de village en village. Au Pouget, canton de Gignac (Hérault), c'est *Jan de la Riuna* :

Jan de la Riuna, moun ami,
Que ta femna es mau coufada.
Baila-me-lo, te la coufarei
A touta oura (*bis*);
Baila-me-lo, te la coufarei
A touta oura de la neit.

2. — A Lodève, d'après le recueil que M. Rouis a bien voulu mettre à notre disposition, avec une bonne grâce dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier, *Jan de la Riula*:

Jan de la Riula, moun amic,

Ah ! que ta femna es mau coufada.
Baila-me-lò, la coufarai
A touta oura (*bis*) ;
Bailha-me-lò, la coufarai,
A touta oura quan l'aurai.
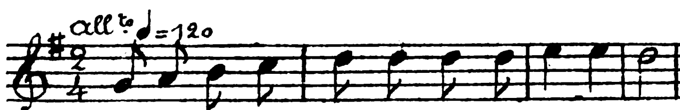
8. — Une autre version, empruntée au même, donne *Jan de las Rivas*:

Jan de las Rivas es arribat
Amb'una carga de flautas.
Quand las boudrés, quinze diniès;
Sou traucadas (*bis*).
Quand las boudrés, quinze diniès;
Sou traucadas, causissès.

Jean des Rives est arrivé — avec une charge de flûtes. — Si vous en voulez (elles ne coûtent que), quinze deniers ; — elles sont trouées (*bis*), — si vous en voulez, quinze deniers , — elles sont trouées.
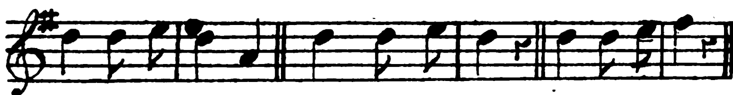
Cf. Cenac-Moncaut, Littérature pop. de la Gascogue, etc , p. 95: conte de *Jouan lou Fenian*. — A. Combes, Chants pop. du pays castrais, p. 85: *Jean de la Rioule*. — Capelle, la Clé du caveau. Paris, 1810, n° 256 : *Jean de la Réole, mon ami*.

XVIII. — MARGARIDOU





Enumération



1) Aï ! qu'un poulit pé qu'a la Margaridou ! (*bis*)
Refrain. — Pé petitou
Qu'a la Margaridou.

2) Ah ! qu'uno poulido cambo qu'a la Margaridou !
Cambo de solo,
Pé petitou,
Qu'a la Margaridou.

3) Ai ! qu'un poulit ginoul qu'a la Margaridou !
Ginoul redeundet,
Cambo de solo, etc.

4) Ai ! qu'uno poulido cueisso qu'a la Margaridou !
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

5) Ai ! qu'un poulit ventre qu'a la Margaridou !
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

6) Ai! qu'un poulit estoumac qu'a la Margaridou !
Estoumac riaule,
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc,

7) Ai! qu'un poulit col qu'a la Margaridou !
Col de tartugo,
Estoumac riaule,
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

8 Ai ! qu'uno poulido barbo qu'a la Margaridou !
Barbo pounchudo,
Col de tartugo, etc.

9) Ai ? qu'uno poulido gorjo qu'a la Margaridou !
Gorjo groumando,
Barbo pounchudo, etc.

10) Ai ! qu'un poulit el qu'a la Margaridou !

El aberit,
Gorjo groumando, etc.

11) Ai ! qu'un poulit front qu'a la Margaridou !
Front espandit,
El aberit, etc.

12) Ai ! qu'un poulit pel qu'a la Margaridou !
Pelses de sedo,
Front espandit,
El aberit,
Gorjo groumando,
Barbo pounchudo,
Col de tartugo,
Estoumac riaule[1],
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo,
Pé petitou
Qu'a la Margaridou !

La petite Marguerite. — 1) Ah ! quel joli pied a la petite Marguerite ! (*bis*) — Pied tout petit — de la petite Marguerite.

2) Ah ! quelle jolie jambe a la petite Marguerite ! — Jambe fine, — petit pied, — de la petite Marguerite.

3) Ah ! quel joli genou a la petite Marguerite ! — Genou rondelet, — jambe fine, etc.

4) Ah ! quelle jolie cuisse a la petite Marguerite ! — Cuisse lisse, — genou rondelet, etc.

5) Ah ! quel joli ventre a la petite Marguerite ! — Ventre dodu, cuisse lisse, etc.

6) Ah ! quel joli estomac a la petite Marguerite ! — Sein rebondi, ventre dodu, etc.

7) Ah ! quel joli cou a la petite Marguerite ! — Cou de tortue, — sein rebondi, etc.

Version de M. Clair Gleizes, d'Arles, recueillie à Azillanet (Hérault).

[1] *Riaule*, *solo*, sont des termes qui ne se disent plus que dans les expressions susdites, et dont il est difficile de déterminer le sens orginal ; à moins que l'un ne soit pour *reiaul*, royal, avec une intention superlative, et l'autre pour *solo*, sole, poisson.

8) Ah! quel joli menton a la petite Marguerite! — Menton pointu, — cou de tortue, etc.

9) Ah! quelle jolie gorge a la petite Marguerite! — Gorge gourmande, — menton pointu, etc.

10) Ah! quel œil joli a la petite Marguerite! — Œil vif, — gorge gourmande, etc.

11) Ah quel joli front a la petite Marguerite! — Front étendu, — œil vif, etc.

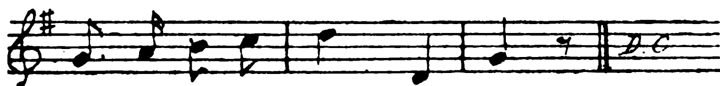
12) Ah! quels beaux cheveux a la petite Marguerite!

Cheveux de soie,
Front étendu,
Œil vif,
Gorge gourmande,
Menton pointu,
Cou de tortue,
Sein rebondi,
Ventre dodu,
Cuisse lisse,
Genou roudelet,
Jambe fine,
Pied petit
Qu'a la petite Marguerite!

XIX. — LA MARGOUTOUN







Enumération

Pel - ses de se - do, gi - noul re - doun - det, cambo loungueto.

1) Ai ! qu'un poulit penou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

2) Qu'uno poulidou cambo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

3) Qu'un poulit ginoulhet — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Ginoul redoundet,
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

4) Qu'uno poulido cueicho — que n'a la Margoutoun (*bis*).
Cueicho blanqueto, etc.

5) Ai ! qu'un poulit bentrou—que n'a la Margoutoun (*bis*),
Bentre mouflet, etc.

6) Qu'un poulit estoumac — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Estoumac rouiaume, etc.

7) Qu'uno poulido barbo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Barbo pounchudo, etc.

8) Qu'uno poulido gorjo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Gorjo groumando, etc.

7) Qu'un poulit colhegou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Col de tartugo, etc.

10) Ai! qu'un poulit nasou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Nas tabataire, etc.

11) Q'unis poulidis els — que n'a la Magoutoun (*bis*),
Els amourouses, etc.

12) Ai ! qu'un poulit frountet — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Frount afrountaire, etc.

13) Qu'unis poulidis pelses — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Pelses de sedo,
Frount afrountaire,
Els amourouses,
Nas tabataire,
Gorjo groumando,
Barbo pounchudo,
Col de tartugo,
Estoumac rouiaume,
Bentre mouflet,
Cueichos blanquetos,
Ginoul redoundet,
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

La Margoton. — 1) Ah ! quel joli petit pied — qu'a la Margoton (*bis*) ! — Pied joli — qu'a la Margoton.

2) Quelle jolie jambe — a la Margoton ! — Jambe longuette, — pied joli, — qu'a la Margoton.

3) Quel joli petit genou — a la Margoton ! — Genou rond, — jambe longuette, — pied joli, — qu'a la Margoton (*bis*) — (*Suppléez à la reprise pour tous ceux qui suivent.*)

4) Quelle jolie cuisse — a la Margoton ! — Cuisse blanchette, etc.

5) Quel joli petit ventre — a la Margoton ! — Ventre potelé, etc.

6) Quel joli estomac — a la Margoton ! — Estomac royal, etc.

7) Quel joli menton — a la Margoton ! — Menton pointu, etc.

8) Quelle jolie gorge — a la Margoton ! — Gorge gourmande, etc.

9) Quel joli petit cou — a la Margoton ! — Cou de tortue, etc.

10) Quel joli petit nez — a la Margoton ! — Nez preneur de tabac, etc.

11) Quels jolis yeux — a la Margoton ! — Yeux amoureux, etc.

12) Quel joli petit front — a la Margoton ! — Front effronté, etc.

13) Quels jolis cheveux — a la Margoton ! — Cheveux de soie, — front effronté, — yeux amoureux, — nez preneur de tabac, — menton pointu, — cou de tortue, — estomac royal, — ventre potelé, — cuisse blanchette, — genou rond, — jambe longuette, — pied petit, — qu'a la Margoton !

Version du Narbonnais, ouest de l'Aude, communiquée par M. le docteur Guibaud.

Dans l'une et l'autre version, il y a un mot très-libre, que nous avons cru pouvoir prendre sur nous de supprimer dans l'énumération, celle-ci étant toute facultative.

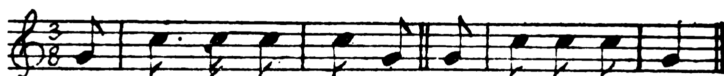
Notre dévoué collaborateur nous fait connaître un usage qui s'y rapporte, toutefois, et que nous devons indiquer. En temps de carnaval, les jeunes gens du haut Aude s'assemblent sur les places et dans les carrefours, chantant en ronde et se tenant par la main, le chant simplement rhythmé de *Margoutoun;* arrivés au mot supprimé, ils rompent la chaîne, et chacun d'eux saute en pirouettant.

XX. — SAMERITOUN





Enumération



1) Sameritoun m'a dit
Qu'i tustesso soun ped,
Soun ped petitou ;
Sameritoun, m'amour!

2) Sameritoun m'a dit
Qu'i tustesso sa cambo,
Sa cambo dandilho,
Soun ped petitou;
Sameritoun, m'amour!

3) Soun denoulh redoun.
4) Sa queicho lengreicho.
5) Soun bentre mouflet.
6) Soun tioul repoufet.
7) Sai tetos roundetos.
8) Sa barbo i' tramblo.
9) Sa gorjo groumando.
10) Soun nas bourmelhut.
11) Souis els laganhousis.
12) Soun frount coum'un estroun.
13) Soun cap coum'un fat.

Sameritoun. — 1) Sameritoun m'a dit — que je touchasse son pied, — son pied petit ; — Sameritoun, m'amour.

2) Sameritoun m'a dit — que je touchasse sa jambe, — sa jambe fine, — son pied petit ; — Sameritoun, m'amour.

3) ... Son genou rond.
4) ... Sa cuisse longuette,
5) ... Son ventre potelé.
6) ... Son c... rebondi.
7) ... Ses seins rondelets.
8) ... Son menton qui tremble.
9) ... Sa bouche gourmande.
10) ... Son nez vermineux.
11) ... Ses yeux châssieux.
12) ... Son front qui ressemble à un étron.
13) ... Sa tète folle.

Version de Belesta (Ariége), écrite sous la dictée d'une femme surnommée *la Canesso*.

XXI, — L'ALAUSETO PLUMADO

1) Ai ploumat lou cap de l'alauseto.
— La ploumaren, l'alauseto ;
La ploumaren, l'alauseto, tout de long.

2) Ai ploumat lou cap, las alos, de l'alauseto.
— La ploumaren, etc.

L'Alouette plumée. — 1) J'ai plumé la tête de l'alouette.—Nous la plumerons, — l'alouette ; nous la plumerons, l'alouette, tout au long.

2) J'ai plumé la tête, les ailes, de l'alouette. — Nous la plumerons, etc.
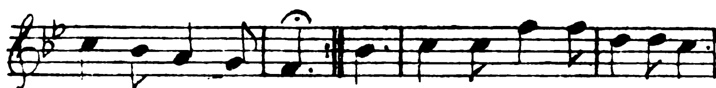
A chaque fois on ajoute à l'énumération le nom de l'une des parties quelconques de l'oiseau : *lou fafat, la cresto, las cambos, lous peses, l'esquino, lou ventre, la coueto*, etc. C'est une sorte de jeu. La phrase est parlée, le reste se chante en chœur.

Version indiquée par M. C. Gleizes, d'Azillanet (Hérault).

XXII. — LE MERLE



Le mer - le n'a per - dut le bec, Le mer - le



n'a per - dut le bec. *Com - ment f'ra - t-il, le mer-le? Com-*



ment pour ra - t-il chan - ter? — E - mai en - ca - ro



can - to, Le pau - re mer - le, mer - le; E-



mai en - ca - ro can - to, Le pau - re mer- la- tou.

1) Le merle n'a perdut le bec (*bis*).

REFRAIN : *Comment f'ra-t-il, le merle ?*
Comment pourra-t-il chanter ?

REFRAIN : Emai encaro canto,
Le paure merle, merle ;
Emai encaro canto,
Le paure merlatou.

2) Le merle n'a perdut la lengo (*bis*).
La lengo,
Le bec.

. . . .

3) Le merle n'a perdut un el (*bis*).
Un el,
La lengo.

4) Le merle n'a perdut dous els (*bis*).

5) Le merle n'a perdut le cap (*bis*).

6) Le merle n'a perdut le colh (*bis*).

7) Le merle n'a perdut uno alo (*bis*).

8) Le merle n'a perdut dos alos (*bis*).

9) Le merle n'a perdut uno pato (*bis*).

10) Le merle n'a perdut dos patos (*bis*).

11) Le merle n'a perdut le bentre (*bis*).

12) Le merle n'a perdut l'asqueno (*bis*).

13) Le merle n'a perdut las plumos (*bis*).

14) Le merle n'a perdut la cugo (*bis*).
La cugo,
Las plumos,
L'asqueno,
Le bentre,.
Dos patos,
Uno pato,
Dos alos,
Uno alo,
Le colh,
Le cap,

Dous els,
Un el,
La lengo,
Le bec.

REFRAIN : *Comment f'ra-t-il, le merle?*
Comment pourra-t-il chanter?
Emai encaro canto,
Le paure merle, merle ;
Emai encaro canto,
Le paure merlatou.

LE MERLE. — 1) Le merle a perdu le bec (*bis*).

REFRAIN. — Comment f'ra-t-il, le merle? — Comment pourra-t-il chanter? — Pourtant il chante encore, — le pauvre merle, merle; — pourtant il chante encore, le pauvre petit merle.

2) — Le merle a perdu la langue (*bis*). — 3) .... un œil, — 4) Deux yeux. — 5) La tête. — 6) Le cou. — 7) Une aile. — 8) Deux ailes. — 9) Une patte. — 10) Deux pattes. — 11) Le ventre. — 12) Le dos. — 13) Les plumes. — 14) La queue.

V. donnée par Mlle Marie Lambert, de Belesta.

XXII *bis*. — AUTRE

1) N'ai pas manjat lou bec de moun merle.
Cap en couol,
Couol en alo,
N' alo en pié.
Tourdilhié,
N'ai moun merle tout entié.

2) N'ai pas manjat la lengueto de moun merle.
Cap en couol, etc

3) N'ai pas manjat lous ulhous de moun merle.
Cap en couol, etc.

4) N'ai pas manjat las aletos de moun merle.
Cap en couol.

5) .... La carcasso.

6) .... Las cambetos.

1) Je n'ai pas mangé le bec de mon merle.— Tête et cou, — cou et aile, — aile et pied. — T......? — J'ai mon merle tout entier.

2) Je n'ai pas, etc. — La langue.— 3) Les yeux.— 4) Les ailes. — 5) La carcasse. — 6) Les pattes.

Version dictée par Sophie Saliel, de Saint-Laurent d'Olt (Aveyron).

XXIII. — LA GALINO

allto ♩ = 88

La ga - lino a per dut le ped. La ga-li-

no per - du - do l'è. Nous cri — des: *Cou-tou-*

nos! Quou - ro tu can - ta - ras dins l'ou — lo?

Enumération

Le cap, le bec. Las a - los, le colh.

I La galino a perdut le ped.

Refrain : La galino perdudo l'è.
Nous crides: *Coutounos!*
Quouro tu cantaras dins l'oulo ?

2) La galino a perdut la camo.
La camo,
Lou ped,
La galino perdudo l'è,
Etc.

3) La queicho.

4) Le tioul.

5) La quò.

6) Las alos.

7) Le colh.

8) Le cap.

9) Le bec.

XXIV. — L'ASE

1) Quand lou paure ome revenguèt,
Retrouvèt pas ce que laissèt:
Trouvèt lou loup que manjabo la testo de l'ase.
Ai ! pauro testo !
Jamai tus moun faras festo
Del bren del palhassou ;
Toco toun ase, Pelissou !

2) Quand lou paure ome revenguèt,
Retrouvèt pas ce que laissèt :
Trouvèt lou loup que manjavo l'esquino de l'ase.
Ai ! pauro esquino!
Pourtaras pas pus farino,
Dal mouli à la maisou ;
Toco toun ase, Pelissou !

3) Quand, etc.
Trouvèt lou loup que manjavo las cambos de l'ase.
Ai ! pauros cambos !
Troublarés pas pus las fangós,
Dal mouli à la maisou ;
Toco toun ase, Pelissou!

4) Quand, etc.
Troubèt lou loup que manjavo la cuio de l'ase.
Ai ! pauro coueto!
Coucharas pas pus mousquetos
De l'entour del boufadou ;
Toco toun ase, Pelissou !

L'Ane. — 1) Quand le pauvre homme revint (des champs), — il ne retrouva pas ce qu'il avait laissé: — il trouva le loup qui mangeait la tête de son âne. — Ah! pauvre tête! — tu ne feras plus fête — au son qui est dans le sac; — fouette ton âne, Pelisson!

2) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangait l'échine de son âne, — Ah! pauvre échine! — tu ne porteras plus farine — du moulin à la maison; — fouette ton âne, Pelisson!

3) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangeait les jambes de l'âne. — Ah! pauvres jambes! — jamais plus vous n'irez dans la boue, — du moulin à la maison; — fouette ton âne, Pelisson!

4) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangeait la queue de l'âne: — Ah! pauvre queue! — tu ne chasseras plus les mouches — du haut des cuisses; — fouette ton âne, Pelisson!

Communiquée par M. le pasteur Fesquet, de Colognac (Gard).
Cf. J. Bugeaud, *Chants et Chansons populaires de l'Ouest*, etc., *la Mort de l'âne.*

XXIV. — LA FILAIRE

1) Si jamai fiala lou lus,
Ito contrarou joun lou brus.

2) Refrain: Fòu filà, biora bien;
Cos un mestié que m'agrada.
Fòu filà, biora bien,
Cos un mestié que m'agrada bien.

3) Si jamai fiala lou mar,
Ito countraro soun lous arts.

4) Si jamai fiala lou mecre,
Ito countraro soun lous prestres.

5) Si jamai fiala lou jau,
Ito countraro soun lous iau.

6) Si jamai fiala vendres,
Ito countraro soun lous cendres.

7) Si jamai fiala lou sat,
Ito countraro soun lous astres.

La Filaire. — 1) Si jamais je file le *lundi*, — de même le feront les ruches.

Refrain. — 2) Il faut filer, tire bien ; — c'est un métier qui m'agrée. — Il faut filer, tire bien : — c'est un métier qui m'agrée bien.

3) Si jamais je file le *mardi*, — de même le feront les aulx.

4) Si jamais je file le *mercredi*, — de même le feront les prêtres

5) Si jamais je file le *jeudi*, — de même le feront les œufs.

6) Si jamais je file le *vendredi*, — de même le feront les cendres.

7) Si jamais je file le *samedi*, — de même le feront les astres.

De Pradelles (Haute-Loire), village appartenant autrefois au Gévaudan ; dite à M. Victor Smith par une vieille femme âgée de quatre-vingt-douze ans, Antoinette Bernard, femme Roux.

Il y a des variantes : on dit bec*kois* (sens inconnu) au lieu de pres*tres*, au 4°, — et au 6°, pingn*es* (pignons) au lieu de cin*dres*.

Nous avouons, avec notre collaborateur, ne pas bien comprendre le sens de cette chanson. Une seconde version serait nécessaire pour en assurer a forme et en déterminer la signification d'une manière précise.

XXV. — L'ANE

1) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré l'*echino* de *soun* âne, — que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O echino ! pauro echino !
Te que pourtave si bien la farino !
La bidondène,
Du moulin vé la mesoun,
La bidondène, la bidondoun.

2) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré a tête de soun âne, que lou loup l'avait pas *encara minjò.*

— O testa ! paura testa !
Te que chantave si bien la vepra !
La bidondène,
La vepra et le Te Deoum,
La tridondène, la tridondoun.

3) Noustre munier, revenant du moulin, — n'a rencontré la *quio de soun* âne, — que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O quiò ! paura quiò !

Te que couriés si bien la moutsa!
La tridondène,
A l'entour du troufignoun,
La tridondène, la tridondoun.

4) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré le *troufignoun* de *soun* âne, — que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O trou! paure trou!
Te que fasiès si bien la chatagna!
La tridondène;
La chatagna e lou maroun,
La tridondène, la tridondoun.

L'Ane. — 1) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé l'échine de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangée.

— O échine! pauvre échine! — toi qui portais si bien la farine! — la bidondaine, — du moulin à la maison, — la bidondaine, la bidondon.

2) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé la tête de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangée. — Ah! tête, pauvre tête! — toi qui chantais si bien vêpres! — la bidondaine, etc.

3) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé la queue de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangée. — Ah! pauvre queue! — toi qui chassais si bien les mouches! — la bidondaine, etc.

4) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé le...... de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangé. — Ah! pauvre... ., — toi qui faisais si bien les châtaignes! — la bidondaine, etc.

Version du Velay, communiquée par Claude Fourneyrou. de St-Just-de Malmont. à M. Victor Smith.

A.M. et L.L.



UNE QUESTION DE PRONONCIATION

Pourquoi les mots *portions, exemptions,* sont-ils prononcés *porcions, exempcions,* quand ils sont noms, et *porttions, exempttions,* quand ils sont verbes?

Pourquoi prononce-t-on *pittié, amittié,* et non pas *picié, amicié,* les mots *pitié, amitié,* etc... ?

Pourquoi de même adoucir le *t* de *Dalmatie, Croatie, Béotie, épizootie,* tandis qu'on lui conserve le son net *tt* dans des combinaisons de lettres absolument semblables, *sortie, bâtie, aplatie?*

Doit-on prononcer *homothécie,* ou *homothettie,* le terme scientifique *homothétie ?*

De ces questions, qui en réalité n'en font qu'une, la dernière intéresse plus particulièrement les candidats à l'École polytechnique et leurs professeurs.

En effet, la même difficulté de prononciation se présente toujours, et toujours insoluble, dans nos classes de mathématiques spéciales, quand on arrive à certain endroit du cours où il est question de ce qu'on appelle *homothétie*. Si l'élève qui est au tableau prononce *homothettie*, ses camarades ne manquent pas de le reprendre à demi-voix et de prononcer *homothécie*. Il va sans dire que, si le patient s'exécute et sacrifie l'*homothécie* à l'*homotthettie,* les mêmes puristes se ravisent et disent, un demi-ton plus haut, homoth*écie* — SCIE — SCIE ! — ce qui, on le comprend, en constitue une des mieux conditionnées à l'égard de l'interrogé et de l'interrogateur.

Témoin, ou plutôt confident de ces difficultés scolaires, professeur quelque peu moi-même, j'ai pensé qu'un docteur en *us* devait venir en aide à un collègue en x, et s'efforcer de rendre aux zélés du Différentiel et de l'Intégral l'intégralité de leur sang-froid, en leur offrant la solution d'un problème de prononciation qui tient en suspens leurs esprits et la discipline.

M. Littré, dans son Appendice (V. *Homothétie*), fait l'historique du mot et nous apprend que M. Chasles, qui en est l'auteur responsable, le prononce avec *t* dur. Il critique seulement la terminaison. Empruntée au grec, elle devrait être, en effet, *sie* plutôt que *tie*. Quant à la prononciation que M. Chasles a adoptée, il semble la reconnaître comme valable, en la mentionnant sans réclamation.

Il est urgent, comme on le voit, de tirer cette affaire au clair et d'en finir avec une erreur qui, sous le couvert du savant académicien, pourrait se propager et porter dans notre prononciation, déjà trop troublée, de nouveaux éléments de confusion.

En prononçant comme il le fait, M. Chasles viole une règle dont nous avons tous plus ou moins conscience, mais très réelle, et qui se formule ainsi :

1° Tous les noms en *tion*, 2° tous les noms en *tie* (excepté ceux qui dérivent d'un participe passé), ne se prononcent qu'avec *t* doux = *ç*.

Cette règle n'est pas le résultat d'un caprice, mais bien d'une loi de phonétique très-connue et surtout très-pratiquée, d'après laquelle le *t* latin prenait un son doux ou chuintant devant *i*, toutes les fois que cette voyelle était elle-même immédiatement suivie d'une autre voyelle. De là *gratia*, *potio*, prononcez *gracia*, *pocio*, et nos équivalents français *grâce*, *poison* et *potion* (prononcez *pocion*) : particularité qui se retrouve dans toutes les langues néo-latines sans exception.

Il faut bien le remarquer, cet adoucissement du *t* de la combinaison *ti* n'avait lieu qu'autant que *i* s'appuyait directement sur une voyelle voisine[1]. Dans le cas contraire, c'est-à-dire quand *ti* était suivi d'une consonne, *t* conservait toute sa force. Ce qui fait que nous prononçons avec *t* dur toutes les formes verbales terminées en *tie* ou *tions*, parce que, dans les primitifs latins ou bas-latins correspondants, la combinaison représentée par notre *ti* français était suivie d'une con-

[1] Exception : *question* et tous les mots en *stion*. Cette exception date de loin, puisqu'on la trouve mentionnée dans des manuscrits du XIII[e] siècle. Comparez une particularité analogue dans le grec moderne, qui adoucit son *th* = *ç* partout, excepté après l'articulation *s*.

sonne : sor*tie*, l. sor*tita;* nous sor*tions*, l. sor*tib*amus; nous par*tions*, l. por*tab*amus.

Quant aux mots en *tié, tien*, comme *pitié*, je *soutiens*, etc., ils se prononcent avec *t* dur, parce que tous dérivent de primitifs latins en *ta, te*, c'est-à-dire de formes où le *t* n'était pas suivi de *i*, plus une voyelle. L'*i* que le français y a intercalé représente le son mouillé que notre langue a imposé à une foule de mots qui ne l'avaient pas en latin : pi*tié* (pie*ta*tem), je sou*ti*ens (sub*te*neo), *bien (bene), pied* (*pe*dem). *Chrétien* ne fait pas exception, comme on pourrait le croire tout d'abord. Il vient bien d'un primitif latin où *ti* est suivi d'une voyelle *christianus;* mais, comme dans ce mot le *t* se trouve précédé de *s*, il ne s'adoucit pas, en vertu de la règle que j'ai constatée dans la note précédente

En décidant qu'il fallait prononcer *homothettie*, M. Chasles a donc outrepassé ses droits de paternité. Où irions-nous, en effet, si tous ceux qui ont la chance de faire accepter leurs néologismes avaient par cela même le droit de leur imposer leur propre prononciation? Faudrait-il, si un fâcheux hasard avait fait du même M. Chasles un compatriote de Pascal et des chaudronniers du Cantal, et que, suivant le conseil de M. Littré, il eût écrit *homothésie ;* faudrait-il, *horresco referens*, faudrait-il nous croire obligés de prononcer avec lui *homotéchie?*

Qu'il soit et demeure donc bien entendu : premièrement, que MM. les néologues ont le droit de créer des mots, mais non des prononciations; en second lieu, que *homothétie* se prononcera dorénavant *homothécie*, ainsi que tous les noms terminés de la même manière et qui ne dérivent pas d'un participe.

A. B.



DUE EDILLII SAGRI

Di Fortunato PIN

AL CHIARISSIMO SIGNORE LEONE DE BERLUC-PERUSSIS

I

NEL DÌ DEL NATALE

La rugiadosa notte al raggio eterno
Degli astri splende: con vegliare alterno,
Quai sentinelle vigili, i pastori
Di Bettelemme avvivan co' chiarori
Le valli, i colli: ecco un remeggìo si ode
Di ali dall' etra vivo, una melode
Sciolgon discesi i Serafin dal Cielo,
Il divo canto dolce è come il mielo;
Additano a' pastor la città umìle,
Che per vedere nel modesto ovile
Il Dio-Bambino a Bettelemme ansanti
Accorrono solleciti e festanti.
Innanzi a quei pastor, siccome guida,
Veduti avresti Titiro e Licida.
Primi Licida e Titiro marciavano,
Ambo bambini, ed il Bambin cantavano,
Il Bambin dal ciel sceso, che è Re e Dio,
Si cantavano con grato gorghegio:

LICIDA.—Quanta bontà, sovrano padre, Dio,
Mostri verso degli umili pastori,
Cui recan divi Messi un motto pio,
Segnan la stalla, u' giace il Re de' cuori.

TITIRO. — No, non è vano sogno, io non vaneggio:
Vidi, con gli occhi miei, lo spirto alato,
Degli angeli il drappel sacro e il remeggio,
Io, co' miei orecchi, udii lor detto grato.

Lic. — Dio il suo figlio inviò dal ciel: matura
Ei dei tristi mortali e cangia il fato;
Al nato l'etra ride e la natura:
Il secol di ôro innovasi al creato.

Tit. -- Propizio al popol suo si mostra Iddio,
Per ripararci il Figlio suo ci invia;
Nuotante il mondo nella colpa ria
A Lucifero sfugge e torna a Dio.

Lic. – Lo avean promesso da gran tempo i vati,
I profeti di un dì lo avean predetto;
Con fionda e cetra Davide tai fati
Preconizzò al giudeo popolo eletto.

Tit. — Da lunga età il promesso è già maturo:
L'Omnipossente ha un corpo di bambino,
Nasce concetto in sen virgineo e puro,
Vita arreca degli uonimi al destino.

Lic.— Dio stesso, Dio, dall'alto ciel, discende
Della Giudea entro di un antro oscuro:
È quì che nasce il Re: sua vita prende
Nel gielo, sovra un fascio di fien duro.

Tit. — Betlem avventurata, tu hai la gloria
Di accôrre un santo pegno nel tuo seno,
Tuo nome avviverà lunga memoria
Sin che a' tardi nepoti il dì sia pieno.

Lic.— Qual sorpassa il cipresso l' umil pianta,
Sì vinci altre città, Betlem famosa,
Che ti son presso Solima che incanta,
Babilon, Tiro e Menfi gloriosa?

Tit.— Ma basti omai: siamo entro il santo ovile
Offriamo al Salvator dovuti onori:
Genuflessi anti a lui con atto umile
La greppia, u' dorme, coroniam di fiori!

Lic.— Dio il ver ci aprio: quì giace il divo Infante,
Si ode il vagito nello angusto ostello:
Ve' il buon padrigno e la madre raggiante!
Sono a' suoi piedi un bue e un asinello.

TIT. — Il nostro omaggio accogli, o Dio Messia!
Frutto del nostro campo e del sudore;
Sarem felici, se a te grata fia
La offerta e il canto, che sol suona amore.

LIC. — Bambin gigante, salve! Su tua testa
Piove il ciel raggi di rugiada molli:
Gli alberi dàn profumi e ti fan festa,
Lieta Iduméa ti porge i suoi rampolli.

II

NEL DÌ DELL' EPIFANIA

TITIRO. — Ecco, recano i Re dall' Oriente
Sì gentil dono, mirra eletta, fino
Auro, ed incenso puro offrono olente
Di profumo Sabèo al Dio-Bambino.

LICIDA. — Mira, preluce l'astro sfolgorante
Che irragia a' Re il sentier retto, e al soggiorno
Li mena, al santo ovile. Il coro ansante
Saluta, ecco, il suo Re, signor del giorno.

TIT. — Veggio, stupisco: ecco nuovo astro brilla:
Ecco, di nuove stelle il ciel si abbella:
La terra trema e la eterea favilla,
E ride a noi dal ciel luce più bella.

LIC. — Come risplende il croceo giacinto
Qual uva rossa appena dal sol tocca,
Qual lana che il pittor Sidonio ha pinto:
Tale è, o Bambin, la tua porpurea bocca!

TIT. — Come sfavilla a notte un astro in cielo,
Qual tra le stelle Lucifer più ride,
Quale rosseggia il sol dell' alba al velo,
Vago Bambin, sì l'occhio tuo sorride.

Prof^re Sac^te Giuseppe SPERA.

Tito (Basilicata).



LI JUDAS

Bandiguè de sa man infamo,
Aquéu qu'avié vendu soun Diéu,
Li trento denié i Judiéu,
Pièi au toumple infernau soun amo.

Di traite qu'èron l'ami siéu,
La chourmo qu'i palais eissamo,
L'escarnis aro emai lou blasmo :
Lou trobon nèsci, li catiéu.

Eli gardon si raubatòri;
E, de soun or se fasènt glòri,
An di segnour l'aire e lou toun.

Quand moron, la gleiso ennegrado,
Benesis si caisso argentado.....
Lou diable ris dins un cantoun.

G. Azaïs.

Avignoun, 21 mai 1876

(Provençal, Avignon et les bords du Rhône).

LES JUDAS

Il jeta de sa main infâme, — celui qui avait vendu son Dieu, — les trente deniers aux Juifs, — puis à l'abîme infernal son âme.

Des traîtres qui étaient ses amis,— la bande qui hante les palais, — maintenant le berne et le blâme: — ils le trouvent niais, les méchants qu'ils sont.

Eux gardent ce qu'ils ont volé;— et, de leur or se faisant gloire, — ils ont des seigneurs l'air et le ton.

Quand ils meurent, l'église tendue de noir— bénit leur cercueil lamé d'argent..... — Le diable rit dans un coin.

G. Azaïs.



L'EMPEUT

A'N Antounin e'N Pau Glaize, Mountpeslieirencs

Mestres, vesitarés moun petiot ermitage ;
E ieu vous parlarai, per que soui troubadour,
De moun vielh Lemousìs, qu'ame de tant d'amour;
Urous s'en m'escoutant n'avès ges lou testage !

Lou «troubar», lou «chantar», bailon pauc d'avantage ;
Lou mounde es fol a-nueg de touta autra folour ;
E gagne mens de gloria, ai las ! que de malour
A trabalhà soulet un trop bel eretage.

Gracia à vous autres dous que me reviscoulàs,
E me tenès en jei e me fasès soulàs,
Espere, noun à tort, una fruchousa autoumna :

Aital, lou filh escur de nostres blancs nougiès,
Empeutat a perpaus, reverdis e s'estouna
De cacals pertant seus, emai sian estrangiès.

J. Rous.

(Limousin).

LA GREFFE

A MM. Antonin et Paul Glaize, de Montpellier

Maîtres, vous visiterez mon petit ermitage ; — et moi, troubadour, je vous parlerai — de mon vieux Limousin, que j'aime de tant d'amour; — heureux si à m'écouter vous n'avez pas d'ennui (*littéralement :* la migraine).

Le « trouver », le « chanter », portent peu de profit ;— le monde d'aujourd'hui est fou d'une autre folie,— et je gagne, hélas ! moins de gloire que de mal — à travailler tout seul un trop bel héritage.

Grâce à vous deux qui me ranimez, — qui me mettez en joie et me tenez compagnie, — j'espère, non à tort, une fertile automne.

Ainsi le fils obscur de nos blancs noyers, — greffé à propos, reverdit et s'étonne de porter — des noix lui appartenant, encore qu'elles soient étrangères.

J. Roux.

BIBLIOGRAPHIE

Die Catalanische metrische Version der sieben weisen Meister von Adolf Mussafia. Wien, 1876, in-4°

La célébrité du *Roman des Sept Sages* fut si grande et si universelle au moyen âge, qu'on aurait lieu d'être surpris de n'en pas posséder de version provençale, si l'on ne savait que les monuments qui nous restent de l'ancienne littérature des pays d'oc ne sont que les épaves d'un vaste naufrage. A défaut d'une version provençale, on a conservé du moins de cet ouvrage, dans un ms. de Carpentras. une version catalane en vers, qui pourrait bien n'être que la transcription *catalanisée* d'un original provençal. C'est ce texte important, signalé d'abord par M. Libri, qui le croyait provençal, mentionné ensuite par MM. Lambert, Cambouliù et Milà, qui lui ont restitué son vrai caractère linguistique[1], que M. Mussafia vient de publier, d'après une copie de M. Förster, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Vienne.

Le roman contient 3244 vers de huit syllabes (ou qui devraient les avoir). Après une introduction étendue, où le savant éditeur en étudie la langue et la versification avec le soin qu'on lui connaît, le texte est reproduit, sauf un très-petit nombre d'exceptions, tel que le ms. le donne. Au bas des pages sont proposées les corrections nécessaires pour rendre leur juste mesure aux vers (extrêmement nombreux) qui sont trop longs ou trop courts. A la suite viennent des observations sur les passages obscurs ou remarquables à d'autres titres, et dont quelques-unes ont pour but de justifier les rares corrections introduites dans le texte même. Enfin la publication se termine par un glossaire où sont relevés les mots qui présentent des difficultés d'interprétation, ainsi que les acceptions nouvelles ou rares.

M. Mussafia annonce, à la fin de la première partie de son Introduction, qu'il examinera plus tard le poëme au point de vue de l'histoire littéraire. L'érudition, si solide et si étendue, du savant professeur, est un sûr garant de l'intérêt que présentera cette nouvelle étude. En attendant, comme je ne veux point m'aventurer

[1] M. Bartsch (*Grundriss*, p. 22) paraît ne l'avoir connu que par Libri.

tout seul sur un terrain où je n'aurais pas le pied sûr, il me suffira de noter que le roman catalan contient exactement les mêmes histoires que la version en prose française, publiée en 1838 par Leroux de Lincy, d'après le ms. 1672 du fonds de Saint-Germain. et qu'elles y sont racontées par les mêmes personnages et dans le même ordre. Aucun récit n'y est mis, par conséquent, dans la bouche ni du dernier sage, ni du jeune prince.

La publication actuelle de M. Mussafia s'adresse donc particulièrement aux philologues. Elle les intéressera surtout par l'exposé si complet, présenté dans l'Introduction, de la langue du poëme et, en général, de l'ancienne langue catalane. Tout, d'ailleurs, y est à louer. la méthode, l'exactitude, la pénétration, non moins que la prudente réserve de l'auteur. Ce ne sera pas le moindre des titres. déjà si nombreux, de M. Mussafia, à la reconaissance des romanistes. En lui exprimant ici la mienne, qu'il me soit permis de lui soumettre quelques menues observations sur divers points de détail.

P. 8, l. 4 du bas.—L'*i* (*y*)de *aytal*, *aytant*, est considéré par M. M. comme provenant d'une gutturale. N'est-ce pas plutôt d'une *l*: *al*(*ius*) *talis*, *al*(*ius*) *tantus?* On trouve en provençal *altant*. Cf. d'ailleurs *aybre* = *albre*, *aitre* (*Boëce*, 10) = *altre*.

P. 9, l. 5 de la note 10. — Dans *gorda* du patois sarladais, l'*o* représente, non *u* (*gu*(*a*)*rdar*), comme le croit M. M., mais simplement *a*, l'*a* protonique, dans le dialecte de cette partie du Périgord, comme dans le haut Quercy et le bas Limousin, devenant toujours *o*, même en position. Ex.: *Poris*, *chonta*. C'est, du reste, un *o* peu assuré et qui redevient *a* dès que l'accent s'y porte: *gardo* = *garde*. S'il y a en langue d'oc (ce que j'ignore) des exemples du phénomène étudié ici par M. Mussafia, c'est seulement, je pense, le dialecte gascon qui peut les offrir, car là seulement (?) l'*u* associé aux gutturales conserve son existence: *couatre*, *gouarda*, et non *catre*. *garda*, comme ailleurs, par ex., en Limousin.

P. 12, note 6. — Aux exemples d'*umgekehrte Schreibung* rapportés dans cette note, on peut comparer les deux suivants, qui sont provençaux: *enquers* = *enques* (*Gedichte*, 228, 6, d'après le ms. 826): *ressors* = *ressos* (Giraud Riquier, 159, 79). Un cas analogue est *mans* pour *mas* = *magis*, qu'on lit plusieurs fois dans la *Croisade albigeoise* et qui se trouve aussi ailleurs (p. ex. *Archiv* 35, 462 *a*). C'est l'inverse de *mas* = *mans* = *manus*.

P. 15, note 7. — A propos de *pleu* = *plau* (*placet*), M. Mussafia exprime l'opinion, conforme d'ailleurs à celle de M. Meyer, que *pleure* du v. 1949 de *Flamenca* (car c'est, je pense, à ce vers qu'il fait allusion) est aussi pour *placere*. Je crois plutôt que c'est sim-

plement une autre forme de *plevir* qu'il faut y voir. Pour le sens, qui serait *se fier, avoir confiance*, cf. *plevir*, jurare vel *confidere* (*Donat proensal*, 37 *a*);— e si sartre prenon so c'om lor *plieu* (P.Cardinal); — etz el *pleu* se mays e mi que en home quez el aia (*Bulletin de la Société des anciens textes*, I, 59). Pour la forme, cf. *bordre* = *bordir*, *ordre* = *ordir* dans Raimbaut d'Orange; *blandre* = *blandir*, *resplandre* = *resplandir*, dans A. Daniel. Voy. aussi *Leys*, II, 402: *resplandre o resplandir*; *Croisade albigeoise*, v. 5123: *retendre* = *retendir*. Les dialectes modernes offrent côte à côte *mourdi* et *mordre*, *drubi* et *duerbre*, *droumi* et *drome*, *escouli* et *escoudre*, *pouiri* (*putrire*) et *pouire*, *senti* et *sentre* (*Mireio*, p. 194), etc.

P. 19, note 1. — Je pense que la forme (*al* pour *lo*) de l'article, mentionnée dans cette note, n'est qu'apparente. Nous devons nous trouver ici en présence du même phénomène dont j'ai signalé plusieurs cas dans la langue d'oc. Voy. ma *Grammaire limousine*, p. 354, note sur la page 58. *E al millor* = *el* (*e lo*) *millor*, comme *peal* (*Chrest. prov.*, 26i, 6) = *pel*; *ni al* = *nil* (*ni lo*), comme *vial* = *vil* (*vilis*). On peut citer aussi des exemples, en catalan comme en provençal, de l'insertion d'*e* au lieu d'*a*. Tels sont les suivants, tirés du fragment de la Chronique de Jacques d'Aragon, publié ici même (II, 148-166) par M. de Tourtoulon : *la vostra valor ni el vostre pujament* (160); et même après *e*: *la clercia e els ciutadans* (154), *sobre els* tres consells (155).

P. 42, vers 552-3. So que abans li avets mostrat,
Li avets lo parlar levat.

Tour remarquable, dont voici un exemple provençal : « So que disseron ad aquel ome, premieyramen comesseron a dire» (Bartsch, *Denkm.*, 306, 2). Il est aujourd'hui assez commun en Gascogne : « Ço que hascouc l'aynat, lou tuec d'un cop d'espazo » (Bladé, *Contes populaires de l'Armagnac*, p. 3). En français on dirait : » Que fit l'aîné ? Il le tua d'un coup d'épée. »

V. 674. On pourrait substituer *ca* a *lebrer*.

V. 739. E traydor *no li dixes*. — « Ne l'appelât traitre. » Sur cette acception de *dire* avec le datif, cf. la *Revue*, IX, 303. Elle parait aujourd'hui aussi commune en catalan qu'en provençal. Ex. : *tots li diuhen lo traball* (*Rev.*, VII, 355).

V. 1110-1. Car sobre la pere no tenia,
Cor un lansol en que sezia

Je regrette de ne rien trouver sur ce *cor*, ni dans l'introduction, ni dans le glossaire. Est-ce une autre forme de *car* (cf. p. 9, pa-

ragr. 19) qui serait pour *que?* Il répond exactement, dans tous les cas, au *mas* (*quan*) provençal. Voy. Alart, *Revue*, IV, 504, note 5.

V. 1702. On pourrait supprimer *burges*, en expliquant *al qui* par *à celui qui* (l'article pour le pronom démonstratif, comme en provençal).

V. 2107. E si null hom *los* intrava. — J'émets, fort timidement du reste, la conjecture que *los* est ici pour *lo se*, et que *lo* est un adverbe signifiant *alors* (le lieu pour le temps). Cf. *Revue* IX, 357, note 1.

V. 3025. *So penset*. — *S'o penset*, ce me semble, vaudrait mieux.

P. 74, note sur le v. 815. — L'échange de rôles, signalé dans cette note, entre *poder*, d'une part, et de l'autre *aver*, *veser*, *pendre* (p. ex. *poder auré* = *poré aver*), est un phénomène dont le provençal et le languedocien modernes offrent l'équivalent exact avec *tourna*, verbe qui, en langue d'oc, tient lieu de la particule française *re*. Ex.: Moussur *diguet tourna* a la dama = *tournet dire* (*Rev.*, V, 368); se li *plante tourna* ma griffo = ... li *torne planta* (Baldit, *Glanes gévaudanaises*, 202), *tourna se plegué* coume un vise = .. se *tournet plega* (*Mireio*, 200). A *tourna* ainsi employé, on ajoute souvent *mai*; d'où l'expression *tournamai* qui s'emploie aussi absolument, au sens pur et simple de *de nouveau*, et sans qu'on ait bien conscience, à ce qu'il semble, de son exacte valeur étymologique.— A propos de *poder aure*, M. Mussafia rappelle, bien qu'il juge le cas différent, l'expression *son agut* pour *ai estat*, dont les exemples sont si nombreux dans les textes anciens de la Provence propre et du bas Languedoc, et qui n'était pas non plus étrangère au catalan[1]. (Il y a peut-être un ex. au v. 2230 de notre poëme[2]. —Voir *aver* au glossaire.) Je ne sais si elle est toujours usitée dans ce dernier idiome; mais elle l'est encore au moins dans une partie de son ancien domaine provençal, comme le prouve le vers suivant, tiré de l'*Armana de Lengado* pour 1876 (p. 100):

Abei que *soun aguts* frejis coumo le malbre.

[1] Elle était connue aussi de l'italien, où M. Mussafia, dans un travail dont je n'ai pu prendre connaissance, l'a particulièrement étudiée, et du vieux français. Voy. Diez, *Grammaire*, trad. fr, II, 135, note 2. —Un ancien texte poitevin publié par M. Boucherie (*Dialecte poitevin au XIIIe s.*, p. 85) en offre un exemple: li plusor *sunt ogu* confès. Cet idiotisme se remarque aujourd'hui dans le Morvan: *j' seu eu malade* = *j'ai été m.* (Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, 57).

[2] Je crois pourtant plus probable, et c'est aussi, à ce qu'il semble, l'opinion de M. Mussafia, que *s'i son aüls* doit, dans ce vers, représenter simplement le latin *sese ibi habuerunt*.

P. 96, note sur v. 1267. — La même construction que M. M. signale ici à l'attention du lecteur se remarque dans un passage de la version française publiée par Leroux de Lincy (p. 55) : « Je vos avoie baillé mon fil a apprendre et vos li avez la parole tolete, et ma femme qu'il voloit prendre a force. » Ce tour est commun dans le langage populaire.

P. 76, note sur v. 1420. — Je pense que *no*, ici comme au v. 2354, ne peut être que la négation, dont l'emploi absolu s'explique en pareil cas le mieux du monde. *Non!* répond à l'appel *venez m'ouvrir*, implicitement contenu dans *crida*.

P. 76, note sur v. 1491. — Peut-être vaudrait-il mieux suppléer simplement *ha* à la fin du vers : *que la vila ell corregut* [*ha*]. L'indicatif paraît convenir ici aussi bien que le subjonctif.

P. 84, glossaire, au mot *nech*. — A propos de l'expression provençale *tener nec*, M. Mussafia renvoie à l'édition du moine de Montaudon (édition bien mauvaise, par parenthèse), donnée en 1873 par M. Philippson, et où cette expression est fort bien expliquée dans une note par M. Tobler. Mais il serait bon de faire remarquer que des deux exemples allégués par le savant professeur de Berlin, le second est probablement à rejeter. *Te nec*, en effet, y signifie simplement, à mon avis, *tibi negel*, comme le prouve le troisième des vers cités, dans lequel la conjonction *o* ne s'expliquerait pas sans cela :

> Quar qui so ver te nec,
> Lay on direl deura,
> O a senhor, si l'a,
> Tota rel panaria.

Cette interprétation justifie, de plus, le futur *deura*, et fait ainsi disparaître la prétendue faute de syntaxe signalée par les *Leys* dans ce passage.

Je termine comme j'ai commencé, en remerciant M. Mussafia du service qu'il a rendu à nos études par sa belle et instructive publication, et je fais des vœux pour qu'il y ajoute promptement le complément promis.

Camille Chabaneau.



Les Folies du sieur Lesage (*las Foulies dau Sage*, de Mounpelié). Reproduction de l'édition de 1700, collationnée sur les textes de 1636, 1650 et 1725, et augmentée d'une préface par Aubert des Ménils.—Montpellier, Coulet, 1874, in-8°, XLVII-219 pages et 1 grav — (2e article).

BIOGRAPHIE. — Pierre Serres (*Abrégé de la vie de quelques hommes illustres*, 1719[1]) écrivit la première biographie de Sage. Il lui donne le prénom de David, et, après avoir relaté la bassesse de son origine, sa conversion au catholicisme, son mariage avec la veuve du baron de Salaison, la mort de ses enfants et, enfin, la sienne dans un coin de cabaret, en 1642, il explique comment le *Testamen daou Sage* fut composé par Roudil. De Grefeuille (*Histoire de Montpellier*, 1737[2]), moins bien renseigné que Serres, reconnaît, lui aussi, le prénom de David à notre poëte. Il pense qu'il naquit pendant les dernières années du XVIe siècle, et lui attribue naïvement le *Testamen* précité. Le consciencieux chanoine fait mourir Sage vers 1650, sans parler des circonstances de cette mort, non plus que du mariage avec la baronne de Salaison.

Contrairement à Serres et à de Grefeuille, M. A. des M. accepte comme point de départ de son introduction un acte de baptême de 1567, qui donnerait à Sage le prénom de Daniel; et (XXII-XXIII) en affirmant que « la renaissance galante », à Montpellier, commença après le siége (1622), époque où la décrépitude allait sonner pour notre poëte; en lui accordant, enfin, soixante-quinze ans en 1642, il énonce de la manière la plus explicite sa confiance en la valeur de ce document.

Le mariage de Sage avec la veuve du baron de Salaison est accepté par M. A. des M., bien qu'on en ait vainement demandé la preuve aux actes et aux registres de l'état civil. Toutefois, ajoute-t-il, aux époques de luttes, « les unions disproportionnées sont accueillies avec indulgence ou, mieux, passent inaperçues. » « Quoi d'étonnant..... à ce que Sage ait contracté cette alliance dans une maison dont on le voit commensal depuis près de vingt ans (?), au milieu des Montmorency qui le choient, des Chatillon qui le protégent, des Valat et des Fenoillet dont il est le confident? Il y a quelque part, dans les *Folies*, un certain seigneur de Lauselergues que Sage appelle son cousin : cette parenté ne peut lui être tombée

[1] Réimprimé en 1873, à la suite de l'*Histoire abrégée de Montpellier* du même. (Montpellier, Seguin, in-8°, 39-44 pages).

[2] M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, réédite en ce moment cet ouvrage. C'est un service réel, que sauront apprécier tous ceux qui s'occupent de recherches sur le bas Languedoc.

que par mariage » (p. xiv). — Le personnage que M. des M. donne pour beau-père au rimeur des *Folies* « ne serait autre que Jacques de St-Bonnet de Toiras, seigneur de Restinclières, élevé à la dignité de sénéchal par Louis XIII, en récompense du dévouement de sa famille à la cause royale pendant le siége de Montpellier » (p. xiv[1]).

Le mariage avec la baronne de Salaison, tel que le présente M. des M., et l'acte de baptême de 1567, sont absolument inconciliables entre eux d'abord, avec diverses circonstances de la vie du poëte, ensuite.

Tout le cercle des relations, des idées et des sonnets de Sage, tourne autour des années 1617-1642. Rien dans ses *Folies* ne laisse supposer un état de choses antérieur à la première de ces dates, qui est celle du *Dialoguo de dos paysandos*. Est-il admissible cependant que la fin du règne de Henri III, la ligue et ses troubles, le règne entier de Henri IV, lui aient été lettre close; que rien dans ses vers ne décèle la moindre allusion aux événements si considérables qu'il aurait traversés? Conçoit-on que, de 1617 à 1641, ses pièces soient remplies de particularités historiques et personnelles, et qu'elles ne montrent rien de la période qui va de 1587 à 1617?

Au point de vue des vraisemblances, l'impossibilité est encore plus grande. D'après M. des M., J. de Toiras-Restinclières fut marié en 1607 à Louise des Gardies, et il eut d'elle plusieurs enfants, parmi lesquels une fille qui, devenue veuve du baron de Salaison, aurait épousé Sage. En supposant que celle-ci fût l'aînée de sa famille, et en lui accordant vingt ans seulement lors de ce second mariage, l'année 1627 serait celle qui l'aurait vu s'accomplir. Or l'acte de 1567 donne alors soixante ans à notre poëte, ce qui ajoute une disproportion d'âge très-marquée à la disproportion sociale des deux conjoints[2]. Il ne faut pas oublier que J. de St-Bonnet était le frère du maréchal de Toiras et de l'Évêque de Nimes.

[1] La *Table des noms de personnes citées dans les* Folies n'est pas exempte d'erreurs. Bellaud de Bellaudière, né, comme on sait, à Grasse, en 1532, est indiqué, p. xxxii, comme originaire d'Aix-en-Provence.

[2] Ce raisonnement semble avoir été fait par M. des M., car il avoue (p. xxxviii) que le rapprochement des dates rend l'assertion de Serres (on verra tout à l'heure que celui-ci n'y est pour rien) difficilement explicable, « à moins, ajoute-t-il, que l'acte de baptême de 1567 ne concerne un homonyme. » Ainsi ce document, admis pleinement (p. xii), sur lequel repose (p. xiii et xvi) l'édifice des affirmations de l'éditeur, est frappé de nullité (p. xxxviii).

D'autres objections se présentent encore : Sage dédie, en 1636, les *Folies* à M. Valat, gouverneur du château de Montferrand, et il souhaite que sa « rose d'automne » soit aussi bien accueillie que celle de son « printemps » ; sa dernière est probablement l'édition de 1627, signalée par Serres [1]; or, comme notre rimeur aurait eu alors cinquante-neuf ans révolus, sa métaphore eût dépassé ici les bornes de l'exagération la moins excusable.

De plus, Sage (ceci résulte de la longue pièce *lous Regrets*) perdit de la peste, en 1629-1630, deux enfants qui avaient probablement franchi les limites de l'enfance [2], circonstance qui s'accorderait bien peu avec celle d'un mariage en 1627.

Enfin, parmi les morceaux liminaires adressés au poëte en tête des *Folies* de 1636 se trouve un sonnet français d'une licence telle, que M. des M. n'a pas cru devoir l'imprimer en entier, même aux *Passages supprimés* de son édition. L'absence de sens moral fut, à toutes les époques, un des fléaux de la littérature; néanmoins peut-on croire qu'une pièce semblable ait été accueillie par un homme de soixante et dix ans et, qui plus est, publiée par lui ?

Du reste, ces suppositions tombent à la lecture de Serres, lequel se borne à dire que Sage épousa « la fille de M. le Sénéchal de Montpellier, veuve du baron de Salaison. C'est par une interprétation absolument hypothétique que M. des M. transforme Jacques de Saint-Bonnet de Toiras en beau-père de l'auteur des *Folies*. Pourquoi serait-ce lui plutôt que tel de ses successeurs, Gabriel de la Vallée (1632) ou Jacques d'Avoine (1634) [3]? Est-il même sûr que les paroles de Serres ne se rapportent pas tout simplement à un des officiers qui, avant 1624, ont occupé la charge de séquestre de justice, érigée lors de la réunion de Montpellier à la France ?» Les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne, dit de Grefeuille (384), s'étant disputé la juridiction de cette ville, parce qu'elle était précisément sur les limites de leur ressort, le roi Philippe de Valois, ne voulant prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, se contenta de créer un séquestre de justice, auquel on donna depuis le nom de gouverneur ; d'où est venue l'erreur de quelques-uns qui ont confondu et nommé ces séquestres gouverneurs de la ville, quoiqu'ils

[1] Il n'est guère possible de remonter plus haut, Valat n'ayant un rôle à Montpellier qu'après son mariage avec la nièce de Fenoillet, en 1625.

[2] Serres les qualifie de « gens de néant et sans esprit, qui moururent en peu de temps », assertion que semblent justifier *lous Regrets*, p. 91.

[3] De Grefeuille, *Histoire civile de Montpellier*, 1737, p. 577-578.

ne fussent que chefs de la justice. Le roi Louis le Juste, en cette année 1624, par ses lettres du 7e août, érigea cette charge de séquestre.... en celle de sénéchal, en faveur de Jacques de Restinclières...» Je justifierai peut-être mon induction en disant que M. des M. mentionne (p. xxxvi) François de Montlaur, sieur de Murles, gouverneur de la justice, comme « sénéchal de Montpellier en 1623 et prédécesseur de Jacques de St-Bonnet.»

Dans la qualification de *cousin*, donnée à M. de Lauselergues, seigneur de Candillargues et conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, M. des M. voit (p. xiv) une preuve de l'alliance que Sage aurait contractée. L'induction est fondée; cependant *cousin* signifie, en certains cas, *compagnon de jeu, compagnon de plaisir, ami.*

Dans l'*Embarquamen de Caramantran*, le soldat qualifie ainsi le bourgeois à qui il raconte les prouesses de son maître :

Et bé es aro temps qu'ieu te conte
Cousin, per rencontre un bon comte (p. 16).

El és en fort bonno pousturo,
Cousin, et sa reputation... (p. 20).

Cousin, cau tenié lou timoun? (p. 26).

Et le bourgeois rend au soldat la même politesse :

Mai que digueres tu adon,
Cousin, quand el t'ou demandavo (p. 19).

Cousin, el n'ero pas baron (p. 20).

Conto-m'ou tout, moun bon *cousin* (p. 38).

sans que cela indique entre eux la moindre parenté [1].

L'acte de 1567 est du 9 février, un dimanche, et l'on sait que ce jour-là était celui où la primitive Église réformée administrait le baptême. Dans le *Dialogue d'un fol et d'un sage*, ce dernier disant qu'il est né un vendredi :

Me souven ben qu'ero un divendres (p. 4),

l'éditeur en conclut (p. xii) que la date de naissance de Sage doit être fixée au vendredi 7 février 1567.

[1] Je ne vois pas que cette acception ait été relevée. Honnorat (*Dictionnaire provençal*) n'en parle pas, quoiqu'il traduise *cousinegear* par *faire le parasite*. Il ajoute que Louis XI donna le premier le titre de *cousin* à des gens qui ne l'étaient pas, et seulement pour les honorer. Henri II en fit usage à l'égard des maréchaux et des pairs.

Dans le langage des formules populaires du Midi, on dit de celui qui a sujet d'être mécontent: *Lou rei es pas soun cousì.*

Nous n'y contredisons pas d'une manière absolue ; néanmoins il serait plus raisonnable de voir dans le vers précité une allusion aux traditions superstitieuses d'après lesquelles le vendredi est considéré comme mauvais et fâcheux. Au XVI[e] siècle, les *Ordenansas del libre blanc* recommandent (vv. 409 à 413) de ne pas couper ses ongles, laver sa tête, célébrer des fêtes ou des noces ce jour-là [1].

Quand lou premié de l'on es lou bendre,
Mesfiso-te,

répètent les Rouergats (*Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, v. 524), et M. Jules Duval ajoute que ce proverbe se réfère sans doute à la mort de Jésus-Christ le Vendredi Saint ; observation qui est plus générale qu'il ne croit : selon diverses traditions, ce jour est, en effet, celui où Caïn tua son frère Abel, où Moïse et David moururent, où le roi Hérode fit massacrer les Innocents au nombre de cent quarante-trois mille, où saint Étienne fut lapidé, où trépassa la Vierge, où fut crucifié saint Pierre, etc., etc. [2].

La mauvaise réputation qui lui a été faite a laissé son empreinte dans le langage du midi de la France. Un homme malheureux est prédestiné à venir au monde le vendredi: *Es nascut un divendres*, assure-t-on, c'est-à-dire sous de tristes auspices, à un moment funeste. Sage est probablement l'écho de la locution et de la croyance populaire. Les plaisanteries dont il entremêle le début du *Dialogue* autoriseraient encore l'interprétation que je propose.

Une erreur qui ne permet pas d'hésitation est celle que M. A. des M. emprunte à M. G. Brunet et qu'il enregistre (p. XXII-XXIII), en termes généraux. Elle a sa source dans l'élégie : *Yeu cresié que Venus et touto sa sequelo*, où l'on a voulu voir la narration d'un fait personnel à Sage. Une lecture attentive eût gardé M. des M. d'une appréciation qui, pour être ancienne, n'en est pas moins erronée.

L'allure de cette pièce cadre peu avec les habitudes ordinaires de notre poëte. Elle n'a rien de sa manière vagabonde et décousue, de ses perpétuelles digressions. Les idées s'y enchaînent naturellement, avec précision même, et le langage, qui conserve partout ailleurs de notables traces de languedocien, y fourmille de formes étrangères au dialecte de Montpellier. Enfin, tandis que les cent premiers vers de l'*Embarquamen de Caramantran*, des

[1] *Ordenansas et Coustumas del libre blanc*, réimpriméos en 1846 par M. G. Brunet, in-8°.

[2] Voyez sur ce point les *Curiosités théologiques*, p. 315.

Amours dau bergé Florisée, de *la Mort de l'Esperounal* et du *Dialoguo de dos paysandos*, donnent soixante-seize, soixante-douze, soixante-deux et quarante-six rimes exactes en français, l'élégie *Yeu savié* en a, elle, à proportion égale, le chiffre extrêmement considérable de quatre-vingt-douze. On peut même le porter à quatre-vingt-quatorze par un léger changement aux vers suivants :

De talos qualitats soun bel corps revestit (*fr*. revêtu),
Yeu noun m'en proumetié que vertut et proufit (*fr*. profit).

Il suffit de déplacer le substantif *vertut* et de le mettre à la rime.

De ces cent vers, ceux qui commencent ainsi : 1° *Farié incaro*...; 2° *Sous peusses*....; 3° *Sus sas gautos*....; 4° *Toutes mous sens*....; 5° *Sa paraulo*....; 6° *Doun sans pensa à rez mens*....[1]; 7° *Quand vesié*....; 8° *Car yeu desesperave*....; 9° *Dedins aquesto cambro*..... sont de treize pieds, et, circonstance caractéristique, trois ont leur syllabe de trop à la césure :

Sous peusses esclatavoun de fin or de brillans...
Sus sas gautos semblavoun à de floures esclosos...[2],
Toutes mous sens countento[un][3] et me rend amourous ...[4]

En les traduisant, ou plutôt en les restituant au français, on supprimera du même coup leur irrégularité :

Ses cheveux éclataient de fin or, de brillants.....
Sur ses joues ressemblaient à des fleurs [demi ?] closes....
Tous mes sens contentaient et me rend amoureux....

On pourrait aussi, par le même moyen, rétablir le vers : *Car yeu*

[1] Ce vers serait exact, mais à la condition de lire : *Doun sans pensa'rez*, élision inconnue au langage de Montpellier. Les *Folies* n'en présenteraient que cet exemple.

[2] *Floure* est unique dans Sage, bien qu'il existe peut-être en d'autres dialectes. *Esclosos* pour *espelidos* est absolument français. Le premier mot semble destiné à compléter le vers ; le second, à rimer avec *rosos*. Honnorat n'admet pas *esclore* dans son *Dictionnaire*.

[3] Je restitue ces deux lettres. Il faut ici un pluriel.

[4] Je dois dire cependant que les vers : *Sus sas gautos semblavoun* et *Toutes mous sens countentoun*, seraient réguliers en liant la terminaison *oun*, dépouillée de son *n* final (*ou*) à la voyelle initiale du mot suivant Mais cette élision, qui a lieu dans quelques variétés dialectales très-restreintes du bas Languedoc, répugne au plus haut point à l'idiome de Montpellier. Jourdan en offre seul des exemples dans la traduction si bigarrée du deuxième chant de l'*Énéide*, publiée par M. Gaudin (*Revue* 1re série, tome V).

desesperave..... *Car je désespérais* fait disparaître la syllabe atone qui fausse l'hémistiche [1].

Tout porte donc à croire que la pièce : *Yeu cresié...* est une traduction fautive et irrégulière du français. Les conséquences biographiques que l'on en a tirées devenant ainsi fort douteuses, il ne faudra admettre que sous les plus grandes réserves les expressions de M. des M. touchant les « tortures, qui furent [pour Sage] la récompense de l'abus des jouissances matérielles » (pag. XXI) [2].

En classant ici les éléments de sa biographie, tels qu'ils résultent des *Folies* et des indications laissées par Serres et de Grefeuille, nous avons cherché à donner à cette partie de notre travail une conclusion qui ne fût pas entièrement négative. Puissions-nous n'avoir pas trop présumé de nos recherches et de nos forces !

— D. Sage (168) naquit à Montpellier (3, 4 (?) et Serres). Son père était maître paumier (Serres), d'une vie très-débauchée, s'il faut ajouter foi à l'assertion du *Dialogue d'un fol et d'un sage* (3, 4)[3]. Il était calviniste de religion (144, et Serres) ; un de ses frères fut armurier (Serres). Quoique protestant, le père de Sage avait des attaches catholiques même avant la conversion de son fils; celui-ci dit (135) que le chanoine Grammond était son allié. En admettant que le Goudelart, qui « compose doctement » et le Martin, entrepreneur des fortifications de Lunel, qualifiés tous les deux de « cousin » (160 et 146), fussent, par leur naissance, des parents de Sage, on est amené à reconnaître que les proches du poëte possédaient une certaine aisance.

[1] Je néglige les quatre vers :

> Moun sang, tout espuisat per lieuros noun per ounços *.
> Me devien per lou méns estre autant de semounços
> Per me rendre pus sage et per me retené
> D'aquel malhurous trin que yeu devié tené.

Retene et *tene*, qui seraient aujourd'hui atones à leur dernière syllabe, étaient peut-être prononcés *retené* et *tené* au XVII[e] siécle Dans le cas contraire, le français seul pourrait expliquer leur irrégularité actuelle. Les rimes masculines *retenir* et *tenir* justifieraient les deux féminines *onces* et *semonces*

[2] Je reviendrai sur cette pièce en examinant le degré d'originalité des *Folies*.

[3] Il n'est pas sûr que Sage parle ici de lui-même ; l'induction que l'on tire de cette pièce est une induction par jeu de mots, si l'on peut s'exprimer ainsi

* M. A. des M. imprime *enços*. D'accord avec l'édition de 1700, il faut lire *ounços*.

Contrairement aux vers qu'on lit à la p. 176, les nombreuses allusions mythologiques, historiques et poétiques des *Folies*, ainsi que le ton élégant et tout à fait littéraire de la dédicace de 1636, indiqueraient peut-être que Sage reçut une certaine instruction.

— Il compose, en 1617, à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Montmorency à Montpellier, le *Dialogue de dos paysandos*.

— Antérieurement à 1620, date approximative, il est malade et il adresse un sonnet au baron de la Roquette, afin de lui témoigner le désir d'aller passer quelques jours au château de Brissac, où il espère se remettre (147)[1]. Il devait être lié déjà avec plusieurs membres de la noblesse de Languedoc. Voyez ce qu'il dit au baron de Pérault (144).

Soit que cette richesse lui fût naturelle, soit qu'il la dût au jeu, Sage était alors loin de la pauvreté. Dans des stances au duc de Montmorency, composées probablement après le siége de Montpellier, il mentionne le temps où

las pistolos,
Dedins *sa* pocho en compagnié,
Fasien, coumo rats en paillié,
Millo sauts et millo bricollos (115).

— Le mariage de Sage pourrait être placé aux environs de cette période. Il épouse, selon Serres, la veuve du baron de Salaison, fille de M. le Senéchal de Montpellier (?)

La qualification de cousin, donnée à MM. de Lauselergues et de Valescure, de familles protestantes tous les deux, autoriserait le fait de cette alliance, si fort au-dessus de la condition du poëte. Nous en avons un autre indice dans quelques vers français d'une des pièces liminaires imprimées en tête de l'édition de 1636 :

De moy si je pouvois, après mes longues veilles,
Imiter ton esprit,
Je chanterois ta gloire et les rares merveilles
Du bel œil qui t'éprit :
Object certainement digne de la mémoire
De tout cet univers,

[1] M. des M. dit que le baron de la Roquette fit partie de l'armée que forma Montmorency afin de secourir Montauban (1621); qu'il concourut, en 1622, au siége de Marsillargues, et fut tué la même année à celui de Montpellier. Ces circonstances placent la maladie de Sage avant 1620.

Dans un sonnet de l'édition de 1636 :

Jamay noun ay agut qu'un cop las febres cartos (176).

Et qui mérite bien que tu graves sa gloire
Sur l'airain de tes vers (173)[1].

— Sage tint, avant le siége de Montpellier, un rôle, tantôt de conciliation et tantôt d'indifférence, entre les catholiques et les protestants. C'est ce qui résulte du sonnet (163) où parlent successivement celui qui désire la guerre et celui qui demande, au contraire, le maintien de la paix:

— Noun veirai yeu jamai arboura l'estendart,
Ni batre lou tambour, ni souna la troumpeto ?
Noun me trouvarai, yeu, à la man l'escoupeto
En cauquo executioun que jogue lou petart ?

Quan mesme me deurien perça de part en part,
Me coire à la sartan en façoun d'aumeletto ;
Quan me grasillarien coumo fan la meletto,
Si essajarai, yeu, un acte de Cesart.

— Toubeu, la pas ! la pas ! laissen ailai las armos.
Que servissoun las póus, lous esfrais, las alarmos ?
Et parce que vesen nous douna tant d'assaus.

Que se toutes avian coumo se deu la visto,
Tan lou bon Huganau coumo lou bon Papisto,
Nous mouquarian de tout et farian pets et sauts.

Dans les stances au maréchal de Chatillon (109), rallié au roi en 1622, après que les réformés l'eurent déposé du commandement militaire du cercle protestant de bas Languedoc, Gévaudan, Vivarais, etc., Sage annonce l'intention d'apprendre *lou Credo amai lou Pater nostre*, et de se vouer à un saint plutôt que d'être égorgé.

B'aime mai, dins un benitié,
L'y cabussa lou cap premié
Que d'espera talo journado.

Il donne à entendre qu'il n'attend que l'approche de l'armée royale pour se convertir.

— Il veut faire échapper le chanoine Grammond, son parent : une sorte d'émeute s'ensuit ; notre poëte est arrêté et emprisonné ; le duc de Rohan lui pardonne. Sage lui adresse un remerciement où il parle encore en calviniste :

[1] Le lecteur remarquera que l'auteur de cette pièce dit aussi à Sage

J'admire, tout ravy, ton ame si parfaite
Dedans un si beau corps (172).

Une autre pièce (170) parle du « beau front » du poëte. Evidemment, tout cela ne concerne pas un homme de soixante-dix ans.

Que se me soui troubat de voulé fa sourti
L'un de mous bons amis per lou veire pati,
Dins las aprehantiouns de quicon de sinistre,
S'en fau pas estouna. Serié-t-i pas resoun,
Qu'un papisto assagez, quand serié de besoun,
De nous faire sourti de Beziers un ministre?

E pioi, se ieu me soui un pau licentiat,
Es parce, Mounseignou, qu'el es moun aliat... (135-136)

— 1622. Siége de Montpellier par Louis XIII. Après la déclaration royale de paix, Sage quitte le protestantisme et compose, dit Serres, des vers facétieux sur son abjuration. Les *Folies* témoignent de ce changement, mais rien en elles ne paraît se rapporter à la pièce signalée dans l'*Abrégé de la vie de quelques hommes illustres*.

Il reçoit deux cents pistoles, un cheval et une place à la suite du duc de Montmorency (Tallemant, *Historiettes*, chapitre des *Contes et naïvetés*.)

— Sage réclame au duc par les stances : *Pioi que lou bon Dieus ou vòu*, deux cents écus qu'on lui doit :

Despioi long temps dous cent escus,
Coumo sabez, me soun deguts
Per causo justo et legitimo... (116)

Est-ce une allusion à la somme qu'il aurait reçue lors de sa conversion et dont on lui aurait retardé le payement ?

— Son esprit et ses bons mots le font admettre dans la compagnie de MM. de Montmorency et de Toiras, de Pierre de Fenoillet, etc. Il est de leurs parties de fête et de plaisir (Serres et *Folies*.)

Le baron de Valençay, commandant à Montpellier après le siége, (1623-1627) fut aussi un des protecteurs de notre poète, qui le reconnaît dans un sonnet (130); « le jeu et le fâcheux amour » sont, dit-il, la cause de la rareté de ses vers.

— 1627 (?) Sage dédie une édition des *Folies*[1] ou d'un autre recueil de poésies, sa « rose de printemps», à M. Valat, neveu par alliance de Pierre de Fenoillet, évèque de Montpellier (167 et Serres). Il leur avait, à tous les deux, de nombreuses obligations.

— 1629-1630. Peste en Languedoc. Sage perd son fils et sa fille, (90, 91); à cette époque il était encore riche. Il a un laquais (101);

[1] Sage avait fait imprimer avant 1636 ; car, dans une pièce à M. de Bornier (166), lieutenant particulier au gouvernement de Montpellier (1624-1660), il parle d'un sonnet que l'imprimeur lui a égaré.

il habite une maison de campagne (*mas*) (98) : c'est sa maison (*houstau*), dit-il plus loin (99)[1].

— Il adresse *lous Regrets* à Pierre de Fenoillet, qui ne dut pas être étranger à quelque amendement passager de Sage. C'est ce dont témoigneraient les *Stances à Mounseignou de Mounpellié :*

La crento de vous desplaire
M'a fach d'aquel malhur distraire
Dins lou cal ieu ero negat. (143)

— Il écrit l'*Embarquamen de Caramantran*, pièce destinée sans doute à un des divertissements carnavalesques du temps. Il n'était plus calviniste, car son héros parle de conquérir le pays des réformés (17). D'autre part, Balzac est qualifié de « Cicéron ». La date de cette pièce peut donc être placée entre 1630 et l'entrée de Balzac à l'Académie (1634).

— En 1633 (?), il est chargé de composer un *Dialogue des Nymphes*, que l'on représente devant le maréchal de Schomberg à son entrée à Montpellier (178).

— Il sollicite un secours de celui-ci, qui le lui promet (188). Le maréchal ne s'exécutant pas, Sage lui adresse, un mois après, la pièce intitulée à *Monseigneur le duc d'Alvin*.

Cette promesse ne paraît pas même avoir été verbale, ç'aurait été un simple signe d'acquiescement :

Que lou Ciel vous voguo beni
Et que vous fasso souveni,
Monseignou, de vostro proumesso.
Yeu dise, Monseignou, proumés,
Perce qu'el a tantos un mes,
Qu'au signe que m'aneres faire
Dau pousse, en lou fasent filla,
Me temoignet prou, sans parla,
Lou ben que vous me vouillas faire.. (188).

Le maréchal de Schomberg lui fait un don de vingt pistoles en partant pour la Cour (189).

—1636 Il dédie une édition des *Folies*, « sa rose d'automne »(167), à M. Valat. Jean Pech la lui imprime. On n'en connaît aujourd'hui qu'un seul exemplaire, possédé par M S. Léotard, de Paulhan.

[1] Comme *lous Regrets*.,.. *sur lou trespas de sous enfants embé las lamentatiouns a causo de la pesto* figurent dans les *Folies* de 1636, Grefeuille commet une erreur en faisant mourir les enfants de Sage de la petite peste de 1639-1640.

Le ton général des vers liminaires de cette édition ne permet pas de croire que Sage eût alors dissipé les richesses que lui avait values son mariage.

Cependant, d'une part, les sonnets attestent de fréquents emprunts à la bourse de ses amis et les refus qu'il éprouvait (151, 154, 156) ; de l'autre, une pièce envoyée au duc de Montmorency et antérieure par conséquent à la révolte et à l'exécution de celui-ci (1632), avoue le funeste penchant que Sage avait pour le jeu (115-116) et la gêne qu'elle lui causait. Une seconde pièce au même, imprimée seulement en 1650, en trace le plus sombre tableau (192-193). Le malheureux poëte n'avait peut-être pas jugé convenable de la publier de son vivant.

Faut-il croire que ces pièces liminaires ont été adressées à Sage bien avant 1636 et que, s'il leur donna place dans son recueil, ce fut surtout pour se faire valoir ? C'est assez probable.

— Il souffre du mauvais caractère de sa femme (162): elle pleure toujours ; il la qualifie de Cerbère (163).

— Malade et misérable, il se lie avec Roudil dans les dernières années de sa vie (Serres).

— Il meurt dans un coin de cabaret en 1642, le jour où les recteurs avaient décidé son admission à l'hôpital de Montpellier. (Serres); le *Testamen daou Sage* est daté: *Dernier décembre* 1642 (*Folies*, édition de 1650[1]).

Alph. Roque-Ferrier.

Faune populaire de la France (*les Mammifères sauvages*), par Eugène Rolland. — Paris, Maisonneuve, in-8°, xv-179 pages.

« Le petit volume que je présente au monde savant, dit l'auteur, forme la première partie d'une série d'études sur l'histoire naturelle dans ses rapports avec la linguistique et la mythologie. La suite de cet ouvrage comprendra les *Oiseaux* (1 vol.), les *Reptiles*, les *Poissons* et les *Insectes* (1 vol.), les *Animaux domestiques* (2 vol.). » M. E. Rolland ajoute qu'il se propose de faire plus tard pour la flore française ce qu'il aura fait pour la faune. A chaque espèce animale est consacré un chapitre, divisé en deux parties, dont la première contient les noms vulgaires en usage dans les différents patois, les termes de chasse, etc., et dont la seconde renferme les proverbes qui font allusion à des contes, les contes, les préjugés et les superstitions. Ce premier fascicule donne une idée très-avan-

[1] De Grefeuille fait mourir Sage vers 1650, en quoi il a été suivi par Martin et Gustave Brunet.

tageuse de ce que sera le reste de l'ouvrage annoncé. La méthode de l'auteur est bonne, et l'abondance de ses informations correspond au double but mythologique et philologique qu'il poursuit. Ajoutons que M. E. Rolland ne s'en tient pas là, et qu'il vient, en collaboration avec un savant bien connu, M. Gaidoz, de fonder une Revue qui a pour titre *la Mélusine*, et qui est destinée à devenir l'organe de la mythologie populaire de la France. Nous appelons de ce côté l'attention de nos lecteurs. Ils ont déjà pu apprécier, par les échantillons qu'a publiés la *Revue des langues romanes* (*Proverbes populaires* du Dr Espagne, *Contes et chansons populaires* de MM. Montel et Lambert, *Enigmes populaires* catalanes de M. Milá y Fontanals) et par l'accueil fait tout récemment encore aux *Énigmes populaires* de M. A. Roque-Ferrier, l'importance que les savants attachent à ce genre d'études.

Deux observations pour finir. Les paysans de Saintonge, à qui l'on demande pourquoi ils appellent la *chauve-souris* souris *chaude*, répondent que c'est pour la mieux distinguer de la souris terrestre, qui est *froide* au toucher, tandis que la souris volante laisse à la main une impression de chaleur.— A propos du lièvre, il est bon d'ajouter qu'au moins en Saintonge, on frotte avec de la cervelle de lièvre les gencives des enfants en nourrice, pour faciliter le travail de la dentition. A. B.

PÉRIODIQUES

—

Revue de l'Agenais [1] (paraissant à Agen). — (Septembre 1874) 408-413. Magen, *Contes populaires recueillis en Agenais*, par M. Bladé. Compte rendu. — (Mars 1875) 131-134. *Poésies inédites de Jasmin*: *la Grando Bouès del clot* (avec la traduction française). Pièce de vers récitée par Jasmin dans une de ses dernières séances de charité à Castillon (Gironde), en 1863 : *lous Nôbies del prumé mars*, autre poésie. — (Juillet 1875) 324-327. *Poésies inédites de Jasmin* : *à Madamo Buloz, que m'abio presentat soun album.* — (Octobre 1875) 448-459. *L'Homme de toutes couleurs*, conte gascon,

[1] En présence du petit nombre de pages réservé aux *Périodiques*, nous avons dû, et cette remarque s'applique aussi aux comptes rendus suivants, ne mentionner que les travaux qui intéressent directement les lecteurs de la *Revue*.

restitué par M. Bladé, d'après des versions incomplètes. M. B. a particulièrement contrôlé la succession des faits et la légitimité des raccords. On ne peut que souhaiter la prompte mise à jour des divers contes qu'il annonce avoir obtenus par ce moyen. La disparition tous les jours plus grande de la littérature populaire des campagnes en justifie l'emploi. La *Revue de l'Agenais* n'a donné que la version française de l'*Homme de toutes couleurs*. — (Février 1876) 94-95. *Poésies inédites de Jasmin: Mas bregnos* (vendanges) *foro de ma bigno*. Lorsque M. Lamy aura terminé cette intéressante publication, il serait à désirer qu'il réunît en un volume les pièces qui la composent. A. R.-F.

Congrès archéologique de France, XLI[e] session. Séances générales tenues à Agen et à Toulouse, en 1874.—(Paris, Derache, 1875, in-8°)—177-179. Cartailhac. *Superstitions qui s'attachent, dans les temps historiques et chez les peuples civilisés, aux objets de l'âge de pierre*, courte note récapitulative des résultats acquis. — 179-201. Tholin. *Bastides du département de Lot-et-Garonne*, étude faite avec soin. On y remarque (193-194) un extrait des *Coutumes* d'Agen publiées par M. Moullié, et que M. Lidforss, professeur à l'Université de Lund, va rééditer d'après le ms. de Stockholm, dans les *Mémoires spéciaux* de la *Société des langues romanes*. — 249-326. De Laurière, *Excursion à Saint-Bertrand de Comminges et à Valcabrère*, travail curieux. M. de L. rappelle l'inscription romane gravée sur la face antérieure d'un coffret du XIV[e] siècle, conservé dans le trésor de la cathédrale de Comminges :

PER L'AMOR DE MADONA ME COMBAT AB AQUESTA LIBRA[1].

357-385. De Combettes-Labourelie, *Roman et patois* : contient (358-367) diverses généralités sur la poésie des troubadours et les « patois » (?) actuels. La partie réellement intéressante de la communication de M. de C.-L. consiste en un recueil de proverbes en dialecte du pays albigeois. Tous ne sont pas inédits, mais il en est un certain nombre qui sont peu connus. Nous en prenons quelques-uns au hasard :

Qui coupo la flou coupo la grano (367).
Penso mal, adevinaras (371).
Quant la néou séra foundudo, veyren la terro (373).
Quand lou garric toumbo, la léouno (*le lierre*) sequo (373).
Es ritché qui pot, hurous qui sap, sage qui vol (375).

[1] Ce coffret est décrit dans les *Acta Sanctorum*, édition Palmé.

24

Loup, riou et grand cami,
De tres y a pas un boun vèzi (378).

Prumier an, naz à naz ;
Ségound an, bras à bras ;
Trésiem' an, tiro-te d'aqui que fasti (*dégout*) me fas (384).

En ce qui touche l'orthographe, M. de C.-L. eût sagement fait de ne pas écrire *aou*, *eou*, les diphtongues méridionales *au* et *eu*. — 427-538. *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal* (*Luzech*). Le mémoire ci-dessus échappe à notre compétence. Un passage de la p. 485 intéressera cependant ceux qui s'occupent de l'histoire d'après les traditions, les chants et les dires populaires : « Dans le département du Lot, comme dans bien d'autres contrées de la France, on attribue aux Sarrasins des travaux qui sont l'œuvre des Romains. C'est ainsi que la voie romaine de *Divona à Vesunna* (Périgueux) est connue dans le canton de Cazals sous la dénomination de *Cami sarrasi* (chemin sarrasin). »

A. R.-F.

Buciumul romanu foaie lunara (paraissant à Jassy) (Roumanie). — (Juillet et août 1876).— 207-214 ; 262-267. Frédéric Damé, *Studiu comparativ intre limbele romàneasca si provençala*.

A. R.-F.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'annoncer le décès d'un de nos membres M. Victor Bourrelly, frappé par la mort au moment où il terminait un volume de poésies provençales, *Jan de Lar*. M. Bourrelly avait été l'instituteur communal du petit village de Rousset, et il y résidait depuis longtemps. Ses pièces, écrites avec beaucoup de facilité, furent couronnées maintes fois. On en trouve un certain nombre dans l'*Armana* et dans le *Libre de la Crous de Prouvènço*. La *Société des langues romanes*, qui avait, en 1875, accordé une médaille à son conte de *Nanoun e Sidòni* (Voyez la relation du Concours de Montpellier), a publié dans le tome septième de la *Revue* une pièce composée par lui à l'occasion du centenaire de Pétrarque. Elle est intitulée *Respèt is auceloun*.

*
* *

M. Henri Delpech, membre résidant de la *Société pour l'étude des langues romanes*, l'un des trois rapporteurs du Concours du 31 mars,

est récemment devenu maître ès Jeux Floraux. Dans un remerciement lu en séance particulière de l'*Académie* toulousaine, notre collègue, faisant allusion au rôle de gardienne des traditions romanes qu'elle avait si longtemps gardé, mais qu'elle oublie trop aujourd'hui, constatait ainsi ce que la langue française devait d'originalité, de richesse et de coloris, aux idiomes que la conquête lui avait soumis au XIIIe siècle.

« Chaque peuple a des habitudes d'esprit qui lui sont propres, des manières de sentir, de penser, de s'exprimer, qui constituent sa tradition littéraire, et qui, prenant leur source aux sources mêmes de sa vie, ne s'évanouissent qu'avec elle. Telle est leur persistance, que, lorsque deux races viennent à mêler leur sang, la langue qu'elles parlent après cette union conserve encore la trace de sa double origine.

» C'est ce qui s'est produit pour le français. Depuis plus de six siècles, la langue d'oc et la langue d'oïl confondent leurs efforts pour produire chez nous une littérature commune, et ce serait nier l'évidence que de méconnaître la part du tribut méridional dans ce trésor littéraire.

» A la clarté, à l'exactitude, à la concision du génie français, à sa merveilleuse aptitude pour la critique, notre Midi roman est venu ajouter les dons plus énergiques, plus harmonieux, plus favorables à l'invention de sa langue d'oc, forte comme l'espagnol, gracieuse comme l'italien; depuis l'originalité de Montaigne jusqu'à la force contenue de Guizot, toutes les qualités littéraires que notre soleil enfante au midi de la Loire sont allées, pendant six cents ans, réchauffer constamment la langue du Nord, et dans ce corps étranger introduire notre âme. »

Parlant ensuite de la renaissance méridionale à laquelle nous assistons, M. Henri Delpech a caractérisé, avec autant de justesse que de charme, un des côtés les plus heureux de ce mouvement, qui va « grandissant à chaque interprète, depuis Jasmin jusqu'à Mistral » :

« En notre temps, où l'idiome roman a perdu dans la bouche du peuple ses qualités littéraires, où il n'est même pour la plupart des lettrés qu'une langue morte, les félibres, et surtout Mistral, ont su retrouver son ancienne forme, son harmonie primitive, ressusciter son génie par un effort d'esprit qui tient autant de l'instinct que de la science archéologique. Ce réveil du passé s'est opéré par un essor spontané de la nature méridionale, de même que, dans certaines familles de race vigoureuse, on voit naître parfois un enfant dont les traits offrent une ressemblance saisissante avec quelque portrait d'ancêtre oublié depuis longtemps au fond des galeries antiques[1]. »

*
* *

La chaire de philologie romane de Bonn, devenue vacante par la mort de l'illustre et regretté Frédéric Diez, a été, sur la proposition de l'Université de cette ville, confiée à M. Wendelin Fœrster, précédemment professeur à l'Université de Prague et l'un des philologues les plus distingués de l'Allemagne.

*
* *

M. G. Wagner publia pour la première fois, en 1874, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, l'*Histoire de Imberios et de Margarona* (Paris, Maisonneuve, in-8°, 63 pages), imitation de *Pierre de Provence et la belle Maguelone.*

M. G. Meyer vient, à son tour, de faire paraître (*Imberios und*

[1] *Académie des Jeux Floraux, Remerciement lu en séance particulière* par M. Henri Delpech, de Montpellier. — Toulouse, Douladoure; in-8°, 8 pages.

Margarona, ein mittelgriechisches Gedicht herausgegeben, von Gustav Meyer, Prag, in-8°, 32 pag.) une seconde imitation en grec vulgaire du roman provençal que l'on attribue à Bernard de Treviez, chanoine de Maguelone, et que Pétrarque aurait, s'il faut en croire Gariel (*Idée de la ville de Montpellier*, 2e partie, pag. 113), retouché et rajeuni pendant qu'il étudiait le droit dans notre ville.

*
* *

PUBLICATIONS CONCERNANT LA LANGUE D'OC.—*Récits d'histoire sainte en béarnais, traduits et publiés pour la première fois sur le manuscrit du XVe siècle*, par MM. V. Lespy et X. Raymond. Pau, Ribaut; petit in-8°, LXXI-249 pag., (tom. I). Travail important, édité avec le plus grand luxe pour la *Société des bibliophiles du Béarn*. Ces récits sont la version béarnaise du livre *Genesi de Scriptura*, publié à Barcelone en 1873 par M. Miquel Victoria Amer. MM. Lespy et Raymond les ont augmentés de la version provençale[1], qui existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. —*Recueil de versions pour l'enseignement du français en Provence* (Avignon, Aubanel); anthologie formée de fragments choisis dans les meilleurs poëtes du félibrige, et qui a pour but d'apprendre le français par le moyen du provençal. Ce mode d'enseignement a été mis en pratique, et non sans succès, paraît-il, dans quelques établissements scolaires d'outre-Rhône.— *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux* (Paris, Maisonneuve et Ce; grand in-8° à 2 colonnes): la deuxième livraison, pag. 281 à 560.— *Obras lengadocienas* de J.-B. Favre, *nouvela editioun illustrada* per Edouard Marsal. *Lou Siege de Cadaroussa* (les huit premières séries). Montpellier, Marsal; in-8°. L'exécution, souvent défectueuse, des figures, n'enlève rien à la vérité avec laquelle l'éditeur s'est approprié les burlesques inventions, du prieur de Celleneuve. — *Trajedias, edicion elzeviriana*, par M. Victor Balaguer. Barcelona, imprenta de la Renaixensa; petit in-4°, 248 pag. (avec la traduction espagnole). Ce volume comprend : *la Mort d'Anibal, Safo, Coriolà, la Sombra de César, la Festa de Tibulus, la Mort de Neron, l'Ultima hora de Colon, la Trajedia de Llivia*.— *Lou Lutri de Ladèr, boufounado* (en prose) *en tres estapetos*, par M. Achille Mir. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi; grand in-8° (avec de très-curieuses figures dues à M. Salières). Le succès de la *Cansou de la Lauseto* nous dispense de faire l'éloge de ce roman, qui se recommandera aux philologues par la richesse de son vocabulaire. — *Lou Libre de Nouosto-Damo de Prouvenço*. Forcalquier, Masson; in-8°, LXXX-233 pages, contenant la relation des fêtes des 11, 12, 13 et 14 septembre 1875, les discours de MM. de Berluc-Pérussis et Aubanel, le rapport de M. de Villeneuve, le sermon de l'abbé Terris et les poésies des concours français et provençal. — *Le Château de Roquemaure*, poëme historique français, et *le Siége de Caderousse*, par M. Placide Cappeau (Paris, Jouaust; 2 vol. in-8°, XII-491 et XL-401 pages. En vente chez l'auteur, à Roquemaure (Gard). Pour les lecteurs de la *Revue*, le principal intérêt de cette publication réside

[1] La partie qui correspond au texte béarnais. Le commencement et la fin de celui-ci manquent.

dans le *Siége de Cadaroussa* et le *Sermoun de Moussu Sistre*, réédités avec une traduction française qui rend l'original vers par vers. M. Cappeau a ajouté à son second volume le *Proucès de Carmentran*, dont l'esprit et la facilité furent justement remarqués par M. Antonin Glaize, au Concours du 31 mars; *lou Rei dé la Favo*, déjà imprimé en 1865, et diverses autres poésies en dialecte provençal. — Le tome deuxième et dernier des *Poésies* de Bénédit, l'auteur si connu de *Chichois* (Marseille, Barlatier-Feissat; in-8° fig., papier vergé). Impression réservée aux seuls souscripteurs.—*L'Armana prouvençau* enfin, à qui les pièces composées pour le mariage de Mistral: *Coumplimen* (Félix Gras), *la Reino* (Roumanille), *la Novio* (Anselme Mathieu), *Cant nouviau* (Roumieux), *li Noço de Mistral* (Bonaparte-Wyse), *l'Estello à sèt rai* (Félix Gras), le discours de M. Roumanille à l'inauguration de la statue de Reboul, à Nimes; *la Partido ei bocho* et *lou Pan negre*, de M. Charles Poncy; *un Rèst de Trioulet*, de M. Gaut; *lou Païs benurous*, par l'abbé Bayle; *la Pesco miraclouso*, de Roumieux; *Uno marrido coumparesoun*, par Gabriel Azaïs; *Per la Toumba dal doutour Fava*, par M. Adelphe Espagne, membre résidant de la Société; *à l'Estatuo de Puget*, par M. Frizet, ainsi que les contes et les récits du *Cascarelet*, conservent cet attrait particulier qui justifie et accroît sans cesse le succès de l'œuvre des félibres d'Avignon.

***

La note du numéro d'octobre dans laquelle nous signalions des pièces de poésie et de prose en langue d'oc, parues en divers journaux depuis un an environ, comporte des additions que nous sommes heureux de pouvoir lui donner aujourd'hui: — *la Venus de Gordo, à Madamisello Coustanço Mayen*, sonnet languedocien par M. Maurice Faure (*Constitutionnel*, de Paris, n° du 17 décembre 1875). — *Fau l' ana*, dialogue en prose provençale par M. Roumanille, publié au mois de février dernier dans un des numéros de l'*Union de Vaucluse*. Le but de l'article ne nous en permet pas l'analyse; constatons toutefois qu'il est plein de cette finesse d'observation, de cette vérité de langue populaire également éloignée de l'imitation des modèles français et du vocabulaire, souvent trop érudit, de quelques félibres, que M. Roumanille a su répandre dans les *Oubreto* et *lis Entarro-chin* — *La Garrigo*, traduction en langue d'oc (sous-dialecte d'Alais), par M. Maurice Faure, d'un sonnet français de M. X. de Ricard (*Vie littéraire*, de Paris, n° du 20 avril). — *Cantico* (en provençal) *dei Manaren à Mario*, par M. C. L. (*Journal de Forcalquier*, n° du 30 juillet).—*Au pouèto cigalié Bru d'Esquilo, après avé legi sou[s] vers*, sonnet languedocien par M. Arnavielle, d'Alais (*République du Midi*, de Montpellier, n° du 10 octobre). — *A Frederi Mistral*, sonnet provençal par M. Marius Bourrelly (*Avenir national*, de Marseille, n° de septembre-octobre). — *Lou Vici-Sendi de Prouvenço au majourau L. de Berluc-Perussis*, sonnet par M. J.-B. Gaut; *Souhait de bienvenue à Lourmarin*, etc., poésie provençale, par M. Michel des Ramades; *li Dous Nistoun*, par M. Charles Descosse; *Sounet*, à M. de Villeneuve-Esclapon, par M. le chanoine Savy; *à Madono Adelais Mistral*, deuxième sonnet, par M. de Berluc-Perussis (*Journal de Forcalquier*, n° du 26 novembre), etc.

Nous trouvons, enfin, dans le *Messager du Midi* de Montpellier (nº du 14 novembre) un article bibliographique de M. M[azel], de Nant, sur le *Dictionnaire des idiomes méridionaux*, par M. Boucoiran.

Aux *Armanas* signalés dans le fascicule d'octobre, il convient d'ajouter l'*Almanach du Colon limousin*, que publie à Limoges le docteur A. Le Play (il contient des poésies limousines), et un *Armanac* (languedocien) *de l'Alauseta*, que M. Xavier de Ricard va faire paraître à Montpellier.

A. R.-F.

Errata des numéros d'octobre et novembre 1876

Cant des Poutiès.— P. 192, lig. 15, abilho, *lisez*: avìo.— 193, lig. 30, en pourront briser des cruchettes, *lisez*: en pourront briser, des cruchettes.

Les Folies. — P. 201, lig. 28, *Maguelone*, lisez: *de Maguelone*, — 202, lig. 40, 1874, *lisez*: 1873.— 203, lig. 21-22, dont fourmillent les *Folies*, lisez: qui fourmillent dans les *Folies*. — 208. note 1, lig. 16, Bobron, *lisez*: Bobrun. Ibid., lig. 17, Tourrand lou Raccord. *lisez*: Tourran lou Raccor. — 209, note 1, lig. 2, 1645, *lisez*: 1745. — 211, lig. 31, c'est-à-dire neuf cent soixante-neuf ans, *lisez*: c'est-à-dire plus de neuf cent soixante-neuf ans. — 214, lig. 15, 20, *fardo*, lisez: 202, *fardo*.— 215, lig. 21, J'y fus amené, *lisez*: J'y fus amené aussi.— Id. lig. 25, dément, *lisez*: dementit.

L'Article et les Pronoms.— P. 255, lig. 21, toutes, *lisez:* tous.— — 256, lig. 7, as couma pus, *lisez*: couma as pus.

Chronique.— P. 280, lig 16, *Catalanischs*, lisez: *catalanische*. — Ligne 20, *après:* le manuscrit de Carpentras, *ajoutez*: qui est, du reste, celui qui a servi de base à l'édition actuelle.

Le gérant: Ernest. HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

du second volume de la deuxième série

DIALECTES ANCIENS

DIALECTES MODERNES

BIBLIOGRAPHIE

Montpellier, Imp. centrale du Midi.

